Marcel MERCIER

La Civilisation Urbaine au Mzab

Ghardaïa la Mystérieuse

Avec 33 figures ou photographies



Peinture de M. Ma urice Bouviolle

ALGER
Editions P. & G. SOUBIRON
1932

Bibliothèque Maison de l'Orient
154198

AVANT-PROPOS

Cette étude pourrait être intitulée « la ville et l'habitation dans le Mzab », car autour de ces deux objets se groupent les questions principales qui ont retenu notre attention.

L'Afrique du Nord possède des régions montagneuses, des contrées retirées où l'on retrouve encore la vieille population autochtone qui s'est maintenue non seulement dans sa pureté ethnique mais encore avec ses traditions fondamentales. Ce sont comme des îlots restés depuis des siècles à l'abri des vagues niveleuses des invasions étrangères. Le Mzab, ce plateau rocheux et isolé placé au seuil du Sahara, entre bien dans cette catégorie. C'est surtout à son sujet que l'on pourrait dire que « notre bonne fortune nous a conservé là comme un fragment de haute antiquité » (1).

Dans toute contrée, le premier acte de l'homme est d'assurer son gîte. Il le fait en obéissant à des lois quelquefois inconscientes et son acte est régi par une tradition dont il a souvent perdu le souvenir. L'étude de l'établissement humain est susceptible de révéler une série de traditions qui, parfois, parlent plus à l'esprit que celles écrites. Il y a là un ensemble de choses présentes qui peuvent être extrêmement significatives.

D'autre part tout évolue et tout se transforme. « Nous ne nous baignons jamais dans le même fleuve » a dit Héraclite

(1) Masqueray, *Formation des Cités*, p. 222.

en parlant de nos états psychologiques; mais le monde sensible, le monde matériel que les hommes créent autour d'eux n'est pas moins sujet à variations. Il importe aussi de saisir l'actuel parce qu'il ne tardera pas à devenir un fait passé.

Dès lors un double intérêt s'attache à l'étude de l'installation humaine. L'observation des faits, leur analyse et l'étude du détail suggèrent ici des remarques qui échappent au visiteur superficiel. Un travail d'ethnographie naîtra d'un semblable examen.

Cette science trouve un nouvel essor dans l'étude de l'Afrique du Nord où les mêmes formes se conservent pendant des millénaires. L'Algérie, le Maroc aussi, commencent à cet égard à être l'objet de recherches précises. L'étude des choses plus spécialement actuelles est entreprise. Au moment où l'introduction, dans ces pays, de la civilisation occidentale marque le départ d'une évolution nouvelle, il est temps de se pencher sur « les techniques qui s'en vont et les arts qui meurent » (1) avant qu'ils ne soient devenus des « faits historiques » (2) : les seuls autrefois jugés dignes de retenir l'attention.

Des enquêtes de ce genre, poursuivies *in anima vili,* ne doivent pas uniquement, d'ailleurs, se limiter à l'objet sur lequel elles portent. L'observation des faits gagne d'abord à être comparée, puis elle peut être éclairée non seulement par l'histoire, mais aussi et surtout par la sociologie. Ces remarques, d'une application générale, trouvent ici une force nouvelle vu que notre objet est aussi une ville, c'est-à-dire un sujet sociologique par excellence.

(1 et 2) Van Gennep, *Etudes d'Ethnographie Algérienne*, 2e série, p. 349 (*La Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, nov.-déc. 1912.)

Ainsi, à l'occasion des faits, nous parlerons des traditions qui les animent, des institutions qui ont quelque rapport avec eux, des remarques sociales qu'ils suggèrent, des antécédents historiques desquels ils peuvent découler. Nous ne négligerons pas non plus la technologie chaque fois que l'objet ou ses parties auront pu recevoir une dénomination spéciale.

Certains ouvrages d'ethnographie ont déjà développé et précisé systématiquement la méthode qu'il convient d'employer dans l'étude des « phénomènes culturels ». L'observation contient elle-même, dans son exercice, des difficultés propres qui tiennent d'abord à l'éloignement et aux obstacles matériels qui varient avec la nature plus ou moins soupçonneuse des populations chez lesquelles on se trouve (1). Il convient aussi de vérifier les renseignements pris. Mais au-dessus des faits et de leur photographie, si l'on peut dire, il faut déterminer la place qu'occupe l'objet spécial de l'étude, dans l'activité humaine locale, les causes de son existence, et enfin les formes diverses de sa réalité matérielle; c'est-à-dire qu'il importe, pour chaque phénomène, de considérer sa morphologie, son mécanisme et sa fonction (2).

Cette méthode, nous avons tenté de la suivre chaque fois qu'il nous a été possible de le faire; mais ce n'est pas seulement des *faits* que nous avions à relater : notre sujet englobait une ville tout entière, en outre il comportait l'étude de la cellule urbaine, c'est-à-dire de la maison. Ce sont là des *ensembles* à caractères variés et complexes.

D'abord il fallait situer le problème au point de vue his-

(1) Lire le début de : *En Algérie*, de M. Van Gennep.
(2) C'est textuellement la méthode préconisée par M. Van Gennep dans ses études d'ethnographie algérienne (*Rev. d'Ethnogr.* déjà citée, 1912, p. 2).

torique. Ce premier point nous a amené à faire précéder notre étude d'une introduction historique où nous avons tenté de nous faire une idée des anciens établissements urbains fondés autrefois par les habitants du Mzab. Puis nous avons décrit le milieu extérieur actuel, le cadre où se trouvent placées nos villes, le climat de la région envisagée. Ensuite nous avons abordé les deux pièces maîtresses : la ville et la maison.

Pour la ville il fallait, au fur et à mesure de sa description, s'aider des données de la sociologie. Après les remarques générales, touchant son plan et son aspect, comme nous avions noté que sa contexture interne comportait des centres d'attraction, nous sommes allé droit à ceux-ci, quitte ensuite à reprendre l'étude de la cité en procédant *ab exterioribus ad interiora* : depuis ses abords et ses remparts jusqu'à ses rues et ses quartiers. A ce dernier point de vue, une idée de division urbaine entrait en ligne de compte et nous avons préféré réunir l'étude des quartiers, groupes locaux, à celle plus générale de toutes les divisions tant sociales que matérielles qui affectent la morphologie et la population urbaines. Cette partie, nous n'avons pu, malheureusement, que la traiter dans ses grandes lignes, malgré tout l'intérêt qu'elle comportait.

L'étude de la maison se présentait d'une façon plus nette. La cellule est toujours plus simple que l'organisme complet. Tout naturellement, après avoir parlé des caractères généraux touchant ses différents types et ses formes, il convenait, après avoir étudié l'entrée, d'aborder les différentes subdivisions de sa morphologie interne. Les questions de construction ont été réservées pour la fin, ainsi que de courtes notes

touchant les habitations situées dans les oasis, aux portes des villes. Puis pour terminer l'étude de la maison et pénétrer la société du Mzab dans son intimité, nous avons consacré quelques développements au mobilier qui garnit l'installation humaine et particulièrement aux tapis qui en constituent l'élément fondamental. C'est surtout dans ce dernier sujet que nous avons eu l'occasion de nous inspirer de la méthode d'observation ethnographique précitée. Ailleurs, dans ces menus problèmes souvent connexes à l'architecture, nous nous sommes borné à suivre une méthode descriptive puis inductive, essayant de retrouver pour chacun la filiation des idées qu'ils peuvent suggérer, ainsi que les traditions, les habitudes et les origines que l'on arrive à préciser parfois à l'insu des intéressés eux-mêmes.

*
* *

Les renseignements et les documents qui ont servi de base à cette étude ont été recueillis au cours de trois voyages au Mzab qui s'échelonnent de 1915 à 1921.

Le dernier séjour fut le plus fructueux, grâce à la méthode que nous avait enseignée notre maître, M. René Maunier, l'auteur de « L'Origine et la Fonction économique des Villes ». C'est pour nous un très agréable devoir, que de lui en adresser ici le témoignage profondément reconnaissant.
exemple, cruels et intransigeants.

INTRODUCTION HISTORIQUE

Les anciens établissements des Abadhites du Mzab

Le Kharedjisme (1) *et les Abadhites.* — Le Mzab, dont nous voulons étudier les villes et l'habitation est peuplé d'*Abadhites Kharedjites.* Cette expression, qui désigne les partisans d'une secte hérétique de l'Islam, nous ramène par la pensée à ces périodes troublées où nos contrées africaines étaient ensanglantées par des schismes toujours renaissants. A toutes les époques, les Africains paraissent avoir apporté une âpreté sans pareille dans les querelles religieuses. Après que l'Afrique fut devenue terre d'Islam, ces nouveaux mahométans n'en étaient pas moins restés les petits-fils des donatistes et des circoncellions (2).

Certes, il ne nous appartient pas d'entrer dans des détails qui font à proprement parler partie de l'histoire du Kharedjisme. Cette question a été, déjà plusieurs fois, traitée dans des livres spéciaux (3). Qu'il nous suffise de rappeler que les

(1) Pour éviter au lecteur peu initié les complications de la transcription des arabisants, nous avons conservé aux mots arabes transcrits une orthographe qui n'échappe pas aux critiques, mais qui a le mérite de rendre les mots plus reconnaissables et de figurer autant que faire se peut, la prononciation. Les abréviations m. et ar. signifient : en mzabite (*zenatia* ou parler local berbère) et en arabe.
Celle (L. M.) désigne M. Louis Mercier auquel nous devons l'indication de remarques et d'observations originales qu'il a bien voulu signaler et que nous avons rapportées.

(2) Cette comparaison est de Masqueray, Chronique d'*Abou Zakaria.* Nous mentionnerons dorénavant cet ouvrage par le nom *Zakaria.*

(3) Par M. Masqueray dans son introduction à la *Chronique d'Abou Zakaria.*

Khâredjites tirent leur appellation du fait qu'ils sont *sortis* contre Ali (1), quatrième khalife, successeur du Prophète dont ils n'ont pas admis la conduite à la bataille de *Ciffin*. Les Abadhites sont avant tout des intransigeants : ils reprochèrent à celui qu'ils considéraient comme le seul successeur légitime du Prophète, d'avoir voulu transiger avec son compétiteur Mo'aouiya. Plusieurs fois exterminés par les partisans du nouveau khalife — Ali — les Kharedjites, au lieu de s'adoucir, semblaient au contraire puiser chaque fois, dans l'épreuve, un nouveau soutien. Organisés par groupes de dévoués (2), ils conspiraient sans relâche contre les orthodoxes de l'Islam.

Leur chef Abdallah ben Ouahab tenta de les unir pour un suprême effort. Les Ouahbites, c'était leur nouvelle appellation, furent encore une fois écrasés : tous, sauf une dizaine, furent massacrés (3).

Ce n'était, malgré tout, pas encore la fin du Kharedjisme. Les survivants regroupèrent des « dévoués » et se remirent

par exemple.

— Voir aussi : É. Mercier, *Histoire de l'Afrique Septentrionale*, T. 1, pp. 200, 231, 245-6, 270, 317.

— Zeys, *Législation Mozabite*, 1886, pp. 6 à 26.

— Cl. Huart, *Histoire des Arabes*, Geuthner.

— René Basset, *Mélanges Africains et Orientaux*, Paris, 1915, pp. 8-12.

— Le dernier ouvrage de M. Morand contient aussi un raccourci éloquent de l'histoire du schisme : *Introduction à l'étude du Droit musulman algérien*, p. 96 et suivantes. Voir également la bibliographie infra-paginale si abondante.

— Voir aussi I. Golziher, *Le Dogme et la Loi de l'Islam*, 8e-1920.

— E.-F. Gautier, *Les Siècles obscurs du Maghreb*, Paris, 1927, pp. 260 et seq.

(1) Voir l'ouvrage précité de M. Morand, pp. 97-98.

Pour tenir compte de l'orthographe arabe on devrait écrire Khâredjite (participe présent singulier : *Khâredj*, sortant; au pluriel, *Khâridjite*, sortants, ceux qui sont sortis).

(2) *Zakaria*, p. XXXVI; c'est l'épithète chère à Masqueray. Le mot arabe est *churat* et devrait se traduire par les « *acquéreurs* » (de la vie future).

(3) *Zakaria*, XVI-XVII.

à leur enseigner ce qui, selon eux, était la vraie religion, c'est-à-dire l'interprétation stricte du Coran, auquel on ne peut rien ajouter ni rien retrancher (1). Ces nouveaux maîtres ou *cheikhs* enseignaient à leurs auditeurs la rigidité de leurs mœurs et leur communiquaient leur grande ardeur religieuse (2). L'un d'entre eux, *Abdallah ben Abadh* (3), catéchisa les disciples qui devaient aller apporter le ferment de la nouvelle doctrine dans l'Oman et à Mascate et aussi, ceux qui devaient partir pour notre Afrique. Ses sectateurs appelés Abadhites professaient une théorie douce et humaine en comparaison d'autres Kharedjites, les Çofrites (4) par exemple, si cruels et si intransigeants.

Ceux partis vers l'Oman et Mascate essaimèrent bientôt à Zanzibar, dans la Grande Comore et à Madagascar; les autres, ceux qui s'étaient dirigés vers le Maghreb, gagnèrent d'abord à leur cause le djebel Nefousa (5), puis, prenant dorénavant pour base ce massif montagneux, s'élancèrent sur l'Ifriqiya et la Berbérie. Nous ne les suivrons pas dans les luttes que leurs partisans soutinrent; qu'il nous suffise de dire que les Berbères s'enflammèrent à leur cause; l'Afrique du Nord fut alors le théâtre d'une véritable épopée Kharedjite; ils prirent d'abord Kairouan, la métropole religieuse et la

(1) Voir Zeys, *Législation Mozabite*, p. 41.

(2) Les auditeurs formaient le *cercle* ou *halga* du cheikh, *Zakaria*, IXL.

(3) Mort en 750 de J.-C.

(4) Le Kharedjisme se fractionna à cette époque en bien d'autres sectes. On en trouvera la liste et les particularités dans l'ouvrage de MM. Depont et Coppolani, *Les Confréries religieuses musulmanes*, 1897, pp. 49 à 53.

(5) Ces montagnes sont encore peuplées de colonies abadhites très vivantes. Voir *Le Djebel Nefousa* de M. de Motylinski. Plublications de l'Ecole des Lettres d'Alger. 2 fascicules, années 1898 et 1899.

résidence du gouverneur. Puis, chassés de Kairouan, ils bâtirent un autre empire à Tiaret ar. *Tiharet* où ils connurent « l'état de gloire (1) » de leur secte. Tiaret devait s'écrouler aussi; l'empire rostemide, qui tire son nom de celui du premier imam, fondateur de la ville, Abd Er Rahmane ben Roustem, avait cependant brillé d'un vif éclat: un instant il avait paru dominer la Berbérie tout entière. Puis Tiaret et son empire furent détruits par les orthodoxes, et c'est dans les oasis du sud de la province de Constantine et particulièrement à Sedrata que les Abadhites durent se retirer.

Leur histoire fut toujours extrêmement bouleversée; cependant, si le ferment de la religion nouvelle était venu d'Orient, il reste bien certain que les acteurs des drames qui convulsèrent l'Afrique étaient des Africains, des Berbères si l'on veut désigner par cette même expression ethnique des groupes d'origine très diverse mais unis par la communauté du langage.

Nous est-il permis de nous représenter ce qu'étaient les anciens établissements des Abadhites avant d'aborder l'étude de leurs villes actuelles ?

Il est un fait que l'on peut constater encore maintenant auprès des populations du Mzab, c'est que « le souvenir glorieux de l'Imamat de Tiaret » (2) ainsi que les légendes tou-

(1) Les Abadhites nomment ainsi l'état de la secte triomphante : si elle est combattue, elle entre dans l'état de résistance. Si elle est persécutée, c'est l'état de dévoûment et lorsqu'elle est réduite aux abois, c'est l'état de secret. Dans ces deux derniers stades, la communauté abadhite ne possède plus d'imam. D'après les principes des docteurs du Kharedjisme, les Mzabites seraient, en ce moment, dans l'état de secret.

Pour plus de détails, voir :

La préface à la *Chronique d'Abou Zakaria*, particulièrement la page XLIII.

Zeys, *Législation Mozabite*, p. 44, N. 2.

M. Morand, *Etudes de Droit musulman*, p. 441, N. 1 et 2.

(2) *Formation des Cités*, p. 202.

chant la prospérité d'*Isedraten* sont toujours profondément gravés dans les cerveaux de nos Abadhites de la Chebka. Le Nefouça, encore peuplé de Kharedjites et Kairouan même qu'ils ont occupé temporairement, n'ont pas la vogue de ces noms prestigieux. On sent, en les prononçant, que les traditions sans cesse évoquées, entretiennent la renommée de ces villes disparues.

Mais en dehors de ces légendes, pouvons-nous préciser des données plus exactes sur ces cités? Pouvons-nous essayer de les faire revivre un instant à nos yeux ? C'est là une tentative bien incertaine, pour la première tout au moins, car il ne nous reste sur elles que de rares récits historiques de chroniqueurs arabes ou abadhites et Dieu sait s'ils sont peu descriptifs !

La ville de Tiaret. — La fondation de l'ancienne *Tagdemt* (1) comme disent les Mzabites, remonte au VIII[e] siècle, en 761 ou 787 (2). Elle est née d'un camp et doit son existence à l'énergie d'Abderrahmane ben Roustem. Les ancêtres des Mzabites paraissent avoir eu, dès cette époque, une aptitude toute spéciale à fonder des villes. L'emplacement de la future cité fut choisi par l'assemblée des musulmans, dès le début de l'imamat de Roustem. Leur intention était de bâtir une ville qui fût le « boulevard de l'Islamisme ». L'endroit avait

(1) Son nom véritable est *Tahert* qui signifie lionne en dialecte berbère. La légende rapporte que lors de la fondation de la ville, une lionne aurait emporté ses petits dans sa gueule pour faire place aux Abadhites.
Voir l'étude de M. Motylinski sur *Le Nefousa*, p. 138.

(2) Divergences entre Ibn Khaldoun (*Histoire des Berbères*, T. 1, p. 220) et la *Chronique d'Abou Zakaria*. Voir celle-ci, p. 49.
La ville de Tiaret était établie sur les flancs du Djebel Guezzoul, au nord du plateau du Sersou (Département d'Oran).

été d'abord désigné par deux députés envoyés en mission et dont le choix s'était porté sur *Tâhert*. Comme l'emplacement était déjà occupé, une composition intervint entre les anciens habitants et les fondateurs de la nouvelle ville (1).

Aussitôt après avoir défriché le terrain, le premier souci des « Compagnons de l'Œuvre », comme ils se nomment eux-mêmes (2), fut de construire la mosquée. Son emplacement, tiré au sort entre quatre endroits également convenables, se trouva être justement celui qu'ils avaient choisi pour leurs prières. « C'est là qu'ils bâtirent une mosquée grandiose, magnifique, composée d'un grand nombre de bâtiments (3) ».

La ville fut ensuite édifiée sur le flanc du djebel Guezzoul. A ses pieds coulait la Mina. La cité primitive dite *Tâhert el Qâdîma*, Tiaret l'ancienne, subsista à cinq milles environ de la nouvelle (4).

Y avait-il plusieurs mosquées dans la récente ville édifiée ? L'intérêt de ce petit problème apparaîtra plus tard. Si certains passages de la Chronique d'Abou Zaharia permettent de penser qu'il n'y en avait qu'une (5), un autre texte plus probant, œuvre d'un musulman étranger au Kharedjisme qui habitait la Tahert des Rostemides sous les derniers princes

(1) *Zakaria*, p. 49.

(2) *Ahal edda'oua.*

(3) *Zakaria*, p. 50.

(4) L'ancienne s'appelait Tagdemt en berbère, de qadîm, ancien; l'autre, El *Kaditsa* ou el djedida, en berbère tajedit. Passage de l'abrégé du cheikh Amhammed Atfiech, in *Chronique Zakaria*, N. p. 51.

(5) *Zakaria*, p. 70.

de cette famille (1), autorise à dire qu'il y en avait plusieurs (2). Par contre parmi ces mosquées, l'une d'elles, la plus importante et la plus élevée, recevait la dénomination de mosquée-cathédrale (3) ; c'est là que les qadis, les préposés au trésor et les jurisconsultes se rassemblaient pour tenir leurs assises régulières (4) : coutume retrouvée maintenant encore dans les mosquées mzabites, comme nous aurons l'occasion de le dire.

On a voulu représenter les villes de cette époque, et Tiaret en particulier, comme des cités peuplées de semi-nomades et on a rapproché ces agglomérations zénètes des villages aurasiens actuels, que les habitants abandonnent pendant une partie de l'année pour aller vers les pâturages de la plaine avec leurs troupeaux (5). Nous croyons au contraire que dès cette époque les villes berbères et particulièrement Tiaret, possédaient déjà un caractère urbain accentué (6). La lecture

(1) Chronique d'Ibn Seghir sur les imams rostemides de Tahert, par A. de C. Motylinski. In Actes du XIV[e] Congrès International des Orientalistes, Alger 1908. Préface, texte et traduction, pp. 3 à 132. Nous l'appellerons Seghir tout court.

(2) Seghir, p. 105.

(3) Voici les termes employés dans le texte arabe pour désigner celle-ci : p. 12, *el mesjid el djamâ*, trad. p. 67 ; p. 32, *a'la mesjid fil medina*, trad. p. 93. Voir aussi la traduction pp. 83, 107, 109. Il résulte de ces expressions que la mosquée-cathédrale devait être la plus haute mosquée de la ville (*A'la mesjid fil medina*), cette expression peut, il est vrai, caractériser aussi la mosquée la plus importante, la plus éminente (*a'la*). Concernant l'expression *mesjid el djamâ*, voir infra l'étude de la mosquée.

(4) Seghir, p. 123.

(5) Masqueray, dans la *Chronique d'Abou Zakaria*, p .114, N. Le savant professeur rappelle l'exemple des Ouled Abdi et des Ouled Daoud chez les Chaouïas de l'Aurès.
Cette idée est également chère à M. E.-F. Gautier, dans l'ouvrage précité.

(6) Chaque ville avait son administration propre, avec à sa tête un gouverneur ou un sous-gouverneur ; les tendances traditionnelles de ses habitants mises à part, cette forme gouvernementale constituait déjà un stimulant pour le développement intrinsèque de chaque cité. (Au sujet de l'administration des villes, voir *Zakaria*, 74, 134, *Seghir*. 123).

du texte précité d'Ibn Seghir entre autres documents permet de le conjecturer avec vraisemblance. (1).

La construction était déjà fort en honneur chez les Abadhites. Les gouverneurs ou leurs parents immédiats ne dédaignaient pas de mettre la main à l'ouvrage pour construire leurs habitations (2). Une délégation envoyée de Bassora à Tiaret, s'étant fait indiquer « la maison du commandement », surprend l'Imam en train de réparer sa demeure. Il construisait un plafond de ses mains, nous disent les textes, et au dessous de lui son esclave lui passait du mortier (3).

Tiaret devait être une ville déjà fort évoluée : elle possédait une maison des hôtes pour héberger ses étrangers (4); ses mosquées multiples devaient augmenter sa parure. Les maisons de la ville étaient toiturées de terrasses, caractéristique digne d'être remarquée, quoique la région fût montagneuse; on y montait lors d'événements importants, de combats par exemple (5). Il est difficile d'être documenté sur l'intérieur des maisons; leur plan comprenait probablement un péristyle ou pour mieux dire un vestibule d'entrée,

(1) Il fut publié en 1908, la Chronique de M. Masqueray est de 1878.

(2) *Zakaria*, p. 179.

Il est intéressant de rappeler que le Prophète avait donné pareil exemple, lors du transport de la pierre noire, pour l'encastrer dans la *Ka'aba*, puis pour creuser la tranchée défensive à la bataille d'*el Khandaq* (guerre du fossé), etc... Dès lors son geste constitue une *sunna*, un exemple, une tradition prophétique que les chefs doivent imiter (L. M.).

(3) L'anecdote est rapportée dans le *Manuscrit d'Ibn Seghir*, p. 65 « ils trouvèrent auprès de la porte un esclave qui gâchait du mortier ». A Ghardaïa, la préparation du mortier se fait encore dans la rue et près de la porte de la maison à construire ou à réparer.

On trouve aussi le même récit in *Zakaria*, p. 51. L'observation peut être étendue à tout le Maroc ancien et l'on voit encore, dans les villes purement indigènes, des « réserves » de mortier devant chaque façade, qu'il suffit de repiocher et d'arroser pour avoir la matière des réparations d'usage courant (L. M.).

(4) *Seghir*, 111.

(5) *Zakaria*, 114. — *Seghir*, 107.

et chose à retenir, elles étaient souvent divisées en appartements public et privé (1).

La ville était close de remparts sur lesquels on pouvait accéder à l'occasion (2); quatre portes permettaient de les franchir (3). Au delà s'étendait une campagne luxuriante couverte de châteaux et de fermes (4), des caravanes arrivant de tous les points de l'horizon la traversaient avant de pénétrer sur le marché de la ville (5). De nombreux jardins y étaient cultivés et on y entendait chanter les moulins (6) actionnés par les sources de la Mina; absolument comme maintenant, dans les massifs aurasiens, on retrouve les moulins à aubes au creux des ravins.

Les personnages aisés de Tagdemt possédaient dans cette banlieue, des maisons de plaisance qui étaient aussi à terrasses. Ces habitations de luxe portaient des noms, elles étaient construites au milieu des cultures et des cours d'eau, ombragées d'arbres, voire de palmiers, et leurs jardins étaient ceints de murs de clôture (7). Nous aurons l'occasion de constater que cette habitude de posséder des villas est restée toujours chère aux Abadhites.

Tiaret connut des époques brillantes de prospérité; en plus

(1) Voir le manuscrit de *Seghir*, p. 93, texte 33; on les dénommait *medjles* et *h'orma*. Pour le vestibule d'entrée, voir aussi *Seghir*, p. 54, le texte porte: *seqifat eddar*. Ce mot est maintenant employé au Mzab pour désigner l'étage, alors qu'il a conservé son sens primitif ailleurs, notamment au Maroc.

(2) *Zakaria*, 96.

(3) *Ibn Khaldoun*, T. 1, passage cité. — *Seghir*, p. 119.

(4) *Seghir*, 85.

(5) *Seghir*, 69.

(6) *Seghir*, 102.

(7) Voir *Seghir*, p. 47 et surtout p. 85, texte arabe p. 26; ces châteaux de plaisance se nommaient *qçar*, plur. *qçour* et leur mur de clôture, *djedar;* ils étaient percés de crénaux oblongs, *cherafa*.

d'un centre commercial très important (1), c'était une ville intellectuelle et religieuse. Elle possédait une bibliothèque renommée (2), la langue arabe florissait à la cour des Rostémides (3) et on ne se faisait pas faute de cultiver la magie, l'astrologie et surtout la controverse religieuse. Ses habitants pouvaient dire « il n'y a pas de servante chez nous qui ne connaisse les signes du Zodiaque » (4).

Malheureusement, avec l'intransigeance kharedjite et la turbulence des tribus voisines, l'histoire de cette cité n'est qu'une longue suite de schismes, de désordres, d'alliances et de ruptures (5). La Jérusalem du Ouahbisme (6) devait succomber, elle fut abandonnée et détruite en 908 par les Fatimides.

Maintenant qu'il ne reste plus rien de la Tiaret rostémide, pas même des ruines, force nous a été de nous représenter par des textes cette ville berbère du VIII[e] siècle. La question se pose différemment pour Sedrata d'Ouargla.

Sedrata d'Ouargla. — Avant l'exode de Tiaret, Ouargla était déjà peuplée d'Abadhites. La mise en valeur de l'oasis remonte à la plus haute antiquité. A l'époque de la fondation de Tiaret, le kharedjisme y avait aussi pénétré, venant du djebel Nefouça, par le sud de la Tunisie, et lors de la ruine

(1) *Seghir* p. 115.

(2) *Zakaria*, p. 80.

(3) Voir à ce sujet Henri Basset, *Essai sur la Littérature des Berbères*, 1920, pp. 28 et 71.

(4) Rapporté in texte *Zakaria*, p. 78; voir aussi pages 172, 186.

(5) Voir *Zakaria*, p. 57 et la note 1.

(6) C'est Masqueray qui parle de la « Jérusalem du Ouahbisme », *Formation des Cités*, p. 188.

de Tiaret, Ouargla s'accrut de tous les fuyards de la cité abadhite anéantie (1).

Il y avait d'ailleurs interpénétration continue entre tous les établissements abadhites. Djerba (2) fondée dès le XI[e] siècle servait de nœud vital à la prédication; or, nous verrons quels rapprochements on peut faire encore, au point de vue de la construction, entre les édifices trouvés dans cette île et ceux des villes de la Chebka. On peut donc augurer, sauf quelques restrictions que nous préciserons, que les traditions et les techniques architecturales tendaient aussi à s'uniformiser.

Le commerce surtout permettait aux Kharedjites d'essaimer dans le Sahara: l'oued Rir', Ouargla, à 600 km. S.-E. d'Alger, avaient été convertis et développés grâce à lui. Les Abadhites entretenaient des relations suivies avec le Soudan; leurs caravanes parvenaient jusqu'au fond du Ghana (3). Partout ils construisaient, et certes, il serait intéressant de discriminer dans les oasis ce qui doit être attribué encore à leur influence. « Unissant au goût naturel du Berbère pour les « constructions, une forte discipline religieuse, maçons diri-

(1) Note de Masqueray, *Zakaria*, p. 262. Sur la fondation de cette ville voir la belle page du même auteur dans *Formation des Cités*, p. 201.

(2) Ancienne île des Lotophages, au fond du golfe de Zarzis (Tunisie du Sud). Sur l'histoire de Djerba on pourra consulter la relation d'une expédition faite par Pedro de Navarre et Garcia de Tolède, contre la petite île, en 1510.

Ce document abadhite a été traduit par M. de Motylinski et publié dans les *Actes du XIV[e] Congrès des Orientalistes de 1905*, pp. 133 à 159.

Voir aussi un autre art. de M. de Motylinski : *Dialogue et textes en Berbère de Djerba*, in *Journal Asiatique*, nov.-déc. 1897. On y trouvera quelques détails sur la vie des Djerbiens.

Plus récemment, Ch. Monchicourt a publié plusieurs études sur Djerba et notamment sur l'Expédition Espagnole de Djerba de 1560 contre l'Ile de Djerba (Cf. *Journal Asiatique*, 11[e] série, VIII, 541).

(3 *Zakaria*, 276. Renseignements extraits d'un mandement du Cheikh Atfiec

« gés par des moines, ils ont été les colons du Sahara (1) ». Sedrâta d'Ouargla ou *Isedraten* (2) dans le langage ou tamazir't de la Chebka, paraît jouir encore d'une célébrité tout aussi considérable que celle de la glorieuse Tiaret (3). La forêt de 400.000 palmiers que l'on y compte aujourd'hui n'occupe plus maintenant qu'une partie du sol jadis exploité (4). Le sable des dunes a recouvert peu à peu, vers le Sud, ce qui, au x^e^ siècle, constituait une agglomération bourdonnante; mais le sable est aussi un doux linceul, et en le creusant par endroits on retrouve parfois encore intacts, les édifices de la ville ancienne. Ces vestiges sont situés à 5 km. et demi au S.-O. d'Ouargla.

D'abord « des conduites maçonnées rayonnent autour de la « source morte de Sedrata et courent très loin dans la plaine ». (5) Puis ce sont des ruines que l'on a découvertes, des ruines dénotant une architecture déjà très développée. Elles ont permis de reconnaître une mosquée « à salle cou« verte de 20 voûtes soutenues par 16 piliers avec de fausses « portes sur les murs et des fenêtres entourées de dessins « symétriques. » (6) Ailleurs se dessinent très nettement un palais avec une cour centrale sur laquelle s'ouvraient deux portiques et trois chambres. Plus tard, les fouilles de M. Blan-

(1) Masqueray, *Chronique d'Abou Zakaria*, 276, N. 1.

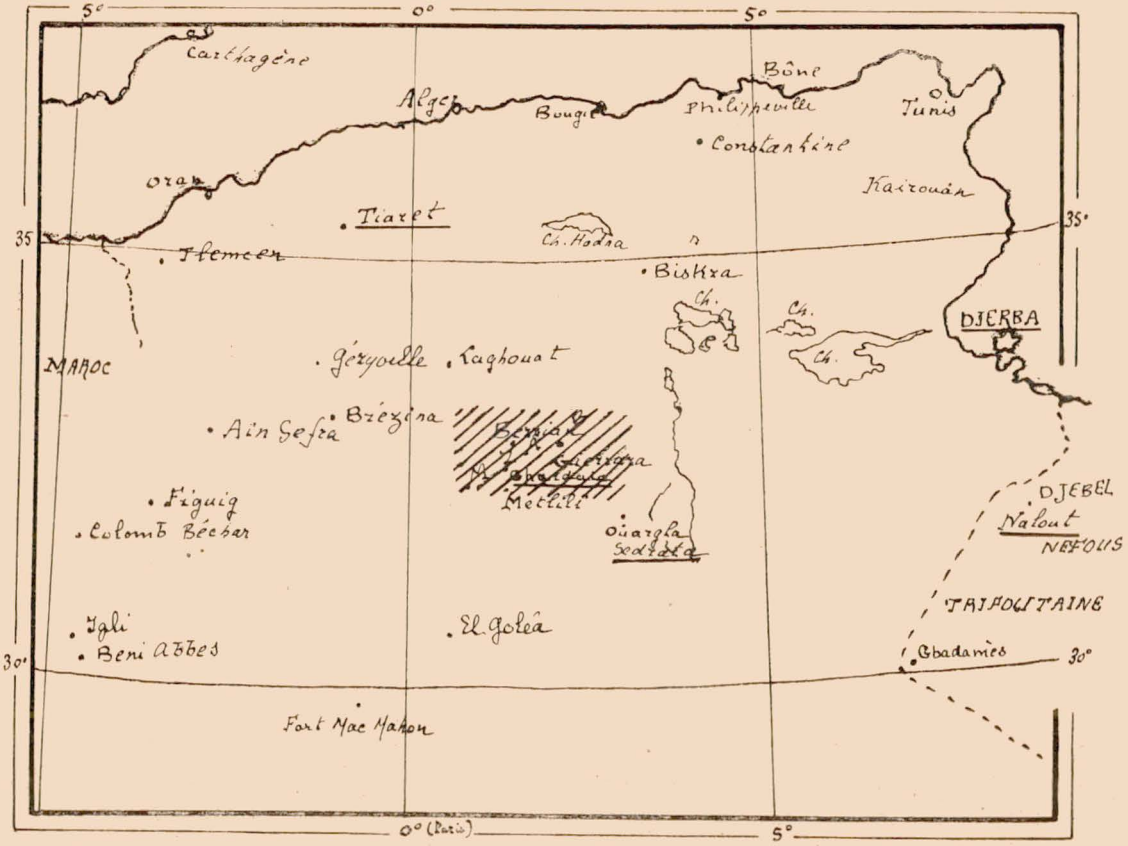
(2) Ce nom lui vient de la tribu des Sedrata qui d'abord constituèrent son peuplement.

(3) Le cadi de Melika nous disait qu'elle comptait 330 agglomérations et 1.150 sources !

(4) Schirmer, *Le Sahara*, 306.

(5) Paul Blanchet, *L'Oasis et le Pays d'Ouargla*, *Annales de Géo.*, 1900, p. 142.

(6) Saladin, *Manuel d'Art musulman*, page 231, 2 photos; fig. 152 et 153, et surtout G. Marçais, *Manuel d'Art musulman*, 2 vol., Paris, 1926, pp. 81-90, 8 photos et figures.



CARTON D'ORIENTATION

indiquant les pôles de l'Abadhisme Nord-Africain : 1° dans le passé avec *Tiaret* et *Sedrata;* 2° à l'heure actuelle, avec le Djebel Nefous en Tripolitaine, l'île de Djerba dans le Sud tunisien et le Mzab (figuré ombré).

chet permirent de compter plus de trente quatre salles dans ce prestigieux monument, et partout « les murs, les colonnes « et les chapiteaux sont couverts d'un stuc très fin refouillé « en arabesques (1) ».

Les maisons étaient ornées d'arceaux et de colonnes (2), comme le sont encore les maisons abadhites de l'oued Mzab que nous décrirons (3). Les salles du palais étaient couvertes en berceau, au devant d'elles des arcades étaient disposées, « leurs arcs sont outrepassés ; les colonnes en maçonnerie « portent des chapiteaux massifs qui semblent mieux faits « pour s'adapter sur des pilastres à pans coupés que sur des « fûts cylindriques (4) ». Nous retrouverons, dans l'étude des villes du Mzab, des tâtonnements et une incertitude perpétuelle touchant la technique du chapiteau. Mais nos piliers ou chapiteaux mzabites, n'ont aucune parenté avec leurs frères sédratiens, dont la contexture riche et délicate rappelle bien plutôt les fastes de Kairouan et de l'Ifrîqiya.

Enfin le plan des maisons, nous dirions, pour certaines, des palais tant paraissent riches les demeures de ces hérétiques, comportait une cour intérieure avec chambres longues et étroites prenant jour au dedans. Ces chambres étaient parfois précédées d'arcades ou d'une voûte unique, comme en comportent encore les maisons mzabites actuelles. En outre,

(1) Lire le compte rendu à l'Académie, de M. Blanchet, 4e série, t. XXXVI, 1898, p. 520.

(2) Id., pp. 61 et 62.

(3) La ressemblance est particulièrement frappante en ce qui touche le profil des arceaux. On trouvera le dessin d'une de ces arcatures dans l'art. de Tarry sur les villes berbères de la vallée de l'oued Mya. *Revue d'Ethnographie* du Dr Hamy, 1885, fig. 7, p. 14. Ce sont les mêmes découpures à la base de l'archivolte.

(4) M. Georges Marçais, *Album de pierre, plâtre et bois sculpté*, 1909, page 3, description des figures et des planches.

l'habitation comprenait des recoins, des réduits, des magasins partout multipliés. Autant de particularités, et d'autres encore que nous signalerons plus loin, dont on retrouve la trace dans l'habitation abadhite moderne.

Mais surtout, ce que les ruines de Sedrâta d'Ouargla renferment de plus curieux « ce sont leurs arabesques, c'est-à-« dire, sur des murs en pisé ou en moellons, des enduits faits « de *teffiza*, sorte de tuf, appliqué frais sur les murs, et qu'on « sculpte au fer quand il est encore mou (1). Plus de deux cents mètres carrés d'une semblable décoration murale furent mis à nu. On peut les admirer au musée de Mustapha, à Alger, où certaines ont été transportées (2). Elles paraissent fabriquées en *timchemt*, ingrédient spécial que nous aurons l'occasion de retrouver.

Ces revêtements sont d'une rare richesse décorative. Ils empruntent leurs éléments à l'écriture, la géométrie et l'ornement floral. Chose remarquable, « rien en ces sculptu-« res de l'an 1000 ne traduit l'influence directe de l'orient « musulman (3). » Ce sont des spécimens d'un *art roman d'Algérie*, évolué en dehors ou avec une certaine influence de l'invasion arabe, mais répondant tellement à l'esprit décoratif autochtone que ces motifs se retrouvent, maintenant

(1) Saladin, op. cité 236. Sur Sedrata, lire encore l'article précité de Tarry: Excursion archéologique dans la vallée de l'oued Mya, *Revue Ethnographique*, III, p. 1-44, voir aussi le vol. II, pp. 21-34.

(2) Mais surtout on peut admirer les fort belles planches dessinées d'après elles par M. Marçais dans l'album précité. Planche I et IV, format des pages: 50 cm. sur 13.

Tarry donne aussi la reproduction d'une portion de paroi sculptée ayant appartenu au palais de Sedrata (art. cité, fig. 18, p. 43).

Des architectes d'Alger ont emprunté certains décors sedratiens d'arcatures (lobes superposés), pour les faire revivre à la cimaise des maisons modernes de rapport.

(3) Blanchet, C. R., p. 520.

encore, chez les Kabyles ou les Aurasiens. Des ressemblances rappelleraient l'art chrétien de certains monastères coptes. La flore de Sedrâta viendrait alors d'Egypte ou dériverait d'un fond commun dont l'aire de dispersion aurait été fort vaste en Algérie, dans l'Afrique romaine (1).

Pour ce qui est des Mzabites, les villes actuelles de la Chebka ne contiennent plus, malheureusement, fut-ce un souvenir, d'éléments aussi évolués de décoration. Les Abadhites semblent avoir perdu complètement ces bonnes traditions. Peut-être est-ce dû au sectarisme, parce que leur esprit égalitaire aurait régenté la construction elle-même; peut-être aussi parce que le développement de Sedrâta avait atteint une prospérité hors de proportion avec le développement de nos villes actuelles. Seules des fouilles plus complètes encore, effectuées aux environs d'Ouargla, pourraient élucider le mystère, le hiatus de la tradition constructive de nos Berbères.

Néanmoins nous devons en retenir un enseignement touchant la culture et le développement architectural des villes abadhites : elles semblent n'avoir pas subi d'influences étrangères et avoir progressé seulement sur les vieux fondements africains.

Sedrâta, dans son luxe et sa grandeur, ne devait pas tarder à porter ombrage à des voisins plus puissants; un seigneur de la qal'a des Benî-Hammâd (2) la ruina, ainsi que d'autres

(1) Album de M. Marçais, p. 4. Voir les rapprochements si symptomatiques de décoration.

Lire aussi, *Revue de l'Art musulman en Berbérie*, par M. G Marçais, in *Revue Africaine*, 4e trimestre 1906, p. 407 et 408 (Bibliographie infrapaginale) et le *Manuel d'Art musulman*, I, p. 90 et seq.

(2) Ville très curieuse du XIe siècle qui a été l'objet de fouilles tout à fait complètes. Lire :

villes de l'oued Mya, en 1075. Les puits furent aveuglés, ses sources comblées; les soldats, dans leur férocité, n'épargnèrent ni les édifices ni les palmiers (1). Mais les Abadhites, dans leur sagesse, et dès avant la chute de leur forteresse, avaient fondé des établissements dans une région encore plus isolée du Sahara : les villes de la Chebka du Mzab étaient déjà nées et ce sont elles seules, maintenant, qui vont retenir notre attention.

Général de Beylié, *La Kalaâ et Tihamamine* (Ruines berbères Hammadites. Rec. des Notices et Mémoires de Constantine, 1903).

Du même auteur, *La Kalaâ des Beni-Hammad*, 7 pages, 3 photogr. Edition de la *Revue Nord-Africaine illustrée*, Alger, 1907.

Voir aussi le deuxième fascicule de l'*Album de pierre, plâtre et bois sculptés*, de M. G. Marçais, p. 37 et pl. III *bis*.

Ces villes berbères des quatre premiers siècles de l'Hégire sont fort intéressantes. Souvent, ce sont d'anciennes villes byzantines (Baghaï, Tidjis, Tobna). A Tobna, Blanchet a retrouvé des fragments de plâtres sculptés qui lui ont rappelé ceux de Sedrâta.

Nous citons, en passant, à propos de ces cités africaines du x[e] siècle :

Blanchet, *Mission archéologique dans le Hodna Oriental* (Tobna). *Rec. Soc. Arch. de Constantine*, 1899.

Raoul Grange, *Monographie de Tobna, Rec. de Constantine*, 1901.

(1) Lire l'art. cité de Blanchet : *L'Oasis et le Pays d'Ouargla, Annales de Géographie*, 1900, page 153.

LE MILIEU EXTÉRIEUR

Le Terrain

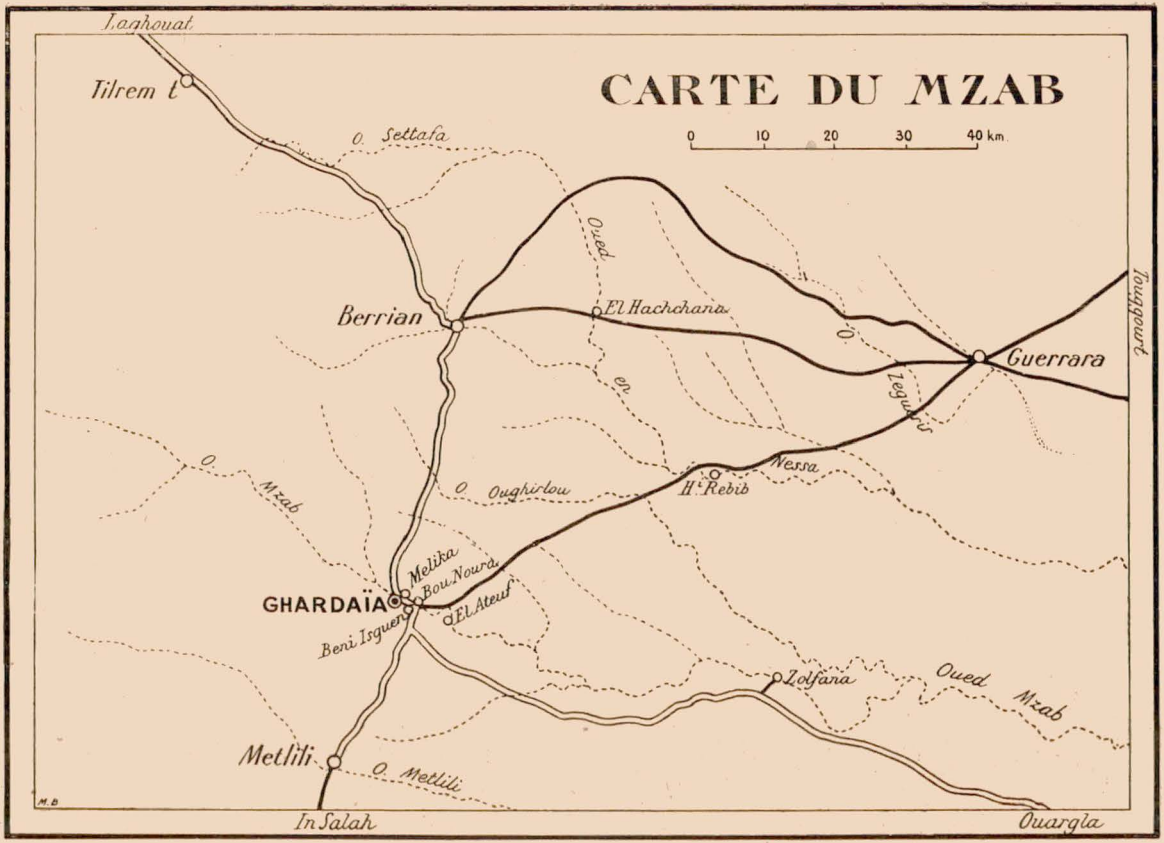
Situation géographique, Configuration, Limites. — La contrée dont nous étudierons l'habitation fait partie au point de vue géographique du Sahara Septentrional et au point de vue administratif, constitue une commune indigène du Territoire de Ghardaïa (1). Cette région est située au sud de l'Algérie proprement dite, dans le prolongement de la province d'Alger. On la dénomme Chebka du Mzab ou simplement encore Mzab tout court; ses coordonnées géographiques sont comprises entre 32 ° et 33°20' de latitude Nord et 0°4' et 2°30' de longitude Est. Sa superficie atteint 8.000 kilomètres carrés (2).

C'est un pays en contre-haut par rapport aux régions avoisinantes. Il se développe sur une largeur de plus de 100 kilomètres et ses contours sont assez nettement tranchés sauf exceptionnellement vers le Sud où ils sont assez imprécis.

Au nord, la Chebka est limitée par l'oued Besbaïer puis,

(1) Le Chef de cette vaste circonscription administrative, l'une des quatre dont l'ensemble forme les Territoires du Sud, est en résidence à Laghouat. La commune de Ghardaïa était autrefois un cercle, c'est maintenant une annexe depuis que les fonctions de Chef de cercle et de Chef de bureau arabe ont été confondues sur la même tête.

(2) L. Rousselet, *Mzab*, supplément au dictionnaire de Vivien de Saint Martin. Voir aussi le carton d'orientation de Brunhes. Géo. Hum, 1916, page 517. On trouvera dans ce manuel une monographie déjà très précieuse sur le Mzab; nous aurons l'occasion de la citer par ailleurs. Concernant l'aperçu géologique du plateau, voir ce même ouvrage 539. Rousselet dit 2°50 de long. Est, comme limite E., c'est plutôt 2°30.


CARTE DU MZAB
0 10 20 30 40 km
Laghouat
Tilrem t'
O. Settafa
Oued
Berrian
El Hachchana
O.
Guerrara
Touggourt
en
Zegrir
Nessa
H. Rebib
O. Mzab
O. Oughirlow
Melika
Bou Noura
GHARDAÏA
El Ateuf
Beni Isguen
Zelfana
Oued Mzab
Metlili
O. Metlili
In Salah
Ouargla
M. B.

par une ligne fictive que l'on peut tirer sur la carte dans le prolongement de la direction générale de l'oued Settafa et qui aboutirait aux environs du Hadjar Lekkaz (1). Cette arête qui atteint parfois 200 mètres complique l'accès par le Nord.

A l'ouest la limite est moins certaine; on rencontre une série de hauteurs qui ont été rognées sur leur pourtour par d'anciennes eaux fluviales, dessinant entre les vallées des sortes de ponts; c'est la région des *Gant'ra* (*Gant'ra* pont, pl. *gnât'r*).

Au sud, après la dépression si brusque marquée par l'oued Seb-Seb, les mouvements de terrain se font de moins en moins fréquents et après le *Bîr-Rekaoui*, à 140 kilomètres à vol d'oiseau de la limite Nord, on ne tarde pas à pénétrer dans cette immense région des dunes qu'on ne quitte plus par la suite sur la piste d'El Goléa, jusqu'à l'escarpement de cette forteresse saharienne (El Goléa, *Gal'a*, citadelle, diminutif : *el goli'a*, la petite citadelle).

Le rebord le plus net de la Chebka se trouve à l'Ouest; une profonde gouttière N.-S., l'oued Loua marque la cessation de l'immense terrain de parcours des Ouled Sidi Cheikh, versant occidental du Sahara, dorénavant tourné plutôt vers les rivages de l'Océan (2). Notre plateau sert de berge à la rive gauche de cet oued, c'est une faille à pic, difficilement franchissable, rempart épais opposé à une incursion par l'Ouest.

(1) Nous indiquons à peu près les limites données par le Docteur Huguet dans sa note courte, mais si documentée publiée dans le *Bulletin de la Société de Géographie*, année 1899. (*Dans le Sud Algérien*, pages 285 à 303). Ce même bulletin publie aussi des cartes et croquis.

Au point de vue cartographique, voir : 1° l'Algérie au 800.000e, feuilles 3 et 4, mais surtout feuille 4; 2° une édition provisoire de la région du Mzab année 1910. Cette dernière carte au 200.000e est plus précise que la première.

(2) Voir Elisée Reclus, *Géographie Universelle*, Algérie, p. 331.

La moyenne d'altitude du plateau étant de 515 mètres et variant de 300 à 800 mètres entre les mesures extrêmes, on enregistre ici une dépression presque aussi forte que celle existant au Nord (1).

Dans cette direction et au Sud, c'est le chaos et l'enchevêtrement des dunes, prologue de l'erg immense qui s'étend après El-Goléa. Le vent, les eaux, ont accumulé dans ces bas-fonds « les déchets d'une érosion qui s'est exercée pendant des âges géologiques (2) ».

L'aspect de notre Chebka témoigne en effet, d'une usure intense qui a dû se poursuivre pendant des millénaires; des strates ou « têtes de chat » ont été isolées, elles sont surtout très nettes avant d'arriver à Ghardaïa, aux environs de l'oued *Ourir'lou*. Par la suite, plus au Sud, insensiblement, le relief est moins accentué; les *gour* (3) multipliés sur la piste de Metlili se font de moins en moins nombreux pour disparaître après avoir dépassé cette oasis.

Constitution géologique : Stratigraphie, Tectonique, Aspect général de la région. — De bonne heure, les géologues ont parcouru cette contrée et dès les premières reconnaissances, ses caractéristiques si apparentes furent nettement

(1) Voir le *Profil Est-Ouest du Sahara Algérien*, d'après Rolland, publié par Schirmer dans son *Sahara*, p. 21.

Cet escarpement d'*El Loua* n'aurait pas moins de 200 mètres de hauteur. (Itinéraire géologique d'Alger à Laghouat, voyage entrepris en 1856 par M. Ville; notes manuscrites que l'on peut consulter aux archives du Service de la Carte Géologique)

(2) Sur la genèse des dunes, voir M Gautier, *Etudes Sahariennes*, Annales de Géographie, 1907, p. 124.

(3) Gara, pl. Gour, témoins géologiques très bien dénommés par l'expression arabe; ce sont des couches molles à la base, protégées au sommet par un chapiteau de roche dure. (Voir *Le Sahara* de M. Gautier, T. 1, page 8). Ces rochers dominant la région et rappelant aux voyageurs les âges écoulés, ont un aspect bien spécial.

fixées (1). Après la si curieuse région des *d'ayas* (2) que l'on traverse en quittant Laghouat, contrée de mirages, de gazelles et de parcs anglais, tant les pistachiers y sont régulièrement taillés par la dent des chameaux, sans transition, on pénètre dans une région de calcaires dolomitiques qui rappelle « une mer agitée par une violente tempête et solidifiée tout d'un coup » (3). Les premières assises des roches commencent à apparaître à 110 kilomètres de Laghouat environ, puis, très vite, toute flore et toute faune disparaissent, rien ne subsiste de ce qui faisait la vie de la *d'aya*. L'ensemble de la formation présente les mêmes calcaires que l'on a quittés à Laghouat, qui étaient recouverts dans la région de Tilr'emt par une certaine épaisseur d'atterrissements et que l'on retrouve ici beaucoup plus cahotiques et ramassés. Ce sont des calcaires turoniens, gris ou noirs et luisants lorsque le sable mis en mouvement par le vent, les a polis. Ils sont en général établis sur des formations de marnes et d'argiles, leur épaisseur est très variable, elle atteint une puissance de 110 à 120 mètres à Ghardaïa (4). Parfois, les croupes pierreuses sont panachées de traînées lie de vin qui rappellent des cou-

(1) Voir l'ouvrage si complet de M. Ville : *Exploration Géologique du Beni Mzab du Sahara*, Paris, Imp. Nationale, 1872. Ce livre écrit par un ingénieur en chef des Mines, renferme aussi des développements touchant l'ethnologie des contrées décrites.

(2) Dayas, cuvettes, signalées ici par des pistachiers térébinthes. La dent des chameaux taille régulièrement ces arbres à 3 m. du sol environ, aussi prétend-on que les petits pistachiers ne peuvent survivre que s'ils sont protégés par un épineux, au cours de leur croissance.

(3) Ville, op. cité page 28.
Voir la composition de ces dolomies, page 29; lire aussi les descriptions très complètes de l'auteur, relatives aux coupes géologiques.

(4) Pour plus de détails, voir le rapport de l'ingénieur en chef Jacob, du 19 avril 1893, il avait été écrit dans un but de recherche d'eaux artésiennes. Ce rapport est conservé dans les archives du Service de la Carte Géologique; les passages essentiels en ont été publiés par Huguet dans son article précité.

lées de bitume; ce ne sont, en réalité, que les vestiges d'une carapace de calcaire concrétionné qui se serait formée à l'époque quaternaire. La route de Ghardaïa lorsqu'elle a dû être creusée dans le calcaire lui-même, après Berrian par exemple, offre des accotements d'une teinte blanche caractéristique : le calcaire de la Chebka possède, en effet, une cassure toujours blanche.

L'aspect général du paysage a quelque chose de dantesque. C'est le plateau pierreux dans toute son horreur, la *h'amâda* (1), tantôt bouleversé par l'érosion comme aux environs de l'oued Nimel où les roches sont tellement déchiquetées qu'il semble que le cœur de la Chebka soit proche, tantôt s'étendant monotone et immense, sans une touffe, comme sur la piste de Metlili après avoir passé l'oued *Nouimrate*. On comprend que l'on ait pu dire que la *h'amâda* était, dans le désert, le vrai désert.

Au point de vue tectonique, le plateau tout entier affecte une forme générale en pupitre car il possède une inclinaison Nord-Ouest-Est; de plus, recouvert par des couches régulières à l'origine, il a vu ses dépôts profondément érodés par les éléments. Les eaux pluviales, les actions éoliennes ont creusé dans les bancs calcaires des ravines abruptes (2) qui découpent la roche dans tous les sens, lui donnant cet aspect typique que les sahariens ont rendu par l'appellation de *Chebka*, (filet). Ces lits de torrents à sec convergent vers des gouttières larges et profondes : ce sont les vallées

(1) Expression arabe qui signifie plateau pierreux. Le plus typique est la hamada-el-hamra au Sud de Ghadamès en Tripolitaine.

(2) Voir la photographie d'un de ces thalwegs dans la *Géo Hum*, de Brunhes, fig. 157, page 540, édition 1910.

d'oueds sahariens (1); ils ont tous une direction N.O-S.E. qui correspond d'ailleurs à l'inclinaison du plateau. C'est le bassin d'Ouargla qui joue le rôle de centre attractif des eaux de la Chebka.

Le Climat

On sait quelle influence décisive les facteurs physiques exercent sur l'évolution des sociétés. Le climat n'est pas un des moindres; les anciens déjà l'avaient compris. Aux temps modernes, Montesquieu, dans sa théorie célèbre des climats, et plus récemment encore Ratzel avec son tellurisme, ont mis tous ces caractères en valeur.

Température selon les saisons. — Au point de vue climatologie de l'Algérie, il existe un livre fondamental, c'est celui de M. A. Thévenet (2), nous y avons relevé les données numériques les plus symptomatiques, complétées par des renseignements pris sur place. La station météorologique de Ghardaïa est la plus ancienne du Sahara, elle date de 1887 (3).

(1) Voir, pour des détails sur ces principaux oueds (l'oued Zegrir, l'oued Soudan, l'oued Mzab, l'oued Metlili), l'art. de Huguet, p. 294 à 296 et Ville, p .11 et suivantes et p. 33 et suivantes.

(2) *Essai de Climatologie algérienne*, Alger, août 1896. Le service météorologique d'Alger entreprend l'édition d'un ouvrage analogue avec les données et les moyennes constatées au cours de ces dernières décades.

On trouvera aussi des données dans l'Aperçu météorologique, rédigé par M. Lasserre, pour *l'exposé de la situation* des Territoires du Sud, 1re partie IV, p. 137-167. L'ouvrage de M. Moulias cité dans la bibl. contient sur le cadre géographique et particulièrement le climat saharien, des développements de nature à éclairer la question visée supra.

(3) Voir *Le Sahara* de Schirmer qui date de 95. A cette époque on devait se contenter de données bien succinctes sur le Sud, au point de vue température. Les relevés de la station de Ghardaïa y sont très clairement appréciés : pp. 53, 96, 102, 105 pour la température; 37, 41, 44 pour les vents.

Maintenant il existe 20 stations du service météorologique dans le Sahara (*Exposé de la Situation générale des Territoires du Sud*, 1912).

Pour la position et l'altitude de la station de G., voir infra les mesures que nous donnons à propos de cette ville.

Voici les données touchant la température que des observations portant sur huit années, avaient permis d'établir.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Températures maxima (moyennes mensuelles).....	14.7	17.8	22.6	26.8	32.3	38.5	43.4	42	36.5	28.6	21.1	16.1
Températures minima.....	2.9	4.6	8.7	11.9	15.9	20.9	24.8	23.5	19.5	13.6	7.7	4.1
Température moyenne de la journée (températ. moyenne mensuelle corrigée).....	8	9.8	14.7	17.7	22.1	27.9	32.3	30.8	25.6	18.6	17.4	8.8
Variation diurne de la température	11.8	13.2	13.9	14.9	16.4	17.6	18.6	18.5	17	15	13.4	12

La moyenne des maxima absolus est de 47,3, le maximum exceptionnel ayant été enregistré à l'ombre étant de 48°. La moyenne des minima absolus est de 0,1, le minimum exceptionnel étant — 1.

Ces chiffres (1) sont suffisamment éloquents. On voit quels sont les excès torrides de l'été ghardaïen. Il se classe parmi les plus chauds du Sahara avec ceux d'El Goléa et d'Ouargla. Le maximum de variation diurne de la température ne dépasse pas 9°2 à Alger en juin, il atteint 18°6 à Ghardaïa en juillet. Les nuits sont souvent très chaudes (2).

En hiver, par contre, la température est sensiblement la même que celle du littoral algérien. Il ne gèle pour ainsi

(1) Nous les avons pris dans l'*Essai de Climatologie* précité où ils sont disséminés dans tout le volume avec d'autres données.

Une courbe des moyennes des maxima et des minima à Ghardaïa existe dans Chudeau, *Le Sahara*, Tome II, fig. 48, page 122.

(2) Coyne, *Le Mzab*, page 5.

dire jamais et il n'y a point de précipitation de neige vu les froids très faibles.

Par contre, si pendant le jour l'atmosphère pauvre en vapeur d'eau laisse facilement passer les radiations solaires, souvent assez vives même au cours des journées hivernales, la nuit, cette même transparence calorifique permet un rayonnement rapide et il en résulte des abaissements parfois très importants de température.

D'autre part, le calcaire, sol plutôt absorbant dans d'autres contrées, n'a ici aucune influence régularisante sur la température en raison de son imprégnation d'eau tout à fait minime. Brûlant pendant le jour, il deviendra vite glacial la nuit.

Les pluies, leur fréquence, leurs époques. — Hygrométrie et évaporation. — Les pluies, quant à leur fréquence et leurs époques, se répartissent d'une façon extrêmement irrégulière dans le Mzab ; cependant, il résulte des moyennes établies, que l'hiver est plutôt la saison pluvieuse (1). Les chiffres renseignent fort mal, car s'il est des années assez pluvieuses (2), il en est d'autres et même des séries d'autres où l'on attend vainement voire une simple averse. Sur les feuilles météorologiques de la station de Ghardaïa, on retrouve, à profusion, les mentions : gouttes, orages de sable, tempête de sable.

Les petites pluies imperceptibles, que le pluviomètre n'en-

(1) Il tombe annuellement 103 cm. 7 d'eau, répartis ainsi qu'il suit, pour les six premiers mois :
23,6 — 5,7 — 17,7 — 7,2 — 6,0 — 1,4. Pour les six derniers mois : 0,3 — 2,3 — 6,3 — 4,7 — 7,3 — 21,3. Thévenet, même ouvrage, p. 63.

(2) Duveyrier lors de son passage dans le Mzab, compte 13 jours de pluie (*Coup d'œil sur le pays des Beni-Mzab*), p. 118, in Schirmer, p. 79.

registre même pas, sont très fréquentes. On voit tomber les gouttes, mais avant d'arriver au sol elles sont déjà absorbées par l'atmosphère. L'habitant n'en bénéficie en aucune façon, bien plus, la bourrasque de sable, qui accompagne l'orage saharien, lui cause au contraire un préjudice certain.

L'humidité atmosphérique est en effet très faible au Mzab, or on sait l'influence énorme qu'elle revêt pour les hommes, les animaux, les plantes et aussi les objets de l'industrie humaine. En août, par exemple, alors que la tension absolue de la vapeur d'eau est de 17 m/m 5 à Alger, elle n'atteint que 8 m/m 4 à Ghardaïa (1). L'air est donc extrêmement sec et cela en toute saison. Si parfois il y a quelques brouillards au matin, le soleil a tôt fait de les dissiper. Pendant certaines journées estivales, la sécheresse de l'air est telle que les objets de bois se contractent, l'encre sèche, les ongles cassent comme du verre (2).

On comprend qu'avec une hygrométrie semblable, l'évaporation soit extrêmement intense, surtout l'été. A l'évaporomètre, alors que l'on constate à Alger 5 m/m 2 en juillet, pour 24 heures, on enregistre dans les mêmes conditions 17 m/m 3 à Ghardaïa (3). Pendant la saison d'hiver, au contraire, les chiffres sont assez voisins de ceux du littoral.

Les vents ; vents dominants selon les saisons, leur direc-

(1) Voici la tension absolue de la vapeur d'eau pour tous les mois; pour les six premiers : 5,7, 4.7, 5,3, 5,6, 5,9, 7,3; pour les six derniers : 8,0, 8,6, 8,4, 7,1, 6,4, 5,6, Thévenet, p. 45.

(2) Schirmer, p. 64.

(3) Ces mesures ont été enregistrées à l'ombre, on se doute de l'énormité de l'évaporation au soleil. Voici les moyennes de 24 heures enregistrées à l'ombre a Ghardaïa; pour les 6 premiers mois : 4,8, 6,8, 6,3, 9,2, 12,4, 16,1; pour les six derniers : 17,3, 15,7, 13,0, 10,5, 6,9, 5,5.

tion. — Au cours d'une année les observations établissent que les huit vents soufflent à Ghardaïa. Au point de vue de la fréquence, le régime éolien de l'hiver est cependant l'opposé de celui de l'été.

En hiver le vent souffle du Nord, du Nord-Ouest et de l'Ouest, celui du Nord étant le vent dominant (1), c'est le même qui amène la pluie en janvier et en décembre. En été, les vents dont la fréquence est la plus grande sont ceux du Sud, du Sud-Est, de l'Est et du Nord-Est, ce dernier étant le vent dominant. Les deux premiers, venant du Sahara, sont assurément très secs, celui du Sud surtout, le fameux siroco (2) : il souffle souvent avec une violence inouie.

Les tempêtes de sable ne sont pas rares non plus ; elles constituent même, dans les ravins mzabites, un spectacle assez impressionnant (3) ; soudain les ouragans furieux, chargés de poussière, arrivent sous forme de volutes, en mugissant, et menacent de tout emporter.

Conclusion :

Maintenant que nous connaissons l'allure générale du plateau mzabite, que nous pouvons nous rendre compte des liens étroits qui unissent les faits climatériques de cette contrée à ses caractéristiques (4), nous sommes aussi en mesure d'apprécier la Chebka en tant que siège d'établissement humain.

(1) Voir les cartes si expressives de l'essai de Thévenet, planche XXIX et seq.

(2) Les indigènes ne donnent pas au vents des noms différents de ceux employés dans le Tell. Le siroco s'appelle *chehili.* Il souffle le plus souvent du Sud-Ouest.

Dans la Zenatia du Mzab les vents se disent *idhouen,* sing *adhou.* (Voir René Basset, ouvrage cité dans bibl., p. 96).

(3) Récit de l'Eprevier, p.406; V. Bibliogr.

(4) Sur les répercussions réciproques de ces deux ordres de faits, voir la préface de l'Atlas de Vidal de la Blache.

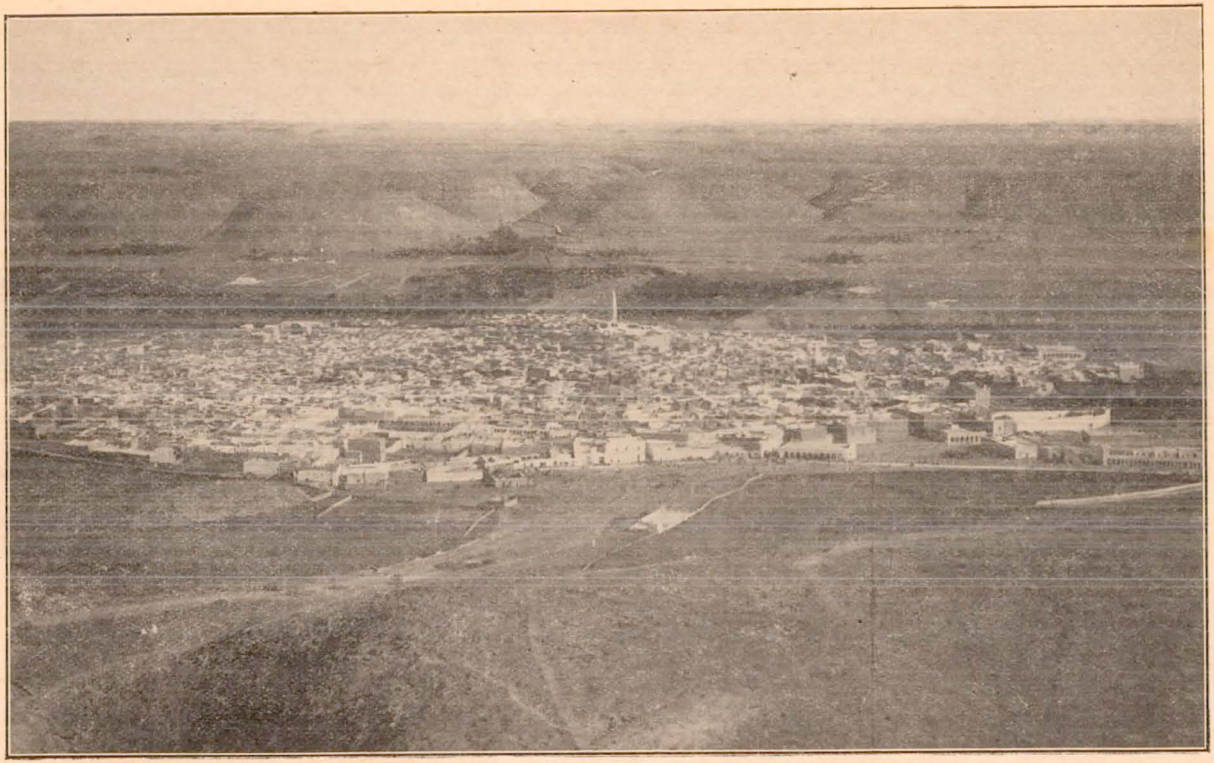
On peut dire, sans crainte, qu'il y a bien peu de contrées aussi déshéritées sur la terre. Le sol est presque exclusivement rocheux et quant aux maigres atterrissements situés au creux des oueds, ils apparaissent, à première vue, sous l'aspect de lits sablonneux absolument impropres à la culture. Il faut une patience et un travail inouis pour arriver à les rendre arables, pour les nettoyer de leur croûte de sables stériles et mettre à nu un sol susceptible de produire une récolte.

De plus, la sécheresse persistante, l'énormité de l'évaporation, indépendamment de la valeur cultivable des terrains, sont déjà, à eux seuls, des obstacles sérieux qui viennent s'opposer au libre jeu de l'activité de l'homme. Souvent même, l'existence des sociétés, établies dans la région, s'en trouve menacée. Par contre les averses diluviennes qui, très rarement il est vrai, peuvent subvenir, suffisent pour renverser, pendant de longs jours, l'économie générale; le rôle de l'homme, ne cessant de lutter contre l'évaporation constante, s'en trouve tout d'un coup interverti (1).

Aussi le caractère heureux ou malheureux d'une année tout entière s'exprime-t-il par un seul mot: *el oued h'emel* (m. a. m. l'oued a porté, l'oued a eu une crue). L'équilibre de toutes les transactions locales dépend de ce fait climatérique. La vie, bien précaire, il faut l'avouer, des cités que nous allons étudier, est suspendue à cette interrogation.

(1) On avait pensé libérer le Mzab de cette inconstance des pluies en creusant un puits artésien. Les recherches entreprises dès 1893 ne donnèrent aucun résultat; les travaux préparatoires concluaient que les grès que l'on rencontre à *Sidi Maklouf*, avant d'arriver à Laghouat, se continuaient sous la région des dayas et ensuite sous la Chebka elle-même. (Rapport précité de Jacob). L'hypothèse ne fut pas vérifiée.

Pour la flore et la faune du Mzab voir le livre d'Amat, cité dans la bibliographie.



GHARDAIA. — Vue générale, prise en avion.

La ville se dresse sans transition au milieu de l'oued Mzab, dont on aperçoit les flancs caractéristiques. Çà et là, des autels et tombeaux pigmentent la grisaille de la roche. Dans le fond, quelques taches sombres de jardins. A droite serpente la route de Laghouat (le colimaçon), maintenant abandonnée; la route actuelle apparaît au centre : toutes deux se perdent dans un horizon monotone et désolé.

PREMIÈRE PARTIE

LA VILLE

CHAPITRE Ier

ÉTUDE D'ENSEMBLE

1. — Fondation, situation et aspect

Premiers établissements humains de la Chebka. — Le Mzab ne paraît pas avoir été habité aux temps préhistoriques; on n'a pas encore rencontré d'indices permettant d'établir qu'il ait été le siège d'une activité quelconque aux premiers âges de l'humanité africaine. Les pierres écrites relevées sur le point le plus proche, ont été trouvées au Sud de la Chebka, à 150 kilomètres environ de Ghardaïa. Seule une pseudo stèle libyco-berbère, incisée sur une dalle gréseuse, a été découverte, en 1897, au lieu dit *Gara-Zmila,* sur la route de Ghardaïa à El-Goléa (1).

(1) G.-B.M. Flamand. *Les Pierres écrites dans le Nord de l'Afrique,* 1921, p. 68, 239, 280, 293. Cet ouvrage posthume ne contient malheureusement pas la monographie qui devait être réservée à la Gara-Zmila; elle n'avait pas encore été écrite par l'auteur.

M. Maurice Reygasse dont les recherches fécondes aident à soulever le voile qui recouvrait la préhistoire saharienne n'a pas encore été tenté par le Mzab ou même par la Gara Zmila (Lire son étude-programme : Préhistorique et Ethnographie, in ouvr. sur les Territoires du Sud de l'Algérie, édité à l'occasion du Centenaire de l'Algérie, vol. 5).

A 5 kil. de Guerara, sur la route d'Ouargla, il existerait une pierre levée d'une dimension considérable; ce monolithe atteint, dit-on, une vingtaine de mètres de haut, les indigènes l'appellent *Elf Sâat* (mille heures), des pierres plus petites sont

Depuis une très haute antiquité le Mzab a pu servir de terrain de transit aux caravanes, et encore est-il plus vraisemblable qu'elles devaient chercher à éviter ce plateau inhospitalier. Néanmoins, avant l'arrivée des Mzabites dans le pays, il y existait des établissements humains : des nomades *Ouacilites* y séjournaient (1).

Quel était le genre d'habitat de ces populations, il est difficile de le préciser. Il devait être à coup sûr très primitif ; ces tribus nomades devaient séjourner sous la tente ou loger dans des demeures mal construites, comme celles, dit-on, qui étaient situées à Tighzert, au N.-O. de Bou-Noura.

On trouve peu de cavernes habitées dans le pays; nous en avons cependant rencontré une à Metlili, avoisinant la mosquée, mais encore était-elle abandonnée. Néanmoins elle portait les traces d'une appropriation évidente puisque son orifice était obstrué par un mur percé d'une porte, avec deux ouvertures en triangle surmontant le linteau. L'extrême petit

rangées en cercle à sa base. Les Mzabites nomment ce lieu *Aamied;* il est probable que l'on se trouve en présence d'un témoin géologique.

Sur ce monolithe, voir: une note de M. Jacquot, in *Recueil de la Soc. Arch. de Constantine,* 1898, p. 400.

Bernard, dans son *Carnet d'Itinéraires,* cité infra, le signale aussi, p. 314.

Les Romains semblent n'avoir jamais pénétré dans la Chebka. Les ruines romaines les moins lointaines ont été relevées à *Messad* ou plus exactement à Aïn-Soltan, à 104 kil. de Laghouat, en allant à Bou-Saâda. C'est probablement la *Tamaritha,* de Ptolémée.

Berbrugger avait mentionné dans les environs immédiats de Guerara les substructions d'une tour qui aurait appartenu à l'époque romaine. On a reconnu depuis que ces ruines étaient celles d'un petit kçar appelé Kçar-el-Ahmar et qui avait été construit par la tribu des Mr'azi avant la fondation de Guerara. Motylinski, *Guerara,* p. 16, n° 2.

(1) Dès la fondation de Tiaret, la grande tribu réfractaire des Mo'tazalites occupait les limites de l'Algérie du Sud (V. Masqueray, n. 1, p. 149, d'*Abou-Zakaria*). Les Ouacilites sont comptés parmi les Berbères de l'Est ou *la race de Loua,* par Ibn Khaldoun III, 304 (E. Mercier, t. I., p. 183).

Voir aussi sur les Ouacilites ou Ouaceliens : *Zakaria,* 67, n, où Masqueray les mentionne. L'épithète de Berbères, appliquée aux Mo'tazalites et Ouacilites est à accepter, ici encore, sous bénéfice d'inventaire.

nombre de ces cavernes permet tout au plus de dire qu'elles formaient un habitat d'appoint.

Les populations de la Chebka antérieurement à l'arrivée des Abadhites parlaient vraisemblablement arabe. En effet, les appellations des points d'eau ou des accidents de terrain des pistes, ces noms qui sont comme « accrochés à un point de l'espace » (1), sont tous à consonnance arabe (2). La toponymie relevée sur les cartes permet de faire la même constatation. Par contre, les environs immédiats des villes mzabites possèdent souvent des dénominations berbères (3). Cette simple opposition est très instructive. Elle nous renseigne sur la prise de possession du sol: depuis que les Abadhites sont venus coloniser la Chebka, sauf l'espace restreint occupé par les noyaux urbains et leurs dépendances, le plat pays est toujours resté l'empire du nomade et des tribus errantes.

Bien avant l'effondrement de l'établissement d'Ouargla, les Abadhites avaient déjà pris contact avec la Chebka, mais ils se contentaient d'une occupation temporaire et sans liens étroits. Peu à peu ils firent des prosélytes parmi les indigènes du lieu (4); ils contractaient aussi l'habitude de venir estiver

(1) Brunhes, *Géo. Humaines*, 410, p. 760.

(2) On trouvera beaucoup de ces noms, ainsi que la liste des étapes de la Chekba, dans le livre de Bernard : *Carnet d'itinéraires de la Division d'Alger rédigé à l'Etat-Major de la Division*, 1886. p. 306 à 341. Les itinéraires sont étudiés avec beaucoup de précision; chaque étape est acompagnée du topo du terrain parcouru. Rappelons que Ghardaïa est à 200 kil. de Laghouat, soit à 630 Kil. d'Alger. Berrian, entre Laghouat et Ghardaïa, se trouve à 48 kil. de cette dernière ville et Guerara à 85 kil. E. de Ghardaïa.

Sur la topologie en général voir Bérard, *La Science des Sites de l'Ulysséide*, (*Les Phéniciens et l'Odyssée*, thèse de Lettres). Les routes caravanières du Sahara pourraient donner lieu à des remarques analogues, à celles écrites par M. Victor Bérard, sur les vieux chemins des navigateurs de la Méditerranée.

(3) Plaine dite de Tighzert, par ex., entre Beni-Sgen, Melika et Bou-Noura.

(4). On a comparé leur exode à celui des Mormons, s'en allant au fond du Far-West cultiver les rives du Lac Salé. (René Basset, *La Zenatia du Mzab*, VI).

sur ce plateau sain et sec et incomparablement moins fiévreux que les oasis de l'oued Rir', où ils séjournaient pendant l'hiver (1). De ces rapports avec l'élément local devaient naître des relations amicales bientôt suivies de rapports contractuels et déjà était amorcée la prise de possession, lente mais sûre, des points habitables de la Chebka. La structure et les dispositions géographiques du plateau rocheux, difficilement abordable par certains de ses bords, semblaient d'autre part se prêter merveilleusement à cette pénétration. Nous avons vu comment les *ouadi*, larges et profondes gouttières creusées dans les couches calcaires, avaient tous une direction N.O.-S.E. et semblaient concentrer leurs eaux de drainage vers le bassin de l'oued Mya et son centre Ouargla. Les Abadhites, en rayonnant autour de cette ville, devaient être tout naturellement tentés de remonter ces chenaux toujours à sec, pour étendre leur action au delà des zones par eux occupées. Un événement imprévu n'allait pas tarder à rendre cet accaparement beaucoup plus complet et définitif.

Fondation des établissements actuels, leur position géographique. Inductions d'ordre sociologique et appréciations suggérées par ces faits. — Les Abadhites d'Ouargla possédaient plusieurs établissements voisins de cette oasis. Lors de la chute de cette ville, les fugitifs d'*Isedraten* durent hésiter dans le choix de leur retraite. L'oued Rir' plus au Nord, était encore moins sûr, Djerba restait trop lointaine, le Mzab leur apparut, dès lors, comme la forteresse inexpugnable de leur foi.

(1) *Zakaria*, texte arabe, 317. Ouargla constituait évidemment, de par l'attestation des ruines dont il a été question, un de leurs établissements permanents Dans l'oued Mya ils occupaient aussi Djebel-Abab, Kerima et Ifren.



Cliché M. M

GHARDAIA. — La place du marché

La place possède de belles perspectives : on remarque tout de suite les portiques à arcades inégales qui l'entourent. Remarquer à gauche les tailloirs des piliers et cet arcle double à festons. Le mur de façade qui surmonte l'arc est percé d'une ouverture minuscule à encadrement disproportionné.

Son aridité désespérerait l'oppresseur (1) et, d'autre part, les cités abadhites existant déjà, faciliteraient un établissement rapide. Ils se transportèrent donc au cœur de la Chebka.

Les autochtones furent amenés à composer, on dut leur verser une indemnité pour se débarrasser d'eux, comme les fondateurs de Tiaret avaient fait, ou bien ils furent contraints au déguerpissement, sous la pression de forces supérieures. Ou bien encore, comme le prouve la fondation d'El-Ateuf, et celle de Guerara, ils durent être convertis, puis assimilés.

Les Mzabites qui, pendant quelques temps, aux premiers jours de leur arrivée, n'avaient pas eu de demeures fixes (2), s'étaient mis rapidement à l'œuvre. La gouttière sablonneuse de l'oued Mzab leur avait paru l'emplacement désiré ; en 1011, El-Ateuf, la plus ancienne des cités de la Chebka, était fondée (3). La population augmentant d'abord par elle-même, puis par immigration d'individus venus des points les plus divers, Bou-Noura était construite en 1048, Melika la suivait de près et en 1053 les premières assises de Ghardaïa (à 637 km. d'Alger) étaient jetées. Quant à Beni-Sgen sa fondation dut même précéder celle de Ghardaïa.

Dès lors la pentapole du Mzab était complète, les cinq agglomérations furent établies aussi rapprochées que possible les unes des autres (4) et en 1075, lors de la destruction de Sedrata, elles pouvaient donner asile aux derniers

(1) Voir *Guerara*, de Motylinski, p. 13, N. 2.

(2) Zakaria, 321, N.

(3) Avant de fonder El-Ateuf, les Mzabites racontent que leurs ancêtres étaient installés à Tighzert au Temizert, au N.-O. de Bou-Noura. Les Ouacilites y séjournèrent aussi. C'est encore un lieu de pélerinage.

(4) El-Ateuf, la plus éloignée de Ghardaïa, en est seulement à 7 ou 8 kil. Les situations respectives des petites villes s'établissent ainsi qu'il suit : Melika, 600 m. en aval de Ghardaïa; 2 km. S.-E. de Melika: Beni-Sgen, à 1800 m. au N. de Beni Sgen : Bou Noura; à 6 km. en aval de Bou Noura : El-Ateuf.

vaincus de l'oued Mya. D'ailleurs ce mouvement de migration des habitants d'*Isedrat'n* devait être depuis longtemps amorcé, lorsqu'il fut consommé par la ruine de la capitale abadhite.

Pendant de longs siècles le nombre des villes du Mzab ne s'accrut pas, ce qui s'explique aisément, par les dures conditions du pays. Puis brusquement au XVII[e], plus exactement en 1631, des fractions abadhites chassées de Ghardaïa décidèrent, à la suite d'une rixe, de partir pour aller fonder ailleurs un établissement autonome (1). Elles s'établirent à Guerara, à 85 km. N.-E. de Ghardaïa, près d'un petit kçar, El Mabertekh, fondé vers la fin du XVI[e] siècle par des fractions de Ghardaïa et des individus expulsés de Beni Sgen. Ce kçar ne devait pas tarder à être complètement ruiné par sa nouvelle rivale.

Quelque temps après, en 1679, deux fractions de Ghardaïa (2) créaient encore une nouvelle cité : Berrian, la plus septentrionale et la plus récente des sept villes à 570 km. d'Alger.

Quant à Metlili, il est difficile d'assigner à son origine une date quelconque; c'est un vieux bourg habité par des nomades *Chaâmba-Berezga* et son ancienneté remonte probablement encore plus haut que celle des villes mzabites. Ce bourg est situé à une trentaine de kilomètres au Sud de Ghardaïa.

Ces trois dernières villes de la Chebka ne sont pas consi-

(1) Lire : *Guerara depuis sa Fondation*, par M. Motylinski, p. 1 à 5. Il s'agit de la fraction des *Ouled-Bakha*.

(2) Voir : *Guerara*, Motylinski, p. 1. N. 3.

dérées comme faisant partie intrinsèque du Mzab proprement dit. Les Mzabites allant de Guerara ou de Berrian à Ghardaïa disent qu'ils se rendent au Mzab (1). Il en est de même pour Metlili. Au contraire, les habitants étrangers au plateau crétacé ne distinguent pas ; le Mzab comprend dans leur esprit toutes les villes de la Chebka : nous ferons comme eux pour plus de simplicité.

Des considérations précédentes, il résulte que la guerre aurait été la cause de la fondation et du développement des villes mzabites (2). Les anciens habitants de la Chebka vivaient dans un état semi-pastoral, et l'arrivée des premiers Abadhites vint compliquer leurs agglomérations rudimentaires. Ces éléments nouveaux en se superposant aux anciens, les absorbèrent ou les firent disparaître.

Il en résulta des organisations plus évoluées : leur vie religieuse et politique intense, non seulement les maintint dans ce cadre aride et inhospitalier (3) mais, bien plus, elles grandirent en importance et se morcelèrent en établissements plus nombreux (4). Les bourgades du Mzab grossirent par attraction ; des points les plus divers, à cause de ce caractère de retraites isolées, à cause surtout de la confes-

(1) Huguet, art. cité. 288. Nous avons fait aussi la même remarque; Huguet ajoute que le Mzab, envisagé au point de vue politique, n'a qu'un tiers de la Chebka.

La Chebka géologique possède une unité trop primordiale pour être scindée dans nos développements touchant les établissements humains qu'on y rencontre. Les limites politiques sont cependant fort bien connues des indigènes, lorsqu'on se rend de Ghardaïa à Metlili, on quitte le Mzab proprement dit en traversant le plateau qui domine Beni-Sgen.

(2) Lire, au sujet de « la formation des villes », un article particulièrement instructif de Clouzot : *Le Problème de la Formation des Villes. La Géo*, XX. 1909, p. 166, et surtout la thèse de M. René Maunier : *L'Origine et la Fonction économique des Villes*, in-8°, 1910, 325 p.

(3) Lire Brunhes, examinant l'exemple de Jérusalem, *Géo. Hum.*, 228.

(4) Il y eut « segmentation, par croissance ». Cf. Thèse, M. Maunier, 104.

sion *kharedjite* de leurs habitants, les Abadhites accoururent, du Tell ou du Sahara du Nord. Ces considérations religieuses contribuèrent beaucoup à leur développement. Nous sommes d'ailleurs en face d'un mécanisme général de formation et d'évolution des villes, et les lois que l'on peut déduire de la constitution de nos petites cités sahariennes sont celles mêmes déjà dégagées par les sociologues.

Le choix du cadre est particulièrement frappant. Il nous montre comment, sous la pression d'une nécessité de défense, sous l'influence aussi d'un exclusivisme religieux sauvage, ces populations, habituées à une vie économique facile, s'imposèrent des conditions d'existence de plus en plus compliquées. Les réfugiés de Tiaret avaient fui au Nord de l'oued Mya, ceux d'Ouargla n'hésitèrent pas à aller au plus profond de la Chebka : ainsi la logique collective et émotionnelle peut dicter des solutions absolument imprévisibles et absorber et annihiler la logique individuelle assurément plus pratique (1).

Les fondations des cinq premières villes du Mzab se succédèrent en moins de cinquante ans disions-nous, mais ce qui paraît le plus extraordinaire, c'est leur curieuse répartition géographique. Elles ont toutes cinq été construites dans le même oued et ramassées dans un rayon de moins de sept ou huit kilomètres : or la fondation subséquente de Guerara ou de Berrian, au XVII[e] siècle, prouve que dans la Chebka même, d'autres points d'installation existaient.

Cette surprenante topologie peut cependant s'expliquer à

(1) Cette constatation a été mise en lumière à d'autres points de vue par M. René Maunier, dans un étude sur la vie religieuse et économique (*Revue Internationale de Sociologie*, déc. 1907, janv. fév. 1908).

la suite de l'examen des conditions locales d'existence et aussi par des considérations de défense. A ce dernier point de vue les Abadhites devaient redouter l'isolement et tout naturellement ils désiraient rester dans un voisinage étroit les uns des autres. Mais d'autre part leur population augmentant, la nécessité d'essaimer se faisait de jour en jour plus inéluctable ; or, une observation même superficielle, permet de se rendre compte que, dans l'utilisation des eaux d'un oued souterrain, la situation de ceux installés à l'amont est bien supérieure à la condition des individus de l'aval. La création de jardins, toujours plus rapprochés de la source, indépendamment de toute autre considération, fit incliner les Mzabites à construire leurs villes de plus en plus haut dans le lit de la rivière. La succession de leurs fondations dans le temps et dans l'espace corrobore pleinement ces données. El-Ateuf, la plus ancienne ville est la plus basse, les autres s'échelonnent sur l'oued, en amont, par rang d'ancienneté (1).

Cette pratique, avec le temps, eut un résultat déplorable : les villes d'aval périclitèrent à la suite de la captation des eaux, par celles d'amont. Cette conséquence apparut nettement aux Mzabites qui se limitèrent d'un commun accord (2). Au XVII[e] siècle, étant dans la nécessité d'essaimer encore, ils fondèrent Guerara (3) et Berrian, dans une région plus lointaine et vierge de tout établissement. De la sorte s'explique, d'une part, cette concentration de plusieurs villes en

(1) Nous ne connaissons pas la date de fondations de Beni-Sgen, on la dit antérieure à Ghardaïa; de toutes façons cette petite ville est dans un cas spécial : son oasis bénéficie des eaux de l'oued *N'tissa* adventice à l'oued Mzab. Elle possède donc un oued à cours souterrain qui a d'ailleurs une aire assez spacieuse de captation des eaux pluviales et qui est distinct de la gouttière centrale dont dépendent les autres villes.

(2) Voir l'ouvrage de Féliu, cité dans la bibl., p. 130.

(3) Plus exactement El-Mabertekh, avant cette ville.

un espace si restreint, et, d'autre part, la présence des deux autres cités dans leur situation excentrique.

Ainsi, les Abadhites ont toujours eu la tradition, particulièrement ancrée chez eux, de fonder des établissements, des colonies. Ils ont été les créateurs de multiples oasis pour ne parler que des régions sahariennes ; nous avons vu comment, successivement, ils avaient vivifié l'oued Rir', l'oued Mya et enfin l'oued Mzab : ils comptent parmi les colons du Sahara.

La constitution d'une ville, n'était pas chez eux l'effet du hasard : elle était mûrement pesée, délibérée puis exécutée. Cette opération revêtait une forme mystique et militaire qui pourrait rappeler la méthode de nos anciens ordres religieux, allant fonder des *loges* dans les endroits menacés ou au milieu des infidèles (1).

Les lettrés de Ghardaïa et de Beni-Sgen ont gardé souvenance de la manière dont se pratiquait la fondation d'une ville. Dès que ce dessein était formé, des gens aventureux et entreprenants se groupaient : le plus souvent, ils avaient à leur tête un *cheikh*, réputé par sa piété et son courage. Le cheikh était accompagné d'une élite d'hommes tout aussi décidés et religieux, qui formaient sa *h'alga* (2) (cercle de dévoués). C'est ce groupe qui prenait l'initiative et la plus grande part dans la constitution de la nouvelle ville. Il

(1) Voir Jacques Flach : *Etude sur les origines et les vicissitudes historiques de l'Habitation en France*, p. 63.

(2) Pour ce mot, voir *Formation des Cités*, pages 216, 217. On prononce *h'alga* dans le Sud; c'est le mot ar. *h'alqa*, pl. *h'alaq*, (anneau, boucle, réunion de personnes assises en cercle).

Cette h'alga était constituée par un nombre plus ou moins variable d'adeptes groupés autour du *cheikh*. Celui-ci se trouvait de la sorte, être le chef d'une sorte de confrérie *religieuse* de fait.

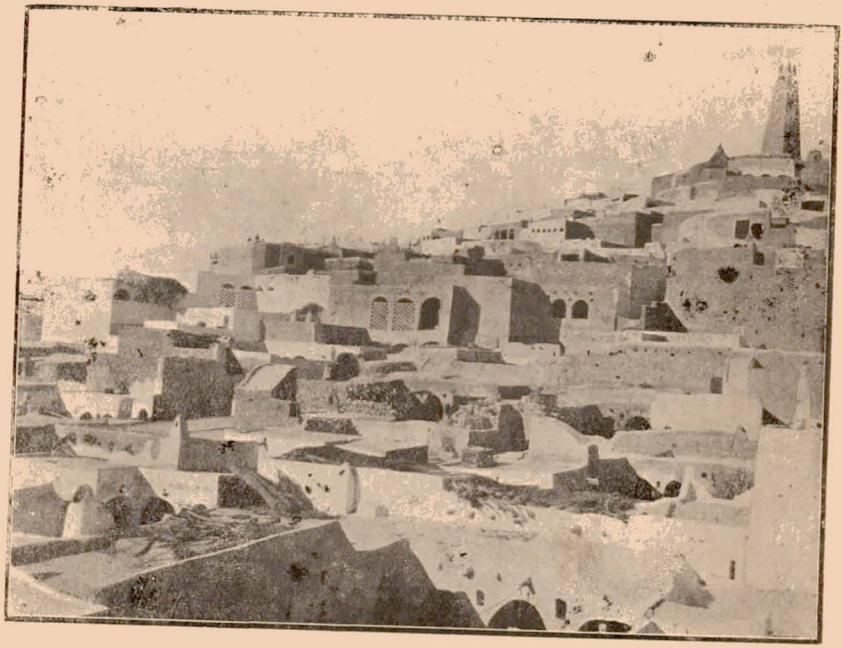
commençait par faire bâtir, sur un sommet, une mosquée qui était en même temps un magasin, un dépôt d'armes et une forteresse. Les laïcs, les parents des membres de la h'alga, se groupaient au-dessous pour être protégés (1).

En général, l'autonomie administrative et politique suit, à plus ou moins longue échéance, l'autonomie économique ; ici, toutes trois allaient de pair. La nouvelle cité possédait dans son germe, tous ses éléments de vie. Il semble d'ailleurs qu'on ne puisse concevoir l'existence d'une communauté abadhite, sans ce noyau urbain correspondant : il constitue l'essence même de la conception de la vie sociale chez nos sédentaires.

Toponomastique. — Les agglomérations du Mzab méritent-elles l'appellation de villes? — Au point de vue toponymique, les Abadhites semblent avoir, le plus souvent, donné à leurs villes le nom du lieu où ils les bâtissaient. C'est là une habitude qui est chère aussi aux Kabyles ; on arrive de la sorte à discriminer souvent deux sortes de noms : les noms d'origine et les noms de lieu.

El Ateuf s'appelle ainsi, parce qu'elle est construite après un tournant de l'oued Mzab (*'at'ef*, tournant) (2) ; elle possède aussi un surnom mzabite : *tejnina* (3). *Guerara*, a chez les Arabes du Sud, le même sens que *d'aya*, c'est une dépression de terrain dans laquelle s'amassent les eaux pluviales (4). Bou Noura signifie « la lumineuse » disent les Mzabites ; ils

(1) Masqueray, *Zakaria*, p. 314 N.
(2) Voir Masqueray, *Thèse*, p. 210.
'At'f, tourner, *at'fun*, nom d'action de la 1re F. signifie changement de direction, tour, détour. *Dict. de Kasimirski*. T. 2, P. 287.
(3) C'est la forme berbérisée de l'arabe *jenina*, petit jardin.
(4) Motylinski, *Guerara*, p. 11, N. 1.



Cliché M. M.

GHARDAIA. — La haute ville aperçue du sud-est.

Les maisons sont régulièrement étagées; leurs portiques supérieurs s'ouvrent au midi et masquent les travées des rues. Au sommet la mosquée et sa citadelle ecclésiastique. On remarque le minaret si curieux avec ses ornements dressés; à sa droite on aperçoit le faîte du premier minaret beaucoup plus petit, à sa gauche se profile le sommet d'une coupole en forme de tiare.

désignent aussi par cette appellation une sorte de roche, fréquente aux environs de la petite ville (1). Mais bien souvent le nom a perdu sa signification première et l'imagination féconde invente alors une explication de circonstance (2).

Jusqu'à présent nous avons appelé du nom de *villes* les agglomérations du Mzab. Examinons si elles méritent bien cette désignation. En arabe, la campagne est désignée par le mot *badia* et l'habitant de « ces contrées non circonscrites » : le *bedou* ou bédouin y préfère le séjour de la tente, le plus souvent loin des agglomérations là où se trouve l'herbe nécessaire à ses troupeaux. C'est que ses déplacements s'effectuent suivant des règles préétablies : aujourd'hui ici, demain là-bas, il s'enquiert des pluies, interroge ses besoins, et pour le choix des latitudes, suit le rythme des saisons. Le pays l'exige et son existence s'oppose ainsi, à celle de l'homme du bourg, le *qs'ury* ou ksourien lié à un domicile fixe : le

(1) Voir Masqueray, *Formation des Cités*, p. 207 et N. 1.

(2) *Melika*, nom de femme ou bien *Malika*, la royale ?

Ghardaïa, les Mzabites prétendent qu'avant la fondation de la ville, une femme nommée *Daïa* habitait une caverne sur l'emplacement de la future cité, d'où le nom de celle-ci : la caverne de la femme appelée daïa (*ɣar daïa*). Dans la ville on montre même une fissure du rocher qui constituerait ce qui subsiste de cette caverne ; des lampes à huile y sont allumées pieusement par les femmes.

L'explication vaut celle du nom de Constantine *Q'sent'ina*, *qɛar t'ina*, (le château de la Dame Tina) ou celui de R'adames (*r'eda ames*, le déjeûner d'hier). Voir à ce sujet G. Mercier, *A propos des origines de Constantine*, Soc. Arch. de Constantine 1917-18 et Motylinski, *Le Dialecte berbère de R'edamès*, p. 231, N. 1. On voit par là que les Mzabites ne sont pas les seuls à avoir une imagination féconde.

Sur la légende de la formation de Ghardaïa, voir aussi Masqueray, *Zakaria*, p. 151. N. 1.

Beni-Isguen, *Isgueni* paraît être un ethnique assez répandu dans l'Afrique du Nord.

Pour *Berrian* et *Metlili* il est difficile de donner n'importe qu'elle explication sûre.

Les Mzabites emploient parfois une forme berbérisée de Ghardaïa : *tar'ardaït*.

Pour l'origine du mot *Mzab*, voir aussi *Zakaria*, 125, N., on y lira une légende toujours très en cours. V. aussi Milliot, *Recueil de Délibérations*, p. 184.

qs'ar (pl. *qs'our*). Par l'épithète *h'ad'ry* ou *h'ad'ary* (1) on désignera le citadin par excellence : l'habitant de la très grande ville. L'expression « vie citadine », *h'ad'ara*, a même pris par la suite le sens de civilisation.

Au Sahara, on ne rencontre pas d'habitations isolées, quelques masures misérables de gardiens de puits exceptées. Aussi cette opposition est-elle très nette entre le sédentaire et le nomade. La moindre agglomération, fût-elle d'une dizaine de demeures fixes est toujours appelée *qs'ar*, et le langage ordinaire ne fait aucune nuance suivant la dimension de l'établissement. Il suffit qu'il y ait assemblage de quelques habitations (2), disposées ou non par rues. Cependant dans le Sahara occidental, le *qs'ar* est caractérisé par une enceinte de remparts, à une porte au moins.

Dans leur Zenatia, les Mzabites appellent leurs cités *tamdint* et beaucoup plus fréquemment *ar'rem*. *Ar'rem* a le sens de ksar non seulement au Mzab mais aussi en Kabylie et au Sahara soudanais (3). On retrouve au Maroc la forme *tir'remt*, pour désigner les châteaux forts à étages du grand Atlas. Par contre une bourgade sans importance serait appelée par les Beni-Mzab : *amezdar'*. Ils semblent donc admettre déjà le commencement d'une classification. Chaque agglomération du Mzab reçoit la dénomination d'*ar'rem*. Est-ce à dire que ce soient des villes au sens que nous donnons à ce terme ? L'argument aurait peu de force ; mais, d'autre part, nous espé-

(1) Le Maroc compte 4 grandes villes dites *h'ad'ariya*, parce que plus civilisées par des apports andalous : Fès, Meknès, Rabat et Tétouan (L. M.).

(2) Une maison isolée ne suffirait pas ; on l'appellerait alors *bordj*. L'aridité de la contrée, son immensité, l'absence de sécurité rendent la vie isolée pour ainsi dire impossible. On sait que le vrai sens du mot *bordj* est tour de flanquement : le bordj est généralement circonscrit par un muraillement, percé au moins d'une porte.

(3) Voir *Le Sahara* de Chudeau, p. 300. Au pluriel, ar'rem fait *ir'ermaouen*.

rons développer, dans la suite de cette étude, les particularités qui font des agglomérations mzabites des *villes*, au sens propre. Il ressort même de leur examen, qu'elles possèdent à un degré très élevé ce caractère d'organisme complexe limité à une aire géographique particulièrement restreinte.

Si l'on n'avait égard qu'au chiffre de la population, les centres mzabites apparaîtraient déjà comme des villes considérables en comparaison des bourgades sahariennes ordinaires. Ghardaïa avec ses onze mille habitants se place certainement au premier rang. Il est vrai qu'elle englobe à elle seule le tiers des individus et qu'elle possède aussi le tiers des palmiers des sept villes mzabites. C'est en outre, la grosse ville commerçante ; plus de 1.400 juifs se sont multipliés sous ses toits, ou plutôt ses terrasses, au cours de ces derniers siècles. Mais, ce qui reste le plus remarquable, c'est que ces sédentaires sont en perpétuels déplacements. Pour Ghardaïa seule, près de sept cents de ses habitants se trouvent normalement dans le Tell, où ils exercent leurs professions. Ces mouvements démographiques entraînent, comme bien l'on pense, un renouvellement périodique de la population (1).

(1) Voici le chiffre de la population des villes du Mzab en 1921.

	Sexe Masculin	Sexe Féminin	Total
Ghardaïa :			
Indigènes du Mzab	4.678	5.072	9.750
Juifs	674	735	1.409
Total	5.352	5.807	11.159
Beni-Sgen	2.974	3.276	6.250
Berrian	2.154	1.953	4.107
Guerara	3.156	2.895	6.051
Melika	1.229	1.182	2.411
El-Ateuf	1.423	1.430	2.853
Bou Noura	679	743	1.422
Chaamba Berezga			
Metlili Ksar	981	693	1.674
Oulad Allouch	2.012	1.984	3.996
Oulad Abdelkader	1.934	1.216	3.150
Totaux	21.894	21.179	43.073

Situation topographique de la ville. — Alors que nos villes modernes sont situées dans les bas fonds, pour faciliter leur ravitaillement et favoriser leurs communications, les agglomérations urbaines anciennes se développaient sur les positions élevées, principalement dans un intérêt de défense.

Le site des villes du Mzab s'inspire de cette dernière préoccupation, plus apparente encore, dans les villages berbères de la Kabylie et de l'Aurès; les fondateurs ont recherché les buttes et l'oued Mzab, aux environs d'El-Ateuf, justement, était parsemé de pitons. Le plateau pierreux formait des terrasses en rebord, sur lesquelles toutes facilités permettaient de jeter les bases d'une agglomération : Ghardaïa s'élève sur un piton, au milieu de l'oued, et les maisons de Melika sont agrippées aux bords du plateau rocheux. Beni Sgen,

On pourra comparer ces chiffres à ceux donnés par M. Brunhes dans la Géo. Hum. p. 561 Ed. 1910 ; ils sont nettement en progression sur ces derniers qui datent de 1897. Cette progression est d'un tiers environ.

Les résultats plus complets du recensement de 1926, que nous devons à l'obligeance de M. le Lt. Vigourous, chargé de l'expédition des affaires en l'absence de M. le Cne Mariaud, chef d'Annexe de Ghardaïa, s'établissent ainsi qu'il suit.

TRIBUS	MZABITES		ARABES		JUIFS DU M'ZAB			TOTAUX
	Sexe Masculin	Sexe Féminin	Sexe Masculin	Sexe Féminin	Sexe Masculin	Sexe Féminin		
Ghardaïa	2585	3829	1494	1438	595	666	=	10607
Beni-Sgen	2263	2481	60	85	»	»	=	4889
Berrian	1735	1452	460	371	9	4	=	4031
Guerara	2003	1583	1007	892	»	»	=	5485
Melika	633	683	160	170	»	»	=	1646
El-Ateuf	917	1043	58	53	»	»	=	2071
Bou-Noura	560	673	11	4	»	»	=	1248
Metlili	13	»	755	590	»	»	=	1358
Oulad Allouch	»	»	2005	1552	»	»	=	3557
Oulad Abdelkader .	»	»	1824	1411	»	»	=	3235
Totaux	10709	11744	7834	6566	604	670	=	38127

Cette fois, le rapprochement des deux recensements de 21 et de 26, indique chez la population du M'Zab, une tendance manifeste à la diminution. Cette tendance résulte très probablement du fait que l'Algérie attire de plus en plus, vers le Nord la population de ces sites stériles.

El-Ateuf et Bou Noura ont la même situation (1). Ce dernier site revêt même des caractères identiques à celui de certaines villes berbères du X^e siècle, construites au rebord d'un plateau.

Ibn Khaldoun écrivait, au XIV^e siècle, dans son histoire des Berbères : « les bourgades du Mzab occupent les sommets de plusieurs collines et rochers d'accès difficile qui s'élèvent au milieu d'un pays brûlé par la chaleur ». (III, 304) Cette situation topographique avait donc été spécialement signalée au grand historien, puisque le lacet compliqué de ses voyages devait rester étranger à la Chebka et à ses hérétiques.

L'inconvénient d'occuper des hauteurs restait d'autre part négligeable au point de vue du ravitaillement. Ce problème était résolu et il l'est encore, pour la plus grande partie, grâce à des animaux de bât, or, ânes, mulets et surtout chameaux accèdent avec une grande facilité sur les pitons les plus élevés.

Mais les villes du Mzab, quoique devenues commerçantes, ont compté à l'origine principalement sur l'agriculture pour subsister ; il ne saurait d'ailleurs en être autrement et toute cité dépend en fin de compte de la terre. Aussi les villes n'ont-elles pu s'établir, dans la Chebka, qu'au voisinage immédiat des atterrissements. Guerara et Berrian, les dernières créées, paraissent même avoir un peu sacrifié leurs intérêts de défense, pour se trouver plus près de la dure beso-

(1) Au sujet de la situation élevée qu'affectent ces villes, il conviendrait aussi de dire que les crues violentes de l'oued agissent pour l'adoption d'une solution identique. Cependant nous verrons, dans l'étude de l'oasis, que les maisons peuvent être construites dans le lit de l'oued, sans aucun inconvénient ; l'argument n'est donc pas très probant.

gne quotidienne. La première dans l'oued Zeguerir (1), la seconde au confluent de l'oued Soudane et de l'oued Ballouh, se trouvent au voisinage immédiat de leurs jardins et sur un plan relativement moins élevé que les autres villes, par rapport à eux.

Enfin la troisième préoccupation qui aurait dû influencer les Abadhites est celle des nœuds routiers. Mais nous avons vu qu'elle était justement étrangère aux fondateurs, puisque dans leur idée première ils recherchaient l'isolement. En fait, le Mzab était complètement en dehors des grands courants d'échanges sahariens; ce n'est que par l'activité toujours soutenue de sa population, qu'il sut attirer à lui les caravanes et créer, par la suite dans son sein, des marchés locaux, alors que le grand commerce caravanier de transit devait demeurer en dehors de la Chebka (2).

Aspect général de la ville mzabite. — Nous avons déjà décrit l'aspect général de la Chebka. Le cadre de l'oued Mzab, où sont construites les cinq villes, ne donne pas une impression de moindre aridité. Lorsqu'on descend des bords du plateau, vers l'oued, il semble que l'on pénètre dans quelque gorge abrupte et sauvage. Les flancs calcaires sont rongés par des ravins adventices complètement desséchés, le lit de sable du fond de l'oued ressort seul plus clair. Ce tableau désolé rappelle la contrée où vivent les Troglodytes du Sud

(1) Cf. Ville, page 12, § 24.
L'article de Duveyrier de 1876 contient des cotes d'altitude ; voir aussi les cartes précitées.

(2) Sur les voies commerciales du Sahara, voir un chapitre spécial dans la thèse précitée de Schirmer.

tunisien (1) ou bien les environs pierreux de la Mecque. Peut-être même est-ce là un souvenir évoqué par les Abadhites et qui les aura renforcés dans leur exclusivisme mystique.

Les villes surgissent au milieu de ce cadre étrange; elles ont un aspect nu et sec, qu'aucun arbre, aucune végétation ne viennent amortir (2) ; par contre il ressort de leur ensemble un caractère profondément urbain.

L'impression première qu'elles offrent est en effet bien différente de celle donnée par ces agglomérations sahariennes (3), qui s'étalent sans ordre, poussées comme au hasard, au milieu de leurs plantations de palmiers. C'est au contraire un amoncellement de maisons blanches et grises, régulièrement étagées jusqu'au faîte de la butte, que domine un minaret quadrangulaire.

Les constructions n'ont pas cette coloration ocre ou rouge, propre aux autres ksour du Sud (4), due à l'argile, au *t'in*. Au contraire, elles paraissent solidement construites en maçonnerie et non en matériaux vils.

Ce qui frappe le plus, c'est la multiplicité des voûtes et des portiques qui se détachent crûment, en sombre, sur la masse générale. Ils donnent aux maisons agglomérées un

(1) Au sujet des troglodytes mentionnons en passant que les Abadhites du djebel Nefousa ont aussi l'habitude de creuser leur habitat sous terre (Cf. le manuscrit précité, publié par de Motylinski, pp. 82, 83, 109).

(2) Voir *a contrario* les silhouettes des villages d'Egypte toujours accompagnées d'un bouquet de palmiers.
Brunhes. *Géo. Hum...* 1910, p. 267 et fig. 60.

(3) Temacine, par exemple, au sud de Touggourt.

(4) Ceux du Sud constantinois (Oued Rir') ou oranais.

aspect incomparable et une physionomie propre (1). De plus ces portiques permettent de loin de pénétrer un peu la vie de la cité; il semble que les bruits confus de la ville saharienne s'échappent, comme d'une ruche, de leurs ouvertures; mais, on ne peut voir la montagne de près, et aussitôt que l'on entre dans les rues, tout se referme aux regards et les yeux ne rencontrent plus que des murs impénétrables (2); bien plus, si d'un endroit découvert, on peut entrapercevoir des vérandas ou des voûtes, celles-ci ont été soigneusement aveuglées par leurs habitants pour ne rien déceler au passant.

Ces quelques remarques s'appliquent à toutes les villes du Mzab, même à Metlili qui possède avec les autres un air de famille marqué. On sent qu'elles répondent toutes aux mêmes conceptions, Guerara et Berrian y compris, quoique construites plus de cinq siècles après les premières (3). Elles sont l'image de goûts et de dispositions psychologiques identiques et cette continuité dans l'exécution ne laisse pas d'être pleine d'enseignements.

Maintenant que nous connaissons bien les causes de la formation de nos cités sahariennes, nous pouvons sans crainte, les qualifier du nom de villes artificielles : elles sont bien essentiellement l'œuvre de l'intervention humaine seule, qui n'a été en rien provoquée par la nature; l'étude un

(1) Brunhes *Géo. Hum.* p. 555. Voir les photographies si expressives : fig, 163, 164, 165, 167. — On trouvera des descriptions de chaque ville dans les ouvrages des voyageurs indiqués dans la bibliographie; une des plus agréables à lire est celle contenue dans la thèse de M. Masqueray p. 204 à 211.

(2) Même remarque pour Figuig, Pariel la maison à Figuig 259. Sur cette dernière oasis et son ksar; voir aussi un art. de M. E.-F. Gautier, in *Geographica Rewies* janvier 1921 et, du même, *La source de Tadder, à Figuig* dans *la Géographie*, année 1917.

(3) Depuis le XVII[e] siècle la méthode n'a d'ailleurs pas plus évolué.

peu détaillée de leur plan nous renforcera encore dans cette idée.

Or si depuis le XI[e] siècle nous pouvons les suivre et si, depuis cette époque, nous nous rendons compte de l'identité de leur technique générale de construction, il est logique et raisonnable d'attribuer à celle-ci une ancienneté beaucoup plus reculée. De plus, au XI[e] siècle, l'Afrique n'avait pas encore été imprégnée par les grandes invasions venues de l'Orient (1), elle vivait, à cette époque, sur le vieux fond de sa civilisation autochtone; on imagine dès lors l'intérêt que peuvent présenter ces petites cités ! Vues sous cet angle, elles pourraient nous faire entrevoir une tradition urbaine restée inconnue jusqu'à ce jour, elles seraient le reflet des établissements humains de l'antiquité africaine.

2. — Le Plan de la ville

Le plan des villes sahariennes et le plan des villes mzabites. — L'espace social sur lequel est circonscrit un établissement humain constitue toujours quelque chose de complexe, où un examen quelque peu précis permet souvent une lecture pleine de révélations.

Les villes sahariennes ont été fort peu étudiées : elles sont loin cependant de toutes se ressembler. Dans l'extrême sud oranais, au Touat et dans l'Adrar, on a relevé l'existence de villes administratives, construites sur un plan régulier, comme par des conquérants étrangers, avec remparts quadrangulaires le plus souvent élevés en pisé, *t'abia*, et flanqués de bastions

(1) L'invasion hilalienne la seule qui compte au point de vue peuplement arabe, a commencé en 1045. Voir E. Mercier *Histoire de l'Afrique Septentrionale*, tome, II ch. II.

d'angle (1). Ces modèles de villes ont été reconnus jusque dans le Sahara central. Taodeni, au nord du désert d'El-Djouf n'est pas construite sur un plan différent (2).

Mais c'est là un procédé d'importation qui a été imposé le plus souvent par le *makhzen*, l'administration des sultans marocains. Le plan-type des oasis a en général moins d'unité : c'est l'exemple de l'agglomération morcelée formée de plusieurs points habités au milieu des palmiers, amalgame de petits ksour (3) plutôt que ville proprement dite. Aucune entité ne paraît se dégager de l'aspect d'ensemble : les maisons s'étalent par groupes, et de loin, leur ligne grise se confond avec le vert monotone des palmes.

Le plan des villes mzabites est beaucoup plus typique; il procède d'une exécution raisonnée et diamétralement opposée à la nonchalante insouciance des autres architectes sahariens. Ce sont des villes en ordre serré, fruit d'un véritable effort dans leurs dispositions et parties. D'ailleurs, pour être plus près de la réalité, nous décrirons dorénavant la ville de Ghardaïa (4), quitte à signaler les particularités que pourront présenter les autres cités mzabites.

(1) Voir E. F. Gautier, le Sahara, p. 257 et fig. 76, pl. XL.

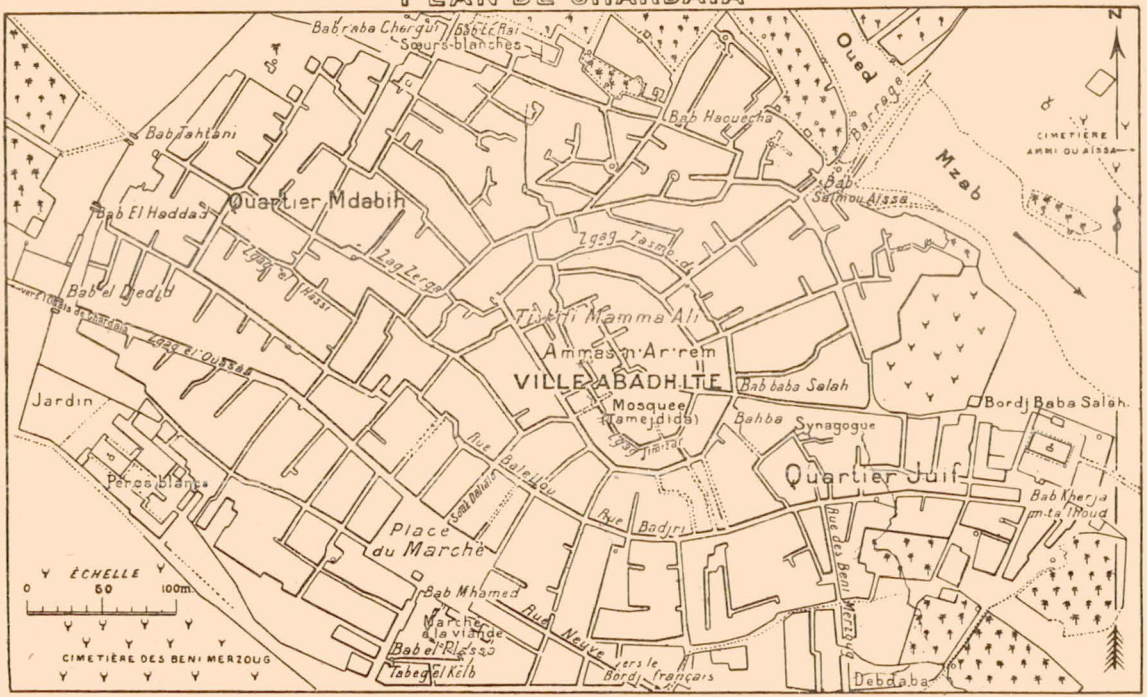
(2) Lt. Cartier, *De Tombouctou à Taodeni*, Raid de 1906. — La Géographie XIV 1906, p. 317 à 341. L'art. contient le plan de Taodeni p. 327, et 2 autres croquis de villages sahariens, fig. 52 et 53.

(3) Figuig est constitué par Zenagha, Oudaghir, El-Miaz, El-Hammamine, etc. en tout 7 ksour. Doutté, Figuig, *La Géo*, XII, 1903, p. 181 et fig. 38 : petite carte de Figuig et de ses environs.

Touggourt offre la même disposition. Elle égrène ses ksour au hasard des déclivités du sol ; on rencontre Touggourt, Nezla, Sidi-bou-Aziz, Sidi-bou-Djenan, Tesbest, Zaouïa, et leur teinte terreuse s'estompe, au loin, dans le sable et la brume lourde qui s'élève des jardins.

(4) Nous précisons à nouveau sa situation géographique et son altitude : Situation géographique, longitude 1° 40' Est, latitude 32° 35', altitude 539 m.

PLAN DE GHARDAIA



Le plan de Ghardaïa (1) affecte une forme ovoïde, le grand axe de son ovale ayant une direction Nord-Ouest-Sud-Est. La ville dans sa forme actuelle, a d'ailleurs été l'objet d'agrandissements successifs que l'on discrimine facilement.

Le centre du plan, qui est le point culminant de la butte, est occupé par la mosquée. Sa position indique qu'il faut voir en elle l'élément générateur de la cité : on a commencé par jeter ses bases, puis les maisons se sont construites autour d'elle. La méthode est d'ailleurs conforme aux traditions historiques que nous avons eu l'occasion d'examiner à propos de la fondation de Tiaret.

Des rues, à flanc de côteau, entourent de plusieurs circonvolutions concentriques cette partie centrale; elles sont coupées d'autres rues perpendiculaires qui descendent, vers la base, en rayonnant à partir du sommet.

La place du marché est rejetée vers la périphérie, au Sud-Ouest : une artère maîtresse tangente à la colline la traverse dans sa longueur. Au delà, un rempart polygonal à angles très ouverts, la ceinture au Nord, à l'Ouest et au Sud-Ouest alors qu'il a été démantelé sur ses autres faces. Bordant les remparts, nous trouvons : au Nord-Est, l'oued Mzab coupé par un barrage, au N. et au N.-W. de vieux jardins envahis par

(1) V. p. 66. Ce plan dont nous avons une reproduction au 2/1.000 a été l'objet de maintes recherches. Il a été finalement retrouvé dans les archives de la Chefferie du génie de Médéa et nous le devons à l'obligeance de M. de Flotte de Roquevaire, directeur du service cartographique à Alger. Le chef de bataillon Chatillon, du génie, à Médéa, écrivait qu'il avait dû être levé par les soins de l'armée, entre 1900 et 1910.

Les mentions touchant les constructions européennes qui se sont transformées, nous amènent à penser qu'il a dû être levé vers 1910.

Nous donnons, en hors-texte une réduction de ce plan qui a fait l'objet d'un commentaire de la géographical Review (juillet 1924) Ghardaïa : A city of the Desert (reproduction), lors de notre première édition.

Il existe aussi un minuscule croquis de Ghardaïa, mais bien peu clair, dans l'article précité du Docteur Huguet.

les sables et traversés par des pistes, car c'est la direction de l'oasis, au Sud les installations militaires nécessitées par notre occupation; à 250 m. à vol d'oiseau veille le bordj français, dans une position dominante, et, sur tout le restant, s'étendent des cimetières ou des terrains vagues.

Le tour de la ville mesure 1.960 mètres environ (1). Sa superficie est de 21 hectares (2); la population de Ghardaïa étant de 10.000 habitants (3), le rapport entre ces deux données nous fournit un chiffre de 476 habitants à l'hectare. Cette mesure de l'espace, comparée au nombre des individus, est très expressive, surtout si on la rapproche des mêmes données concernant les agglomérations européennes. A Paris on compte 128 habitants par hectare aux Champs-Elysées, c'est-à-dire dans un quartier de luxe; dans le quartier Saint-Merri, qui fait partie d'une région pauvre et populeuse de la capitale, cette moyenne s'élève à 741 habitants (4). Le chiffre de 476 se trouve donc compris entre ces deux extrêmes, mais il prend aussitôt une valeur considérable, si l'on songe que les maisons de Ghardaïa n'ont toutes qu'un étage, alors que celles de nos villes, avec leurs cinq ou six étages, multiplient d'autant la surface utile du sol.

On voit jusqu'à quel point il faut que les habitations soient

(1) Tous les chiffres que nous allons donner ne sont qu'approximatifs, mais ils peuvent fournir des éléments de comparaison utiles.

Nous avons volontairement éliminé le quartier de Debdaba (Sud-Est), qui est de construction récente et qui renferme principalement des édifices européens (douane, infirmerie indigène, anciennes auberges).

(2) Et non de 1 kilomètre carré de surface, comme le dit Coyne, page 18 de sa brochure sur : *Le Mzab*. Nous avons pris cette mesure sur notre plan.

(3) Nous ramenons cette population de 11.159 à 10.000 (1921), car il nous faut tenir compte de Medabih' installés à la daya ben Dah'oua et du personnel attaché à demeure aux jardins et aux habitations extra-urbaines.

(4) Voir ces données concernant Paris, dans Brunhes, *Géo. Hum.* Ed. 1910. p. 753.

pressées les unes sur les autres. On peut se rendre compte aussi de leur surface moyenne si l'on fait foi au chiffre de 1815 maisons attribué, par les statistiques, à Ghardaïa. Sans avoir égard aux voies publiques, en général assez exigües, la surface par maison ressort à 115 m². Ce résultat cadre, d'autre part, avec les données que nous étudierons plus loin. Disons tout de suite que les maisons se pénètrent ou se touchent toutes étroitement, chacune accolée à ses voisines par tous ses côtés. Aucun jardin, nul dégagement ne vient rompre l'uniformité de leur agencement (1).

Le centre de la ville. — Les rues circonvolutives du centre indiquent l'emplacement des anciennes circonvallations défensives. A la suite d'agrandissements successifs, la ceinture de remparts a été reportée de plus en plus loin, laissant subsister des zones concentriques utilisées comme rues (2). C'est une genèse identique à celle des boulevards de Paris ou de Moscou (3). L'évolution des villes se fait dans toutes les contrées de la même façon.

Cette observation permet aussi d'établir que des fortifications, dès l'origine, sauvegardaient les cités mzabites (4).

(1) Le recensement de 1926,, attribue aux villes mzabites le nombre de maisons suivant : Ghardaïa 1.615 (probablement p. 1.815, chiffre précédent) abritant 1.775 familles ; Beni Sgen 1.753 maisons (ce qui paraît fort élevé, la population de Beni Sgen étant moitié moindre que celle de Ghardaïa) ; Berrian, 570 ; Guerara, 926 ; Melika, 397 ; El-Ateuf, 515 ; Bou-Noura, 287 ; Metlili, 201 ; Oulad Allouch, 373 ; Oulad Abdelkader, 169; total de 6.806 maisons.

(2) Cette évolution caractérise le développement classique des villes du Mzab ; V. Motylinski, *Guerara depuis sa Fondation*. p. 40, N. 1 : « D'autres (rues) suivent les courbes de niveau et la ligne des trois enceintes qui ont dû successivement être reportées plus bas, à mesure que Guerara s'agrandissait. »

(3) Voir Clouzot, art. cité, page 171 et Brunhes, *Géo. Hum.*, p. 275.

(4) Sur les fortifications voir infra.

Les rues circulaires intérieures sont au nombre de trois, elles ont respectivement 330 m., 470 m. et environ 900 m. pour la troisième.

La petite ruelle du centre était d'ailleurs dans une forte siuation militaire. Elle avait une position de bourg rhénan et ses maisons s'entr'attiraient, massées autour de la mosquée.

Celle-ci apparaît bien comme l'élément générateur de la cité : bâtiment à la fois religieux et militaire, retiré au sommet de la colline en dehors des routes passagères. C'est *l'ecclesia incastellata* du régime seigneurial, *l'arx* s'opposant à l'*urbs;* elle joue le rôle défensif de la *qaçba* des villes berbères (1), elle peut servir à l'emmagasinement, comme la *qal'a* des villages aurasiens et il s'en dégage, en outre, une protection morale. Elle domine l'agglomération au sommet de son acropole, comme les temples de l'antiquité, comme le temple d'Eshmoun à Carthage qui se dressait en haut de la citadelle de Byrsa (2). Et d'autre part la ville s'est déveoppée à son ombre, comme nos villes du Moyen-Age croissaient autour du château-fort ou de l'église (3). Rapprochements qui pourraient être multipliés et qui prouvent simplement qu'il y a eu à travers le monde et dans l'histoire, au Sahara comme ailleurs, certains *types urbains* toujours renouvelés.

Nous voudrions insister surtout, sur le principe d'unicité de la mosquée, bien propre aux villes mzabites, et qui tranche complètement sur les habitudes des Musulmans d'Afrique (4).

(1) Dans les villes berbères du X[e] siècle, celle-ci prenait la place du château-fort byzantin.

(2) Gsell Hist. Anc. de l'Af. II, 79.

(3) De Foville, Enquête sur l'habitation en France, p. XII.

(4) A notre arrivée à Alger on y comptait 89 mosquées ou oratoires pour le rite malékite et 14 pour le rite hanéfite. Voir Robert *La Religion Musulmane à Alger avant la conquête*, Bulletin Soc. Arch. Constantine 1920. Il y a encore 18 mosquées à Tlemcen et la ville ancienne en comptait beaucoup plus.

Dans le Mzab, les Abadhites y sont restés fidèles d'une façon constante, sauf à El-Ateuf (1), et cette habitude nous prouve encore la cohésion de ces noyaux sociaux. C'est peut-être pour empêcher le retour de leurs anciennes divisions intérieures, qu'ils avaient adopté cette pratique.

Le sommet de la colline, dominé par la mosquée, revêt aux yeux des habitants un caractère propre : on l'appelle *Ammas n ar'rem,* le centre de la ville (2).

Nous avons déjà laissé entrevoir que les rues transversales aux minuscules boulevards circulaires s'échappaient du centre en divergeant les unes des autres. Cette disposition en rayons due au goût berbère, tellement opposé au génie constructif romain (3), ressort nettement de l'examen du plan; mais toutes les rues n'aboutissent pas à la mosquée; elles se heurtent au nombre de onze, de quinze en comptant les passages couverts, à la deuxième circonvolution. Puis pour pas-

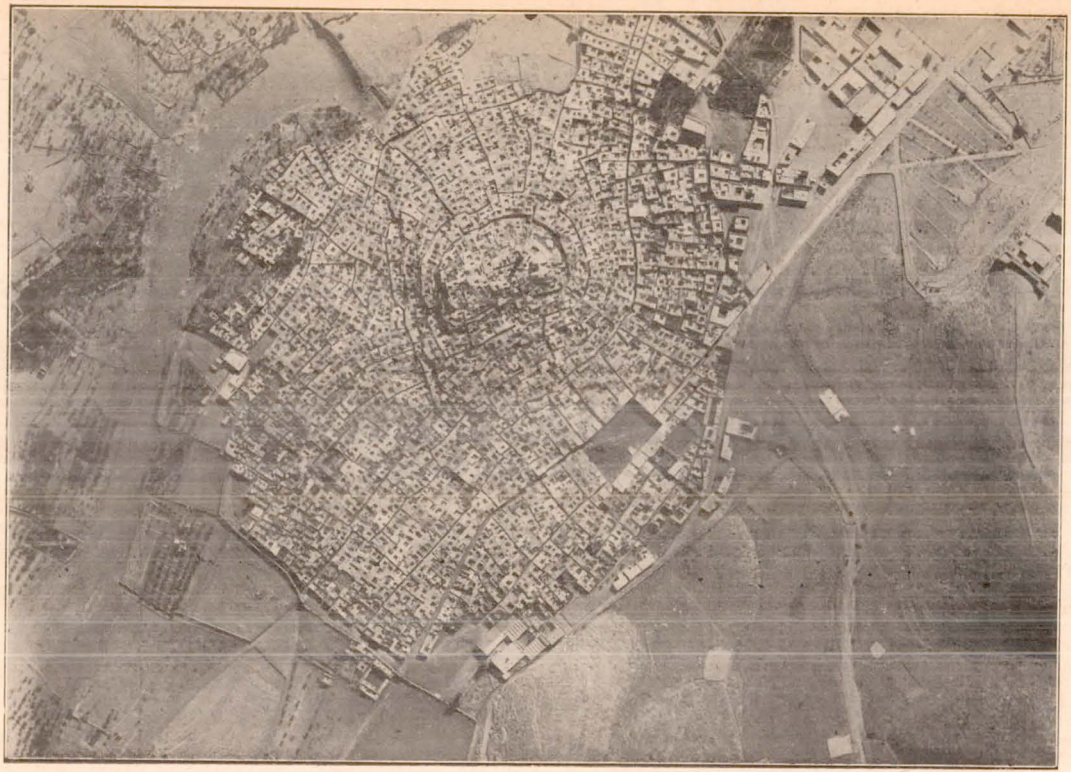
(1) Mais la seconde mosquée qui est de création récente, aurait été édifiée à la suite de dissentiments entre les docteurs, au sujet de l'excommunication du fils d'un riche notable. Celui-ci appelé Ba Salem, aidé d'une partie de la population, fit élever une seconde mosquée pour permettre à son fils de pratiquer la religion. Cette mosquée prit le nom de Mesjed el Fougani ou de Baba Salem. (Watin 2e note, voir Bibl).

A Bou Noura la mosquée dominait la ville autrefois, elle s'est écroulée et celle qui existe actuellement a été construite dans une position beaucoup moins dominante.

(2) Cette appellation répond justement à la technologie sociologique moderne. Celle-ci distingue en effet, dans l'étude de la cité, entre le centre de la ville et ses limites.

(3) Comparer avec les principes de l'art urbain donnés par Vitruve (88 av. J.-C. 16 après). Vitruve, en effet, recommande de tracer les grandes rues (plateae) et les rues étroites (angiportus) suivant la rose des vents, en les orientant de telle sorte que les vents dominants ne les prennent pas d'enfilée. Ce réseau des rues se composait alors de deux artères principales et de deux secondaires qui, se coupant deux par deux, à angle droit, en une place centrale (arca) étaient reliées entre elles par des rues transversales. Flach art. cité p. 30. Lire aussi in Daremberg, *Colonia.*

Voilà bien les principes romains, nettement différents de ceux que peuvent déceler les plans de nos villes africaines.



Protographie du Service Phot. du Gouvern. Gal de l'Algérie

GHARDAIA. — L'ANGLE EST DE LA PLACE, UN JOUR DE MARCHÉ.

Ce cliché, dû au Cne d'Aleman, possède toute la précision d'un plan.
L'oued Mzab desséché s'étend en S sur la gauche, coupé par le barrage. Au centre de l'agglomération, on remarquera : l'ombre portée du minaret et, attenant à la grande place, le marché à la viande, etc...
Le plan, l'orientation des maisons, le tracé des rues apparaissent d'un coup d'œil. En haut et à droite, le bordj français avec ses lignes de fortifications à la Vauban.
L'échelle sera fournie par les dimensions de la grande place, données dans le texte (v. Marché).

ser de celle-ci à la première rue entourant la citadelle religieuse il n'y en a plus que sept, huit si l'on tient compte d'un couloir obscur, et enfin, pour pénétrer dans le cœur de la place, il n'y a plus qu'une rue montante qui l'attrape à l'ouest et une autre rue moins déclive qui permet d'y pénétrer par le nord-ouest. Le tracé de ces ruelles paraît être d'un enchevêtrement voulu : il laisse à la Mosquée son caractère de lieu inaccessible et retiré.

La périphérie. — Au sud-est du centre de la ville et tangent à la seconde circonvolution, existe un petit carrefour appelé *rah'bat-el-qadîma,* vieille place. Ce petit carrefour prend toute sa valeur quand on sait qu'il constituait le marché de la vieille ville. Ainsi, dès l'origine, le marché était déjà fixé à la périphérie.

Si nous descendons beaucoup plus bas, au sud-ouest, une grande et belle place, traversée aussitôt après être arrivé dans la ville, nous indique l'emplacement du marché actuel. On la nomme d'ailleurs *Souq* tout court c'est-à-dire marché, et sa position excentrique à moins de cinquante mètres de la limite de la ville, n'est pas moins significative.

Une longue artère (1) plus large que les autres la coupe dans sa longueur et comme cette artère est le cordon nerveux du commerce, la route la plus passagère de l'agglomération, il est bon de remarquer qu'elle reste tangente à la colline elle-même, sans aucunement la pénétrer.

(1) Voici les appellations de ses tronçons successifs :
Zgag Djedid nouvellement construite, et qui n'existait pas en 82, puis, après la place, Zgag Khedra ou Zgag Ouasâa.

Une autre rue (1), toute aussi longue, qui a dû la précéder puisqu'elle est plus près du centre, emprunte, sur son parcours une section de la troisième circonvolution et reste aussi en dehors de la ville elle-même.

Cette curieuse morphologie nous transporte à l'opposé des idées communément admises sur la formation du marché. Dans les autres agglomérations, celui-ci se forme à l'intersection des rues élémentaires (2). Ce nœud vital sera, dans la suite, le cœur de la cité nouvelle. Ici, le centre d'attraction procédant d'une idée religieuse semble avoir repoussé vers la périphérie le nœud économique (3).

La physionomie de la première petite ville était déjà analogue à celle de la ville actuelle : les transactions se sont toujours faites à l'extérieur de la cité même et cette habitude nous ramène à la première forme de l'échange, au temps où le marché local s'est constitué en dehors du pays, tout au moins en dehors des remparts (4).

On ne constate pas d'autres vides urbains, en dehors de notre ancienne petite place et du marché d'aujourd'hui. Par-

(1) Zgag Badjri continuée par Zgag Balellou.

(2) Cf. Brunhes Géo. Hum. 148 id. 410.

(3) « Le germe de la ville prend souvent un caractère religieux, sacre qui « éloigne de lui toute activité profane. (ouvrage précité de M. R. Maunier p. 180). « Les fonctions industrielles sont considérées comme quelque chose d'impur.... « l'ensemble des fonctions nouvelles se trouve indirectement localisé à part et « en dehors de l'établissement primitif (p. 181). »

(4) Charles Gide, Economie Politique T. I, 39, 340.

Voir aussi ci-après, les rapports des Mzabites et des nomades et leurs relations d'échange.

A Melika cependant, les deux noyaux urbains, ailleurs toujours distincts, ne font qu'un : la mosquée construite au centre de la ville, donne sur la place du marché ; cette place est d'ailleurs minuscule et il ne s'y tient qu'un marché fort restreint.

En principe le marché reste cependant rejeté à la périphérie surtout s'il est fréquenté par des nomades, comme c'est le cas à Ghardaïa. Le marché a déjà rappelé chez Brentano, l'idée de marche, de frontière.

tout ailleurs, les rues seulement, créent des solutions de continuité entre les habitations.

Les autres artères et artérioles de notre cité dessinent le schéma d'un filet dans la basse ville. Ghardaïa, dans sa puissance et sa prospérité a fait comme toutes les agglomérations: elle s'est étendue en surface et, se trouvant originairement dans une position élevée, elle s'est déplacée dans le sens vertical. Mais le déplacement de son activité, qui a créé une ville nouvelle à ses pieds, une ville à proprement parler différenciée, n'a pas amené la mort du nœud vital ancien : celui-ci, à cause de la mosquée et de la tradition, a conservé toute sa vigueur.

Le plan de la basse ville a quelque chose de plus régulier, surtout dans sa partie ouest où les rues se coupent en damier. Au Sud, le marché local a créé un noyau secondaire qui semble troubler l'agencement initial des rues: plus de huit voies aboutissent aux quatre faces de la place (1). Au Sud-Est et au Nord, par contre, les rues cèdent encore nettement à l'attraction du minaret de la mosquée et quoiqu'on ne puisse pas arriver directement à elle, en les suivant, on aperçoit le sommet de la butte et ses constructions terminales, dans leur perspective.

Ainsi, l'aspect seul du plan aurait pu nous amener à discriminer deux villes distinctes, quoique cependant étroitement confondues : la plus récente, entourant et embrassant la première. Mais il y a, en outre, des particularités que le plan ne décèle pas; nous faisons allusion à l'existence de quartiers

(1) Il n'en est pas de même à Beni-Sgen et à Bou-Noura surtout. Cette dernière petite ville est, comme nous le disions, dominée par les ruines de l'ancienne agglomération. Au cours de l'étude de la maison nous parlerons du cas de Metlili

différents qui tiennent aux origines diverses des habitants. Nous en reparlerons plus loin; disons tout de suite que la ville mzabite occupe le centre et la majeure partie de la cité mais qu'elle est flanquée, au Sud-Est, d'un quartier juif, et à l'Ouest d'un quartier habité par des populations agrégées aux Abadhites.

Vers le Sud-Ouest, c'est-à-dire dans la direction du quartier juif, la ville s'étend encore, car le rempart y a été démantelé. Elle a fait hernie de ce côté et c'est là qu'on trouve des bâtisses et des alignements d'arcades, à l'européenne. Mais au contraire, dans la partie Nord et Nord-Ouest où le rempart subsiste, la cité est comme murée et cette disposition n'a point autorisé l'ombre d'un développement.

Somme toute, ce plan donne le spectacle d'une cité douée d'une forte unité. La partie centrale ancienne répond à l'urbanisme indigène; son examen permet de dégager les principes, suivis par les Abadhites, lors de la construction de leurs cités; or ces faits humains ne sont pas sans avoir de l'intérêt, surtout du fait qu'ils permettent de juger du passé et de la genèse d'une ville. Nous avons pu voir le caractère absolument secondaire attribué à la solution du problème économique et nous avons pu constater quel contraste existe entre ces méthodes et celles, empruntées par les Romains, pour la fondation d'une *colonia*. La morale des sociétés théocratiques a vraiment des exigences et des délicatesses qui l'emportent sur toute autre condition.

CHAPITRE II

SES ÉLÉMENTS MATÉRIELS

1. — Les points d'attraction

LA MOSQUÉE

Dénomination et aspect. — La mosquée au Mzab s'appelle *tamejdida*, c'est le mot arabe *mesjid* berbérisé. Le *mesjid* c'est l'endroit où l'on adore, où l'on se prosterne. Cette expression littéraire, maintenant délaissée au Moghreb central, nous fait remonter aux premiers siècles de l'Islam. A l'origine, en Arabie, chaque milice avait son *mesjid*, endroit commode affecté à la prière. Plus tard, il y eut une mosquée plus grande que les autres et au dessus des autres, où l'on disait la *khotba* en l'honneur du khalife le vendredi ; on l'appela *elmesjed el djâma'*, la mosquée qui réunit la communauté. La célèbre mosquée de Sidi 'Oqba à Kairouan commencée au VII[e] siècle en 671, était dénommée *Mesjid*. Ibn Seghir parlant des mosquées de Tiaret emploie aussi le mot *mesjid* (1). Les Arabes de Berbérie devaient abandonner cette expression (2) ; la seconde appellation *djama'* subsista seule dans le langage

(1) Manuscrit précité.

(2) Cependant dans la mosquée de Tlemcen (XIV) des inscriptions dédicatoires en caractères coufiques, relevées par M. G. Marçais, portent encore *lil Mesjid*.
Le mot français mosquée vient lui-même de l'esp. *mezquita*, altération de *mesjid* prononcé *mesquide* en Egypte.

courant. Il est curieux de retrouver au Mzab le pur mot arabe sous son écorce berbère (1).

Nous avons dit comment la mosquée domine chaque agglomération, comment elle semble attirer les maisons qui s'étagent autour d'elle, pourquoi il n'y en a toujours qu'une (2).

A Ghardaïa, la mosquée constitue le centre d'un quartier puritain où habitent tous les individus religieux de l'agglomération. Il en résulte une sorte de spécialisation territoriale dans la ville abadhite elle-même; non seulement toutes les habitations des khâredjites sont groupées entre elles, mais parmi elles on pourrait distinguer une acropole ecclésiastique et religieuse, entourée, au bas de la colline, par le quartier laïc et commerçant. Pour la même raison, l'aspect de cette partie supérieure de la ville est particulier (3); il est triste et calme, on n'y entend pas de bruits. L'attitude des habitants n'est pas la même non plus, les passants y ont une allure compassée et sournoise.

La mosquée elle-même se présente sous l'apparence d'un amas confus de bâtiments : sa silhouette extérieure est formée par une muraille grise, longue et uniforme. Une ruelle entoure cette forteresse sacrée; elle est souvent coupée d'arcs-boutants (troncs de palmiers revêtus de maçonnerie) qui épaulent les murs trop hauts. Cette rue s'enfléchit à gauche et monte bientôt jusqu'à la porte principale du sanctuaire. Par rapport au reste de l'édifice, cette porte perce au hasard un

(1) On retrouve la même racine arabe dans la toponymie berbère de l'Afrique du Nord. Ainsi sur la frontière tunisienne entre Tébessa et Fériana existe un *Khanguet Tamejdida*, le col de la mosquée.

(2) A Djerba il y a plusieurs mosquées pour chaque agglomération ; dans le Djebel Nefousa aussi ; c'est ce qui résulte pour cette dernière contrée de la lecture du manuscrit publié par Motylinski. (Le Djebel Nefousa p. 72, 89, 93, 107).

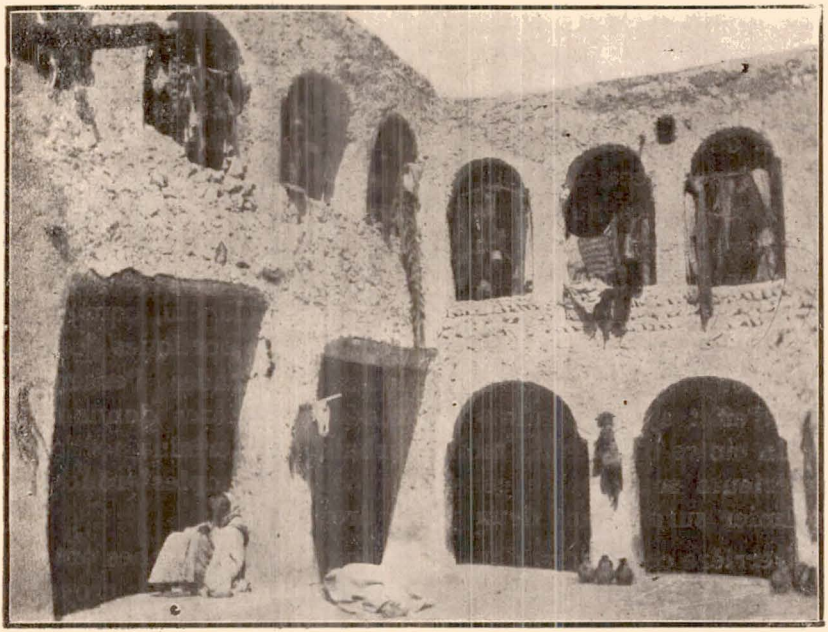
(3) Voir ce que disait Masqueray, Formation, p. 209.

de ses côtés : elle ne s'ouvre pas dans le mur opposé à la salle de prière et suivant son axe. Il y a deux autres ouvertures disposées sans plus d'ordre: une au Sud donnant accès dans un boyau tortueux, l'autre à la base du minaret, au point le plus élevé.

La cour (*Çahn*). — La grande porte donne, sans transition, accès dans le *çahn*. On appelle ainsi, par analogie avec les autres mosquées, une cour entourée de portiques inégaux sur trois côtés, (les *moujannabât* des mosquées orthodoxes), et bordée sur sa face sud par le mur de la salle de prière proprement dite. Le sol est recouvert d'un mortier de damage mal nivelé, mais lissé par le contact et blanchi, comme la plinthe des murs, par un lait de chaux. Les portiques des bas côtés supportent un étage également à arcades; l'ensemble est d'effet symptomatique : arcades grossières donnant le plein cintre ou plus ou moins surbaissées. Certains portiques inférieurs sont même constitués par de simples troncs de palmier surmontant deux pieds droits.

Derrière ces piliers, dans la maçonnerie, des niches ont été ménagées : elles servent d'étagères aux tablettes des croyants (*louh*, pl. *alouâh*). Aucune vasque au centre, nul bassin ne vient rompre la monotonie de cette cour archaïque; l'eau d'abord est chose très rare au sommet d'un *kâf*, rocher, puis il serait incorrect de faire ici ses ablutions. Nous sommes en effet dans une salle de prière en plein air : deux *mihrâb* côte à côte indiquent la direction des lieux saints de l'Islâm (1).

(1) Le çahn des mosquées possède d'ailleurs assez souvent un mihrab. Celui-ci est ménagé, par exemple, dans les marches qui précèdent la mosquée proprement dite. Il en est ainsi à Tlemcen, dans la grande mosquée. (Voir Marçais, *Les Monuments arabes de Tlemcen*, p. 143, N. 6 et pl. V., p. 144-145).



Clich édu Commandant Cauvet

GHARDAIA. — Vue intérieure de la mosquée.

Ce curieux ensemble de portiques entoure le *çahn*. L'étage sert de lieu de réunion aux *t'olba*, c'est le *tamenaït*. On a suspendu au travers des baies, les objets recueillis dans la ville : ceux qui les ont perdus ont la grande facilité de les retrouver presque à coup sûr à la mosquée.

Au fond des portiques, des taches sombres marquent l'emplacement de portes mystérieuses; il y a près de cinquante ans, c'est à cette cour que Masqueray dut limiter sa visite.

Au dessus des portiques du *çahn*, sous les arcades de l'étage, se trouve le *tamenaït* (1) ou salle de réunion des *t'olba*. C'est dans le *tamenaït* que les décisions ou *conventions* (2) de ces clercs étaient mûries, c'est là que siégeait l'assemblée souveraine (3) lorsque les *'aouam* (4) ou laïcs subissaient l'autorité religieuse de ce véritable Conseil des Dix.

La construction du *çahn* ne diffère pas de celle des maisons *d'ammas n ar'erem*, murs, voûtes, plafonds, matériaux sont les mêmes (5). C'est là une remarque s'appliquant à la mosquée tout entière, la technique des architectes du Temple était l'expression grossière du mode traditionnel, sans plus. Comme la mosquée a été le premier édifice construit lors de la fondation du *Qs'ar*, au XI^e^ siècle, on peut dire que toutes les habitudes de construction mzabite sont restées les mêmes depuis. C'est là une constatation utile en ce qu'elle nous montre la fixité et l'antiquité des traditions architecturales retrouvées aujourd'hui.

Au nord du *Çahn* et de plain pied avec celui-ci, une porte à *baïonette* (6) assez étroite, permet d'accéder au *takerboust*

(1) Etymologiquement la partie supérieure : *enni*, sur.
Une de nos photographies montre la disposition typique des arcades du *tamenaït*.

(2) *T'olba*, pl. de *t'aleb*, clerc, savant; convention (*ittifaq*) dans le sens de *convenire inter se de re* ; c'est un règlement d'accord, élaboré par les clercs.

(3) A Carthage le Sénat en temps de crise se réunissait dans le Temple d'Eshmoun. Gsell, op. cité, II, 79.

(4) On peut comparer ces remarques avec celles faites sur *Lhassa* par Grenard, *Le Thibet*, 1904.

(5) Voir le chapitre relatif à la Construction.

(6) Voir ci-après les développements sur la porte et l'entrée dans l'étude de la maison.

des *Tolba*. Nous décrirons tout à l'heure ce qu'est un *takerboust*, disons tout de suite qu'il s'agit d'un établissement de bain spécial adjoint aux mosquées. Celui-ci est mal aéré, mais par contre il a un emplacement privilégié. Au delà, mais à l'extérieur cette fois, s'élève le minaret.

Sur le côté ouest du *Çahn*, opposé à la porte d'entrée, des lucarnes irrégulières et une ouverture de descente percent la muraille que protège le portique. Ces lucarnes aèrent un réduit s'ouvrant sur l'autre face, c'est là que les femmes condamnées à la prison étaient sequestrées. « L'audition des exercices spirituels devait suffire pour les remettre dans la voie droite, » nous expliquent les Beni Mzab. L'ouverture de descente est l'issue supérieure du boyau que nous avons mentionné au début. Ce boyau dessert trois catégories de locaux qui ont chacun une affectation spéciale. Ils s'étagent sur la pente en se surplombant. Ce sont d'abord deux écoles coraniques portant l'appellation générique de *djama'* (*Sassi et Bel Hassan*) puis un second *takerboust* le *takerboust Tir'ertin* que longe cette même rue circulaire dénommée *Zgag Timizar*. La mosquée comprend en outre un troisième *takerboust* dit d'en bas, *tah'tâni*, se trouvant au coude de la rue Timizar.

Toutes ces constructions et en particulier celles situées au sud du sommet de la butte forment un ensemble chaotique, construit sans plan préalable. Le sol est très inégal, et pour racheter les différences de niveau, des escaliers ont été ménagés là où on a pu. Les corps de logis chevauchent les uns sur les autres; ça et là des réduits, des salles basses occupent les espaces intercalaires. En somme la morphologie de cette citadelle religieuse est bien capricieuse et imprévue.

La salle de prière. — Nous n'avons pas pénétré dans le sanctuaire lui-même. La cour d'entrée ne saurait constituer une mosquée suffisante, il faut un meilleur abri pour les moments de chaleur torride : la salle de prière, couverte, *beit eç-çalat*, remplit cet office. On y descend par deux portes, percées dans le même mur que les *mih'rab* géminés.

Un souci de disposition apparaît seulement dans le plan de ces deux salles: la première, c'est-à-dire la cour, servant de péristyle et précédant l'autre. Le plan des mosquées du Nord de l'Afrique révèle souvent une influence laissée par les basiliques romaines, le *çahn* étant devenu partie intégrante de l'édifice (1). Notre mosquée reproduit plutôt les dispositions générales de la maison: le çahn figurant la cour commune de l'habitation mzabite avec ses pièces attenantes. C'est une maison plus grande à l'usage du culte.

L'intérieur de la salle de prière, à l'inverse du restant des constructions, donne l'impression d'un certain sens architectural. C'est une salle basse, profondément enfoncée, dont le toit est soutenu par une suite d'arcades, sur piliers massifs. La maçonnerie tout entière, le mortier du sol, les voûtes enfin sont soigneusement blanchis à la chaux. Un jour intense, pénétrant par les portes seulement, suffit pour créer, dans ce dédale de portiques, des jeux de lumières crues et d'ombres rudes.

Le plan est irrégulier, des agrandissements successifs lui ont enlevé l'unité qu'il pouvait avoir. Le plancher est inégal: les trois premières nefs parallèles au mur de façade sur la

(1) Voir Saladin, *Manuel d'Art musulman* 21, p. 40.
V. aussi Marçais, *Les Monuments arabes de Tlemcen*, p. 40.

cour se rehaussant de deux degrés. Il n'y a pas de nef centrale; l'écartement entre les piliers est en moyenne d'un mètre cinquante. Quant à la nef parallèle au mur du *mih'rab*, elle présente les mêmes dimensions que les autres. C'est là, d'ailleurs, une conséquence commandée par l'emploi exclusif des matériaux locaux.

Les piliers, carrés, ont 0 m. 35 de côté; du sol au point où naît la voûte, ils n'ont que 0 m. 95 de hauteur. La voûte a 1 m. 80 en moyenne à la clef. Les arceaux dont les piliers reçoivent les retombées ont, en guise de talon, des contre-lobes très ouverts. L'arc supérieur est lui-même lobé (1). Les contre-lobes déterminent, sur chaque face des piliers, deux arêtes vives à la base de la voûte. C'est une grande simplicité que cet encorbellement et, fait remarquable, on retrouve ces découpures dans les portiques des maisons de Sedrata; ils seraient donc bien propres à l'architecture des Abadhites.

Les voûtes des arcades perpendiculaires au mur de la *qibla* (2) sont de mêmes dimensions que celles parallèles. Seul, leur intrados a une largeur moindre, grande simplification pour l'assemblage des quatre voûtes sur chaque pilier. Il n'y a pas de chapiteaux et c'est ce qui donne leur archaïsme à toutes les salles de prières mzabites.

Les matériaux sont ceux que nous décrivons plus loin (3); pierres calcaires agglomérées avec du *timchemt*. On ne peut se rendre compte si du *djerid* est entré dans la construction des voûtes : les couches successives de chaux forment un

(1) L'arc lobé est relevé aussi à la Qal'a des Beni-H'ammad. Les constructeurs de l'Egypte contemporaine l'emploient encore. (V. G. Marçais, *Album de pierres, plâtres et bois sculptés*, 2e fascicule, p. 41.)

(2) La Qibla est la direction de la Mecque.

(3) Voir le chapitre concernant les matériaux.

magma impénétrable. C'est très net au contraire à Metlili et à Melika. Le plafond lui-même, dans les rectangles délimités par les arcades, est constitué par des tiges de régimes de dattiers noyées dans de la maçonnerie; le tout s'appuie sur l'extrados des arcs et forme un berceau solide (1).

Le *mih'rab* prolonge une des nefs; il n'offre rien de spécial. C'est une niche profonde sans décoration, son axe est perpendiculaire au mur où elle est creusée (2). Les murs, d'ailleurs, ne portent aucun ornement ni aucun élément épigraphique. Un escalier intérieur permet d'accéder à la terrasse; celle-ci doit être susceptible de porter les fidèles les jours de grande affluence. Les eaux pluviales ne sont pas recueillies quoique la construction soit en partie sur caves taillées dans le roc.

Les écoles (*Meh'adher*). — Les salles d'école se nomment *Meh'adhara*, pluriel *Meh'adher*. Il y en a deux dans la mosquée, une troisième, dite *Meh'adhara'Amor*, est indépendante. Elles sont toutes construites sur le même plan, en somme le plan des maisons primitives: cour intérieure, piliers supportant des troncs de palmier et déterminant quatre portiques qui ouvrent sur quatre petites pièces munies de bancs circulaires. C'est là, à proprement parler, que les *imesorda* « bal*butient* » (3) le Coran ou qu'ils écoutent les leçons religieuses

(1) A Metlili le plafond de la mosquée dessine des voûtes d'arête en arc de cloître, à l'endroit où une colonne est absente. Trois ou quatre colonnes ont été ainsi évitées dans la construction.

(2) Le Mihrab de la mosquée de Melika est fait de 2 mihrab inscrits l'un dans l'autre et d'un effet plus recherché. Pour les arcades intérieures de la salle de prière ,la description que nous donnerons des arcades des maisons s'applique textuellement. Jamais l'arc d'ouverture des *Mihrab* n'est soutenu par des colonnettes.

(3) Voir Zakaria 252, N 1 et ci-après le chap. sur les divisions sociales.

que leur font les *fouqaha* (1). Près d'un des piliers, un socle de maçonnerie sert de foyer; on fait en effet du feu pendant les cours. Pourquoi ? Pour avoir de la lumière pendant la nuit et de la chaleur pendant l'hiver! Mais il semble qu'en outre ce feu de branchages ait une signification mystique. Le dessus des salles carrées est aussi en terrasse, un escalier permet d'y accéder. Dans la *djâma' Bel H'assan,* de curieux couvercles de bois, munis d'anneaux usés, permettent de fermer de longues ouvertures par où doit s'échapper la fumée du foyer. Ces *meh'adher* sont d'anciennes maisons particulières, à peine transformées, qui ont été annexées à la mosquée pour les besoins du culte. Ces ajouts successifs aggravent l'incertitude du plan général.

Les takerboust. — Le *takerboust* (2) est un local d'ablutions affecté aux clercs, dont la disposition est bien propre aux mosquées mzabites (3). Il existe aussi dans la mosquée de Metlili et c'est une nouvelle preuve de l'influence des Abadhites de Melika sur l'architecture de ce *qçar.* Il comprend deux parties; l'une sert, à proprement parler, aux ablutions et l'autre abrite le foyer devant réchauffer l'eau. Dans le takerboust *tir'ertin,* cette pièce est circulaire et surmontée d'une

(1) Les *fouqaha* sont les *t'olba* lettrés, les *imesorda* sont des adolescents. Ils aspirent à devenir *fouqaha.*

(2) Dans le dialecte d'Ouargla, takerboust veut dire plafond (Basset, *Zenatia du Mzab,* p. 82). Peut-être faudrait-il retrouver, dans ce mot berbère, l'épithète *guerbousa,* qui sert aussi à désigner le chaudron dont il est parlé ci-après.

Nous ne savons rien d'autre sur ce mot. Dans le voisinage immédiat de la qal'a des Beni-Hammad, il existe des éperons rocheux nommés « taqerbons, arçon de la selle ». (de Beylié, *La Kalaa,* p. 27).

(3) Seul Soleillet, dans la description de son voyage au Mzab, y fait une rapide allusion (p. 75, v. *Bibl.*) : « ils (les Mzabites) ont dans leurs mosquées de « petits cabinets dans lesquels se trouvent des cuves où ils se lavent le corps ». On sait que dans les villes d'Islam, les cabinets, attenants aux Mosquées, constituaient les seules latrines publiques des cités. Elles étaient l'objet du soin des Emirs et des donateurs.

toiture en forme de tiare. On aperçoit cette tiare de la place du marché; sa technique de construction est très curieuse : des « *madoun* » (1) ont été maçonnés verticalement et en cercles concentriques, constituant un cône, au travers duquel les ouvertures ont été multipliées pour permettre l'expulsion des fumées du feu allumé directement au-dessous. Une chaîne accrochée au sommet intérieur, à 5 m. de haut, permet de suspendre au-dessus du foyer une énorme bassine de cuivre.

Pour prendre la quantité d'eau voulue, il suffit de faire basculer ce chaudron, *qazan* (2) ou *marjel*, sur ses anses, et ce mouvement se déclanche grâce à une main de bois dur recourbée, nommée *çebbaba*, verseuse.

L'autre partie est appelée *meh'al el oudhou*, le lieu des ablutions, pour le distinguer du *meh'al el merjel*, que nous venons de voir. Il comprend d'abord une série, en nombre variable, de *mr'âsel* (3) accolés aux muraillements; ces *mr'asel* sont en tous points semblables à ceux des maisons particulières que nous éudierons. A la porte de ces réduits, une branche transversale permet de suspendre un vêtement pour en obstruer l'ouverture.

Au centre de la pièce se trouve un bassin, construit en saillie sur le plancher. Ce bassin a 5 m. sur 2 et 30 centimètres de profondeur seulement, dans le takerboust *tir'ertin ;* ses parois sont en *madoun* dressés.

(1) Pierres plates.

(2) *Qazan* : mot turc, en usage aussi en Roumanie et qui pourrait avoir été importé au Mzab, de l'avis de M. Huart, par l'intermédiaire des Kouloughlis (C. R. de notre première édition par Cl. Huart, Journal Asiatique, avril-juin 1923, p. 323).

(3) Le mr'asel est une cabine d'ablutions. Voir les dépendances de la maison.

Enfin on remarque un certain nombre de stalles, de 60 ou 70 cent. de haut, avec pierres plates séparatives et rigoles d'écoulement des eaux. Au-dessus des stalles, les murs se garnissent de niches pour permettre de déposer lampes et objets.

Cet appareil correspond évidemment à des ablutions tout à fait particulières qui ne sont point relevées chez les musulmans du Tell et encore moins au Sahara où le nomade et même certains kçouriens se contentent d'un simple simulacre, en frottant sur eux du sable ou une pierre lisse (ablutions au sable, *tayemmum*).

Les prescriptions coraniques prévoient plusieurs sortes d'ablutions et le spectacle est courant, dans une quelconque mosquée, du croyant s'ablutionnant à l'air libre, au milieu du çahn, sur les bords de la vasque réservée à cet usage. Il se lave les mains jusqu'au-dessus du coude, les pieds, la figure et la tête. C'est là un minimum prescrit à l'homme, à moins qu'il ne soit en état de souillure majeure.

Au Mzab, les fidèles désirant s'ablutionner doivent disposer d'une aiguière d'eau chaude (1); les uns pourront s'isoler dans les *mr'asel*, les autres procèderont à leur toilette rituelle en commun : ils s'assiéront autour du bassin et au moyen du filet d'eau de leur aiguière se laveront les pieds, les mains et la face, ou bien, s'ils désirent être plus complets, ils prendront place, le dos tourné vers le mur, dans les stalles de pierre, qui constituent de véritables bains

(1) Dès que le soleil est assez chaud, l'eau est tiédie d'une autre façon : les aiguières en terre, remplies d'eau, sont simplement alignées sur la terrasse de la mosquée, dans des trous réservés à cet effet et l'ardeur des rayons a tôt fait de les chauffer.

de siège. Ce n'est pas en vain que les commentateurs Khâredjites consacrent à l'importante question des *Purifications* de si longs développements. D'après les textes ces dernières ablutions supposent, chez le fidèle, le désir de se purifier d'une souillure majeure, *istindja* (1).

Vie de la mosquée. — Il n'y a jamais de tombeaux dans les mosquées urbaines du Mzab et sur ce point, il semble que la coutume d'enterrer des saints dans les lieux de prière (2) soit issue, surtout dans les nombreuses zaouïas de l'Islam, du culte maraboutique. En Kabylie des *qanoun* précisent qu'il est défendu d'enterrer les morts dans les mosquées (3).

Les Kharedjites proprement dits haïssent la tendance anthropolâtrique, même en ce qui concerne le Prophète. Leurs émules, en l'occasion, tel Ibn H'anbal, qui n'était cependant pas *Kharidji*, ont poussé loin cette tendance farouchement monothéiste et les modernes *Wahhabites* (non pas les *Ouahabites* déjà mentionnés), partant du h'anbalisme, sont allés jusqu'à détruire systématiquement les mausolées, entre autres celui de Aly à Kerbela et celui d'Eve près de Djedda;

(1) Les Mzabites en matière de *grandes ablutions*, apparaissent comme beaucoup plus stricts que les autres Musulmans et surtout l'usage des bains de siège à eau non courante, comme l'exige la contrée d'ailleurs, leur est tout à fait propre. Un Musulman répugne à plonger une quelconque partie de son corps dans un récipient où l'eau n'est point en mouvement, notamment une baignoire, d'où la faveur dont jouit le bassin circulaire d'eau *courante*, autour duquel on se place, pour arroser la partie du corps à « purifier » soit avec la main en puisette, soit avec une aiguière, un bol ou une gamelle (L. M.).

(2) Mosquée d'El-Oudaghir à Figuig, où trois saints sont enterrés, on y dit la khotba tous les vendredis.

(3) Cité in Masqueray, *Formation des Cités*, p. 55.

A Djerba les mosquées sont minuscules; cela porte malheur de prier dans des mosquées spacieuses (V. Bertholon, op. cité). Au Mzab au contraire les mosquées sont suffisamment vastes, on les agrandit même, au fur et à mesure des besoins.

le tombeau du Prophète à Médine a été deux fois pillé par eux. Ils n'ont pas été jusqu'à le détruire mais leur but est de ne le considérer qu'en tant que mosquée et ils interdisent toute prière comportant invocation directe au Prophète (L. M.).

Dans les villes de la Chebka, les mosquées possèdent un caractère sacré encore beaucoup plus accentué qu'en Algérie par exemple : c'est toujours dans une attitude recueillie et avec des vêtements simples et propres que l'on s'y rend; la foule, venue s'y presser aux heures de prière, et qui se répand sur leurs terrasses (1) pendant le mois fervent du Ramadhan, est remplie de componction et de respect ; l'entretien de la mosquée est assuré avec un soin extrême, enfin de nombreuses *conventions* abadhites, des usages, règlent méticuleusement les questions de police (2), de culte et d'administration de ses biens.

Nous avons vu ce qu'était la *Tamenaït;* si les *T'olba* ont choisi cette salle capitulaire comme lieu de leurs conciliabules, c'est bien qu'ils pensaient en retirer un prestige nouveau. Maintenant encore, seuls les *'azzabat el h'elga* sur lesquels nous reviendrons, ont le privilège de siéger dans ce lieu d'élection.

Un oukil de la mosquée est spécialement chargé de la

(1) A Carthage, le temple d'Esculape pouvait porter plusieurs centaines d'hommes et dominait de haut les alentours. Gsell, *Hist. anc. de l'Af.*, IV, p. 394.

(2) Voir par ex. Conventions de Melika, relatives aux sanctions à prendre contre ceux qui commettent des actes répréhensibles dans la mosquée, interdisant l'entrée de celle-ci au voleur, au propriétaire de l'esclave qui a volé, déclarant qu'une arrestation ne peut avoir lieu dans les mosquées. Masqueray, op. cité, p. 65-68.

perception des *Nouba* (1) ou redevances perpétuelles en nature. Il y a un registre où celles-ci sont inscrites et les chaouchs des Tolba sont à sa disposition pour l'aider. C'est là un métier fort délicat, car lors de la récolte des dattes par exemple, il ne doit pas faire moins de 15 portions de celles qui lui sont apportées. Chaque part a une affectation spéciale; elles servent toutes à l'entretien de la mosquée, de ses biens et de son personnel. Les fidèles assurent, au moyen de ces *nouba* des revenus considérables à la mosquée et à son clergé.

L'oukil veille à ce qu'il y ait toujours un nombre de fidèles suffisant à tous les exercices spirituels. Et dans ce but il lui est prescrit, lors des travaux de printemps qui attirent aux jardins tous les bras, ou pendant la grosse chaleur de l'été, alors que la ville est désertée, de faire des distributions gratuites de dattes pour amener, pendant les prières, une affluence suffisante.

La police de la mosquée est du ressort d'un des *'azzaba;* il doit faire balayer, s'occuper de l'entretien des nattes, des lampes et des vases (2), empêcher les enfants et les animaux de pénétrer à l'intérieur du sanctuaire.

Le ravitaillement en eau est assuré par les fidèles sous forme de redevances perpétuelles. Celui en bois est réuni

(1) Sur les Nouba dont on parle ci-après, voir notre ouvrage sur le waqf abadhite, cité dans la Bibliographie.

Autrefois, c'est aussi dans la mosquée que les registres de l'état-civil étaient conservés. Soleillet, op. cité p. 77 : « Dans les temples du Mzab, comme dans « nos anciennes paroisses, se tiennent des registres de l'état civil où sont soi- « gneusement enregistrées les naissances, les décès et les mariages ».

(2) C'est là le seul mobilier de la mosquée. Le luminaire est en effet constitué par des lampes à huile en terre qui seront étudiées spécialement. Les nattes sont en alfa et les vases sont du type *Ibriq*. Il faut y joindre des « afrad » pour l'eau de boisson et des outres pour l'eau des ablutions. Au sujet des « *afrad* » voir infra le mobilier.

grâce à des volontaires, à des époques déterminées. Ce bois de chauffage, mauvais fagots de *metnan* et de *retem* (1), est stocké sur la terrasse comme le veut l'habitude des villes sahariennes.

C'est une vieille légende, ayant cours surtout chez les nomades, que d'énormes provisions et tout un matériel de siège soient enfermés dans la mosquée (2); c'est aussi un sujet à plaisanteries — on se représente des chambres remplies de *guedid* (viande séchée) vieux de six ans et amassé là en vue de sièges possibles ! — Ce pourrait être encore un sujet d'observations.

Au Moyen Age, en France, l'Arx servait à l'enfouissement des matières précieuses de l'agglomération. Maintenant, les Berbères aurasiens serrent dans leurs *qal'a* les denrées qu'ils ne peuvent emporter au loin, avec leurs troupeaux. Au Mzab, où c'est presque une hantise, nous verrons que chaque maison possède ses réserves; la mosquée, véritable citadelle religieuse, se devait de posséder aussi ses entrepôts.

Et elle en possède en effet, mais il n'y a guère maintenant que les dattes des noubas ou fondations pieuses qui y soient emmagasinées (3). Autrefois c'était bien différent (4) et les noubas, entre autres buts, avaient celui d'alimenter ces précieuses ressources. La mosquée était alors un centre intellectuel et militaire (5) où se formaient ces prestigieux moi-

(1) *Metnan*, petite plante saharienne à tiges drues; *retem*, genêt épineux du Sahara.

(2) Voir aussi Masqueray, p. 209, op. cité.

(3) Voir Charlet, *Les Palmiers du Mzab*, p. 80 cf. bibl.

(4) Les Tolba (pouvoir religieux) devaient en retirer une force nouvelle, aussi le H'akem aidé de la Djema (pouvoir civil) durent-ils interdire la conservation des grains dans les mosquées, (Qanoun cité par Watin).
Voir Motylinski, *Guerara*, p. 33. N.

(5) Voir *Chronique d'Abou Zakaria*, 227.

nes-soldats, dont nous parlent avec admiration les chroniques abadhites.

Le minaret. — Le minaret (1) des mosquées se nomme *'assâs*, dans la zenatia ou dialecte locale mzabite; ce mot signifie « gardien » et les Beni Mzab ajoutent : « c'est en effet le gardien de nos villes ». En fait, du haut des minarets, l'on doit apercevoir le dessus des bords escarpés de la Chebka. Ils atteignent une hauteur suffisante pour remplir cet office. Autrefois, grâce à cette précaution, le nomade pillard, surgissant sur le plateau, pouvait être signalé avant que de descendre.

Le minaret de la mosquée de Ghardaïa est situé dans une direction opposée à celle du *mih'rab*, par rapport au *çah'n*. C'est là son emplacement classique (le minaret étant le plus souvent accolé au mur de la cour opposé à la qibla). Il donne une impression de tranquille solidité, sa forme est celle d'un tronc de pyramide se terminant à son faîte par un ornement typique : (quatre doigts dressés vers le ciel (2). Sa hauteur est de vingt mètres (40 coudées) mesurés de la loggia du muezzin au sol, soit vingt-deux mètres si l'on comprend la superstructure de cette loggia. Celle-ci a 2 mètres de large alors que la base (3) de l'édifice a 6 mètres environ de côté.

Il est construit entièrement en calcaire aggloméré et revêtu de timchemt; aussi possède-t-il une teinte d'un violet

(1) Minaret de manar, phare.

(2) Voir infra ce que nous disons des ornements dressés.

(3) C'est à la base du minaret que les peines corporelles prononcées par les *'Azzaba* ou le *H'akem* étaient infligées (*'Adeb* 20 coups de bâtons, *ta'zir* 40 coups, *nekal* plus de 40 coups). Le coupable pouvait ne pas subir le bâton, mais alors il devait être emprisonné autant de jours qu'il aurait dû recevoir de coups. Nous avons vu que la prison des femmes était également située dans la mosquée.

rose qui devient rouge vif au soleil couchant. Ses parois ont plus d'un mètre à la base. Elles vont en s'amincissant en prenant de la hauteur, pour ne plus compter au faîte que trente centimètres. Un lourd pilier de blocage occupe la partie centrale intérieure; entre ce pilier et les flancs de la tour gironne un escalier de 122 marches qui permet d'accéder au sommet. Les marches inégales sont en maçonnerie et reposent sur une voûtelette rampante continue. Cette voûte construite suivant la méthode que nous étudierons (djerid, pierres et timchemt) s'épaule d'une part sur les murs, de l'autre sur le pilier central. En coupe cet escalier donne juste passage à un homme, on aperçoit la voûtelette au-dessus de soi; des archères trop rares procurent une lumière incertaine, lors de l'ascension.

La loggia du muezzin fait corps avec le reste de l'édifice; elle est très incommode. Quatre ouvertures semi-cylindriques, une sur chaque face, permettent de se pencher sur l'amoncellement des maisons pour leur jeter l'appel rituel. De cette hauteur la ville abadhite apparaît avec toute sa netteté, les habitations semblent être attentives et céder à l'attraction mystique. Il est malséant d'ailleurs de plonger du regard dans les cours intérieures. Le toit de ce réduit que l'on nomme *tabejdout*, justement à cause des ornements qui le surmontent, est constitué par une cuvette de poterie (du type *mehbes* (1) mais sans col) noyée dans le plâtre et placée retournée. Cet édifice archaïque a dû exiger une grosse quantité de matériaux.

Un autre minaret de dimensions beaucoup plus modestes a été bâti avant le minaret principal, sur le même type que

(1) Voir ci-après les poteries.

lui et tout à côté. Tous les minarets des villes du Mzab sont d'ailleurs construits dans ce style, il n'est pas jusqu'à Metlili qui n'ait son minaret pyramidal, mais le sien est blanchi à la chaux à la différence de ceux des villes abadhites (1). Les ornements dressés du minaret de Melika portent des boules de faïence blanche sur leur sommet : ces boules sont une réminiscence des œufs d'autruche qui devaient, jadis orner le faîte des minarets mzabites (2).

Le style pyramidal abadhite. — La forme en pyramide tronquée n'est point l'apanage exclusif des minarets : les tours de défense et les tours de guet, distribuées aux abords des villes ou, en postes avancés, sur les chemins, l'empruntent également. Entre autres, le bordj Baba Salah de Ghardaïa, où l'on avait installé le premier bureau de poste de la Chebka, révèle la même technique de construction. Les tours de défense de l'oasis de Beni Sgen apparaissent avec le même profil, etc...

Edmond Doutté, rappelant les idées de Schwally, rapprochait à juste titre, les minarets des tours de guet, *merqeb*, donnant celles-ci à ceux-là pour ancêtres et ajoutant que l'origine de ces tours pouvait être recherchée dans les tours

(1) Certains minarets mzabites ont malheureusement été blanchis, depuis que nous écrivons ces lignes. Si on interroge les Mzabites sur la présence du petit minaret de Ghardaïa (pour sa construction lire Zakaria p. 154, n.) ils répondent qu'il a été bâti pour permettre au *mued'd'in* de se faire entendre les jours de bourrasque alors que sa voix se perdrait dans la tempête, s'il devait monter au sommet du grand minaret. En réalité c'est le premier minaret de la ville, élevé à une époque où l'agglomération était moins importante.

(2) Voir le minaret de Segou, surmonté de trois œufs d'autruche en guise d'ornements (photogr. dans le volume de Mgr Hacquard, p. 361).

byzantines et sassanides (1). Le lecteur se souvient que les tours défensives de la Mançoûra tlemcénienne possèdent un air de famille très net qui les unit au fier minaret de cette cité mérînite. Le même rapprochement est à rappeler entre les tours religieuses et militaires ghardaïennes.

Ces tours empruntent le plan carré, comme les plus vieux minarets de l'Islam. En Ifrîqiya, la vénérable mosquée de Sidi 'Oqba ben Nafi' qui date du IXe siècle, possède un minaret se composant de trois tours carrées superposées. Ce plan devait servir d'exemple aux villes berbères du XIe siècle et particulièrement à la *qal'a* des Beni H'ammad, dont un sultan impitoyable détruisit Sedrata d'Ouargla. Les monuments les plus purs de l'architecture hispano-mauresque, la célèbre trilogie de la koutoubîya de Marrâkech (XIe et XIIe) de la tour Hassan de Rabat, de la Giralda de Séville (XIIIe), ont fixé une forme définitive, devant ultérieurement prévaloir chez les architectes marocains et tlemcéniens.

Cette forme a même pénétré dans le Sahara, venant du Maroc, par les oasis : la zaouïa de Kenadsa a un minaret carré à influence tlemcénienne ; elle est descendue par la Saoura : Kerzaz en possède un aussi « très simple mais construit de la base au sommet en dalles de grès, luxe unique dans un pays de construction en pisé (2). »

Cette infiltration des minarets à forme marocaine, a une origine historique : ce sont les traces laissées par le grand remous du XVe parvenu jusqu'au fond de la Saoura, quand

(1) Ed. Doutté. *Les Minarets et l'appel à la Prière*, in *Revue Africaine*, 1899, p. 348. L'auteur parle aussi des clochers, et de fait nous nous rappelons des clochers de France qui ont gardé leur ancien aspect de tour de défense (l'église St-Victor, près du Vieux-Port, à Marseille, l'église du vieux Royat, en Auvergne).

(2) M. Gautier, « Le Sahara », t. I. page 205, voir aussi p. 161, Phot. 54 et 65.

l'Islam, écrasé en Espagne, reprit conscience de lui-même, en Afrique, et se redressa dans toute sa force et sa foi (1).

Mais ces minarets sur plan carré, à l'aspect parfois un peu lourd, ont pourtant leurs arêtes rectilignes et aucun autre trait n'autorise une comparaison avec nos frustes tours mzabites. C'est à peine si la tour de base du minaret de la grande mosquée à Kairouan présenterait un léger amincissement vers le sommet.

Par contre, à l'état sporadique, dans le Sahara du Nord (grande mosquée d'Ouargla, aux Ouled Djelal) et surtout dans le Sahara soudanais ou le Plateau Central Nigérien, on assiste à une véritable floraison de minarets pyramidaux.

Dans ces régions immenses, malgré la diversité des matériaux employés, c'est toujours la même pérennité de la forme Le minaret d'Agadez dans l'Aïr (2) a exactement le profil de celui de Ghardaïa, sa hauteur est aussi d'une vingtaine de mètres; or Agadez est à plus de 1800 kilomètres, à vol d'oiseau, de nos villes du Mzab. Plus loin encore, à Tombouctou, les minarets empruntent la même forme, aggravée par l'archaïsme de la technique architecturale et la qualité des matériaux empruntés; ils ont un aspect lourd et ramassé de pylône égyptien (mosquée Djinguré Berry et mosquée Sonkoré) (3).

(1) Voir sur cette crise les pages de M. Gautier, « Le Sahara », p. 26 et Ernest Mercier, « Histoire de l'Afrique Septentrionale, tome II, p. 416.

(2) Voir Chudeau, « Le Sahara Soudanais », t. XI, fig. 22 ; voir aussi pl. XXXVIII, texte page 64. Le minaret porte même à son sommet des embryons de Tibejdat, autant que la photographie permet de le voir; d'ailleurs, à ceux-ci, nous réservons des développements à part.

(3) Voir Desplagnes, « Le Plateau Central Nigérien » fig, 129, 130 ,p. 213. La forme massive du minaret de la mosquée Sonkoré a été attribuée au peu de solidité des matériaux employés pour éviter les porte-à-faux. Cette raison peut être valable pour les constructions de boue, mais elle ne l'est plus pour celles du Mzab, construites en pierre.

Il y a là, c'est indéniable, l'expression d'un véritable genre architectural. Lors de la première édition de cette étude nous avions nettement rattaché cette technique constructive au style soudanais, mais il convient de préciser qu'elle n'est point issue du Soudan : c'est simplement dans les plaines nigériennes qu'elle a trouvé son aire d'expansion.

La région soudanaise constitue une zone-limite et non un point de départ. Le regretté spécialiste de la Nigritie, M. Delafosse nous faisait remarquer en effet, que c'est seulement au XIVe siècle, d'après le témoignage même des auteurs anciens, c'est à dire lors de la période d'expansion de l'empire mandingue, plus exactement en 1325, qu'il convient de faire remonter les premières constructions de la Nigritie. Jusqu'à cette époque le Soudan ne connaissait que de simples huttes de branchage, les *nouala,* rencontrées encore dans notre Afrique noire et au Nord, jusque dans la Chaouïa du Maroc.

Ces constatations, que nous avons développées par ailleurs (1), amènent à reconnaitre à nos Abadhites une antériorité notoire : ce n'est point au Mzab qu'on a construit comme au Soudan, mais bien au Soudan que se sont répandues les techniques du Mzab.

Et si l'on veux considérer que les *guelaâ* aurasiennes, surtout les qaçbas féodales du Grand Atlas avec leurs multiples tours, empruntent aussi cette forme en tronc de pyramide (voire même les couronnements en épis, de pointes archaï-

(1) Notes en cours de publication (in Hespéris, 1928), sur l'architecture saharienne.

Les idées de M. Delafosse que nous rappelons, nous ont été exprimées dans des lettres personnelles. Il en est fait cependant mention dans un C. R. paru dans la Rev. d'Eth. et des Trad. Pop. N° 12, 4e trim. 22, N° 12, pp. 363-4.

ques et dentues, les *tibejdad* mzabites), il apparaît bien qu'il s'agit, dans notre style, du vieil appareil berbère autochtone, ayant résisté au sein des montagnes, ou dans les solitudes désertiques, aux flots successifs des invasions.

Conclusion : L'étude de la Mosquée, ce noyau d'attraction urbain, se termine ici. Il a été dit qu'elle constituait une citadelle centrale et élevée où l'on enfermait le trésor de la cité et aussi un entrepôt utilisé à l'emmagasinement des denrées de siège. Mais en plus d'un centre matériel, elle apparaît comme un centre moral et social et à ce point de vue, elle jouait et joue encore un rôle prépondérant dans la vie de l'habitant. C'est à la fois le siège du gouvernement religieux et l'école; l'établissement de bains, et la prison lui sont adjoints; enfin et surtout c'est l'unique lieu affecté au culte et ce caractère seul suffirait, pour assurer à l'édifice le rôle primordial qu'il doit normalement jouer, au sein d'une communauté théocratique.

Le Marché

Description de la place du marché. — C'est une belle place rectangulaire aux larges dimensions, bordée de portiques en arcades connue sous l'appellation générique de *souq*. La direction de son grand axe est N-O-S-E et ses côtés ont respectivement 75 m. et 44 m. de long.

Du côté nord-est cette place est dominée par l'acropole de la ville et l'amoncellement de ses maisons à arcades, aveuglées de murettes à claire voie pour empêcher les passants de surprendre l'intimité des demeures.

Face au grand côté ouest, une *mçalla* est dressée et vers le centre de la moitié nord-ouest du rectangle existe une *h'aouît'a* (1).

Cette mçalla, dite de Sidi El Hadj Bouhafs est élevée de 1 m. 25 au-dessus du sol; de grosses marches permettent d'y accéder, elle a 5 m 50 sur 4 m d'encombrement. C'est une habitude, dans les villes du Sud, de trouver ces édicules, sortes de plates-formes, permettant de prier au-dessus des impuretés; on les a comparés au templum antique (2). Celle-ci placée sous l'invocation d'un saint, vénéré surtout chez les Ouled Sidi Cheikh, est peu fréquentée des Mzabites; ce sont surtout les Malékites qui l'encombrent aux heures de prière.

La *h'aouît'a* est une ligne de 26 pierres irrégulières enfoncées dans le sol et disposées en une demi-ellipse de 5 m. d'ouverture environ. Ces pierres, selon la tradition, formaient autant de sièges autrefois à l'usage des membres de la djemaâ; ils s'asseyaient là pour discuter des affaires de la cité; ce conseil laïc préférait l'emplacement réservé au commerce et aux transactions pour prendre ses décisions temporelles; tradition millénaire que cette assemblée des chefs des tribus ou des grandes familles, retrouvée dans les institutions de la Grèce primitive sous les appellations de *boulè* ou de *géroussia.*

Telle qu'elle est, cette vaste place, dans sa nudité, pos-

(1) Nous ne mentionnons pas un caniveau en diagonale N-S construit par les Français pour l'écoulement des eaux. L'angle sud de la place n'était pas clos en 1882 (voir le croquis de l'art, précité de Huguet). La place était complètement à la périphérie de la ville, et les remparts empêchaient les étrangers de pénétrer dans la cité.

(2) Masqueray, Zakaria 122 N.

sède une ordonnance inconnue aux autres villes indigènes (1) : elle rappelle un *forum* avec sa rangée continue de portiques en arcades.

Ces arcades sont destinées à protéger des ardeurs du soleil; elles limitent une galerie de deux mètres de large en moyenne. Leur profil est très archaïque : outre qu'elles sont d'une hauteur inégale (2) beaucoup forment le plein cintre, l'anse de panier allongée, ou au contraire une arcature lobée et surhaussée. Peu de décoration, si l'on met à part une bande méplate qui entoure extérieurement leur tracé (3). Il convient cependant de signaler le profil heureux de dentelures formant arêtes à leur intrados ou l'archivolte d'un arc double et festonné (4).

Les piliers ne sont pas moins curieux, ils paraissent être de pierre, mais ont été construits en maçonnerie (5). Ces supports verticaux affectent toutes les formes : section carrée ou rectangulaire, on en reconnaît même d'octogonaux. Enfin, certains font place à des fûts ronds et lisses. L'examen des

(1) Voir par exemple une photographie de la place principale du qçar de Timimoun dans le Touat (Gautier, *Le Sahara*, pl. XLI fig. 8). La place est irrégulière, conçue sans aucun traçé, on sent qu'elle est le fruit de la nécessité et non d'une volonté intelligente, elle est traversée dans toute sa longueur par une séguia (petit canal d'irrigation).

(2) Aussi est-il difficile de donner les dimensions des arcades et des piliers. Celles-là ont par exemple 1 m. 50 d'ouverture, 3 m. de hauteur et 70 cm, de côté. Le Maître Dinet a bien voulu nous faire remarquer que ces arcades furent construites par des maçons locaux en 1886, autrefois quelques voûtes existaient seulement et le marché se tenait, au même endroit, hors de la ville enclose par ligne continue de remparts.

(3) Angle sud.

(4) Angle nord, amorce du grand côté ; l'arc de devant est surhaussé par rapport à l'autre.

(5) Pour la construction, voir le chapitre qui lui est réservé.

Les piliers de la place du marché ancien, vers le haut de la ville, sont au contraire constitués par de petits fûts de pierre monolithes : c'est le seul exemple pour toute l'agglomération. Ne voulant pas revenir sur la description de cette petite place, disons tout de suite que ses côtés sont inégaux et qu'un puits archaïque a été creusé vers son centre.

retombées des arcs est surtout très instructif : elles esquissent à leur intrados des amorces de cannelures à l'endroit de leur jonction avec les piliers, ou bien elles naissent directement sur ces piliers, mais à des hauteurs inégales.

Certains piliers sont couronnés d'une tablette en tailloir qui augmente leur saillie et les renforce (1), ou bien il y a déjà l'embryon d'un chapiteau grossier. Si les piliers n'ont pas de soubassement, les colonnes possèdent par contre une base carrée, plus ou moins élevée. On assiste en somme, à une véritable évolution architecturale. Ces peuples, qui n'ont pas de traditions certaines dans leurs formes constructives, empruntent, spontanément et à la fois, toutes les dispositions, ailleurs fruit d'une lente épreuve.

La galerie couverte possède un sol surélevé d'une marche et pavé de pierres plates et irrégulières. Les voûtes qui la protègent sont construites en troncs et stipes de palmier suivant une technique bien saharienne, que nous connaîtrons (2). L'aménagement de ces portiques exclut la présence de bancs, comme il s'en trouve aux marchés de Beni Sgen et de Bou Noura : ici les flâneurs s'assoient sur les marches.

Les maisons qui entourent la place sont régulièrement alignées au dessus des portiques; on ne remarque pas entre elles de solutions de continuité: les travées des rues mises à part. Les fenêtres des étages sont rares et cependant ceux-ci ne sont employés presque exclusivement qu'à l'usage de magasins : aucun Mzabite ne pouvant souffrir d'avoir sa demeure dans un lieu si mouvementé. Les façades offrent des surfaces blanchies à la chaux et pas du tout ornées; cepen-

(1) Angle Nord précité.

(2) Voir le chapitre réservé à la construction.

dant vers le centre du petit côté nord, au-dessus et dans l'axe d'un fût de colonne, seul, un curieux dessin formé de deux losanges, dont l'un enferme l'autre, a été incisé dans le stuc.

Au milieu du grand côté ouest (1), se trouve un édifice plus élevé et de meilleure apparence que les autres; outre des ouvertures plus spacieuses son aile gauche, construite sur une ancienne porte de la ville (2), est couronnée de deux ornements à redents flanquant un motif central en forme de stèle (3).

Cet édifice sert depuis fort longtemps de *maison des hôtes;* c'est là que les laïcs ou leurs préposés recevaient à leur frais les visiteurs de leurs cités: les clercs se trouvant de par les kanouns, dispensés de contribuer à la réception (4). C'est aussi le lieu de réunion de la djemaâ de la cité; ce conseil ne se réunit même que là pour ne pas être soupçonné de vouloir prendre des décisions clandestines. Le caïd tient journellement ses assises devant la porte, sur un banc : les plaignants viennent lui exposer leurs litiges. Ainsi la place, en plus d'un centre économique, est un centre politique et administratif de la ville mzabite.

L'ombre des portiques de la place, abrite les boutiques des marchands. Celles-ci, très simples d'ailleurs, sont conçues sur le même plan que les *tabernæ* romaines. Au travers d'une baie, entourée parfois d'un encadrement cannelé avec rosaces (5) aux angles, le tout sculpté dans le stuc, est placé le comptoir de bois (*mensa*); au fond se trouve parfois l'arriè-

(1) Partant face à la *mçolla* précitée.
(2) Bab Mhammed.
(3) Sur ces ornements voir infra.
(4) Kanoun daté de 1246 de l'Hégire. (Masqueray Formation 66).
(5) Boutiques sises à l'angle ouest. Sur les rosaces décoratives voir infra.

re-boutique, et au-dessus un minuscule entrepôt auquel on grimpe par une échelle.

Les autres maisons ne méritent point de mention spéciale: une d'elles cependant sur le petit côté N-O, a son faîte décoré d'ornements d'angle surhaussés. La face interne de ces ornements est curieusement découpée en cannelures et sur leur façade, ils montrent des croissants et des étoiles incisés (1).

A Guerara par contre, les constructions bordant la place sont tout à fait surprenantes, elles sont beaucoup plus hautes et compliquées (2). Une d'elles, sise sur le nouveau marché, s'élève à une hauteur double de celle des maisons ordinaires; son second étage forme une arcature qui a toute l'allure d'une galerie italienne; au-dessus, la murette de sa terrasse est percée d'ouvertures semi-sphériques qui alternent avec d'autres évidements disposés en triangle et constitués eux-mêmes par six petits triangles superposés.

Les marchés adjacents. — Le marché est non seulement le point d'aboutissement de nombreuses artères, mais il forme en outre le centre d'autres marchés secondaires y attenant. Ces derniers s'installent à la naissance des rues ou occupent un emplacement spécial, comme ce marché à la viande, situé au Sud-Ouest de la place.

A Rome déjà, le *carnifex* et les locaux réservés au bétail étaient relégués hors de la ville (3). A Ghardaïa l'abattoir est, au loin, perdu dans les sables de l'oued et la viande se débite exclusivement dans ce marché. On y pénètre par un *vomito-*

(1) Voir décoration des portes.

(2) Soleillet les signale déjà, en passant, dans son ouvrage qui date de 1877. v. p. 70.

(3) Cf., ouvrage de Karlowa, cité dans la thèse de M. Maunier, p.. 310, N. 1.

rium double, à arcades, ménagé sous une maison de la place; ce passage donne accès à une placette de 26 mètres sur 22, close de murs élevés. Ces murs se hérissent sur le pourtour d'une profusion de crochets de bois, scellés dans la maçonnerie; à deux ou trois mètres en avant se dresse un gigantesque étal en angle qui occupe toute la longueur de deux côtés. Construit d'une manière fruste en pierre et mortier, cet étal s'élève jusqu'à l'épaule d'un homme debout.

Le sol de ce marché, comme le sol de la grande place, se revêt d'une poussière impalpable : résidus de toutes sortes desséchés par les ardeurs solaires.

Les indigènes nomment cet emplacement *souq el lh'âm*, le marché de la viande.

Les autres marchés se tiennent simplement au commencement des rues qui donnent sur la place et pourtant ils reçoivent des dénominations : *Souq ed Dellala, Souq el Khodra.* L'expression arabe *souq* (1) s'applique en effet non seulement aux emplacements des marchés, mais aussi aux rues affectées normalement à la vente des produits d'une même industrie : les rues sans boutiques ni commerce recevant la dénomination propre de *Zanqa* (2).

C'est justement le cas du *marché des crieurs publics* et du *marché aux légumes*, installés, le premier dans deux rues dites chacune *Souq ed Dellala* (3), et le second dans le *Souq el Khodra.* Ces rues sont bordées de bancs *doukkân* ou bien les seuils des portes et des boutiques sont élargis et surélevés pour permettre de s'asseoir commodément.

(1) Voir Bresnier. *Chrestomathie arabe*, 1857, p. 37.
(2) Prononcé aussi zgag au Mzab.
(3) Elles débouchent sur le côté N.-O. de la place; le second marché occupe le début de Zgag Ouasaâ.

Le marché, siège de l'activité humaine. — Les villes du Mzab concentrent toute leur vie sur leurs marchés, d'abord parce que certaines ventes, concernant les animaux ou la viande par exemple, ne peuvent être conclues qu'à ces endroits et puis parce que le Mzabite est devenu commerçant par essence. Les marchés sont quotidiens ou hebdomadaires.

Ghardaïa, Beni-Sgen, les villes riches, ont des marchés quotidiens (1). Il s'y traite surtout des ventes d'objets mobiliers, produits de l'industrie locale : tapis, burnous, haïks, provenant de successions, de liquidations, en général de ventes ordonnées par justice. Après la prière de l'*aceur*, les habitants viennent s'installer sur des bancs ou s'asseoir à terre sur des tapis, et le crieur public, en annonçant les enchères, passe pour leur présenter les objets mis en vente. A Beni-Sgen particulièrement, le spectacle de l'animation de ces marchés constitue à lui seul une curiosité ; les berbères se présentent comme des amoureux du commerce et du gain.

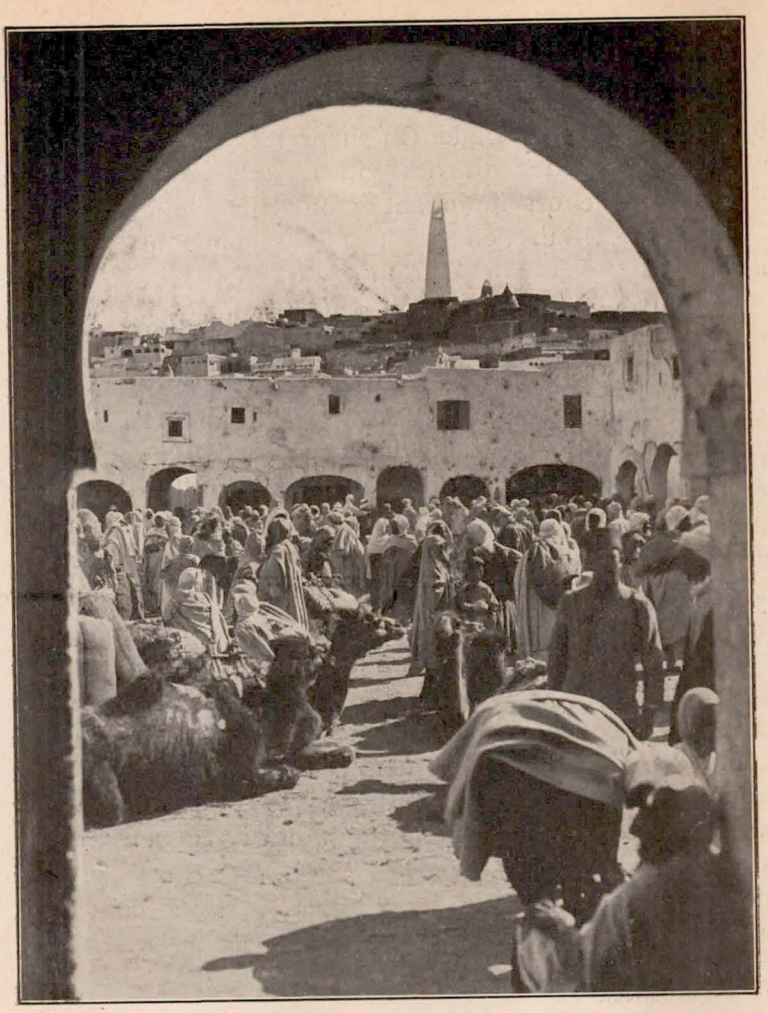
Les surenchères successives ne peuvent être supérieures à un certain taux (2). Les objets de haut prix, comme les bijoux, s'estiment en blé : les surenchérisseurs augmentent le nombre des mesures offertes. C'est là un sage moyen, représentant d'une façon plus tangible que l'argent, la valeur attribuée à un objet (3).

Les marchés hebdomadaires par contre, sont les vrais marchés ; ils dépassent de beaucoup comme importance ces petits marchés locaux ; d'autre part, ils mettent aux prises le

(1) Voir de Motylinski, *Guerara*, 46,, N. 1. Le marché de Ghardaïa n'a cependant plus lieu, maintenant, que le dimanche et le mercredi soir.

(2) 0.25 en général. Ce taux est d'ailleurs variable d'après la nature des objets.

(3) C'est peut-être aussi un souvenir du troc. Autrefois entre Mzabites et Nomades l'échange se faisait surtout par troc.



Service Phot. du Gouvern. Gal de l'Algérie

Ghardaïa. — La place un jour de marché.

On juge de l'animation de cet *emporium* saharien. La vue est prise de l'entrée du marché à viande. Au centre, chameaux « barakès », agenouillés; au-dessus, voûtes en anse de panier; maisons aux ouvertures discrètement aveuglées; au-dessus encore, la mosquée, surmontée de ses deux minarets.

kçourien avec le nomade. On surprend, en les suivant, le secret du ravitaillement des villes sahariennes. Enfin pour l'homme du dehors, ils jouent en outre le rôle du marché quotidien du sédentaire, en satisfaisant ses goûts de luxe et de superflu.

Nous disons qu'ils dépassent de beaucoup en importance les marchés quotidiens ; en effet, dès le jeudi soir, pour le marché qui se tient tous les vendredis à Ghardaïa, la place commence à s'emplir de caravanes. Chaque *Sokhkhâr* (1) fait agenouiller ses chameaux, décharge les *tellis* gonflés de blé et d'orge et les adosse deux par deux. Puis, d'autres caravanes débouchent encore des rues et bientôt les nomades forment des groupes compacts ; ils s'assemblent en cercle autour de feux de brindilles et la place, au soir tombant, prend une physionomie de camp.

Certes ce sont d'autres hommes, que les nomades: nerveux et ardents, rompus aux fatigues et sachant supporter les privations. Le sédentaire, qui ne se déplace guère, excite leur mépris ; mais il faut dire à l'inverse que les habitants des kçours *el qs'urîa*, n'éprouvent pas à leur endroit une grande estime. On se méfie des nomades (2) et s'ils passent la nuit sur le marché de Ghardaïa ils n'y passent que cette nuit-là, et encore s'entoure-t-on de précautions. Le soleil couché, il sera interdit de pénétrer sur la place ou d'en sortir ; les cha-

(1) Conducteur.

(2) Voir dans l'étude de M. Morand sur les *Kanouns du Mzab*, p. 442, une convention de 1288 (1871) qui interdit à tout nomade habitant sous la tente, de s'installer dans la ville de Beni-Sgen.

Les coutumes relevées, maintenant encore, sur les marchés mzabites, pourraient donner lieu à d'intéressants rapprochements avec les anciens usages des marchés ou des foires. Sur ce sujet voir Huvelin, *Essai historique sur le droit des marchés et des foires*. Paris 1897, 620 pages.

meaux ne pourront pas s'en éloigner et pour mieux faire respecter cette prescription, les rues entourant la place sont soigneusement closes de chaînes scellées dans les murs. Les autres caravanes, arrivées trop tard, stationneront jusqu'au lendemain à l'extérieur de la ville. D'ailleurs les nomades connaissent fort bien ces coutumes. Qu'ils viennent d'Aflou ou de Géryville, d'Ouargla ou d'El-Goléa ils disposent leurs étapes de façon à arriver à jour fixe dans les villes mzabites.

Le jour du marché, les rues s'emplissent de monde, on vient des quatre autres villes saintes pour assister aux ventes ; bientôt, malgré ses vastes proportions, la place ne donne plus le spectacle que d'un grouillement indescriptible.

Beaucoup d'artisans et de commerçants de la ville se dérangent pour offrir leurs marchandises qu'ils étalent sur des tapis. Ils l'apportent jusque sur la place, pour la mettre plus à la portée des acheteurs de l'extérieur. Les petits métiers s'installent même dans la poussière, au milieu du mouvement et des bêtes de somme : les fabricants de couteaux (1) frappent sur leurs enclumes, fabriquent et réparent aussi vite qu'ils le peuvent. On peut dire que le marché est bien alors le siège de l'industrie et du commerce, c'est le centre de *l'emporium* dans toute sa plénitude.

Les ventes d'autre part, s'effectuent suivant un certain ordre et à certaines heures. Le H'akem ou Caïd possède un surveillant du marché qui doit veiller à l'observation de ces prescriptions (2) ; il a aussi un vérificateur des poids et mesu-

(1) On nomme ceux-ci *flissa* ou *boussaâdi*, la petite ville de Bou-Saâda en ayant fait sa spécialité.

(2) Le rôle de ce surveillant de marché rappelle aussi celui des édiles curules de Rome.

res (1). Des règles spéciales de police s'appliquent aux marchés, leur accès est absolument interdit aux femmes de condition libre (2), règle curieuse dans son rigorisme et qui éloigne de l'échange la moitié des individus de nos cités.

Autrefois, chaque ville s'évertuait à attirer, sur son marché, les nomades et leurs précieuses caravanes ; de la présence de celles-ci dépendait la condition même des transactions. Aussi la djemaâ de chaque cité n'hésitait-elle pas à héberger ces hommes frustes pour s'assurer leurs visites. Ghardaïa entretenait des relations suivies avec le Soudan ; elle en faisait venir surtout ses esclaves, de l'or natif et aussi une multitude d'objets dont on retrouve encore, tout au moins le souvenir, au Mzab : défenses d'éléphant, peaux, plumes d'autruche, selles pour chevaux, cuirs ouvrés (3). Les Mzabites leur donnaient en échange des grains, du sucre, du café, du savon, des bougies de cire, les objets manufacturés fabriqués chez eux, enfin et surtout de la poudre, dont le Mzab avait la spécialité de la fabrication (4). Certains Beni Mzab

(1) Voici quelles sont les mesures encore en usage au Mzab ; les poids se divisent en *mitsqual*, c'est-à-dire petites pesées (livre), et *quintar* (quintal). Comme mesure de capacité on emploie la *guelba*, 18 à 20 litres et la *hatsia* 10 litres (demi-double). Comme mesure de longueur on emploie beaucoup la coudée, *dra'*, en mzabite *ir'il*, qui a *un* demi-mètre. Elle ne parait pas d'ailleurs avoir eu tout à fait cette longueur à l'origine; on lit en effet dans le manuscrit arabo-berbère de Zouagha(voir l'article de Motylinski concernant ce manuscrit, in 4e Section, IIe partie, *p.* 76 des Actes du XIVe Congrès des Orientalistes). « Il y a deux coudées dans un pas et il s'agit du pas fait par un pied à la marche de celui qui conduit les chameaux » ! ! Le mille comprend deux mille pas, le pas comprend deux coudées, la coudée deux empans, l'empan dix doigts, le doigt six grains.

En somme, ce système, comme tous les systèmes, primitifs de mesure des longueurs, repose ,en fait, sur la mesure de largeur des doigts (Cf. Sauvaire, métrologie musulmane, J. A. 1887).

(2) Kanoun cité par Watin, 3e note. Il est encore fidèlement observé.

(3) Voir Soleillet, p. 81 et 164; sur *Les Caravanes du Soudan* et la réputation dont ce pays jouissait, lire les textes berbères traduits et recueillis par de Motylinski : *Le Dialecte de Ghadamès*, p. 72 et suivantes et 288 et suivantes.

(4) Conf. Coyne. p. 33.

confiaient aussi ces marchandises aux nomades et s'entendaient avec des commissionnaires qu'ils choisissaient dans le Touat et le Tidikelt.

Maintenant, ce grand transit a à peu près disparu, le nomade se cantonne dans son rôle de transporteur, et ceux qui arrivent sur les marchés sont pour la plupart à la solde des citadins eux-mêmes, qui assurent le ravitaillement de leurs villes. Ils font venir le blé d'Aflou, de Djelfa et de Tiaret, le beurre et les chameaux de Géryville. L'industrie du tissage absorbe surtout beaucoup de laine : on l'apporte dans des saches, souvent lavée et déjà prête à être filée. Enfin le marché offre encore toute une série de produits locaux, des paniers de poil de chameau et de chèvre pour fabriquer des cordes et des tissus, des aliments bizarres, des plantes médicinales, des articles de droguerie.

L'animation du marché à la viande est très particulière. Ce marché est exclusivement ravitaillé en viande de chèvre, de mouton et surtout de chameau : les Mzabites ne se nourrissent presque que de chameau. Ceux-ci arrivent vivants le jeudi soir, ils viennent ordinairement des pâturages de Géryville où ils ont été engraissés. On les reconnaît à leur aspect arrondi, alors que les chameaux de charge sont décharnés. Le soir même du jeudi et le matin du vendredi, ont lieu les adjudications aux enchères, entre les bouchers, sur la place. Puis les animaux sont emmenés à l'abattoir où ils sont égorgés par des nègres qui rapportent la viande et les dépouilles, aidés d'ânes et de mulets.

Le finissage s'opère sur le marché même. Avec une activité fiévreuse les noirs s'emparent des membres et des carcasses des victimes dont ils laissent les os à nu. C'est d'ailleurs un

travail répugnant réservé autrefois aux esclaves (1). Les bosses graisseuses des animaux et toutes les particules grasses, sont amoncelées à part ou suspendues aux crochets de bois. Il est interdit de mélanger la viande de bête maigre avec de la viande de bête grasse, de vendre pour l'alimentation du sang ou des animaux qui n'ont pas été égorgés suivant le rite (2).

Les chèvres et moutons sont dépecés sur le marché : grâce à des roseaux introduits obliquement sous la peau on souffle de l'air pour séparer celle-ci des chairs. Puis des quartiers de chèvre, les *t'ouabeg* (3) de mouton sont alignés avec la viande de chameau sur l'étal. Cette énorme *taberna carnaria* en est complètement tapissée et au milieu des mouches et dans la chaleur du soleil, les transactions commencent. Les bouchers sont tenus d'observer des prescriptions méticuleusement précisées dans les règlements ou *ittifâqat* : « il « leur est interdit d'introduire des bandes de suif entre les « côtes pour faire croire que l'animal est gras, d'enlever une « partie de la chair de l'animal et de le vendre ensuite com- « me s'il était entier » (4). Le compérage, consistant à vanter la marchandise et à surenchérir, sans intention d'acheter, est également prohibé... le h'âkem doit veiller à l'observance de toutes ces défenses.

Le vendredi, à midi, après la prière du *dohor* le marché commence à se disloquer : les nomades repartent peu à peu et au soir, la place reprend son aspect tranquille habituel.

(1) Kanoun de 1262 de l'Hégire, cité in Masqueray, *Formation*, p. 66.
(2) Kanoun, cité Watin, 3e note.
(3) Quart de mouton : *t'abeg*, pl. *t'ouabeg*.
(4) Lire les extraits du Kitab El-Ah'kâm in de Motylinski, Guerara, 31, NI et pages suivantes..

Il ne reste plus, de ci de là, que quelques chameaux *bâgui* (1) c'est-à-dire arrivés épuisés et fourbus, dont on tolère le séjour en raison de leur état et des foyers éteints et noircis.

II. — Les contours exterieurs

Les remparts et les constructions défensives

Solutions mzabites du problème de la défense. — Pour certains historiens, la ville du Moyen-âge se définit par l'existence d'une fortification ; à cette époque, l'usage de la muraille était à ce point généralisé, qu'on pouvait la prendre pour une propriété essentielle de la ville (2).

Peut-on partir de ce caractère morphologique pour définir les villes sahariennes ? Ce serait éliminer d'un seul coup un grand nombre d'agglomérations et néanmoins dans cet immense pays de la guerre et du pillage, beaucoup de centres ont été dotés de remparts protecteurs. La fonction essentielle du village étant une fonction de défense, les indigènes se sont souvent efforcés de solutionner, le mieux qu'ils ont pu, ce problème aigu.

Dans le Touat, l'Adrar et le Tidikelt, les habitations sont

(1) De *baqa* rester. Ce sont les chameaux que l'on laisse en route parce qu'ils sont claqués; ordinairement ils refusent tout aliment et leurs conducteurs doivent, pour les remonter, leur introduire leur nourriture avec le bras, dans l'arrière-gorge. Tout chameau *bagui* est, sur la place l'objet d'un pareil traitement : ce gavage est fort long. On donne à ces animaux du drinn (sorte d'armoise) coupé, mélangé à de l'herbe des jardins ou des noyaux de dattes qui ont été préalablement trempés dans l'eau ou même encore des têtes de chèvres cuites que l'on coupe en morceaux.

(2) Voir l'ouvrage de Babeau, *La ville sous l'ancien régime.*

enfermées dans de grandes *qaçba*, en pisé, quadrangulaires, flanquées de tours carrées et longées de fossés (1).

Au Mzab, les Abadhites devaient tout naturellement songer à cette importante question, pour ne pas laisser la cité sans défense devant un *ghezou* (2) venu pour la piller, et aussi pour ne pas être à la merci de la jalousie féroce d'une de leurs villes-sœurs, au cours de ces guerres intestines qui reviennent dans les annales mzabites (3).

Il serait peut-être intéressant de connaître les solutions qui furent successivement adoptées par eux.

Au début de la fondation de leurs villes, il semble que ce soit dans la disposition défensive des habitations elles-mêmes qu'ils aient cherché leur salut. L'examen des vieux quartiers de Melika semble confirmer cette hypothèse. Dans ces deux dernières petites villes, en effet, les maisons de la périphérie sont rangées en cercle et leur dernière ligne circulaire forme une enceinte à peu près continue, ne demandant que des travaux de construction tout à fait minimes pour être complète. Nous avons vu, d'autre part, combien les mzabites recherchaient les positions élevées pour rendre plus aisé le problème de la défense (4). La petite cité guerrière de Meli-

(1) Par ex. la Casbah d'In Salah où se réfugiait la mission Flamand en janvier 1900.

Voir aussi les remparts de Timmi, la capitale du Touat, in Gautier, Sahara I, pl. XL. fig. 76 et texte p. 257.

(2) Le ghezou est une troupe d'hommes assez nombreuse, montée à méhari et qui part pour enlever du butin avec un objectif bien déterminé. Si la troupe est minime on l'appelle *djich*, si elle est considérable, au contraire, c'est une *h'arka*. Pour plus de détail voir : L. Mercier, L'arabe usuel dans le Sud Oranais. XIV[e] Congrès Orientalistes, tome III, 3[e] section, p. 310 : Expéditions guerrières.

(3) Cf. Masqueray, Formation des cités, 211.

(4) Voir dans Brunhes, *Géo. Hum.* Edition 1910, p. 161, fig. 54, la photographie d'un « aoul » ou village fortifié du Daghestan (Caucase oriental). Les maisons à toit plat sont superposées : le village est tout entier disposé pour la défense, il possède le même aspect que nos villes abadhites.

ka surtout, avec toutes ses maisons étroitement serrées, pour mieux rester sur le faîte de leur rocher, donne au plus haut degré cette impression de groupement défensif des habitations ; on sent que chacune des petites cités devait constituer, par sa cohésion propre, un centre attractif, au temps où le plat pays était la proie des bandits et des coupeurs de routes.

Il résulte de cette disposition que le tracé de ces remparts primitifs tend plutôt vers le cercle, alors que les villes anciennes de l'Europe, spécialement les villes de la Gaule paraissent, dès le début, avoir répugné au cercle dans leur tracé (1).

Plus tard, la méthode évolua et nos Abadhites préférèrent construire, au delà de la dernière ligne des maisons, un mur d'enceinte continu (2). Nous avons même vu que le développement des villes obligeait à reporter celui-ci toujours plus loin.

Il est probable aussi que des cités aient été réduites à l'espace circonscrit par leurs remparts; or, comme toute agglomération dépend, pour sa subsistance, des espaces extérieurs (3), la crainte de ce danger amena les Mzabites à s'imposer un remarquable effort. Ils allèrent jusqu'à clore leurs

(1) Voir ce que dit Flach des *oppida* gaulois par ex., opus cité p. 27 et 30.

(2) Ce mur d'enceinte n'est jamais renforcé par un fossé.
A Ouargla au contraire, l'enceinte comportait un fossé lors de notre entrée dans cette ville. (V. Tarry, art précité. Excursion dans la vallée de l'oued Mya, p. 4, plan d'Ouargla).

(3) Les villes seraient des agglomérations d'hommes qui, pour leur subsistance dépendent des produits du travail agricole extérieur.
Les Mzabites tentaient par tous les moyens et surtout par des approvisionnements, de s'affranchir au moins temporairement de cette nécessité.

oasis tout entières, de murailles continues : les jardins de Beni-Sgen en sont encore une illustration vivante.

Le mur d'enceinte. — La ville de Beni-Sgen est, certes, la mieux dotée au point de vue fortifications; ses murailles ont été relevées vers 1860 environ, à une époque où le Mzab n'était encore que tributaire de la France; elles ont été reportées à 100 m. environ de la vieille enceinte, tout près de l'oued et construites avec un soin tout particulier.

Le mur a de 4 à 5 m. de hauteur aux courtines, il est couronné par une tablette débordante en maçonnerie; entre les dernières maisons de la ville et lui, existe un large espace de 20 m. environ qui forme un véritable boulevard. Ce boulevard facilite beaucoup la circulation des animaux dans la ville; il a été conçu aussi pour rendre plus pratique le service des remparts et des meurtrières. Il y a, en effet, des meurtrières mieux agencées que celles habituelles (1); elles permettent de mesurer l'épaisseur du mur de pierre (2) qui a de 75 cent. à 1 m. de large.

Mais, en somme, Beni-Sgen est une privilégiée, les autres villes sont moins bien dotées; leurs ouvrages défensifs étant plus anciens, nous renseignent d'ailleurs peut-être mieux.

L'enceinte de Ghardaïa dans ses parties subsistantes — car elle a été démantelée dans la seconde partie Sud — ne présente que peu de brisures; elle paraît plutôt être un mur continu de clôture qu'une fortification avec flanquements; les

(1) Elles servent d'égout à la population qui vient y jeter ses détritus que le soleil a tôt fait de purifier.

(2) Pour la technique de construction on emploie celle courante, se reporter à nos développements sur la construction. Les remparts ont une coloration rouge parce qu'ils ne sont pas crépis.

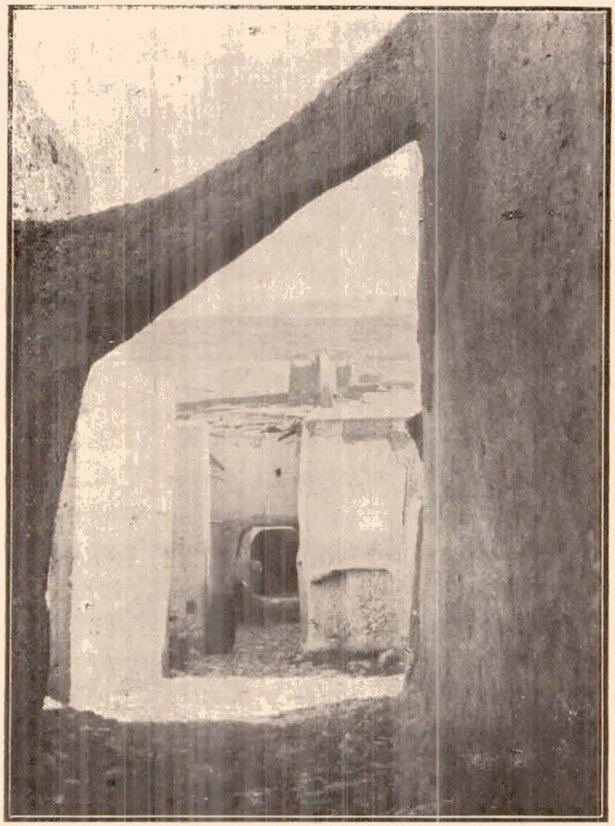
angles intérieurs qu'elle forme sont très ouverts : on les appelle *chouka* (pointe).

Le mur a 4 m. environ de hauteur; il est percé de meurtrières ,surtout aux abords des portes. Ces meurtrières, hautes et minces, figurent des fentes, bordées de dalles plates, scellées au nu extérieur du mur de défense (1). Intérieurement, leurs ébrasements manquent d'envergure; ils ne permettent de croiser le feu de mousqueterie que très loin à l'extérieur. L'enceinte fortifiée n'a ni créneaux ni merlons; aucune comparaison possible avec ces remparts de pisé, immenses et vénérables, des villes makhzen du Maroc. Nul fossé ne la borde à l'extérieur. Par surcroît, le muraillement de pierre ne présente qu'un seul système de défense : l'enceinte forcée, la place est prise.

Outre la protection matérielle qu'elle permettrait en cas d'attaque, hypothèse à laquelle les Mzabites songent trop souvent et qui les pousse à vouloir construire encore des remparts (2), l'enceinte de la ville paraît avoir, à leurs yeux, une signification mystique. Il y a une dizaine d'années, un spéculateur abadhite voulant offrir à ses concitoyens l'occasion de s'élargir en dehors de leurs murailles trop étroites, avait fait construire un mur rectangulaire adjacent au rempart Nord-Ouest de Ghardaïa; dans son esprit, l'espace enclos dans cette nouvelle muraille devait servir de terrains à bâtir, vite appropriés. Mais il lui fallait percer la vieille enceinte pour permettre une communication directe de la ville avec

(1) Voici leurs dimensions ordinaires : 0,40 de haut, 0,20 de large à l'intérieur et 0.07 à l'extérieur. Elles sont placées à 0,80 du sol intérieur très surélevé par rapport au terrain extérieur.

(2) Les villes de Guerara et de Berrian en avaient le désir récent, il a été réalisé à Guerara, au cours de la guerre.



Cliché M. M.

GHARDAIA. — Le quartier du centre de la ville (*ammas n ar'rem*)

C'est la rue montant à la mosquée dont on aperçoit la paroi à droite soutenue par un contre-fort. L'échancrure de soleil pénètre par une des travées circulaires. Au delà bab Er Rahba ou porte de l'ancien marché. Dans le lointain le Bordj Baba Salah et les bords de la chebka.

ce champ clos; or, l'assemblée des *t'olba* et la djemaâ s'opposèrent de toute leur force à ce qu'une semblable atteinte fût consommée. Depuis, aucun Mzabite n'a seulement tenté de construire sa maison en dehors du tracé circonscrit par la vieille muraille : les murs récents, élevés à grands frais dans les sables de l'oued, n'entourent toujours qu'un espace vide, parfois seulement animé d'un campement de nomades passagers.

Les bordjs de défense. — Les remparts seuls constitueraient un bien piètre système défensif, s'ils n'étaient renforcés par de nombreux *bordjs*.

Nous connaissons déjà certaines acceptions du mot *bordj;* il convient de leur ajouter sa signification dans l'architecture militaire : le *bordj* pl. *broudj,* est une tour, sans distinguer entre la tour de fortification et celle d'observation. On trouve ces deux modèles dans le Mzab.

Les enceintes sont armées de tours flanquantes; ces tours, comme les tours de guet d'ailleurs, sont en maçonnerie non crépie, carrées (1), amincies vers le haut et crénelées. Leur allure générale rappelle en plus massif encore, l'aspect de pylône égyptien retrouvé dans la forme pyramidale des minarets ; nous avons vu que ceux-ci, dans chaque ville, jouaient autrefois le rôle de *guettes.*

Ghardaïa et Beni-Sgen possèdent chacune une grosse tour flanquante à proportions assez imposantes; celle de Ghardaïa, le *bordj* Baba-Salah', ne subsiste plus que dans son infrastructure, mais celle de Beni-Sgen, au contraire, le *bordj*

(1) Les bordjs de l'oasis de Figuig sont ronds au contraire. (Art. de Doutté sur Figuig, p. 180 : La Géographie, T. VII, année 1903).

Cheikh El-H'adj, est encore au complet. Cet appareil mesure vingt mètres de haut sur douze mètres de diamètre et fait partie des anciennes fortifications de la ville. Il possède des étages intérieurs avec archères et un plancher terminal. Les étages successifs sont formés de troncs de palmiers croisés et recouverts de mortier (1). Les escaliers intermédiaires sont en maçonnerie (2).

Les enceintes de ces deux villes ont encore de nombreuses tours généralement à un étage; toutes ces tours sont couronnées de créneaux ayant une forme triangulaire allongée et elles portent à leurs quatre angles des ornements dressés. Les remparts de Bou-Noura et d'El-Ateuf affectent, à certains endroits, une forme semi-sphérique, constituant des sortes de tours, rondes cette fois, et très ouvertes à la gorge.

Avant l'occupation du Mzab, les Mzabites s'astreignaient à un véritable service de place, même en temps de paix. Les remparts étaient entretenus et surveillés (3); il était interdit aux particuliers d'avoir une porte donnant sur l'enceinte extérieure de la ville (4). Le service des tours exigeait un personnel se relayant en permanence (5), il se recrutait exclusivement parmi les laïcs et les clercs mineurs: les clercs majeurs en étant dispensés (6). L'armement des habitants était surtout constitué par des fusils (m. *tamrout, timra* au pl.) ;

(1) Suivant la légende, les ouvriers aidés par les prières d'un T'aleb, auraient élevé ce bordj en un jour. V. Coyne, p. 18.

(2) Se reporter à l'étude des escaliers dans la construction.

(3) Chaque quartier devait contribuer pour une partie déterminée à cette surveillance et cet entretien. Kanoun cité par Watin, 2e note.

(4) Kanoun de Melika datant de 1273 de l'Hégire. Masqueray, Formation, p. 67.

(5) Soleillet, p. 79.

(6) Kanoun de 1246, dº, p. 66.

les indigènes gardent encore cependant le souvenir du canon (*amroud*).

Mais en dehors des enceintes des villes et des oasis, il existe une multitude de petits postes avancés et isolés où l'on plaçait des vedettes (*chouf*) chargées de donner l'éveil. Les tours de guet ont toujours été établies pour lutter contre le brigandage; l'isolement des petites villes au milieu de la Chebka, la promptitude avec laquelle agissent le *djich* (pl. *djiouch*) et le *ghezou* (pl. *ghezaoua*, troupe armée) des nomades devaient tendre à les multiplier. On en voit beaucoup sur les éminences dominant les oasis, d'autres descendent très en aval dans l'oued, bien après El-Ateuf. Elles portent pour la plupart des noms de docteurs de l'Abadhisme. Dans les jardins non protégés, à Bou-Noura ou à El-Ateuf, par exemple, les veilleurs devaient, par leurs cris, faire fuir les travailleurs isolés vers les villes (1).

Certaines de ces tours, plus grandes, peuvent servir d'ouvrages détachés, susceptibles de résister en dehors des remparts eux-mêmes. Le *bordj* du cimetière H'amou Youcef, au Sud de Beni-Sgen, commandant la piste de Metlili et d'El Goléa, fait partie de cette catégorie. Outre des archères irrégulièrement réparties, il possède une niche extérieure formant une sorte de mâchicoulis où peut se loger un homme voulant battre de son feu la base de la tour. Ce curieux appareil, qui rappelle par sa forme les *Kâtoula d'Arabie* (2) et qui a peut-être été conçu à leur imitation par un pélerin revenu de La Mecque, est placé sur le côté opposé à la porte

(1) Les tours d'observation se rencontrent aussi dans l'Aurès et dans le Rif marocain où le lieut. de Foucauld les signale (*Reconnaissance au Maroc*. Paris. 1888). On les rencontre aussi à Figuig (Doutté, op. p. 180).

(2) Cf. Huber, *l'Arabie*, p. 124 et 133.

pour empêcher les assaillants de saper la tour dans son infrastructure; une autre, plus petite, semi-sphérique, permettant d'épauler un fusil verticalement, a été ménagée au-dessus de l'ouverture de la tour, de l'autre côté.

En somme, l'architecture militaire des Mzabites est étrangement simplifiée. Elle semble d'abord adaptée au danger assez mince que les nomades pouvaient faire courir aux cités, mais il est curieux qu'on n'y reconnaisse point la technique solide qui a inspiré les ouvrages défensifs des villes berbères du VII[e] au X[e] siècles. Celles-ci possédaient des murs d'enceinte énormes qui se développaient sur des longueurs considérables; ils étaient armés de grosses tours, percés de chemins de ronde perfectionnés (1)... Mais il est vrai d'ajouter, qu'à cette époque, les autochtones africains venaient d'être éduqués par les Byzantins dans l'architecture militaire; souvent même ils pouvaient utiliser les citadelles et les remparts que ces derniers venaient d'abandonner (2). Ils avaient aussi à lutter contre des conquérants disposant de véritables armées. Les habitants du Mzab sont retournés à une technique proprement indigène et qui est suffisante pour les protéger contre les coups de main des tribus nomades, seul danger à redouter dans les solitudes sahariennes.

Les abords de la ville

Ce qui frappe le plus vivement lors de l'arrivée au Mzab, c'est de voir les villes se dresser brusquement au milieu d'une

(1) Les chemins de ronde de la *qal'a* des Beni H'ammad formaient ce que l'on appelle des « hahas » en terme de fortification. L'enceinte avait 7 km. de développement, une énorme tour, le Ménar la commandait. Voir l'ouvrage cité de de Beylié, p. 27.

(2) C'est ce que firent les habitants de la Tobna berbère (v. bibl. precitée).

banlieue vide; sans transition, on passe de la terre inhabitée et désolée, à l'agglomération active et grouillante. Les jardins mis à part — et ils sont souvent éloignés de plusieurs kilomètres, comme ceux de Ghardaïa, — rien de vivant ne vient rompre la monotonie de ces abords urbains.

Certaines remarques se rattachant à des objets étrangers à la ville proprement dite peuvent cependant trouver place ici. Nous savons que la partie Sud des remparts de Ghardaïa a été démantelée; or, dans cette échancrure se sont développées des constructions auxquelles la ville elle-même n'avait pas encore donné asile (1). Leur ensemble se nomme *debdaba*.

Ce sont d'abord de nombreux fondouks *fendeq*, pl. *fnâdq* construits à l'imitation du Tell avec cour centrale spacieuse et écuries sur les bas côtés; c'est là que les voyageurs et les marchands laissent leurs animaux avant d'entrer dans la ville.

Puis ce sont des lieux de plaisir que la sagesse des Beni-Mzab refuse d'admettre dans l'enceinte de la cité et qui n'existaient même pas lorsque les villes s'administraient elles-mêmes. C'est la *subbure* de Ghardaïa rejetée par le rigorisme des Beni-Mzab extra muros; les *nayliat* ou *Ouled Nayl* y vivent du trafic de leurs personnes (2).

Enfin, nous voudrions consacrer une mention spéciale à une petite enceinte, blanchie à la chaux, et à une *mçalla*, dites toutes deux d'Ammi Saïd. Sans différer, dans leur ap-

(1) Comme nous l'avons déjà fait en ce qui concerne le plan, nous négligerons de parler des constructions militaires ou européennes (cafés, anciens hôtels).

(2) Mentionnons encore 2 bains maures construits en 83 et 85 (l'occupation est de 83). La ville mzabite propre, ne comprend pas de bains maures, en général, à la différence des villes du Tell. Ces soins corporels se prennent à domicile.

parence, de celles que nous allons étudier à l'occasion des cimetières, cette mçalla et cette enceinte, celle-ci contenant celle-là, ont eu, surtout dans le passé, une signification particulière. L'enceinte est située auprès du tombeau du cheikh Ammi Saïd, à l'Est de Ghardaïa, et en contre-bas d'une croupe rocheuse dite Bou Heraoua où se trouve tracée la montée de la route de Laghouat.

C'est là que les villes du Mzab envoyaient des représentants qui tenaient leurs assises, pour les questions touchant les intérêts généraux de ce que nous appelions la Confédération Mzabite. Les villes représentent bien un type social secondaire et il semble que ce soit à ce stade que les Abadhites en soient restés dans leur Chebka. Cependant, il convient de noter cet essai d'union politique des noyaux urbains, ce *synœkisme* qui n'a d'ailleurs jamais eu que des causes temporaires politico-juridiques (1), plus rarement économiques, et qui disparaissait une fois celles-ci évanouies; lien en somme assez lâche et qui rappelle les réunions entre villages berbères, relevées dans d'autres régions de l'Algérie (2).

Maintenant encore, dans certaines circonstances, ces *djama'îat* (djam'ìa, réunion) se reconstituent, mais elles ne subsistent guère que pour des raisons juridiques. Il se tient par exemple, à la Mçalla du cheikh Ammi Saïd, des conférences entre les cadis abadhites des sept villes, lorsqu'ils ont une

(1) Par ex. lorsque le Mzab fit sa soumission à la France, voir Soleillet, p. 162.

(2) Cf. les réunions entre *tiddar* ou villages kabyles, Masqueray, thèse 96.

communication importante à se faire sur un point de droit ou de jurisprudence (1).

Le choix de ce lieu, en dehors des remparts, est particulièrement significatif. Les cités devaient craindre, en choisissant l'une d'elles, d'accorder à celle-ci une supériorité dont elle n'aurait pas manqué de tirer parti sur les autres. Il prouve la compréhension égalitaire qui englobait les sept noyaux sociaux indistinctement (2).

Cimetières, Tombeaux et Autels

Cimetières. — Les cimetières sont fort nombreux au Mzab. Cela tient à deux raisons : d'abord à ce que les Abadhites de la Chebka ont la tradition bien ancrée de se faire enterrer chez eux et aussi à ce que chaque groupement veut avoir son cimetière propre.

Les Mzabites tiennent, en effet, avant tout, à revenir mourir dans leur pays; au besoin les moribonds accomplissent ce suprême voyage; comme cette coutume est régulièrement suivie depuis la fondation des petites villes, leurs cimetières n'ont cessé de s'agrandir (3).

D'autre part, non seulement les individus séparés par la confession désirent réunir leurs morts à part, comme le font

(1) Cet essai juridique, est des plus intéressants. Il marque un effort d'obtention de l'*ijma'*, considéré comme un des *arkan* du droit, fondement d'inspiration divine au même titre que le Koran et la Sunna et justifié par ce h'adits : « Ma Communauté est infaillible ». (L. M.).

(2) Au Nord-Ouest de Ghardaïa sur un escarpement du plateau il existe des ruines dites de Sidi Saâd. C'est un camp retranché qui d'après la tradition mzabite aurait été édifié à l'annonce d'une invasion de Beni 'Abbas. Les envahisseurs auraient été vaincus et les Abadhites auraient enterré leurs cadavres ainsi que le butin du combat dans 2 trous qu'ils montrent encore.

(3) Les Chaâmba aussi, hommes de caravanes qui ne sont point des citadins cependant, préfèrent de beaucoup être enterrés chez eux. On ne les inhume en dehors de leur pays d'origine qu'en dernière extrêmité.

les Juifs et les Malékites, mais, dans le même groupement religieux, chaque portion tribale, prétendant descendre d'un ancêtre commun, veut avoir ses morts groupés en un endroit distinct. C'est ainsi qu'à Ghardaïa chez les Mzabites, chaque fraction fondatrice a un cimetière (1) : Les Ouled Ammi Aïssa se font enterrer dans le cimetière Ammi ou Aïssa encore appelé cimetière Ammi Saïd... Parmi les Malékites, les Mdabih' et les Beni Merzoug ont chacun leur cimetière propre. Le fossé qui sépare les vivants, sépare encore les morts.

A Metlili, on ne trouve plus maintenant que des Malékites et cependant les cimetières sont autant multipliés : là encore chaque fraction se fait enterrer autour de ses ancêtres..

Aussi nos villes sont-elles circonscrites par une véritable ceinture de cimetière. Ghardaïa est flanquée, au Nord-Est, du grand cimetière Ammi Saïd; au Sud, du cimetière des Beni Merzoug (2); dans la direction du Nord-Ouest, on trouve le cimetière de Sidi Sliman ou des Mdabih, et le cimetière Baba ould Djema. Enfin, nous ne parlons pas du grand cimetière de Sidi Bou Djema, de celui d'Abou M'hammed ben Abou Salah, etç...

Melika, entourée de ravins, voit tous ses cimetières se grouper au Nord et à l'Est, là où l'éperon rocheux sur lequel elle est construite se trouve relié au plateau. Près de l'oued on rencontre le cimetière Ba Saïd bou Beker, puis au Sud-Est, celui du Cheikh Ba Abderrahmane et, tout près de la petite ville, le cimetière de Sidi Aïssa; ce dernier vient si

(1) M. Morand. Etudes de Droit musulman : *Les Kanoun du Mzab* p. 433 N 1; de Motylinski, *Guerara*, p. 6, N° 2.
Voir aussi ce que nous disons à propos des tombeaux.

(2) A l'est de celui-ci on a créé une pépinière sur l'ancien emplacement du cimetière de Sidi-Aïssa ou Aïssi.

étroitement l'enserrer de ses tombes, qu'au soir tombant, on ne distingue plus les maisons des sépulcres : les habitants de Melika redisent souvent qu'ils habitent une ville des morts (1). Pour chaque ville enfin, nous pourrions multiplier ces énonciations, qui témoignent de l'importance que les cimetières revêtent au Mzab (2).

La dénomination du cimetière est toujours empruntée au nom du santon qui y est enterré, ou de l'ancêtre qui y repose et dont la fraction descend, d'après la tradition (3). Les *nazil* (4) de Ghardaïa groupent leurs morts autour du tombeau du cheikh Ammi Saïd, savant de Djerba qui est venu se fixer au Mzab au XVII[e] siècle.

Tout cimetière est clos d'un mur (5), élevé seulement jusqu'à hauteur d'appui, en pierres sèches et dont le faîte est cimenté pour empêcher sa désagrégation. Cette simple clôture se trouve construite pour le mettre à l'abri des souillures des animaux. Outre les tombes et tombeaux, on trouve ordinairement, dans chaque cimetière, une mosquée funéraire à laquelle est adjointe une Mçalla et des latrines, voisines de la mosquée.

Les mosquées funéraires apparaissent comme des masses blanches aux coins arrondis qui tirent l'œil de loin, au milieu du cadre gris d'alentour. Leur construction intérieure rappelle exactement la technique employée pour les mos-

(1) C'est ce que nous disait notamment Brahim ben Abbès.

(2) On pourra reconstituer une liste des cimetières des cinq villes en lisant un art sur les légendes du Mzab par X. *soc, de Geogr. d'Alger*, 24[e] année, 1919, p. 93.

(3) Ce nom est précédé du mot « *djebbana* », cimetière.

(4) Voir infra. *Nazil*, pl. *nouzala:* ceux qui arrivent après, qui sont étrangers au noyau primitif.

(5) Nous parlons ici des cimetières établis en terrain plat; lorsque le cimetière se trouve sur une des pentes abruptes du plateau, la précaution de le clore peut n'avoir pas été prise, surtout à Metlili.

quées urbaines : ce sont les mêmes arcades, les mêmes piliers (1). On les appelle aussi *djâma'* et elles jouissent des mêmes immunités que les grandes mosquées; par exemple, on ne peut y arrêter les voleurs (2). Elles possèdent toujours, face à leur entrée, un *çahn* maçonné et blanchi, parfois circulaire et entourant complètement l'édifice.

Il y a aussi des oratoires, c'est-à-dire de minuscules mosquées qui ne diffèrent des premières que par leur exiguité. Toutes ont le trait commun de posséder sur leur faîte des ornements bizarres sur lesquels nous reviendrons (3).

Si le cimetière n'est pas doté d'une mosquée, il possède au moins une mçalla, plate-forme maçonnée et blanchie, élevée plus ou moins au-dessus du terrain d'alentour et d'une surface variable. La mçalla de Sidna Aïssa, à Melika, est flanquée de forts bassins qui furent maçonnés, sur un de ses côtés, pour recueillir les eaux pluviales (4).

Tombeaux. — Le Mzab n'a pas subi l'influence dont les traces profondes se retrouvent dans le Nord de l'Afrique. Nous voulons parler de ce culte maraboutique, au succès inégalé et affirmé du XIV^e^ au XVII^e^ siècles. Partout des koubbas blanches (*qubba*, pl. qubbat) se mirent à scintiller sur les collines pour proclamer la gloire d'un nouveau santon et à elles s'adjoignait bientôt l'établissement féodal d'un couvent

(1) Par ex. la djama' du Cheik ba Abderrahmane dans la plaine de Tizzert.
(2) Convention citée par Watin, 3^e^ note.
(3) Par ex. Sidi Abdelkader dans le cimetière des Beni Merzoug.
(4) Le jour où ces bassins ont de l'eau, chacun vient y puiser avec discrétion, c'est autant qu'il n'y aura pas à extraire à grand peine des puits. Les conventions précisent que le hakem doit défendre de laver de la laine ou des vêtements dans les eaux de pluie, d'y abreuver des animaux : il doit empêcher les enfants de s'y baigner (Watin, 3^e^ note).
Dans les agglomérations du Nefousa, moins aride que la Chebka, les habitants paraissent avoir multiplié les citernes, auprès de leurs agglomérations, pour recueillir les eaux de pluie. V. l'ouvrage précité, sur le Nefousa pp. 75, 81, 96, 106.

militaire ou *ribaṭ'* ; celui-ci se développait comme par bourgeonnement auprès de chaque tombeau (1).

Ces cultes, par leur intensité et leur généralité, peuvent porter ombrage à l'unité de Dieu lui-même, en créant tout autour de Lui un cortège de personnages puissants et élevés, aux yeux des gens peu instruits, jusqu'au rang de divinités subalternes. Les Abadhites, unitaires au suprême degré et Vieux Musulmans, devaient rester réfractaires au mouvement maraboutique.

Ce n'est pas à dire qu'on ne puisse retrouver chez eux l'équivalent de ce que nous appelons communément des marabouts, au contraire : les abords de leurs villes en sont parsemés; mais, ces petits édifices n'ont jamais été le germe d'une zaouïa et, d'autre part, certains d'entre eux ont une origine propre que nous connaîtrons.

Si les Abadhites du Mzab ne possèdent pas de saints dans le sens de marabouts, ils ont tout au moins des docteurs qui bénéficient d'une immense considération, sinon d'un culte public. Ce sont pour la plupart ces anciens entraîneurs d'hommes qui venaient, accompagnés de leur *h'alga*, fonder une ville ou adjoindre leur groupe à une cité préexistante. Après leur mort, la tradition a répété leurs mérites et, tout naturellement, les gens de leurs fractions ont groupé leurs tombes autour de leurs sépultures. Cette raison nous indique pourquoi ces tombeaux parsèment les cimetières et ont cha-

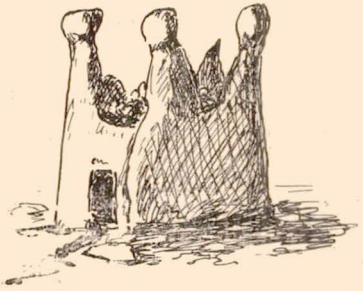
(1) Voir sur ce mouvement si intéressant, V. : E. Mercier *Hist. de l'Afr. Septent.* II 382 et aussi *Les Ribats et les Marabouts dans l'Afrique du Nord* in *Rec. des notices et mémoires Société Arch. de Constantine* vol. XXXIV, année 1900; E.-F. Gautier *Sahara* I 260.

Et surtout l'ouvrage déjà cité de MM. Octave Depont et Coppolani.

« Les Mzabites sont réfractaires au mouvement maraboutique; c'est l'attitude qu'on pouvait attendre de ces Vieux Musulmans, ce qui ne les empêche pas d'entourer leurs cheikhs d'une immense vénération et de bâtir des coupoles sur leurs tombes, mais il ne se crée pas de zâwiya autour des sépultures. » (Huart, C. R. précité de notre première édition, p. 324).

que fois joué le rôle de pôle attractif d'autres tombes, serrées autour d'eux : les divisions sociales des vivants se perpétuent chez les morts.

Les tombeaux mzabites constituent une originalité des Abadhites de la Chebka. Ils atteignent toutes les dimensions (1) : les plus petits rappellent de minuscules guérites carrées de 40 centimètres de haut environ et surmontées, aux quatre angles, de pédoncules doublant à peu près leur hauteur (2). Ces pédoncules ont leur base en pain de sucre, puis ils se terminent en une boule grossièrement sculptée dans le plâtre (3). Entre eux et sur le toit de cette logette, d'ailleurs vide, sont disposés le plus souvent des objets, en tas : des pierres apportées par les visiteurs en ex-voto (4), puis des



MÉLIKA. — Cimetière du Cheikh Ba Abderrahmane — Tombeau.



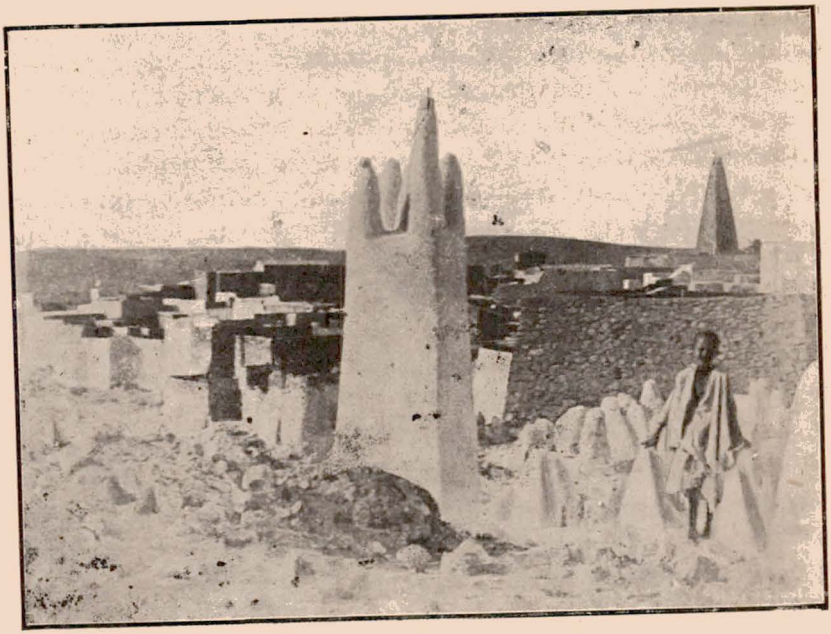
Même tombeau, vu sous autre angle. — On aperçoit des cailloux et une lampe qui y ont été déposés en offrande.

(1) On les dénomme de l'appellation arabe *qubba*.

(2) Nous décrivons un petit tombeau du cimetière du Cheikh Ba Abderrahmane.

(3) Nous n'entrerons pas dans les détails de construction, tous ces petits édifices sont constuits en pierre et plâtre suivant la technique exposée infra.

(4) Sur le rite de l'apport des pierres en ex-voto, voir Douté, *Magie et Religion*, p. 447. La pierre que l'on a touchée et que l'on apporte à un sanctuaire, ou à un tombeau comme ici, continue à influencer celui ou celle qui l'a apportée et lui communique des vertus spéciales qui découlent des vertus du lieu sacré. Elle lui porte bonheur. Voir aussi infra les ouvrages que nous citons à propos des *Kerkour*.



Cliché du Commandant Cauvet

MELIKA. — Tombeau de Sidna Aïssa

On aperçoit une partie des ornements dressés, si étonnamment multipliés sur ce tombeau. Tout autour, des tombes communes sont groupées ; on voit çà et là des débris de poteries brisées. Le cimetière domine la petite ville de Melika : à droite le minaret de la mosquée, à gauche les remparts; au fond la ligne dure du plateau rocheux.

lampes d'argile, enfin parfois une grossière lampe de fer blanc.

D'autre fois, comme dans le tombeau de Sidna Aïssa, à Melika, la tombe disparaît sous un blocage irrégulier de maçonnerie et, au-dessus, fleurit toute une profusion de ces sortes d'ornements dressés : on en compte plus de douze, irrégulièrement répartis. Certains forment des pains de sucre massifs, d'autres se dressent d'une façon beaucoup plus élancée vers le ciel, un autre encore, forme une courte pyramide et possède un trou à sa base où est placée une lampe garnie d'huile. Une ouverture plus grande et meublée de la même façon est disposée aussi dans le socle du tombeau. Enfin, une



GHARDAÏA. — Cimetière des Beni Merzoug. — Tombeau de Sidi Abdelkader (la base a 2m50 de long).

espèce de tour pleine, quadrangulaire, complète cet ensemble bizarre; elle est surmontée de quatre autres ornements dressés de hauteur inégale.

Ces tombeaux peuvent affecter des formes plus architecturales. Par exemple (1) sur une base de cinq mètres de côté environ, s'élèvent quatre piliers d'angle formant quatre arcades en plein cintre; au-dessus, en guise de couverture, a

(1) Marabout du cimetière abadhite de Berrian situé à la sortie de la petite ville en se dirigeant vers Ghardaïa.

été ménagée une curieuse coupole formée jusqu'à la moitié de sa hauteur d'un cône tronqué, puis se terminant par l'extrémité d'un autre cône à profil légèrement concave. Enfin, encadrant cette tiare et aux quatre angles, quatre pédoncules quadrangulaires dressent leurs extrémités en boules vers le ciel.

Certains tombeaux, plus archaïques, apparaissent coiffés d'un énorme gâteau terminé en pointe, ou de trois pédoncules inégaux. Leur trait commun reste bien toujours de porter des ornements dressés. Cette décoration fera l'objet de développements ultérieurs.

Tombes et mobilier funéraire. — Les tombes se ramènent à deux types, suivant que le mort a été inhumé dans un sol friable ou sur le roc. Ce dernier type est surtout fréquent à Metlili : les cimetières des cinq villes étant plutôt disséminés sur les accotements des sables de l'oued. On y rencontre cependant des cimetières sur les flancs rocheux du plateau; les Chaamba de Melika ont leurs tombes groupées dans ces conditions, au cimetière du cheikh Abderrahmane; leur habitude a été imitée par influence, aussi la distribution de ces deux types est-elle impossible à préciser. Le Mzabite semble préférer l'inhumation selon le premier mode. Dans la zenatia du Mzab, les tombes se nomment *inilen* (sing. anil).

Le mort est toujours couché sur le dos, jambes étendues, pieds joints, bras allongés. On l'inhume enveloppé d'un linceul et aussi, suivant l'usage islamique, on le couche la tête tournée dans la direction de la Mecque, orienté vers la *qibla.*

Les tombes du premier type, c'est-à-dire celles creusées dans un sol friable, sont aménagées au moment de l'inhuma-

tion. Des serviteurs ou les parents pratiquent dans le sable un fossé de 50 à 70 centimètres seulement de profondeur, en séparant la nouvelle tombe de ses voisines d'une marge de 50 ou 60 cent. de largeur. On recouvre le cadavre de sable et l'on plante sur la tombe les témoins de la foi : les *chouahed* pour affirmer la *chehada*, l'acte de croyance des Musulmans. Ce sont des pierres plates taillées en angle à leur sommet, d'où leur allure de petites stèles puniques au faîte triangulaire (1). On en place une sur la tête et une autre au-dessus des pieds, si c'est pour indiquer la tombe d'un homme. On en rajoute une plus petite, entre les deux, s'il s'agit de la tombe d'un femme (2).

Les crues de l'oued, qui emportent et bouleversent les sables, la haute valeur des atterrissements cultivables, nécessitent parfois l'installation des cimetières à même le rocher. Faut-il entamer la roche et ménager au pic ou à la mine de véritables tombeaux ? Ce serait une solution assez dispendieuse; la méthode indigène répond à une autre tradition. Le mort est couché directement sur le roc et, tout autour de lui, on élève, au moyen de pierres sèches aussi jointives que possible, un entourage de quatre petits murs disposés en rectangle. Au-dessus de cette minuscule clôture qui, intérieurement, a les dimensions d'encombrement d'un individu couché et possède environ un mètre de haut, des pierres plates sont disposées, de façon à former un couvercle rudimentaire; elles sont lutées avec de l'argile et de l'eau. Parfois, les matériaux des murettes sont agglomérés de la même façon, mais, dans

(1) Le sommet des stèles puniques est le plus souvent taillé en angle, c'est-à-dire à deux pans. Voir Delattre: *Fouilles de la Nécropole voisine de Sainte Monique.*
(2) Même remarque concernant les tombes de Metlili.

la majorité des cas, on ne prend même pas cette précaution et l'air circule librement à l'intérieur du sépulcre. La sécheresse et la chaleur aident alors à momifier plus ou moins le cadavre.

Sur ces curieux appareils, on place encore de la terre et du sable de façon à former un amalgame où l'on plante des *chouahed;* on y ajoute un mobilier spécial sur lequel nous nous étendrons tout à l'heure. Les objets constituant ce mobilier, les pierres tombales donnent de loin aux sépultures un aspect caractéristique. A Metlili, lorsqu'on descend l'oued en venant du ksar, les tombes des cimetières, installées sur les berges se détachent toutes, sur le ciel, en un cordon presque ininterrompu.

Les matériaux servant à l'édification de ces tombeaux seraient souvent onéreux et difficiles à trouver, pour les parents du mort à inhumer, si des hommes riches et pieux ne prenaient soin d'acheter des pierres calcaires stockées, à l'avance, aux environs des cimetières (1). Dès lors, chacun peut venir y puiser à son gré.

Ces curieux tombeaux, qu'on ne paraît pas retrouver en dehors de la Chebka du Mzab, ont été comparés, dans leur structure, aux sépultures mégalithiques (2). Il est difficile de donner l'explication de leur origine, peut-être celle-ci se trouve-t-elle simplement dans une adaptation aux conditions locales.

En dehors des tombes mzabites et chaâmba dont la techni-

(1) Observation faite à Melika.

(2) Masqueray, *Zakaria*, p. 72 N. — *Formation*, p. 242.
Ville, op. cité p. 62, a quelques lignes sur les tombes de Metlili.
Soleillet (V. bibliographie), p. 157, parle en passant des tombes du Mzab, mais sa description est bien imprécise.

que de construction est la même et qui, dans l'espace, sont étroitement rapprochées, comme à Melika — peut-être en raison de l'*hospitium* (1) donné aux Chaâmba par les Beni-Mzab — il convient de mentionner les tombes des populations agrégées et des Juifs.

A Ghardaïa, Mdabih et Beni-Merzoug possèdent chacun leur cimetière nettement distinct. Leurs tombes rappellent les tombes mzabites du premier type; on ne remarque pas de différences.

Les tombes juives, par contre, bénéficient d'une technique spéciale. Au fond de la fosse et tout autour du cadavre, on aligne des pierres constituant le support de dalles recouvrant le corps du défunt. Ces pierres plates maçonnées au mortier indigène, portent vers le centre sur une pierre, l'inscription du nom et la date du décès du mort, tandis qu'à l'extrémité, du côté de la tête, une pierre unique est dressée. Ces deux pierres ornent les tombes des hommes, celles des femmes n'étant dotées que de l'une d'entre elles (2).

Le cimetière juif est placé au fond d'un ravin dit *cha'bet El Ihoud* (ravin des Juifs), dominé au Sud par l'éperon rocheux du blockhauss français; à la sortie de ce ravin se trouve le cimetière des Beni-Merzoug.

Nous avons jusqu'à présent passé sous silence la plus grande originalité des sépultures mzabites : nous voulons parler de leur mobilier funéraire. N'est-ce point là une expression trop précise? Pourtant, c'est la seule susceptible de rendre l'image exacte de cet alignement bizarre de poteries rencontrées sur

(1) Masqueray, *Formation*, p. 205. Voir aussi supra au sujet de la fondation des villes. Melika, en gage de paix, avait échangé des familles avec Metlili.

(2) Voir la description des tombes juives faite par Huguet, *Les Juifs du Mzab* (bibl.), p. 569.

chaque tombe. Les sépultures mzabites des deux types sont, en effet, ornées d'une vaisselle caractéristique.

Des vases sont disposés sur toute la longueur de l'amoncellement de sable et de pierrailles qui recouvre la fosse, entre les deux *chouahed* terminaux; ou bien on les rencontre, accompagnés de cailloux, en plusieurs rangées irrégulières, sur les sépultures du second type (1).

Parmi les modèles ainsi exposés, on relève surtout des gargoulettes pansues, rondes à l'épaule et à anses doubles, ou bien des spécimens plus gracieux dont le corps forme une ceinture à profil légèrement anguleux, d'un diamètre environ deux fois plus large que celui de la base ou du col, ou bien encore des aiguières de terre (ibrîq) (2). Toutes ces poteries sont cuites au four, certaines, vernissées, doivent être importées. On trouve aussi des jarres longues et pointues à la base, en terre poreuse : leur modèle rappelle certaines de ces amphores puniques longues et effilées (3); sur les tombes, on les place couchées sur le flanc.

Toutes ces poteries, survivances de vieux rites naturistes, possèdent le trait commun d'être brisées ou fêlées. Pour certaines, la brisure est si peu accentuée qu'on voit qu'elle a été faite volontairement avec un objet pointu (4); ses dimensions ne dépassent pas celles d'une pièce de monnaie; pour d'autres, ce sont de beaucoup plus larges échancrures; ou bien en-

(1) Il s'en trouve aussi sur les tombes des populations agrégées, mais en beaucoup moins grande quantité.

(2) Voir infra, ch. *Le Mobilier*.

(3) Voir Gsell. IV p. 61.

Certaines de ces jarres pointues ont été trouvées à Dougga (Tunisie).

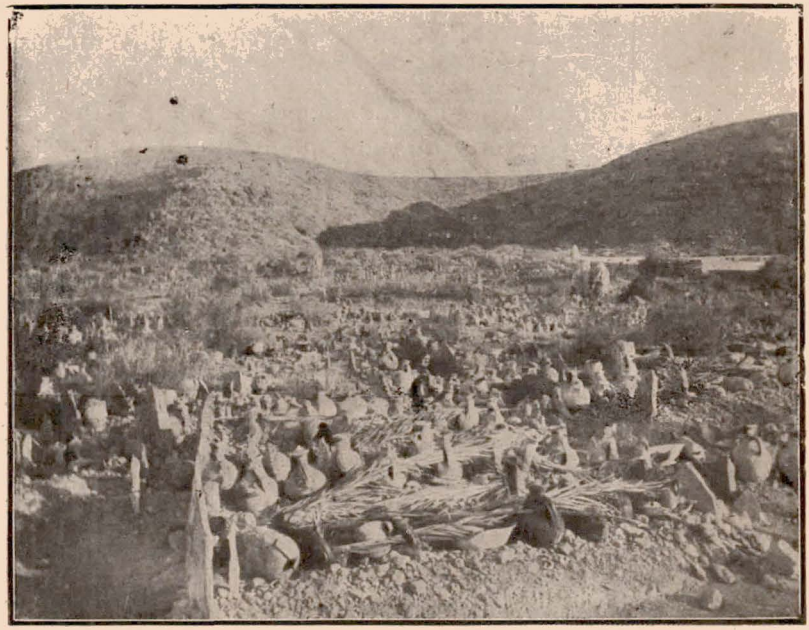
Des modèles analogues ont été retrouvés en Phénicie, voir les *Missions de Renan*, un vase découvert près de Sidon, p. 432, texte et figure.

(4) Le capitaine Rocroy, commandant, en 1922, le cercle de Ghardaïa, a constaté à Igli une pratique analogue.

core il ne subsiste du vase qu'un simple éclat et alors, sur ces tombes déshéritées, c'est un ramassis de vieille vaisselle et de pots cassés. En règle générale, on peut dire que pour beaucoup d'objets, le bris a été volontaire et, disent les habitants, fait pour empêcher les voleurs, les nomades sans aveu, d'emporter les objets dont ils pourraient user. Dans ce dernier cas, des objets courants, des objets de la vie de tous les jours ont été apportés au mort : les modèles relevés sont identiques à ceux trouvés dans les maisons (1) ; il n'est point fabriqué, pour l'usage funéraire, d'articles spéciaux : le même mobilier est commun aux morts comme aux vivants. Maintenant, la tradition s'est affaiblie et cet usage de consacrer aux cimetières des poteries, peut-être très utiles dans les intérieurs, a paru à certains dispendieux. Aussi se contente-t-on parfois de faire le simulacre de la tradition; de là, ces débris apportés à profusion, ces morceaux de toutes sortes, voire de vieilles cuvettes, qui donnent aux tombes un lamentable aspect. Un Mzabite nous expliquait fort bien d'ailleurs, le processus de cette évolution, maintenant achevée.

La décoration des tombes, dans sa pureté primitive, comporte, en outre des vases, de longues palmes fraîchement cueillies et placées en longueur sur la tombe, en ayant soin de les enfiler dans les anses et poignées des poteries alignées. En plus de l'effet décoratif, elles servent à conserver à celles-ci la rigueur de leur arrangement et à les empêcher de basculer. Mais maintenant, de plus en plus, les Mzabites, après être passés par le stade des pots brisés, se contentent d'une unique palme placée entre les *chouahed*. Et ainsi

(1) Les grandes jarres pointues existent encore, on s'en sert pour conserver le *guedid*, voir *Le Mobilier*.



Cliché du Commandant Cauvet

BENI-SGEN. — Le cimetière

C'est l'aspect typique du cimetière mzabite dominé par les flancs rocailleux de la Chebka. Sur les tombes entre les *chouhahed* est aligné le mobilier funéraire.

L'ensemble de la vue donne une idée de la sécheresse et de l'aridité des environs immédiats des villes.

disparaît, sous nos yeux, une tradition vieille peut-être de plusieurs millénaires (1).

Il faudrait connaître l'origine et la raison de ce très ancien usage. Les Mzabites répondent parfois que chacun casse sa cruche à sa manière pour reconnaître l'endroit où reposent les siens : cette explication nous paraît mériter peu de crédit (2). Nous avons dit que beaucoup de cruches se trouvent percées d'un trou imperceptible et souvent même pas visible; les cruches, d'autre part, sont multipliées jusqu'à atteindre le chiffre de dix ou douze et ce moyen de reconnaître ses morts aurait un caractère trop onéreux pour avoir été généralisé.

L'habitude de placer des débris de vase sur les tombes se retrouve : dans le Sud oranais, où l'on ajoute parfois aux éclats de poterie des écuelles funéraires (3), à Djerba, où les *chouahed* font souvent place à la portion inférieure d'une jarre (4), enfin, au Sud du Sahara, où la tradition paraît être des plus significatives. Les tribus de chérifs mulâtres ou métissés de la rive droite du Niger déposent en effet des vases sur le tertre rectangulaire de leurs tombes (5). Les pêcheurs

(1) L'intéressant ouvrage de Mlle Goichon (voir bibl.) contient aussi des détails touchant les tombes (pp. 254-255). L'auteur explique la présence de la branche de palmier par un *h'adith* du Prophète qui aurait cassé ces verts branchages, sur les tombes de deux hommes, en disant: « ils éprouveront quelque soulagement, tant que ces branches ne seront pas desséchées ». (Bokhari, Traditions, trad. W. Marçais, I, p. 439).

(2) Masqueray, note citée, *Zakaria*, p. 72, de l'Eprevier (v. bibliogr.), p. 269. A Beni Sgen cpt. où existent, aux abords de la ville, de nombreux tas de fumier semblables les uns aux autres, chaque propriétaire marque le sien au moyen d'un ou de plusieurs débris de poterie.

(3) E. F. Gautier, *Sahara*, voir une photogr., fig. 26, pl. XIII.

(4) Bertholon, *Exploration de Djerba*, étude citée, p. 375.

(5) Desplagnes, *Le Plateau Nigérien*, pp. 44, 45.

Korongoï du Niger, les habitants de Dienné, emploient des tuyaux de poterie dans lesquels ils effectuent des libations (1) et c'est, à notre avis, ce dernier geste qui paraît devoir expliquer la présence de nos jarres mzabites.

Les idées très anciennes d'offrande funéraire et de communication avec le mort ont dû, seules, à l'origine, inspirer cette pratique. Maintenant encore, il est remarquable de vérifier comment tous les objets se présentent sous la forme de récipients servant à mettre des boissons ou des mets; même s'il s'agit de morceaux brisés, on les a choisis très concaves comme pour rappeler leur destination première; sur les tombes d'enfants, il est d'usage de placer des assiettes creuses. Partout cette vaisselle funéraire semble attester encore la croyance à une vie matérielle du défunt.

C'est un rite presque aussi vieux que l'humanité elle-même, cette aide apportée à la survie du mort dans la terre (2), et le Mzab l'observe encore rigoureusement. Certes, il n'y a plus de libations : plats et cruches restent vides comme ils paraissent d'ailleurs être restés vides de bonne heure déjà, dans l'antiquité (3); mais il subsiste, encore au Mzab, une déformation de ces repas funéraires eux-mêmes, notamment sous la forme de grands banquets, pris en commun sur les tombes. Nous allons avoir l'occasion de les décrire.

Usages et rites funéraires. — Chez les Mzabites, les morts

(1) D, p. 48.

El Bekri, parlant des sépultures de l'Empire des Ganatha, en 1050, nous dit : « ils (les nègres) disposent auprès du mort ses parures, ses armes, *les plats et les tasses dans lequel il avait mangé et bu*, et diverses espèces de mets ou boissons ». In Desplagnes, p. 63.

(2) Pour la Carthage Punique, voir les développements touchant cette croyance, in Gsell, IV, p. 459.

(3) Gsell, IV, p. 457

sont enterrés très vite après leur dernier soupir; chez les Arabes agrégés, on les veille pendant une durée de temps variable; dans la coutume actuelle des Juifs, il est d'usage de les exposer vingt-quatre heures dans la cour de la maison (1). Il existe dans les villes du Mzab des laveurs et des laveuses de mort de chaque confession pour aider à la dernière toilette des défunts. Pour tous, il est fait usage d'un linceul blanc.

Les Beni-Mzab font en général leurs enterrements de bon matin et très rapidement, comme pour ne pas attirer d'assistants (2). Quelques parents, au total peu de personnes, suivent le corps; elles se relaient pour servir alternativement de porteurs de la civière mortuaire. On dépose celle-ci sur le çahn de la mosquée funéraire et l'on dit la prière islamique des morts. Si c'est un notable, le muphti ou le cadi prononcent quelques paroles à caractère exclusivement religieux, puis on procède sur-le-champ à l'inhumation. Celle-ci terminée, tous les assistants reçoivent du pain et des dattes apportés par la famille et mangent ces aliments dans le cimetière, comme pour célébrer une sorte de repas funèbre. Les personnes présentes se séparent ensuite et prennent congé des membres de la famille, en disant à chacun :

(1) En 1882, Huguet, art. cité, p. 569, nous dit que le mort était enseveli aussitôt après son dernier soupir.

Chez les Mzabites, les *Tolba* assistent le moribond en l'entretenant de choses pieuses; on a rapproché cette pratique de la confession (Masqueray, *Zakaria*, IV, p. 147).

Pendant la veillée, les femmes surtout ne cessent de se lamenter.

(2) Une allusion à ce propos dans la *Géogr. Universelle* de Reclus, Afrique, p. 373: « Les ensevelissements sont tenus fort secrets; il se font de nuit... ».

Cette rapidité dans l'exécution n'exclut d'ailleurs pas un formalisme rigoureusement prévu.

Le Cheikh Aboul Abbas Ahmed ben Mohammed a consacré un livre entier à la question des funérailles, c'est le *Kitab el Djânaiz* (voir Motylinski, Les livres de la secte Abadhite, p. 16).

'ad'd'ama llahu adjrek. Que Dieu *intensifie* ta compensation (dans la vie future, pour cette perte).

Si les Musulmans sont en général très respectueux de leurs morts, ce sentiment est, peut-on dire, porté à son paroxysme au Mzab (1). Ces champs sacrés que sont les cimetières apparaissent, aux yeux du profane, sous l'aspect d'un ramassis de pierrailles et de pots cassés. Mais, aux yeux des indigènes, ils possèdent des caractères traditionnels et notamment une ordonnance qu'il importe de respecter. Les tombes, entourées d'une marge qui les sépare les unes des autres ou celles surélevées et disposées en lignes et en gradins, laissent entre elles des passages, suivis avec une méticuleuse attention : on prend bien soin de ne pas s'en écarter. Il y a des espaces plus grands pour circuler en groupe et si l'on veut parvenir à une tombe spéciale, on doit y accéder par le bas et circuler toujours entre les morts dans le sens de l'inhumation, en allant des pieds à la tête; enjamber une tombe, par exemple, constituerait un manquement grave à ces prescriptions: il importe de ne pas « traverser » les morts. Ces règles, d'autres avec elles, étaient autrefois, sanctionnées par des peines sévères dont la moindre n'atteignait pas moins de vingt coups de bâton (2).

Les Juifs aussi vouent à leurs tombes un grand respect, mais chez eux le culte des morts revêt une forme spéciale :

(1) A Djerba aussi le culte des ancêtres est encore très vivace. Bertholon, art. cité, p. 375.

(2) « *L'adeb* (20 coups de bâton) est infligé à celui qui laisse son troupeau pâturer dans les cimetières ou qui y coupe de l'herbe... ». « Encourt la peine *nekal* avec emprisonnement celui qui laboure un cimetière, arrache des tombes, détruit des oratoires et les mçalla... ». « Il défendra (le hakem) ainsi que la djemaa des Musulmans de construire dans les cimetières, d'y creuser, d'y planter... ». Extrait de diverses conventions citées par Watin, 3e note.

il consiste à ne jamais toucher les sépultures achevées. C'est par malignité et mépris de cet usage, que les enfants Mdabih' ou Mzabites s'ingénient à les briser à coups de pierre.

Les cimetières mzabites sont l'objet de visites individuelles ou collectives. Les femmes surtout, accomplissent les premières; à certains jours, elles viennent passer de longues heures sur les tombes de leurs morts, s'assoient à leurs pieds et absorbent, en silence, des aliments.

Le cimetière, siège de réunions périodiques, attire aussi, à ce titre, des foules entières. Ces réunions ont lieu au nombre de deux par année pour le cimetière de Si Bou Djema, de trois pour celui de Sidi Saad. Il y en a une en général pour chaque cimetière et, partant, chaque fraction a sa fête des morts. On les appelle *ma'rouf* (aumône, bienfait) et dans le langage local *nouba*. Ce nom leur vient justement des redevances en nature que l'on distribue ces jours-là. Elles ont lieu en hiver. Le clergé se transporte sur place et se réunit dans la *mçalla* du cimetière; cette réunion se nomme *mah'ad'ra* (1). Les 'azzaba se rangent en plusieurs cercles ou *h'alga* (2).

Si la réunion a lieu au cimetière de Si Bou Djema (3) (Cheikh Abou Tadjema), les t'olba se partagent en huit groupes; chaque groupe récite un huitième du Coran et la réci-

(1) De Motylinski, *Guerara*, p. 30 N. On appelle aussi dans le Tell *h'ad'ra*, une fête donnée en l'honneur d'un marabout; au Mzab ce sont des fêtes spéciales où sont distribuées les noubas, adaptation proprement mzabite du waqf. On sait que le *waqf* ou *hobous* désigne l'immobilisation d'un bien attribué à Dieu avec donation d'usufruit au profit de certains bénéficiaires. Pour plus de détails v. notre ouvrage sur le Waqf cité dans la bibl. pp. 44 et 106 et sq.

Les puits du Mzab sont souvent l'objet de *hobous;* voir à ce sujet l'ouvrage de M. D. Moulias, cité dans la bibl. p. 119 et seq.

(2) Sur ce mot, voir supra et Masqueray, *Formation*, p. 217 — Les hommes assis en cercle ne doivent pas laisser d'intervalles entre eux pour empêcher les esprits mauvais d'entrer.

(3) Un vendredi de sept. et un vendredi de déc.

tation complète du « Livre » est finie au Moghreb (coucher du soleil), alors qu'elle a été commencée à l'*âcer* (3 heures en hiver).

En décembre, des réunions générales se tiennent dans tous les cimetières. Au *fedjer*, c'est-à-dire à l'aurore, les t'olba arrivent et se rangent en cercle, les clercs mineurs (1) en font autant à côté. Le premier cercle récite la première moitié du Coran et le second termine la seconde moitié. Vers 3 heures, à l'*âcer*, la récitation est close.

Entre temps, les fidèles ont afflué, les chemins se sont remplis de monde et, de tous côtés, on voit arriver des ânes et des serviteurs chargés de victuailles. Celles-ci constituent le produit des *nouba* ou simplement des *s'adaqat*, c'est-à-dire de donations pieuses et bénévoles, accomplies en dehors des *nouba* et constituées au profit des cimetières. Les cimetières, en effet, bénéficient de donations perpétuelles tout comme les mosquées. Les aliments sont peu à peu alignés sur le sol : ce sont des guerbas d'eau, des régimes de dattes, des *t'abeg* ou quarts de mouton et des *gueçâa* (2) de couscous au beurre. Les dattes sont entourées de serviettes pour les protéger de la poussière.

L'oukil de la mosquée se place au centre du grand cercle des t'olba avec quelques 'azzaba. Lorsque les noubas sont toutes arrivées, le chaouch de la mosquée fait faire le silence et le muezzin avertit qu'on va procéder à la vérification et

(1) Pour les clercs, voir *les divisions sociales de la ville*. Les clercs du premier cercle récitent le Coran depuis la sourate de « l'ouverture » jusqu'à celle de « la Caverne ». Ceux du second cercle, depuis la sourate « Marie » juqu'à celle « Les Hommes » (Watin, bibl. 3e note).

(2) Plat de bois, voir *Le Mobilier*.

au partage (1). Alors l'oukil vérifie la composition des prestations en nature et pointe chaque fois sur son registre (2), puis il procède au partage entre les t'olba. Les parts sont d'ailleurs connues et fixées pour chaque *mah'ad'ra;* lorsqu'elles sont toutes distribuées, le muezzin fait savoir aux assistants qu'ils sont libres. Alors les t'olba se divisent par groupes pour déguster les dattes et la viande avec ceux qui les ont apportées: le couscous, *t'a'âm,* est en grande partie abandonné aux pauvres et aux gens de peu accourus aux reliefs; ces derniers sont d'ailleurs presque exclusivement des individus appartenant aux tribus agrégées (3). Pendant ce grand repas, le chaouch récite la *fâtih'a* (4) et un des plus anciens parmi les *'azzaba* termine par une prière spéciale dans laquelle il demande à Dieu de rendre bons les vivants et de « recevoir dans son giron les Musulmans et les Musulmanes qui sont morts ». On termine par la parole rituelle : *Soubh'ana Allahou,* Gloire à Dieu !

Ces *Mah'ad'ra* absorbent annuellement des quantités considérables de dons en nature; la seule ville de Ghardaïa a plus de trente-quatre de ces réunions par an. Pour les sept villes, les habous et noubas arrivent à consommer des richesses énormes qui s'ajoutent aux palmiers habousés au

(1) Nous empruntons ces détails à la 3e note inédite de M. Watin, voir bibliogr.
(2) Ces registres sont détenus normalement par les azzaba de chaque fraction.
(3) Voir *Divisions sociales.*
(4) La récitation de la *fatiha* constitue un acte essentiel du *Marouf.* Chacun l'écoute en rapprochant ses mains, les paumes en haut, pour recevoir la bénédiction. Lorsqu'elle est terminée les assistants se passent doucement les mains sur la figure pour mieux se pénétrer de la faveur céleste.
Chez les nomades autrefois, et en cas de lutte entre tribus, la paix était cimentée par un *marouf,* sorte de communion générale de tous les ennemis de la veille. Une *diffa* de ce genre était toujours accompagnée de la récitation de la *fatiha.* (Voir L. Mercier: L'Arabe du Sud Oranais p. 318).

profit des mosquées et autres donations dont celles-ci bénéficient (1).

L'importance de ces donations nous indique d'abord à quel point ces sociétés sont profondément religieuses et théocratiques. D'autre part, cette fête des morts, ces réunions au milieu des tombes revêtent une importance primordiale aux yeux des Mzabites. Les Malékites eux-mêmes les imitent par contagion; Mdabih et Beni-Merzoug ont aussi leurs *ma'rouf* à Ghardaïa. Ces cérémonies, dans leurs prières publiques et leurs banquets, rappellent une sorte de communion faite avec les morts. Leur origine ne semble pas être dans l'Islam mais bien se rapporter à des traditions beaucoup plus anciennes (2).

Autels ou maqam. — Il nous reste à parler de petits édicules qui rappellent les tombeaux, mais qui sont situés en dehors des cimetières, et dans lesquels il n'a été procédé, en général, à aucune inhumation.

En arrivant aux environs des villes mzabites, on rencontre, au milieu des pierrailles de la Chebka, ces petites constructions. Elles sont élevées au creux des oueds ou, au contraire, dans les hauts lieux, au sommet des collines rocheuses.

Avant d'atteindre Berrian, on aperçoit un de ces édicules au sommet d'un pâté calcaire dominant l'oued Soudane;

(1) M. Watin en fait le compte dans sa note précitée. En 1913 les Habous et Noubas des 7 villes comprenaient en immeubles et en dons mobiliers annuels: 10.300 palmiers, 23.500 régimes, 6.867 hatsia de pain (la hatsia vaut 10 kg.), 4.924 kilogr. de beurre, 2.305 moutons.

Voir aussi la note précitée de M. Motylinski, voir enfin notre ouvrage sur le *Waqf* cité dans la bibl. pp. 114-115.

(2) M. Masqueray (Formation pp. 242-243) rattache ces traditions à des rites romains.

vis-à-vis, sur une hauteur, il y en a encore un autre; un troisième est situé dans les sables de l'oued, en contre-bas et en amont du barrage. A Metlili, tous les points élevés sont pigmentés de la même manière.

A Ghardaïa, la situation diffère, car les Mzabites tenaient essentiellement à ne pas signaler au loin, la présence de leurs villes saintes blotties dans la gouttière de l'oued Mzab; aussi ces constructions sont-elles placées le plus haut possible, sans toutefois jamais atteindre le rebord du plateau.

Ces édicules se nomment maqâm, nous les appellerons des autels. Leur nom indigène vient de ce qu'ils occupent des places autrefois préférées par des personnages pieux et exaucés. Or, les hommes pieux de l'Abadhisme regardaient les sommets des montagnes comme particulièrement propices à la prière, et ils avaient coutume d'y faire leurs dévotions. Les Abadhites considèrent, encore maintenant, les points culminants avec un saint respect (1).

La présence de ces petits autels sur les crêtes constitue comme un souvenir du très ancien Culte des Hauts-Lieux, commun à beaucoup de peuples et qui revêtait, comme on le sait, une telle importance chez les Phéniciens et à Carthage (2).

En ce qui concerne les *maqâm* situés au creux des vallées, on remarque facilement qu'ils se trouvent tous en amont des villes et précèdant les barrages. Dès lors, ces autels placés sous l'invocation de quelque santon, se trouvent là pour attirer les crues bienfaisantes, qui revêtent l'importance capi-

(1) Voir à ce propos l'extrait de la règle de Cheikh Abou Ammar Abd El Kafi publié en appendice à la *Chronique d'Abou Zakaria*.

(2) Voir Gséil, *Hist. Anc. de l'A. N.*, pp. 391 à 393, t. IV. Voir aussi I, p. 243.

tale que nous savons. Les rites viennent corroborer cette explication donnée par les indigènes.

Ces *maqâm* se présentent sous les formes les plus variées : le plus simple paraît être celui du cheikh Hammou El Hadj, perdu dans les sables de l'oued Mzab, en amont du barrage de *Bouchem* et au Nord de la pointe de l'oasis dénommée *Tagdit*. C'est un simple pain de sucre arrondi, plus haut qu'un homme et blanchi, sur toute sa surface, à la chaux.

Ceux de Berrian rappellent les tombeaux par leur forme en guérite. Ils atteignent environ 2 m. 50 de hauteur et leur toit est surmonté, comme la couverture des tombeaux, d'ornements dressés. La façade a, par exemple, l'allure générale d'une stèle avec fronton triangulaire entouré, de chaque côté, de deux appendices terminés en boule (1). Ceux signalés en amont, aux environs de l'oued Soudane et dans cet oued, se couronnent de trois ornements dressés, dont l'un, celui du centre, est plus élevé que les deux autres. Ils peuvent être évidés sur leurs quatre faces; leur couverture, si curieusement ornée, est alors supportée par quatre colonnettes irrégulières, ou bien, au contraire, les parois se trouveront ouvertes d'un seul côté. Parfois, on remarque qu'ils sont construits sur un socle (2).

Les Mdabih eux-mêmes, quoique malékites, ont adopté cette coutume; dans une situation dominant leur oasis de la daya *Ben Dah'oua*, au Nord-Ouest de Ghardaïa, ils ont

(1) Près du cimetière au Sud de Berrian dans l'oued.

(2) Nous ne mentionnons pas le maqam de Sidi Saâd qui simule la silhouette d'un homme accroupi et qui est situé entre l'oasis et la ville de Ghardaïa. Il nous paraît être l'objet d'une fantaisie de maçon.

Mais d'autres lieux sont l'objet d'une décoration analogue: un banc par ex., où, dit-on, Sidi Aïssa avait coutume de se reposer en montant à Melika, est orné d'ornements dressés identiques.

construit des autels sur des positions élevées. Ceux-ci ont même une taille plus développée. L'un d'entre eux s'élève à cinq mètres environ de hauteur, sur une base de trois mètres cinquante de côté (1). Ses quatre angles forment des motifs à redents; entre eux, une grossière coupole à profil presque triangulaire élève un ornement terminal en pointe; la hauteur totale de cette couverture atteint deux mètres et demi; elle est percée d'un trou pour l'échappement des fumées odorantes. Les côtés de l'édifice sont pleins, un d'entre eux est défoncé d'une porte de bois. A côté existe un autre autel plus petit, à base carrée, mais à toiture plate; une ouverture en voûte, jamais close, permet d'y pénétrer. Sur le toit, quatre ornements dressés et pointus surmontent les quatre angles; ils flanquent un autre motif analogue, plus grand, disposé au centre. Partout, c'est la même profusion décorative de ces pointes élevées vers le ciel (2).

Ces petits monuments, toujours vides intérieurement, peuvent devenir le siège d'une activité temporaire. En général, ils se trouvent placés sous l'invocation d'un docteur de l'Abadhisme ou d'un saint malékite. La tradition, la légende ont greffé sur leur fondation des anecdotes plus ou moins véridiques, se rattachant à la vie du personnage invoqué (3). Ils sont aussi l'objet de rites sacrificiels. Dans les circonstances difficiles, on vient y consacrer des victimes (moutons, agneaux) égorgées devant leur façade. Parfois, c'est un chameau entier qui est sacrifié, dans les grandes occasions, pour demander la pluie par exemple. Les Mdabih semblent préférer les

(1) Situé à l'Est de la Daya, très visible de celle-ci.

(2) Elles nous paraissent si symptomatiques que nous leur consacrons un petit développement ci-après.

(3) Voir ces traditions dans l'art. précité sur *Les Légendes du Mzab*.

chèvres et les boucs noirs (1). Les femmes viennent y brûler des parfums, des bougies de cire, de l'huile, dont on relève des traces abondantes; parfois, elles viennent en groupe ou solitaires, y manger des aliments.

Les sacrifices au Mzab paraissent donc d'un usage particulièrement généralisé. Toutes les fêtes deviennent des occasions pour sacrifier et elles donnent lieu parfois à une véritable communion générale. A Melika, par exemple, un jour par an (2), les riches de la ville se cotisent pour acheter de douze à quinze chameaux. On les égorge tous, en une fois, en l'honneur de Sidna Aïssa (3), puis on fait autant de parts qu'il y a d'individus, grands et petits, dans la cité et on les distribue à chaque père de famille. De la sorte, les habitants de l'agglomération entière, sans distinction, consomment la chair des victimes immolées au patron de leur cité. N'est-ce point un rappel du sacrifice antique, grâce auquel se consacrait l'alliance des hommes et de la divinité ? (4).

Appendice. — *Les ornements dressés.* — L'étude du minaret de la mosquée, des tombeaux et des *maqâm*, nous permet dès maintenant de connaître l'essentiel de la décoration mzabite : les *ornements dressés* paraissent bien en être le trait distinctif.

Les architectes du Mzab les réservent pour les monuments à caractère religieux; ils les dénomment *tabejdout* (pl. *tibejdadj*) (5) ou encore *dhad* (pl. *idhoudan*) doigts.

(1) Voir Doutté, *Magie et Religion*, pp. 456 et suiv., pp. 463 et suiv.
(2) Premiers jours d'octobre.
(3) L'égorgement des victimes a lieu à l'ouest de la petite ville au bord d'un ravin voisin de la porte Mhammed Belkheir.
(4) Voir les *Sacrifices à Carthage*, Gsell IV, p. 405.
(5) Rapprocher ce nom de celui *timejtit*, peigne.

Cette décoration semble bien distincte de ces découpures d'angle, à redents, en escaliers, qui ornent les marabouts du Tell et dont l'influence est orientale, car on les retrouve très multipliés en Arabie, où elles constituent même un couronnement continu et dentelé des murs (1).

Notre décoration est plus archaïque et semble être assez curieusement disséminée en Afrique Mineure. Chose tout à fait remarquable : les mosquées des Abadhites de l'île de Djerba possèdent des minarets, en forme de lanterneau, surmontés d'ornements identiques (2).

Dans le Soudan, les angles des habitations, les murs, les minarets des mosquées, portent aussi une décoration analogue. Les pylônes d'angle, les ornements en pointe se multiplient sur les faîtes des constructions civiles et religieuses. Tombouctou, Dienné semblent particulièrement influencées par ce style étrange (3).

Mais quelle est la provenance, l'inspiration d'un tel système architectural ? Synthétisée dans son expression la plus simple, cette décoration peut faire penser aux pierres debout : le *maqâm* de Hammou El Hadj ressemble à une pierre dressée, toutes ces protubérances distribuées sur les toits des autels, des tombeaux rappellent d'abord des pierres, elles en ont la forme fruste et imparfaite.

Or, sans faire appel au très curieux culte des pierres qui

(1) Voir Huber, *Arabie*, p. 124. On appelle ces ornements *Hemâm* ou *Chemroukh;* dessins, p. 133.

(2) Bertholon, *Exploration de Djerba*, p. 574 et fig. II, p. 375.

(3) Voir Desplagnes, *Le Plateau Nigérien*, fig. 121 à 126, 129 à 130 et 136. L'auteur attribue à ces ornements une origine phallique (?), nous adoptons, pour l'Afrique du Nord, une explication qui nous paraît plus plausible.

Voir Meynier, l'*Afrique Noire*, p. 60 et fig. p. 325.

Voir aussi les photographies publiées dans l'ouvrage de Mgr Hacquard.

fleurissait en Berbérie depuis probablement les temps les plus reculés, nous pouvons remonter à une période historique où les pierres possédaient un caractère sacré et bénéficiaient d'une adoration à l'instar de véritables divinités (1). Nous voulons parler des *bétyles* phéniciens. Ces antiques rouliers des mers avaient importé en Afrique leur culte préféré : dans les villes et les campagnes, bétyles et cippes étaient partout dressés. Il y en avait dans chaque lieu saint, « ils y recevaient des hommages, étaient oints d'huile et enduits de graisse » (2). On croirait reconnaître le rite de nos femmes mzabites lorsqu'elles brûlent, à la base de blocs de maçonnerie couverts de chaux, des essences et des huiles s'étalant en larges taches gluantes et noires.

A l'entrée de la petite cité de Houmt-es-Souq, à Djerba, l'ancienne île des Lotophages, il existe « une sorte de cylindre de plusieurs mètres de haut, qui rappelle, en grand, les pierres élevées partout dans les mosquées » (3) : c'est encore, à n'en pas douter, un souvenir ancien de litholâtrie (4).

Dans les agglomérations soudanaises, l'érection de pierres n'est pas moins fréquente. Au milieu de la place du village, comme à Dakol, s'élève un autel cônique ayant toute l'ap-

(1) Sur ce Culte, voir Gsell IV, p. 371. — En pays d'Islam, ce culte se devait de revêtir une couleur particulière ; il se personnifie non dans l'objet mais dans un saint ou un pieux personnage. L'observation semble n'en confirmer pas moins ces déductions

(2) Op. cité, p. 373.

(3) Bertholon, étude citée, p. 375.

(4) Bertholon, *id.*

parence de nos motifs (1). L'imagination noire a pu en transformer la signification et en faire un attribut grossier que l'on devine : son origine lointaine doit cependant remonter à la même source. Des traces de cette imitation se retrouvent encore en Abyssinie et à des latitudes africaines baucoup plus basses. Ce serait une preuve supplémentaire de l'attrait incomparable exercé, dans tous les temps, par les civilisations et « les cultures méditerranéennes sur les populations nubiennes ». (2).

Autels grossiers, isolés, en pain de sucre, et ornements dressés couronnant le faîte des tombeaux ou des minarets semblent participer les uns et les autres de la même origine et nous espérons l'avoir montré par les spécimens décrits. La progression apparaît nette et suffisante : d'abord élément cônique (3) puis les mêmes motifs distribués sur un socle (4), enfin les *tibejdad* glorieux dressés comme les doigts de l'orant, au sommet des minarets mzabites.

Les temples et les édifices puniques devaient être couronnés de la même manière; malheureusement, les éléments font défaut pour conclure d'une façon catégorique. Néanmoins, certains documents autorisent pareilles conjectures. Des monnaies de l'époque impériale nous représentent les

(1) Voir la photographie de cet autel dans Desplagnes, op. cité, fig. 151, lire aussi texte, pp. 295 et 296.

(2) A. Kammerer, *Le Royaume d'Aksum*, Essai sur l'Histoire Antique d'Abyssinie, 198 pp., illustr. Geuthner, Paris, 1926. Les si curieuses pierres levées aksumites, y bénéficient de développements importants (bibl.).

(3) Tombeau de Hammou El Hadj.

(4) Tombeau de Sidna Aïssa.

grands temples phéniciens (1); au milieu d'une baie, on aperçoit le bétyle divin conforme à la description de Tacite (2), figuré sous l'apparence d'un bloc circulaire qui s'élevait en cône, diminuant graduellement de la base au sommet; puis, entourant cette porte gigantesque, sont représentées deux tours; leurs angles se trouvent surmontés d'ornements dressés terminés en boule.

Il est difficile d'étayer une théorie sûre d'après quelques rares documents de numismatique ; il n'en reste pas moins que les Phéniciens paraissent avoir énormément affectionné les ornements dressés en général (3) : des plaquettes découvertes à Carthage montrent des cippes élevés sur un socle commun. Ils sont, par exemple, au nombre de trois : celui du milieu est plus haut que les deux autres, ou bien ils ne sont que deux, ou bien ils se groupent par deux ou par trois triades, etc... (4). Ce sont des pierres sacrées que ces obélisques figurent : souvenirs d'une litholâtrie oubliée.

(1) Il y en avait à Tyr, à Byblos, à Sidon, à Paphos; la monnaie décrite est de Paphos (Chypre), on la trouvera dans Babelon, Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque Nationale, n° 805. Voir aussi sous le n° 823... Perses Achéménides.

Voir aussi Babelon, *Manuel d'Archéologie Orientale*, p. 255, fig. 184. Et surtout Gsell, op. cité.

(2) *Histoires*. Livre II, ch. 3.

On trouvera aussi des dessins de cippes et de cônes votifs dans les *Missions de Renan*, p. 380, 392 et dans la pl. XLIII.

(3) En Phénicie, des tombeaux surmontés d'épis ou de pyramides dominaient la mer. Voir les tombeaux d'Amrith ,le bordj El-Bezzak: Renan, *Missions de Phénicie;* Babelon, *Manuel d'archéologie orientale*, p. 270.

On sait peu de chose des temples phéniciens; cependant, le temple des Adonies, près de Beïrouta, Byblos, était placé sur une hauteur et possédait une pyramide se rattachant à une cour sacrée. Il nous est connu par une monnaie frappée sous Macrin (Renan, op. cité, texte p. 177. Babelon, Monnaie de la Bibliothèque Nationale, Perses achéménides, monnaies de Phénicie, pl. XXVII, fig. 11 et 12). La monnaie est très nette, on distingue sur le faîte du temple des ornements dressés (voir ci-après).

(4) V. Gsell, IV, pp. 232-233 et 375.



Cliché M. M.

GHARDAIA. — La rue du marché des crieurs publics (*Zgag Souq Ed Dellatine*).

Les portes sont précédées de marches qui forment bancs. A remarquer les tambours à encorbellement avec leurs si curieuses consoles. La maison placée en travers de la rue est d'inspiration récente : c'est la mahakma du Cadi. Au fond et au-dessus une échappée sur la haute ville.

Certes, l'Afrique du Nord a été balayée par maints courants depuis que la civilisation phénicienne s'est implantée sur ses rivages, mais n'est-il point logique de retrouver dans les régions isolées, au Sahara ou dans ce lointain Soudan, si conservateur, des traces de cette première empreinte ?

Sans parler des relations de Carthage avec le Soudan, gros pourvoyeur des esclaves noirs et de l'or (1) qui l'enrichissaient, il est avéré que les populations phéniciennes du bord de la mer avaient des rapports fréquents avec l'interland africain (2). Aidée par les courants d'échange, leur influence rayonnait à l'intérieur, imprégnant peu à peu ces berbères d'us et coutumes, ensuite importés dans la Chebka, où ils devaient vivre isolés et retirés dans leur foi. Ces suggestions sont d'autant plus admissibles que le mouvement de contraction et de retrait de nos berbères se place avant la grande invasion hilalienne, avant ce flot niveleur et destructeur de l'Afrique ancienne.

Quant à l'interpénétration, beaucoup plus proche de nous, du Sahara et du Soudan, maints arguments l'attestent. Elle a d'abord permis au sang berbère de rayonner jusqu'en Nigritie, où ses traces s'accusent encore à l'heure actuelle. Ghardaïa elle-même n'entretenait-elle pas des échanges suivis avec le Niger ? Enfin, les travaux récents d'ethnographie, consacrés au Haut-Bassin du Niger, concluent à une étroite parenté entre les conceptions architecturales du Sud algéro-tunisien et celles soudanaises (3).

(1) Do, I, pp. 282, 293, 302, 304 et IV, p. 167.
(2) Do IV, pp. 133-134.
(3) Lire les conclusions très nettes de Desplagnes à ce sujet, p. 360 à 367.
Sur l'histoire du Soudan et du Sahara, voir l'esquisse écrite par Schirmer dans *Le Sahara*, pp. 237-238.

Ainsi les ornements dressés paraissent synthétiser une architecture proprement saharienne. Nous l'avions autrefois désignée par l'épithète de liby-phénicienne. Il s'agit bien, en tout état de cause, d'un style berbère autochtone, libyen, possédant de fortes attaches avec le sol et ses habitants et en outre antérieur, dans son inspiration, aux invasions musulmanes.

III. — LES VOIES DE PÉNÉTRATION ET DE COMMUNICATION

Les routes

Description. — Beaucoup d'agglomérations, en France, ont eu pour origine un relai de poste ou l'auberge construite à un croisement : leur origine remonte aux nœuds routiers. Au Mzab, nous savons que les villes possèdent une origine bien spéciale. Leur fondation et leur développement paraissent tout à fait indépendants des voies de communication; bien plus, l'isolement des cités, leur situation reculée en dehors des routes suivies, ont déterminé le choix de leurs fondateurs.

Plus tard seulement, l'activité des populations mzabites, leur aptitude au négoce surent attirer dans la Chebka un courant commercial qui pénétra dans le plateau, alors qu'il l'aurait sûrement contourné sans les dispositions spéciales de ses habitants. Cette observation concorde d'ailleurs avec un

Lire surtout les travaux de M Delafosse et particulièrement Sénégal, Niger, 3 vol. Larose, 1912.

Sur la civilisation soudanaise du Sahara, voir les conclusions de l'étude de M. E. F. Gautier, *Etudes d'ethnographie saharienne* (Anthropologie XVIII, 1907, p. 37-68, 315-332). L'hypothèse de la race garamantique noire de Duveyrier est rappelée par M. Gautier. L'auteur, p. 330, parle aussi des relations anciennes du Sahara avec la Tripolitaine. On sait que les Syrtes, sous les Carthaginois comme sous les Romains, constituaient des centres très civilisés.

jugement plus général visant les villes du désert sans distinction : le trafic des agglomérations sahariennes dépend moins de leur position géographique que de conditions purement humaines (1).

Les pistes de la Chebka, autrefois très rarement suivies, se virent de plus en plus fréquentées d'une façon régulière. A ce point de vue, Ghardaïa jouissait sur ses rivales d'un avantage indéniable, comme étant la plus proche du croisement des deux grandes artères de la Chebka. La première de ces artères est, en effet, constituée tout naturellement par la vallée de l'Oued-Mzab lui-même; nous avons vu son rôle en tant que voie de pénétration : les cinq villes s'y sont construites d'aval en amont par ordre d'ancienneté. L'autre est la route Nord-Sud, de beaucoup la plus suivie, car les deux immenses pays qu'elle relie s'opposent l'un à l'autre au point de vue économique et ces oppositions créent mieux que les facilités naturelles les grands courants d'échange. D'autre part, circonstances plus locales, cette route relie dans la Chebka même, la pentapole mzabite à Berrian et à Metlili; le chemin de Guerara vient s'y embrancher. Le croisement de ces deux routes est tangent au quartier Sud de Ghardaïa, tout en restant à la périphérie de la ville.

La grande voie dont il a été question lors de l'étude du plan, traverse la place et contourne la ville étagée ; elle est aussi très fréquentée; vers l'Est, elle permet de se rendre de Ghardaïa aux quatre autres villes et, vers l'Ouest, c'est grâce à elle que l'on gagne l'oasis de Ghardaïa et la daïa Ben Dahoua, autre plantation de palmiers, située un peu plus haut,

(1) Schirmer, Thèse. Chapitre relatif au Commerce du Sahara et p. 341.

toujours en suivant l'oued. Le tronçon de route Ghardaïa-oasis est particulièrement animé.

La physionomie des routes reste en définitive peu parlante, au Mzab. Ou bien les anciennes pistes s'allongent en sinueux détours sur le plateau pierreux et alors ce sont toujours les mêmes accidents qu'il faut avoir soin de faire éviter à sa monture, les mêmes thalwegs descendus ou remontés sans que le passage mille fois répété puisse en user les aspérités, ou bien c'est sur le sable que l'on circule, au creux des oueds, et là le vent a tôt fait d'effacer toute trace (1).

Au milieu de la Chebka, rien ne vient rompre la monotonie et la stérilité du cadre. Les *gour* ou témoins rocheux se profilent monotones sur l'horizon, presque toujours surmontés d'une pierre droite : leur sommet de roche dure fait penser aux pierres levées des époques préhistoriques. Les puits et leurs bordjs d'étape sont les seuls endroits habités. Sur la route de Metlili, on rencontre de gros cailloux disposés en cercle autour d'une aire minuscule qui a été débroussaillée : c'est un *h'aouch*, qui porte en général un nom de saint de l'Islam et l'espace central sert de *mçolla* pour la prière des voyageurs. Il y a aussi des *rjem* ou *kerkour* (2) qui, à l'origine, commémorent une mort violente par exemple, et qui, plus tard, prennent un caractère quasi-religieux:

(1) Nous ne parlons pas des routes carrossables récentes et des pistes automobiles qui permettent d'aller dans les 7 Ksour.

(2) On les appelle aussi *henchir* (ruine) et *nza*.

Sur les *Kerkour*, voir Doutté, *Magie et Religion*, p. 421 et surtout *Marrakech* 1905, 408 p., particulièrement p. 57 à 89, les tas de pierres Sacrés dans le Houz...

L'auteur a réuni ces dernières notes dans un opuscule distinct: Documents sur le Nord-Ouest-Africain, les tas de pierres sacrés et quelques pratiques connexes dans le Sud du Maroc, Alger 1903, 39 pages.

on ne s'en explique pas la cause, mais chaque passant est tenu d'y apporter une pierre en ex-voto.

Activité des routes. — Remarques touchant les transports. — Les nomades ont toujours été les maîtres de la route au Sahara. Les ksouriens effrayés, se terrent derrière leurs murailles et n'en sortent qu'avec d'infinies précautions. Au Mzab, cette subordination des sédentaires aux souverains de l'espace était encore plus étroite.

Ordinairement, l'homme de la ville partant en voyage, acquitte au nomade la *debîh'a;* c'est un don plus ou moins important qui fait de lui le client, le protégé du nomade. Le sédentaire est dès lors sous sa responsabilité, *fi demmatih* (1). Le nom de cette coutume trahit son origine sacrificielle (*debeh'*, égorger) (2), elle rappelle l'*ânaia* (3) relevée en Kabylie.

Les Mzabites non seulement payaient la *debîh'a* jusqu'aux moindres tribus nomades, mais encore ne se risquaient à se rendre dans le Tell, que dans une caravane annuelle qui revêtait l'allure d'un peuple en marche (4). Dans les autres directions, le moindre déplacement ne s'effectuait qu'avec un

(1) D'où l'expression Ahl Eddemma les protégés.

(2) Un criminel désirant échapper aux poursuites allait égorger, en cachette, devant la porte ou la tente de celui dont il implorait la protection, un mouton sur le seuil.

Ce rite une fois consommé, la protection ne pouvait lui être refusée sous aucun prétexte. Pour plus de détails, voir L. Mercier. L'Arabe usuel dans le *Sud Oranais*, XIV[e] congrès des orientalistes, T. III, 3[e] section, p. 323.

(3) Hanotaux et Letourneux, *La Kabylie et les coutumes kabyles*, II p. 61. *L'Anaia* a été rapprochée du *conduit des foires*. Voir Huvelin, thèse précitée, p. 361.

(4) Coyne, p. 35, parle de cette caravane annuelle. Les Mzabites en ont d'ailleurs fort bien conservé le souvenir: elle partait au printemps.

énorme concours de partants et jamais sans l'aide de plusieurs cavaliers stipendiés.

Maintenant, la situation est, certes, toute différente; la sécurité est assurée, sauf peut-être pour les Beni-Mzab qui se risqueraient trop isolés sur le plateau, et dans les rapports avec les nomades l'attitude respective des partis est complètement intervertie. Le nomade et ses moyens de transport sont à la solde des Mzabites; ce sont eux qui prennent le soin du ravitaillement et qui, à cet effet, organisent des caravanes par entreprise. Le camion-auto se substitue d'ailleurs bien vite à celles-ci.

Nous avons vu comment les nomades campent à côté des ksour. Aux abords des villes, on en voit souvent qui ont égrené leurs tentes jusque dans les sables de l'oued. Ce sont les miséreux qui, n'ayant plus de bêtes de somme, ont été obligés de se fixer pour ne plus se déplacer; on dit en parlant d'eux *Guit'nou fil oued* (ils ont établi leurs tentes dans l'oued), car ce sont des *guit'âna*, c'est-à-dire des habitants des tentes.

Les portes de la ville

Les portes sont les points d'aboutissement des *routes*, à partir desquels celles-ci deviennent des *rues*. Ghardaïa possède plus de neuf portes assez régulièrement réparties. Le nouveau quartier du Sud empêche de savoir s'il en existait une ou deux dans la rue neuve qui donne accès à la place du Marché. Toujours est-il que du côté du Sud-Ouest, deux portes défendaient l'entrée du marché: une dite *bab el Blaça* et la seconde appelée *el bab ed dekhlâny mta' essouq* (porte

intérieure du marché) (1). Les chaînes qui défendent l'accès de la place, la nuit, devaient donc être remplacées, à l'origine, par de solides vantaux.

La grande rue de transit aboutit, au Nord-Ouest, à la porte neuve ou grande porte : *elbâb eldjedîd* ou *elbâb elouasa'*. La seconde artère, parallèle à la première, a, dans sa perspective, la porte de la palmeraie ou du forgeron (bab el r'aba ou El H'addâd); plus au Nord se trouve la porte d'en bas (*el bâb ettah' tânî*).

Sur la face Nord-Est des remparts, on rencontre : la porte de la palmeraie Est *bâb el r'aba ech-cherguìa,* la porte du berger, *bâb er râ'î,* la porte Haouecha, *bab H'aouâcha,* puis la porte Salmou 'Aïssa, enfin la porte de sortie des Juifs : *bâb elkherja mtaâ lihoud.*

Toutes ces portes desservent chacune un petit quartier; comme appellation, ou bien elles empruntent le nom de la rue dont elles constituent un aboutissement (bab Salmou Aïssa), ou bien elles portent l'appellation de l'endroit auquel elles permettent de parvenir (porte de la palmeraie de l'Est). Ghardaïa se trouvant à l'origine entourée par les palmiers de tous ses jardins, c'est à cette seule raison qu'il faut attribuer la multiplicité d'ouvertures de ses murailles (2). Elles permettaient à chaque exploitant de prendre le plus court chemin pour gagner sa terre.

Au point de vue de la construction, les Mzabites, à la dif-

(1) C'est celle que nous avons déjà rencontrée sous le nom de Bab Mhammed.

(2) A Tiaret il n'y avait que 4 portes. (Voir Abrégé du Cheikh Amhammed Atfiech, in *Chronique Zakaria,* p. 54, N.)

férence des Arabes d'Egypte, ne sont pas arrivés jusqu'à la conception romaine de portes placées entre deux tours proéminentes qui en défendent les abords. Ils ont cependant fait effort pour protéger les ouvertures de leurs villes. La porte constitue un élément défensif, se rapprochant un peu des bordjs; elle est placée soit à l'extérieur de l'alignement des remparts (porte neuve d'El-Ateuf) (1), soit beaucoup plus généralement en retrait, position moins avantageuse, puisque les parois latérales de la porte étant intérieures, ne peuvent être utilisées par les assiégés. La baie elle-même occupe toute la partie inférieure et se ferme par une porte de bois à deux battants; elle est surmontée d'une salle haute, équivalent d'une chambre à herse, quoique la herse soit inconnue des Mzabites; on y accède par un escalier, extérieur le plus souvent. Cette chambre était toujours occupée par des hommes de garde (2); ils y faisaient le guet comme les bourgeois de Paris. Ses parois sont percées de meurtrières, ainsi que les remparts attenants. Les portes sont souvent couronnées de *tabejdout* ou d'ornements dressés, plus ou moins multipliés (3).

Les rues de la ville

Dans les agglomérations sahariennes, les rues répondent à deux types nettement définis. Tantôt ce sont de larges espla-

(1) *El Kherja lejdida.*
Elle a été construite récemment, en 1898, les remparts ayant été modifiés et agrandis.
(2) Cf. Solellet, p. 19.
(3) Voir ceux de bab Er Raâï à Melika. Voir aussi la porte bab Ouled Neceur, de Bou Noura qui est particulièrement typique, elle possède des ouvertures semi sphériques qui servaient à tirer le canon.

nades, sans tracé bien net, se coupant le plus souvent à angle droit (1); le soleil y dessine de fortes oppositions d'ombre et de lumière, le vent élève du sol une poussière impalpable qui aveugle et vous enveloppe. Tantôt ce sont des passages couverts, étroits, construits par dessus et où circulent indistinctement bêtes et gens. Ces sombres tunnels permettent aux humains de sortir de leurs demeures, fut-ce à midi; ils sont aménagés aussi pour servir de passage aux animaux chargés, des renforcements rectangulaires permettant à ceux-ci de s'y croiser (2). Ce dernier type constitue, à proprement parler, la rue adaptée au climat.

Les rues de Ghardaïa (mzabite, *ar'lad*, pl. *ir'oulad*) semblent mal faites pour le soleil si torride de la Chebka: les passages couverts y sont très peu multipliés. Ceux qui existent se trouvent fort courts et encore sont-ce pour la plupart d'anciennes portes intérieures de la vieille ville dont nous connaissons déjà le tracé: on les appelle *tisqîfi*, du mot arabe *seqef* qui, dans son sens classique, signifie toit (3). Nous en avons remarqué deux plus particulièrement : l'un était la porte de la ville donnant accès au marché primitif situé à l'extérieur des remparts, c'est la *bab Baba S'alah'*, la même qui donne, dans sa perspective, le *Bordj Baba S'alah'*. La seconde est à son opposé par rapport à la vieille ville : c'est le *tisqifi Mamma 'Ali;* toutes deux possédaient des corps de garde supérieurs, comme les portes actuelles.

Les rues ordinaires sont des rues découvertes bordées de

(1) Rue de la Zaouïa de Tamelhat à 15 km. de Touggourt près de Temacine.
(2) *Figuig*, art. Pariel p. 200. *Ghedamès*, Largeau, 1er voyage, p. 321. Touggourt possède aussi ce genre de rue.
(3) Tiskifin est le nom d'un village de l'Aurès situé dans l'oued El Abiod. On appelle aussi ces passages couverts *sabat*.

maisons peintes à la chaux et beaucoup plus étroites que les rues des autres oasis sahariennes tracées au hasard entre leurs constructions aux teintes terreuses. On sent, d'autre part, un certain ordonnancement; l'alignement des maisons est respecté et, leur aspect indique que leurs constructeurs, venus du Tell, n'ont pas puisé leur inspiration dans l'architecture du sud si imparfaite.

La viabilité cependant est mal étudiée : si la rue reliant le marché à la porte neuve possède de 6 à 8 m. de largeur, c'est bien la seule et on l'appelle d'ailleurs pour cette raison *Ez Zgag el ouasa'* (la rue large). Les autres présentent une largeur bien moindre, 2 à 3 mètres, parfois moins; de toute façon, elles doivent répondre à la nécessité de laisser passer un âne chargé; le conducteur crie, on s'efface dans l'embrasure d'une porte et l'animal, embarrassé de son fardeau, croise le piéton en le frôlant.

Certaines voies sont souvent très déclives et rien n'a été exécuté pour adoucir leur pente; au contraire, elles ont été percées perpendiculairement aux rues circulaires entourant la butte. Le problème des transports étant uniquement résolu par des bêtes de charge, ces courbes qui nous paraissent excessives ne présentent pas de grands inconvénients : chameaux, ânes ou mulets circulent aisément dans les artères des petites cités. Melika, dans sa position de bourg rhénan, est ravitaillée sans difficultés; les dromadaires apportent les sacs de grains jusqu'au plus profond de ses quartiers. Ainsi les caractères de l'habitat dépendent de la technique des transports. Il y a réactions réciproques.

Ces rues déclives sont seules pavées, à moins que le roc ne forme déjà un pavage naturel; on emploie des pierres communes ou plus spécialement des pierres plates dénommées *meddaqa* (1). Celles de la basse ville sont sablonneuses; les allées et venues, le vent, les ont embarrassées de cette poussière impalpable, si gênante les jours de bourrasque.

La propreté relative des rues ghardaïennes, infiniment plus nettes que celles des oasis sahariennes, tient à des causes religieuses; le croyant musulman est, dans sa religion, directement intéressé à vivre dans un lieu exempt de souillures matérielles : les Abadhites se manifestent observateurs rigoureux de cette prescription coranique (2).

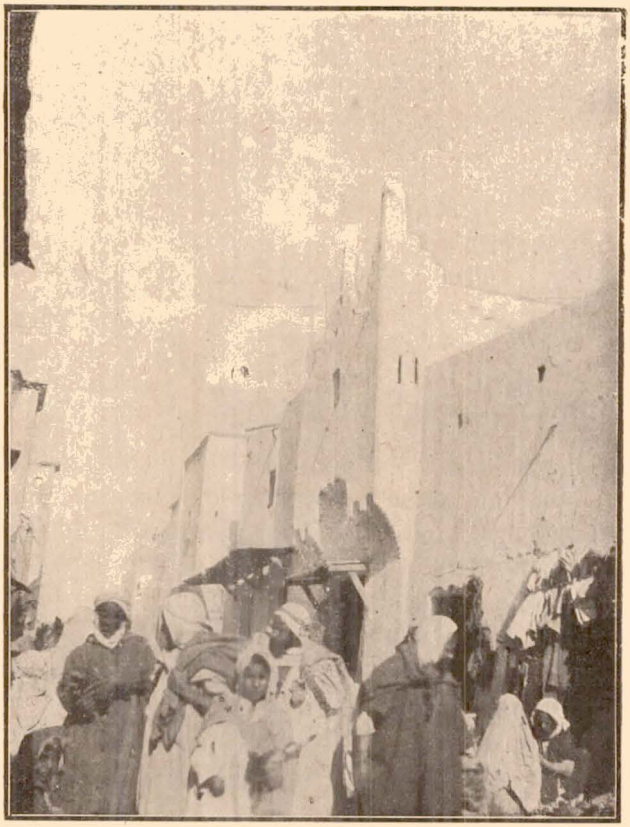
L'attitude des passants dans les rues est bien particulière : les hommes affectent un air grave et recueilli, les femmes complètement enveloppées de lourds *haïks* de laine circulent avec difficulté; elles se guident d'un seul œil, en regardant par un trou minuscule qu'elles ménagent, avec leurs mains, sous les voiles. Les enfants fuient derrière les portes des maisons en les heurtant violemment. Si un homme et une femme se croisent, à peine s'aperçoivent-ils que la femme doit se retourner face au mur et attendre que l'homme l'ait dépassée. Les tête-à-tête d'un homme et d'une femme libre dans la

(1) Les rues ne comportent pas de trottoirs, évidemment.

(2) Cf. le commentaire du *Kitab en Nil* écrit par le Cheikh Abd El Aziz et étudié par M. Masqueray, *Zakar'a* p. 111 Note.

Le *Diouân el achiakh*, qui fait autorité chez les lettrés abadhites, consacre, à l'instar des traités de droit orthodoxe, un volume entier à l'importante question *des purifications. Kitab et't'hârât.* C'est d'ailleurs le titre classique de ce chapitre du droit « canon » musulman, fondé ici ou là sur les mêmes bases (*h'adits* et *sunna*).

(V. Motylinski, *Les livres de la Secte Abahdite*, p. 15).



GHARDAIA. — La rue large (*Ez-zgag el Ouâsa'*).

La maison de droite présente un avant-corps à encorbellement. Il correspond intérieurement à une chambre réservée à la réception. On remarquera : l'exiguïté des ouvertures, les découpures des consoles qui rachètent le porte-à-faux et les ornements couronnant cette petite loggia.

Cette rue compte parmi les plus animées.

rue sont interdits : le *h'akem*, autrefois, devait veiller à ce que pareille chose n'arrivât jamais (1).

Les rues, dans le langage courant, reçoivent le nom générique de *zgag*, sans distinguer entre les rues et les ruelles; cependant les boyaux, le plus généralement couverts, qui permettent d'accéder à une maison, s'appellent *sabat*. Le nom générique de *zgag* est toujours suivi d'un nom particulier qui individualise la rue.

Tantôt ce nom est emprunté à l'appellation patronymique d'une famille qui habite ou a habité la rue : *zgag Badjrî, zgag Balellou*, ou à l'appellation de la tribu ou fraction qui s'y est groupée : *zgag Beni-Merzoug, zgag El Ihoud;* tantôt il rappelle l'édifice voisin ou le lieu auquel la rue permet d'aller : *zgag Bordj Baba S'alah', z. el r'aba, z. el djama'*. Parfois même, c'est un caractère de la rue, un de ses aspects qui l'ont fait nommer : rue neuve, rue large, rue bleue.

Enfin, nous savons que les rues avoisinant le marché prennent, en général, le nom d'un corps de métier ou des produits qu'on y vend, précédé de l'appellation de souq : *souq ed Dellaline, souq El Khodra* (marché des crieurs publics, souq aux légumes, etc.). Une rue où passent les nègres qui vont de l'abattoir au marché, s'appelle *zgag el Ous'fân* (la rue des nègres), peut-être aussi pour marquer l'emplacement d'un ancien marché aux esclaves noirs.

Une mention spéciale devrait être réservée ici aux places

(1) Kanoun cité par Watin, 3e Note.

On peut rapprocher de cette coutume les usages que Largeau relevait à Ghedamès (1er voyage, p. 321 et suiv.). « Les rues sont étroites et couvertes, au soir « l'obscurité y est profonde. Les coutumes locale veulent qu'on fasse entendre un « certain grognement, en se croisant, pour s'avertir et ne pas se heurter. Si un « homme vient au devant d'une femme, il répond en frappant le sol de son pied, « alors la femme revient sur ses pas jusqu'à l'angle de la rue pour le laisser « passer ».

de la ville, mais ce qui a été déjà dit de l'ancien et du nouveau marché a épuisé le sujet; Ghardaïa ne possède pas d'autres places au sens propre du mot. Les puits (1) bénéficient seuls d'un renfoncement, en général minime, qui rompt la monotonie du tracé des rues; enfin, près de la porte dite du Berger, dans chaque ville, il existe une aire assez spacieuse dont nous reparlerons. En somme, les cités mzabites sont des villes militaires rappelant nos villes du moyen-âge, juchées sur des pitons : il n'a été réservé aux rues et aux places que le minimum indispensable.

(1) L'alimentation en eau a toujours été une grosse question pour les villes et au Sahara elle revêt une importance primordiale.

A Ghardaïa des puits ont été multipliés un peu partout, ils sont à peu près tous, forés dans les rues et non dans les maisons, comme c'est l'usage dans les villes du Tell.

A Beni Sgen notamment, leur ouverture est protégée par une calotte de maçonnerie, fermant avec une porte en bois. Ces puits banaux sont réservés aux habitants du quartier. Les juifs ont les leurs et ils ne peuvent puiser de l'eau ailleurs.

En général l'eau de la ville de Ghardaïa est saumâtre, impropre à la cuisson des légumes et au savonnage (Voir la brochure de Ch. Amat sur *Les eaux du Mzab*). Beaucoup de puits ont été creusés en vue d'assurer l'alimentation en eau de la ville en cas de siège. C'est la seule raison qui avait déterminé les habitants de Mélika à forer des puits de 60 m. de profondeur.

A Ghardaïa l'eau de boisson est apportée de l'oasis ou des puits situés dans l'oued. L'eau des puits de la ville est utilisée seulement pour les nettoyages. On se rend compte des difficultés supplémentaires entraînées par ce ravitaillement. En plus du prix excessif de toute chose, les Mzabites doivent acheter leur eau de boisson! Celle-ci est transportée dans des *afrad*, sortes de poches en peau de bouc maintenues ouvertes par un cercle de bois. Les porteurs d'eau en chargent deux sur leurs épaules au moyen d'une perche où les *afrad* sont fixés aux deux extrémités. Dans chaque maison, l'eau est stockée dans des *guerba* ou peaux de bouc. En novembre 1921 la *guerba* d'eau valait de 7 à 10 sous; au cœur de l'été elle peut atteindre plusieurs francs.

Sur les eaux du Mzab, lire l'ouvrage de M. Moulias, cité dans la bibl. pp. 183-218 (photographies). L'ouvrage contient une bibl. complète sur l'organisation hydraulique au Sahara.

CHAPITRE III

Les Divisions Sociales de la Ville

La ville est une société complexe, c'est-à-dire formée d'une multiplicité de groupes secondaires (1). Cette complexité existe à un très haut degré en ce qui concerne les villes mzabites. On ne saurait trop le redire : ces cités, véritables ruches ,aux rayons régulièrement étagés autour de la mosquée, constituent, au point de vue social, un assemblage d'éléments fort disparates; dans une étude sur la civilisation urbaine, il importait de tenter de faire ressortir ce caractère fondamental.

Certaines villes du Moyen-âge islamique comprenaient à la fois des groupements *familiaux, territoriaux et professionnels* (2). On trouve encore des traces très nettes de cette triple division dans maintes villes, entre autres: Fez ou Constantine. En pareil cas, l'élément territorial peut servir *in concreto* de point de départ à l'étude des divisions sociales. A Ghardaïa aussi, à l'origine, chaque groupement nouveau était nettement localisé, mais avec le temps, et pour certains de ces groupements, les limites séparatives se sont obscurcies jusqu'à disparaître. Aussi convient-il maintenant, pour

(1) Voir l'ouvrage précité de M. René Maunier, *L'origine et la fonction économique des villes*, 1910, p. 42 et conclusion, p. 317.

(2) M. R. Maunier, cours inédit sur les groupements corporatifs de l'Afrique du Nord (Sociologie Algérienne).

esquisser la multiplicité des divisions sociales urbaines, d'adopter une autre méthode, tout en laissant apercevoir les caractères de localisation encore reconnaissables. La ville étant formée par un agrégat de groupes de *familles*, on commencera par l'étude de ces groupements, puis il sera question des *quartiers* subsistants et enfin de tout ce qui touche aux *métiers* et aux professions.

Familles et Groupements analogues

Les Africains sédentaires ont fait l'objet d'études dont la conclusion soulignait l'organisation particulièrement forte de la famille (1). A Ghardaïa, comme dans les autres villes de la Chebka, la famille possède une grande cohésion; elle ne se fonde qu'au Mzab (2); d'autre part, l'étude de la maison, par le seul examen du mode d'habitation, démontrera jusqu'à quel point elle est fermée au dehors et vit repliée sur elle-même (3).

Il faut remonter à la formation même de nos cités pour voir quelle était l'importance originelle de la famille et comprendre la répercussion qu'elle a pu avoir sur le développement de la ville. Cette question d'ailleurs a déjà été traitée avec toute l'ampleur et la connaissance désirables (4).

Nous avons vu comment les *mechaikh* de l'Abadhisme procédaient pour fonder un nouveau centre, aidés de leur

(1) Masqueray, *Formation*, p. 25.

(2) Voir l'ouvrage précité de M. Morand, Doyen de la Faculté de Droit d'Alger: *Introduction à l'étude du Droit Musulman Algérien*, p. 103.

(3) Voir infra la 2e partie

(4) Par M. Masqueray dans la *Chronique d'Abou Zakaria* et sa thèse sur la *Formation des Cités* 1886 Voir particulièrement les pp. 41 et 249 de la thèse.

h'alga d'hommes liges, guerriers religieux armés de lances. La *h'alga* ne comprenait qu'un nombre d'hommes restreint; mais, par contre, à chacun de ses membres se rattachaient plusieurs *quebîlas* qu'ils entraînaient bientôt à leur suite.

La *quebîla* (pl. *qbâîl*), est formée de plusieurs *'achaïr* et l'*achîra* (1), c'est-à-dire la famille (sing. de *'achâïr*), forme l'élément simple et irréductible du premier groupe *quebîla* (2). Ces groupes, dans chacun des *qçour*, formaient un quartier à part ayant ses habitudes et ses traditions. C'était chez eux comme un souvenir de l'autonomie dont ils avaient joui anciennement. Par leur rapprochement, ces clans, ces *qbâîl* donnaient naissance à une agglomération nouvelle qui, désormais, se superposait à eux et les dominait. Or, cette genèse d'un *qs'ar* ou *'arch* ne diffère point du mécanisme ordinaire de la formation des villes : c'est un mode de formation par concentration définitive et permanent; pour être plus précis : par agglomération de clans (3).

Compliquons maintenant le problème et imaginons que ces *qbâîl* primitives (disons *quebila* pour simplifier), soient elles-mêmes formées non de plusieurs *'achaïr*, mais de plusieurs groupes de *'achaïr* déjà constitués; est-ce à dire que nous aurons alors une cité du second degré (4) plus complexe

(1) Sur la composition de la famille, voir ci-après la maison.

(2) Chez les nomades entre l'*achira* et la *quebila* on trouve parfois des groupes intermédiaires appelés *fakhd* et *fakhada*, pl. *afkhad* et *ferqa*, pl. *fereq* (classique firaq). Cf. Organisation de la tribu, p. 307 de l'étude de M. Louis Mercier.

(3) Chez les Hellènes, dans la Grèce primitive, l'évolution du clan à la cité est identique. Chaque famille adore un fondateur éponyme: le *génos* qui constitue l'unité primaire de toute communauté, à laquelle se surajoutent plus tard la *phratrie*, puis la tribu, qui formeront l'armature de la cité ultérieure (cf. Faugères, les premières civilisations, Alcan, p. 326 et seq.).

(4) Thèse de M. Masqueray, p. 41.

que la première et supérieure à elle ? Nous ne le croyons pas, pour la bonne raison que cette superposition de groupements, s'embrassant les uns les autres, ne change finalement rien à la morphologie de la ville qui en est issue. Or, la sociologie démontre que ce sont surtout les caractères morphologiques intimes qu'il faut considérer pour préciser la définition d'une cité (1).

En fait, les villes du Mzab furent indifféremment constituées par des *quebila* simples ou complexes, c'est-àdire formées d'"*achaïr* ou de groupes d'"*achaïr*. Le développement plus ou moins avancé du clan ne devait modifier en aucune façon la physionomie propre de chaque cité. Guerara fut formée de trois fractions ou *quebila* expulsées de Ghardaïa: les Ouled-Bakha, les Afafra et les Oulad-Nouh' (2); Berrian fut créée par deux fractions de Ghardaïa, les Afafra et les Oulad-Nouh', assistées de quelques Mdabih' (3), et il n'appert pas que ces deux cités fussent différentes morphologiquement de la ville abadhite de Ghardaïa.

Ghardaïa, en effet, présente dans sa genèse le second mode de formation; les deux *quebila* qui la constituèrent à l'origine étaient multiples; chacune était composée de plusieurs groupes de familles. Si l'on trouve les Oulad-Ammi-Aïssa et les Aoulad-Ba-Sliman comme fractions fondatrices, tout mzabite lettré saura dire : que la première comprenait déjà les Aoulad-El-Hadj-Messaoud, les Aoulad-bou-Shaba et les Aoulad-bou-Alouan, les deux premiers groupes étant venus de l'Ouest et le dernier de Sedrata d'Ouargla, et que la se-

(1) Voir le paragraphe 3, chap. II de l'Introduction à l'ouvrage précité de M. R. Maunier, p. 34.
(2) De Motylinsky, *Guerara*, p. .6 N.
(3) Eod. loc., p. 1 N 3.

conde fraction était formée des Aoulad-bel-Hadj (1) venus du Tamesna (2) et des Aoulad-ba-Ahmed venus du Djebel 'Amor.

Les deux groupements fondateurs étaient très nettement différenciés; chacun avait son cimetière — qu'ils ont conservé d'ailleurs — chacun célébrait ses morts glorieux et, par dessus tous, un héros éponyme (3) qui avait donné son nom à la *quebila* tout entière; enfin, chacun avait son quartier distinct (4).

Mais ce n'est pas tout : au cours des siècles subséquents, les villes du Mzab constituant autant de pôles attractifs virent grossir leur population. Ce mouvement d'immigration, s'il se faisait aussi d'une façon individuelle, procédait surtout par *quebila* complète transportant d'un bloc son siège d'activité. Et c'est ainsi qu'aux deux noyaux primitifs ghardaïens vinrent s'adjoindre des séries d'autres groupements venus encore des points les plus divers (Tafilalet, Oued Rir' Djerba, Djebel Nefousa). Les Oulad-Ammi-Aïssa se grossirent des Aoulad-Hamida, des Aoulad-Aïssa-ben-Hamou, des Aouled-Bakha; les Aouled-Ba-Sliman, des Afafra, Nechacheba et des Aoulad-Younès, Mekisse, Mahraz et Aoulad-Nouh'.

Ces groupes de *'achaïr* peu à peu pénétrèrent dans la cité, grossissant par à-coups l'une ou l'autre fraction primitive (5)

(1) Ce dernier nom semble même plus courant que l'autre. L'appellation d'aoulad ba El Hadj s'applique à tous les aoulad ba Sliman.

(2) La Tamesna était une province du Maroc comprenant l'arrière pays situé entre Azemmour et Salé.

(3) Ammi Aïssa pour le premier groupement et Ba el Hadj (Daoud) pour le second. Ce dernier nom suffit seul à expliquer la généralisation de l'appellation d'aouled Ba el Hadj.

(4) Zakaria, p. 59 N.

(5) C'est ainsi que maintenant les aouled Ammi Aïssa sont de beaucoup les plus nombreux et les plus influents.

et, en tous cas, bouleversant les limites que chacune s'était assignées sur le sol de la cité, jusqu'à les faire disparaître. Cette dernière conséquence explique qu'on ne puisse plus retrouver, dans la ville abadhite, l'embryon des quartiers anciens.

En somme, il importe de retenir ce mécanisme de formation des cités mzabites : leur fondation présuppose, outre la présence de la *h'alga* religieuse, une fusion de clans, de tribus. C'est là un mode tout à fait normal de constitution des villes (1). Ensuite, par bourgeonnement, viennent se développer d'autres groupes qui pénètrent les anciens et s'incorporent à eux.

Groupes locaux : Quartiers

Jusqu'à présent, il n'a été question que des Abadhites proprement dits, mais Ghardaïa comporte, en outre, des populations étrangères à la confession abadhite. Ces dernières encore nettement localisées, habitent des îlots distincts, pour lesquels le mot quartier peut être employé, avec toute sa valeur au point de vue sociologie. Bien plus, ces groupes locaux figurent à la fois des communautés d'origine et des communautés religieuses. Les groupes dont ils sont l'image au point de vue territorial, constituent même des classes sociales dans la mesure où, comme nous le verrons, ils sont traités comme inférieurs aux Abadhites.

(1) En Arabie, dans les villes, on retrouve chaque tribu initiale avec son propre quartier, son propre caravansérail et même son propre cimetière.
Voir les *Etudes de Droit Musulman* de M. Morand, p. 35.
Voir la thèse précitée de M. Maunier, p. 62, en ce qui concerne l'Afrique.
M. Masqueray comparait aussi la formation des cités du Mzab à la fondation de Rome. Il importe cependant de ne pas pousser trop loin la comparaison

Accolés à la ville centrale et élevée, existent, en effet, deux quartiers : au Nord-Ouest, celui des Mdabih' et, à son opposé, le quartier juif (1).

Les Mdabih' sont appelés, par notre administration, des *Arabes agrégés* à la ville mzabite. Ce sont des demi-nomades originaires du qs'ar de Lelmîa, au Sud du Djebel 'Amor, et qui furent appelés par la *quebîla* des Aoulad-'Ammi-'Aïssa. Jamais des populations malékites ne se seraient risquées à pénétrer pacifiquement une ville abadhite. C'est de la ville elle-même qu'est parti l'appel, le but des Aoulad-'Ammi-'Aïssa était de faire pièce à leur fraction rivale (2). Plus tard, une composition intervint, une paix fut cimentée, les fractions fondatrices convinrent de s'intégrer les nouveaux venus et enfin ceux-ci furent répartis entre leurs groupements; les Mzabites expriment cette idée, en disant qu'ils entrèrent dans les familles : *dakhlou fil 'achaïr* (3).

Jusqu'alors, ces étrangers à la ville avaient campé à l'ombre de ses remparts. Plus tard, malgré cette répartition équitable, ils ne pénétrèrent pas davantage dans la cité, territorialement parlant (4), peut-être pour rester unis dans leur foi et leurs traditions différentes, et surtout parce que les Mzabites les auraient vus y entrer d'un mauvais œil.

(1) A propos de ces deux quartiers, nous grouperons quelques remarques que les Mdabih et les Juifs peuvent suggérer au point de vue de la construction de leurs habitats.

(2) Le fait n'est pas rare dans les annales mzabites. Berrian et Guerara possèdent aussi des agrégés : ce sont des *Atatcha* à Guerara et des Aouled Si Yahia à Berrian. Pour les Mdabih il y a environ 3 siècles que ce mouvement eut lieu.

(3) C'est-à-dire qu'ils se rattachent à l'une ou à l'autre des familles mzabites mais sans jamais être admis à en faire partie intégrante.

(4) L'enceinte continue qui séparait autrefois le quartier Mdabih du reste de la ville, n'existe plus (Cf. Co'yne, *Le Mzab*, p. 19). Le même rempart entoure maintenant la ville entière.

Et c'est ainsi qu'un quartier malékite distinct s'est constitué aux portes de Ghardaïa. D'une part, il a subi une influence civilisatrice très nette de la part de la ville mzabite; ses constructions, par exemple, quoique un peu moins finies, s'inspirent directement de la technique importée au Sahara par les Abadhites. D'autre part, il a tendu à s'intégrer au contact de populations différentes et c'est ainsi que ces semi-nomades, peu portés cependant vers les choses religieuses, se sont construit une mosquée (1) vers le centre de leur quartier (2).

Avec les Mdabih', il importe de citer les Beni-Merzoug dont la présence à Ghardaïa découle d'une origine identique. Ces nomades venus de Metlili des Chaâmba, ont également été incorporés aux fractions, mais leur importance cède de beaucoup à celle des Mdabîh ! Alors que ceux-ci comptent maintenant plus d'un millier d'individus à Ghardaïa, les Beni-Merzoug ne comprennent qu'une trentaine de familles environ, aussi leur localisation ne pouvait être aussi précise. Cependant, une quinzaine de leurs maisons, encore réunies à l'Est de la ville, suffisent pour donner à cette zone urbaine le nom de quartier des Beni-Merzoug. Au moment où les Mdabih' élevaient leur chapelle, eux aussi s'en construisaient une au centre de leur minuscule agglomération.

Enfin, Ghardaïa possède un *mellah'* ou quartier juif. Au Maroc, beaucoup de villes possèdent un quartier juif adjacent à la cité proprement dite. Au Sahara, c'est chose fré-

(1) Ou plutôt une salle de prière qu'ils voudraient maintenant convertir en mosquée, ce qui n'est pas sans entrainer des difficultés vu le principe d'unicité de la mosquée auquel les *t'olba* tiennent essentiellement.

(2) En 1800 les Mdabih' possédaient 90 maisons à Ghardaïa (V. Motylinski Guerara 49 N. 1). Ce nombre a beaucoup augmenté depuis.

quente : Figuig et les qçour du Sud-Oranais ont leur *mellah'* (1). Près du Mzab, il y a des Juifs, à Laghouat, dans l'oued Rir'; on en trouve aussi à Touggourt.

La condition des Juifs des oasis était autrefois assez misérable (2); ils jouaient le rôle d'éponge : les Musulmans les pressuraient systématiquement aussitôt qu'ils s'étaient un peu enrichis. En général, on leur laissait leur statut et leur religion (3).

Les Juifs du Mzab seraient venus de Djerba, vers le XIV^e^ siècle, au nombre d'une ou de deux familles, amenées par un Abadhite de la petite île (4). Il est difficile de démêler les causes qui poussèrent les Mzabites à les admettre. Il est probable que leur caractère d'artisans les fit rechercher; le Mzabite était avant tout un *rusticus, miles* par nécessité, probablement désirait-il s'adjoindre des *mercatores,* pour mieux dire de petits ouvriers : *fabri operarii.* Ainsi s'explique la prohibition, qui fut imposée aux Juifs, de se rendre acquéreurs d'une terre cultivable (5).

Peu à peu, le groupe israëlite initial augmenta, d'autres

(1) Doutté, *Figuig* 188.

(2) Notre occupation a énormément amélioré leur situation; mais en principe le décret Crémieux de 1870 ne leur est pas applicable. La question est controversée : le Mzab ayant été annexé en 1882. La Cour d'appel d'Alger leur a appliqué la loi mosaïque dans leurs contestations, puis est revenue sur cette jurisprudence.

(3) Les Juifs de Touggourt cependant ont été convertis de force à l'islamisme au XVIII^e^ siècle, on les appelle les *Mehadjerin.*

Lire sur les Juifs de l'Algérie en général : *Lettre sur les Juifs de l'Algérie et de Touggourt,* par Cohen, grand rabbin. *Ann. de la Soc. Arch. de Constantine,* 1866, et dans le volume du même périodique année 1867, par le même, *Les Juifs dans l'Afrique Septentrionale.*

(4) Voir à ce propos l'ouvrage de M. Morand, *Etude de Droit Musulman,* p. 429 N. 1.

(5) Cette prohibition a naturellement disparu. Les Juifs se rattrapent abondamment, ils achètent beaucoup de jardins à Metlili des Chaâmba.

arrivèrent de la Tripolitaine, du Maroc, du Nord de la Berbérie (1). Malgré les vexations que leur imposaient des Mzabites (2) — obligations de porter des vêtements noirs comme les Juifs du Maroc (3); astreinte à la *dimma* (4), impôt de capitation, moyennant quoi ils devenaient les protégés (*ahl ed-dimma*) des Mzabites, — ils progressaient rapidement.

La plupart travaillaient comme bijoutiers et leur agglomération de plus en plus grossissante, constituait une sorte de *pagus mercatorum* ou de *suburbium des orfèvres,* ville neuve des faubourgeois (5) adjointe à la ville primitive des sédentaires, construite sur la hauteur.

Leur quartier surtout, prit une physionomie spéciale. Non seulement les Juifs tendaient d'eux-mêmes à se grouper et à s'agglutiner dans des habitations mitoyennes, mais encore les Mzabites exagéraient leur localisation. Ainsi il leur était interdit de construire en dehors des limites à eux assignées (6), d'ouvrir des portes ou des terrasses donnant direc-

(1) Voir l'art. de Huguet sur les Juifs du Mzab (*Bull. et Mém. de la Soc. Anthrop. de Paris,* 1902).
C'est une véritable étude sociologique et ethnographique très utile.
Il existe aussi des familles juives à Guerara et à Berrian.
(2) Voir M. Morand, *Etudes de D. M.*, p. 432 N 3.
(3) Obligation de se laisser pousser les cheveux sur les tempes en longues mèches ou *soualef*, qui permettent encore de reconnaître les Juifs au Mzab.
Voir aussi Soleillet, p. 148.
(4) La *dimma* est de droit pour les juifs et les chrétiens. Si ces derniers ne l'obtenaient pas toujours, c'est qu'ils portaient souvent les armes contre les musulmans et alors, s'ils avaient le dessous, il fallait un traité particulier pour leur octroyer la *dimma* sous conditions. Avec les juifs, rien de semblable à craindre depuis la disparition de Moïse et des Juges et Rois. C'est toujours un troupeau pacifique, désarmé, de « Gens des Ecritures » qui vient vivre en symbiose avec les musulmans, sans leur inspirer aucune crainte. Ils payent la *dimma* et en plus tout ce qu'il plaît au protecteur d'exiger (L. M.).
(5) Cf. Flach, art. cité p. 156.
Ouvrage précité de M. Maunier, p. 161-162.
(6) Huguet, art. cité, p. 560.

tement sur les maisons des Abadhites (1), d'user des puits servant à l'alimentation des autres habitants (2) ; enfin et surtout, ils étaient clos par un mur continu.

Leur quartier était donc non seulement rejeté au Sud-Ouest de la ville mzabite, mais, de plus, entouré d'un rempart spécial; on peut encore reconnaître les emplacements de ses anciennes portes. L'une d'elles était située rue Badjrî et permettait de communiquer avec la cité; elle était tellement basse et étroite qu'on ne pouvait la franchir autrement qu'à pied (3). L'autre, placée du côté opposé, dans le prolongement de la même rue, subsiste encore: c'est la *kherjet El Ihoud.*

Outre un quartier spécial, les Juifs de Ghardaïa ont aussi des temples et un cimetière, déjà mentionné.

Ils appellent leurs synagogues djamaâ, à l'imitation des gens du Koran. On en compte trois à Ghardaïa (4), s'inspirant toutes, d'ailleurs, du plan qui leur est commun dans l'Afrique du Nord. Ce sont des salles plus ou moins spacieuses avec au centre un pupitre et au mur un placard pour contenir les Bibles. Celles-ci (*sefer thora*) régulièrement alignées en rouleaux dressés, dans l'armoire, bénéficient de

(1) A Figuig l'usage des terrasses est interdit aux juifs. Pariel, art. cité, p. 269.

(2) En 1879 la colonie israélite n'avait encore que deux puits et il lui était interdit de puiser aux autres (V. Coyne, p. 18).

Des puits situés dans l'oued près du barrage auraient pu appartenir à des Juifs, car ils sont marqués d'un sceau de Salomon incisé dans les montants, si cet emblème n'était commun aux Arabes, Mzabites et Juifs.

(3) Soleillet, p. 148.

(4) *El Djama' el Kebir* la plus ancienne et la plus grande a été construite il y a 32 ans. Les deux autres ont été construites récemment par deux frères et portent leurs noms : Brahim Balouka et Daoud ben Makka.

Antérieurement à notre conquête, les Mzabites les empêchaient d'en avoir. Les Juifs relevaient d'ailleurs de la juridiction de *tolba.* Ceux-ci les traitaient avec plus de rigueur que leurs coreligionnaires des contrées musulmanes limitrophes, car cette interdiction est contraire aux stipulations-types de la *dimma.*

gaines de soie. Lors de la lecture, on les coiffe d'ornements à clochettes d'argent ou *tapouhim*. L'armoire aux *thoras* de la grande synagogue est surmontée d'ornements incisés, semblables à ceux qui ornent les frontons des portes des Beni-Mzab (1).

Aux édifices religieux est adjointe une annexe : c'est le bain rituel ou *makouï*. Il est situé dans la rue Tebila, adjacente à la rue Badjri. C'est un bassin carré d'un mètre cinquante de côté et d'un mètre cinquante de profondeur, rempli d'une eau nauséabonde qui n'est renouvelée qu'une fois par mois (2).

Les habitations des israëlites empruntent le même plan et la même technique que les maisons mzabites. Il est remarquable d'ailleurs d'observer jusqu'à quel point les Juifs ont été influencés par les Abadhites : ils ont adopté complètement leur civilisation dans tout ce qu'elle n'avait pas de contradictoire avec leurs coutumes hébraïques. Chez eux aussi les sentiments religieux sont très développés, comme par contagion.

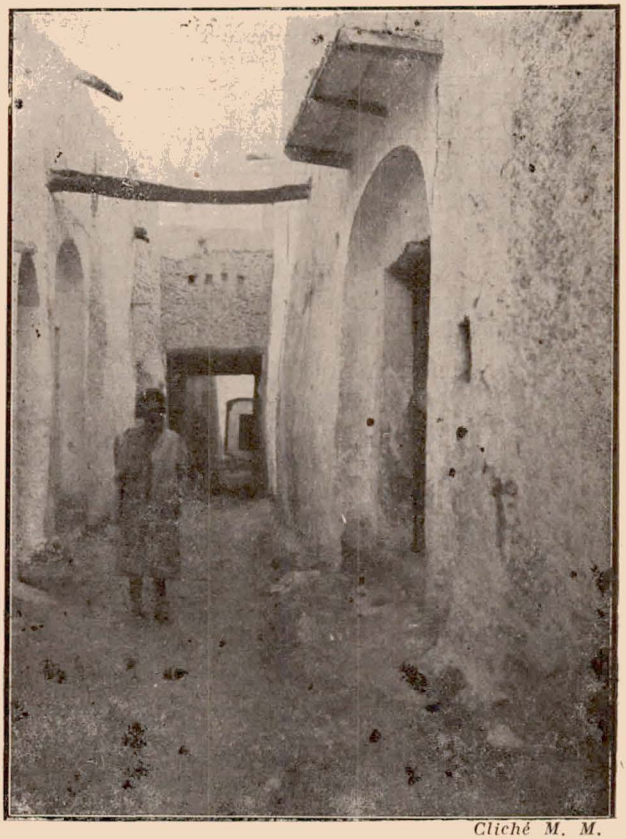
Cependant le mellah' ghardaïen mérite une mention pour la saleté repoussante qui y règne : c'est peut-être ce qui lui donne une physionomie propre. En suivant le zgag Badjri qui coupe le ghetto dans toute sa longueur, de l'Est à l'Ouest, tout

(1) Croissants et étoiles; deux croissants dans le motif central au lieu d'être opposés par leurs cornes sont opposés par leurs parties convexes.

(2) Huguet p. 564, raconte qu'en 1888 un ouvrier mdabih' occupé à vider ce bassin fut tué par les gaz délétères qui s'en échappaient. Surtout les femmes usent du bain rituel; 200 femmes, par mois, s'y plongent en moyenne.

Il est remarquable de retrouver au fond du Mzab les mêmes coutumes, les mêmes observances et les mêmes édifices religieux que ceux des juifs des Karpathes par ex., éloignés d'eux de plusieurs milliers de km.

(Cf. le roman documentaire de J. et J. Tharaud, *A l'Ombre de la Croix*).



Cliché M. M.

GHARDAIA. — Rue bleue (*Zgag Zerga*).

On aperçoit les portes des habitations précédées de leur arc de décharge. A remarquer à droite cette ouverture dans le mur : elle permet d'introduire le bras pour mouvoir la serrure à l'intérieur. Tronc de palmier placé en entretoise à travers la rue. Au fond court passage couvert ou ***kamour.***

de suite s'aperçoit la démarcation séparant la ville szabite de la ville juive.

Il faut dire aussi que l'attitude générale du quartier est moins fermée : les femmes circulent assez librement et sans voile, les maisons sont rarement closes, on y pénètre sans difficultés, en en surprenant l'intimité.

Nous voudrions tenter maintenant de dégager quelques idées générales touchant cette curieuse morphologie des quartiers de Ghardaïa.

Les villes mzabites représentent, a-t-on dit, un amalgame de *quebilas* distinctes; à l'origine, chaque quebîla possède son quartier, puis, avec le temps, les séparations s'effacent jusqu'à ne plus laisser trace de ces divisions territoriales. Au contraire, les quartiers dont il vient d'être question semblent avoir suivi une évolution diamétralement opposée; au lieu de fusionner avec le noyau central, ils ont tendu à se resserrer sur eux-mêmes et à rester nettement distincts. Comment expliquer pareille contradiction ?

Nous croyons en trouver la solution dans la situation respective des fractions. Dans le premier cas, elles se soudent volontairement et traitent de plain-pied, s'accordant des deux côtés les mêmes franchises, pour donner naissance, du fait de leur jonction, à une cité supérieure. Ou bien, si des fractions viennent s'adjoindre à elles postérieurement, le groupe primitif les admet, dans son sein, pour augmenter ses forces et se développer. Dans le second cas, au contraire, lorsque la ville abadhite appelle à elle les Mdabih' ou les Juifs, elle voit en eux, à la suite de circonstances de fait, des mercenaires ou des artisans utiles. La situation respective des grou-

pements n'étant pas la même, il y aura une inégalité et cette simple différence, s'aggravant de part et d'autre, engendrera un rapprochement matériel incomplet qui n'aboutira jamais à une fusion dans la morphologie urbaine.

Les groupements, véritables parties contractantes, doivent traiter à égalité pour se pénétrer; dans le cas contraire, ils ne feront que coexister et se juxtaposer.

Les conclusions de la sociologie étudiant l'attraction comme phénomène urbain corroborent ces déductions. Indépendamment de toute question ethnique et religieuse, on peut donc expliquer la différence de contexture, séparant le noyau central de la ville de ses parties périphériques. Si l'on ajoute par surcroît que les Mdabih', Beni-Merzoug et Israëlites, très différents au point de vue origine, traditions, etc., des Mzabites fondateurs des qçour, sont de plus étrangers à leur dogme, on comprendra sans difficulté les raisons profondes de cette localisation si tranchée.

Nous n'avons pu qu'esquisser le problème, mais il semble facile de percevoir l'intérêt recélé par ces sociétés fermées et leurs réactions réciproques. Ghardaïa apparaît, dès maintenant, comme un type de ville segmentée et morcelée.

GROUPES PROFESSIONNELS. — MÉTIERS

L'industrie urbaine au Mzab se présente sous deux modes : elle est familiale ou professionnelle.

Si l'on s'en tient à ce que l'on voit, ce second mode apparaît seul, mais, comme disait Spinoza, il y a aussi ce qu'on ne voit pas. Chaque famille constitue en réalité un organisme à caractère économique; il s'exerce dans son sein des indus-

tries variées et complexes et sa production se développe sur un plan spécial, bien particulier : l'art du tissage, par exemple, dont nous aurons l'occasion de reparler; disons tout de suite que le tissage s'effectue uniquement dans l'atelier de la famille.

L'industrie s'exerçant sous la forme professionnelle — et nous y comprendrons aussi le commerce, la démarcation étant difficile à démêler chez des commerçants également artisans — apparaît sous plusieurs aspects.

En dehors du ravitaillement des villes exécuté par caravanes et entrepôts et qui ressort à proprement parler du négoce, l'habitant du Mzab, Abadhite ou Juif, s'expatrie. Les nécessités de l'existence le forcent à transporter ailleurs le siège de son activité; il quitte le pays temporairement et toujours avec esprit de retour, puisqu'il y laisse sa famille. Le Mzabite se rend dans le Tell et le Juif dans l'oued Rir', par exemple, ou en tout autre lieu. C'est là une habitude tout à fait généralisée, d'une grande importance économique, car chaque individu concentre ses efforts et multiplie ses déplacements uniquement pour faire progresser sa situation extérieure. Certaines villes ou quartiers arrivent même à se spécialiser dans un certain métier. Ainsi les Juifs de Ghardaïa sont particulièrement aptes à exercer la profession de bijoutiers, les habitants de Bou-Noura : celle de revendeurs de charbon dans le Nord; Beni-Sgen groupe des marchands de tapis, écoulant les produits de leurs propres demeures.

Une fois ces réserves faites, on comprendra aisément que l'industrie locale, celle s'exerçant sous la forme de métiers, revête un caractère modeste et pour ainsi dire accessoire. Elle n'aura à satisfaire que les besoins du pays et, parmi ceux-

ci, que les besoins non contentés par l'industrie familiale. De plus l'Abadhite, à l'origine, était foncièrement un *rusticus*, un agriculteur expert à arracher du sol les produits nécessaires à son existence; il pouvait ne demander à l'industrie étrangère aucun appoint. Plus tard, la population des qçour augmentant, nécessité lui fut de devenir *mercator* et l'industrie commença à s'implanter dans les petites cités, ne fut-ce que pour satisfaire aux goûts des nomades nouveaux venus. Mais, dans les villes restées pauvres et peu développées, ce mouvement n'eut lieu que dans une mesure extrêmement faible; à El-Ateuf , par exemple, on ne relève, sur tout l'espace urbain, que des indices presques négligeables de commerce ou d'industrie spécialisés.

Envisageant spécialement Ghardaïa, une observation liminaire s'impose en ce qui concerne les professions : c'est qu'elles se trouvent toutes exercées par des hommes; si, dans la maison, la femme est la seule à travailler, dans la ville, on assiste au spectacle inverse : les métiers urbains ne sont exercés que par des mâles; c'est une division du travail sexuel absolument tranchée (1).

A Ghardaïa, les métiers urbains sont répartis d'une façon assez instructive.

Certains satisfont à un besoin constant de la population, par exemple les marchands de légumes et d'objets d'alimentation (2); ils sont distribués un peu partout, et nous avons vu qu'il y avait un marché aux légumes près de la place;

(1) Sur la division du travail sexuel en général, voir un article de M. R. Maunier, *Vie religieuse et Vie économique* in revue de Sociologie de 1907.

(2) Pain, dattes au détail, ingrédients de cuisine, graines, produits végétaux entrant dans la fabrication des teintures. Tout ce qu'il faut pour alimenter l'activité quotidienne de la maison.

ailleurs, il en existe d'autres plus petits : un sur la vieille place du marché, un autre au Nord-Ouest de la ville (1). Les marchands de *delou* sont disséminés de la même façon : il en existe un dans chaque rue importante; or les *delou* sont des outres servant à tirer l'eau des puits; on les emploie tous les jours, non seulement à la ville, mais à l'oasis : il faut les réparer et les remplacer constamment. Les menuisiers aussi, répondant à un besoin courant (réparation des poulies des puits, articles entrant dans la construction des maisons, outils aratoires), s'égrènent un peu partout (2). Il est à noter, cependant, que les métiers paraissent complètement éviter la haute ville.

Les autres marchands se groupent d'une façon beaucoup plus significative.

La rue neuve récemment construite à l'orée de la ville, dans la partie Sud, où le rempart à été démantelé, semble avoir appelé à elle tous les métiers qui satisfont aux goûts des nomades; on y trouve des armuriers, des marchands de tissus, des cordonniers, des gargotiers voisins des fondouks et qui logent de la sorte à pied et à chameau.

Les abords immédiats du marché se révèlent aussi comme particulièrement achalandés; les marchands de tissus et de tapis, les épiciers, les marchands de grains et de dattes en gros, offrent leurs produits aux arrivants et bénéficient de leur situation privilégiée, les jours de marché.

(1) Zgag El Hassi (rue du puits), dans un renfoncement de cette artère. Notre plan donne la situation des rues que nous citons; s'il ne la donne pas, celle-ci sera précisée en note.

(2) Rue Neuve (il y en a deux), les autres se trouvent Zgag el H'assi, *Ez Zgag ez zerga, souq ed dellala.*

Aux environs de la porte bab Mhammed donnant sur la place, se trouve le quartier des forgerons; une « porte des forgerons » existe bien à l'opposé de la ville, sur le chemin de l'oasis, mais ce groupement de métiers s'est déplacé depuis l'installation du grand marché actuel et près de *bab El H'addâd*, il ne reste plus qu'un unique artisan. L'occupation presque exclusive des forgerons étant de ferrer les animaux, tout naturellement, ces métiers devaient s'installer près du marché (1).

Si l'on s'en souvient c'est là aussi que se trouvent les caravansérails où s'abritent les animaux des voyageurs. La fourrière voisine également avec ce quartier; on nous assure qu'elle existe depuis fort longtemps, les Mzabites en ayant de bonne heure reconnu l'utilité. Une grande porte cochère, avec vantaux tournant sur des gonds de bois, voûte ornée de briques disposées en retrait, permet d'accéder à un fondouk du type habituel. On appelle cet endroit, en mzabite, *ounni isserhan tir'attin* (lieu où l'on garde les chèvres) ; on y rapporte ce mince bétail égaré dans la Chebka. Un gardien, payé par la djemaâ ,est affecté à demeure à cet édifice.

Les tailleurs qui coupent et brodent les bournous sont tous groupés au commencement de la Badjri, avant d'entrer dans

(1) Au milieu des forgerons, on remarque des fabricants de couteaux; on les dénomme de la même façon que les forgerons : *h'addad* et, en effet, leur matériel est, en réduction, identique à celui des forgerons.

Indiquons en passant qu'ils emploient le soufflet-sac formé de deux outres. On le nomme *h'anout*. Ce dernier modèle de soufflet double aurait été introduit par le Sud, à Ghardaïa. On le retrouve au Maroc, à Marrakech par exemple

Sur les soufflets voir une étude de Van Gennep parue dans la *Revue d'Ethnographie* et jointe à la suite de l'ouvrage sur les poteries kabyles dans le tirage à part.

Voir aussi l'art. de M. Henri Basset : Les influences puniques chez les berbères, *Revue Africaine*, 3e et 4e trim. 1921, pp. 351, 352.

le quartier juif. Ils travaillent presque toujours sur le sol de la rue, en face de leurs boutiques.

Nous n'avons pas encore parlé des artisans juifs malgré leur place prééminente, dans le commerce local; ce sont pour la plupart des fondeurs de métaux, des ciseleurs et des bijoutiers. Certains aussi occupent le métier de cardeurs et de ferblantiers, mais, en fait, le travail des métaux précieux les retient principalement. Leurs professions héréditaires les cantonnent dans leur quartier ou dans la rue neuve qui en est limitrophe. Les Mzabites méprisent ces boutiques de ciseleurs, aussi sont-ils rejetés vers le suburbium, c'est le « confinement des Juifs » bien connu (1). Ainsi ces derniers métiers forment le commencement d'un quartier, puis une communauté à la fois d'origine et religieuse, enfin une classe sociale.

Il est facile maintenant de démêler les grandes lignes de cette répartition. En dehors de quelques marchands de produits courants disséminés ici ou là, le quartier industriel se localise nettement autour de la place. Les rues de métiers aboutissent au marché et c'est l'application d'une loi bien connue. Le centre économique se différencie nettement du centre religieux qui l'a précédé. En outre, les métiers sont spécialisés, c'est-à-dire que dans l'espace, ils se groupent et s'agglutinent par genres. Cette spécialisation peu poussée, en raison de l'importance relative du groupe total, prend toute sa netteté, pour les forgerons et les tailleurs ; elle est aussi perceptible, quoique à un degré moindre, en ce qui concerne les bijoutiers.

(1) M R. Maunier, op. cité, pp. 208 et 219.

Ces caractères tendraient seuls à faire de Ghardaïa une ville différenciée; si l'on ajoute que le quartier marchand tout entier constitue une superfétation à la ville primitive, dont le centre reste la mosquée, qu'il forme le *suburbium mercatorum* accolé au *castrum*, alors la différenciation de notre ville apparaîtra nettement. Elle résulte du caractère successif de son mode de formation ,de la multiplicité de ses éléments constitutifs et de la différence de leurs fonctions réciproques (1).

Il existe, disions-nous, des groupements professionnels sans base territoriale. Cette particularité tient à l'exercice du métier lui-même, s'il oblige l'individu à ne pas séjourner à un endroit fixe.

En général, ces artisans se groupent en une association de fait, assimilable à une corporation; évidemment, une corporation fort simple et dont la hiérarchie ne peut pas être moins développée : elle se résume à un chef que l'on appelle *amîne* ou *cheikh*.

Ces groupements ne possèdent pas de règlements écrits et se signalent par un caractère profondément démocratique (2). L'amine est un représentant; dans les circonstances difficiles, il formule les vœux du groupement. Dire qu'il est désigné par ses pairs est peut-être bien précis : on ignore en général comment il a été nommé, c'est un vieux du métier que la vie de tous les jours a plus particulièrement distingué.

Les *crieurs publics* forment un groupement de ce genre, dans toutes les villes du Mzab. A Ghardaïa, il y en a de vingt

(1) Eod. loc. pp. 150 à 167

(2) Les corporations de l'Algérie du Nord se distinguent aussi par ces caractéristiques (M. Maunier dans son cours précité sur les Group. profess. de l'A N.).

à trente. Ils possèdent le monopole de la vente à l'encan : on ne saurait, en dehors de leur intermédiaire, vendre un burnous ou une gandoura usagés; ils sont d'ailleurs astreints à une discipline spéciale dans l'exercice de leur métier (1) et doivent fournir caution. L'un d'entre eux est affecté au caïd pour les ventes publiques. Ils ont un chef qui est appelé *amine eddellalîne*. Les crieurs publics sont des Abadhites; ce sont, à notre connaissance, les seuls membres mzabites de corporations (2).

Pourtant, il y a d'autres groupements analogues, mais leurs membres appartiennent à la race noire. Ainsi les bouchers qui abattent les chameaux et les petits animaux destinés au marché à la viande, sont nègres; leur chef se nomme le cheikh *El ous'fân*.

Les maisons assurent leur ravitaillement en eau par d'autres nègres qui vont puiser aux puits et rapportent le précieux liquide dans deux delous suspendus, comme les plateaux d'une balance, aux deux extrémités d'une perche placée sur leurs épaules. C'est un travail pénible, surtout en été; ces porteurs d'eau forment un groupe imposant, on les appelle *seggui* (en mzab : *itchara imidden aman*).

Les nègres de l'abattoir et les porteurs d'eau se recrutent chez les anciens esclaves. Par contre, il existe d'autres noirs,

(1) Par exemple en ce qui concerne les enchères, voir plus haut à propos du marché quotidien.

(2) Voir dans l'appendice sur l'oasis, ce qui est dit des amines de l'eau.

A El Ateuf il existe un groupement d'Abadhites qui a aussi un caractère commercial. Les descendants des *Cheurfa*, venus de Fez, lors de la fondation de la ville, ont conservé le monopole des carrières de plâtre dites de Télemçanine situées sur le plateau de Noumerat. Ils doivent ce monopole à ce que ce sont eux les premiers qui ont exploité ces carrières.

Voir une note de M de Motylinski, *Guerara*, 14.

ceux qui s'emploient au creusement des puits, qui ont toujours été libres. Ce sont des habitants du Gourara; ils s'expatrient dans toutes les oasis du Sahara et se spécialisent dans ces forages délicats. Par suite de leur origine, on les nomme des *Gourari*, plur. *Gouârîr* (1); ils ont aussi un amine, c'est le *cheikh El Gouârîr*.

Il reste un mot à dire des *bergers*. Les bergers des villes du Mzab ne forment pas une corporation, mais leur institution revêt quand même un intérêt.

On choisit comme bergers des gens de confiance, capables de faire le coup de feu contre les voleurs, et rompus à la connaissance des troupeaux : en général, des agrégés ou des nomades fixés depuis longtemps dans le pays. Les petites villes comme Melika ou Bou-Noura n'ont qu'un ou deux bergers, chacun est préposé au maximum à la garde de cent chèvres : car ce sont les chèvres que les Mzabites préfèrent par dessus tout, elles seules peuvent s'accoutumer aux maigres herbes de la Chebka. La ville de Ghardaïa, oasis non comprise, possède de quatre à cinq cents chèvres et quatre bergers. Le troupeau se nomme *harrâg* et en m. *oulli tir'attin*.

Chaque intérieur quelque peu aisé a une chèvre. On la loge dans de minuscules réduits quand elle ne vit pas au milieu des habitants. Son lait entre dans la composition de tous les repas.

Nous savons déjà que dans chaque ville il existe une porte dite du berger, précédée d'une petite place. Le matin,

(1) On les appelle aussi *faguir*, pl. *fegagir*, parce qu'ils creusent des saignées souterraines du type des *foggara*.

Sur les nègres et les affranchis de Ghardaïa. Voir Robbin (bibl.) p. 35. « Etudes » de M. Morand, p. 445, N. 8.

à une heure convenue, le berger se rend sur cette place et fait entendre certains cris prolongés (1); au même instant, les portes des maisons s'entr'ouvrent, les chèvres sortent des habitations et se rendent d'elles-mêmes auprès du berger, pour se grouper sur la petite place. Les boucs, en général, constituent la propriété de la djemaâ (2); le nègre du caïd est chargé de leur donner abri la nuit.

L'allocation du berger est fixée d'une façon assez curieuse: il lui était alloué, en 1922, dix sous par chèvre et par mois; autrefois il recevait trois quart de *saâ* d'orge (un peu moins d'un litre); de plus, pendant les quatre mois de l'été, de juin à septembre, s'il assume la charge de faire boire les chèvres en leur achetant de l'eau ou en la puisant lui-même, il a droit intégralement au lait produit pendant cette période. Avant la guerre, il n'avait droit, pour chaque bête, qu'au lait d'un pis chaque jour (3). En retour de ces allocations, le berger est responsable de toutes les chèvres et des chevreaux confiés à sa garde; ceux-ci ne comptent cependant, pour sa rétribution, que lorsque la mère a donné une seconde portée. S'il égare une bête ou si elle est volée par sa négligence, il doit la remplacer. En outre, tous les jours il a l'obligation de partir à l'aurore et sa rentrée doit s'effectuer au moment où le soleil « commence à jaunir » (4). Les

(1) A Ghardaïa les troupeaux portent le nom de l'endroit où ils se réunissent avant le départ, il y a les troupeaux du marché, de la porte du berger, du quartier Salmou Aïssa et le troupeau des juifs ou des Beni Merzoug. Suivant le nombre des chèvres, un cinquième peut se réunir aussi à Bab Djedid.

(2) Tout au moins pour Bou Noura.

A Ghardaïa certains personnages riches font les frais d'un bouc qui profite à la collectivité.

(3) « Il traira un jour le pis droit et le lendemain le pis gauche » nous dit un acte rédigé à El Ateuf à propos des obligations du gardien et des droits qu'il perçoit.

De Motylinski, *Guerara*, p. 43 N. 1.

(4) Eod loc.

herbes se trouvant complètement tondues aux environs des qçour, c'est à plus de vingt kilomètres que le berger mène pâturer son troupeau.

Ces détails s'appliquent à toutes les villes : car chaque qç'ar mzabite possède un troupeau de chèvres. Si les animaux qui le composent sont l'objet d'un droit de propriété privée, il apparaît nettement que le troupeau est commun dans son exploitation; d'autre part, l'achat et l'entretien des boucs assumés par la djemaâ ramènent à une époque où le troupeau tout entier devait être propriété communale.

CLASSES SOCIALES

Le groupe social de Ghardaïa appartient à un type évolué; il peut être intéressant de rechercher s'il existe, dans son sein, des classes sociales ou économiques comparables à celles de nos sociétés occidentales au Moyen-Age.

Au point de vue économique, nous avons assisté à une localisation très nette des métiers sur le territoire urbain; nous avons relevé l'existence de groupements pouvant être assimilés à des corporations. Est-ce à dire que nous soyons en présence de classes au sens propre du mot ? Les groupements sociaux sont-ils fondés sur une communauté d'*origine*, d'*habitation* ou d'*activité*, sont-ils *hiérarchisés* d'une façon quelconque ? Nous ne le croyons pas; la localisation des industries provient, à Ghardaïa, de causes extérieures, les métiers ont tendu à se grouper pour des raisons de clientèle. Quant aux corporations, elles constituent des groupements de fait dont l'importance sociale est, croyons-nous, minime.

L'occupation de l'individu n'a pas d'action sur sa situa-

tion sociale, par rapport aux autres; le travail est considéré comme sacré, quel que soit le plan dans lequel il se développe. Le labeur de l'homme, ses occupations manuelles, sont prisés au plus haut degré : aucune diminution de prestige, aucun déclassement n'en résulte. L'Imam de Tiaret ne dédaignait pas de construire, de ses mains, comme maçon, sa propre demeure. Les Beni-Mzab sont du matin au soir penchés sur le travail de la terre, sur l'extraction de l'eau, sur tous les soins matériels en un mot, indispensables au maintien de la vie et ils en tirent, au contraire, un motif d'orgueil fort légitime.

Il y a cependant une réserve à faire, en ce qui concerne certaines professions humbles : celles des porteurs d'eau ou de vidangeurs, par exemple, qui se recrutent uniquement chez d'anciens esclaves et qui sont déconsidérées. Mais, somme toute, les divisions sociales du groupement urbain, les classes, ne sont pas là, il faut les rechercher sur un autre plan.

Les grandes divisions de l'espace urbain ont révélé l'existence de quartiers. Au centre, nous avons rencontré la ville abadhite, flanquée à l'Ouest de l'agglomération des Mdabih' et, au Sud, d'un embryon de noyau constitué par des Beni-Merzoug, et surtout du quartier israélite. En ce qui concerne les Mdabih' et les Beni-Merzoug, malgré les efforts faits pour les incorporer au groupement central, leurs quartiers ont continué à être distincts. Pour ce qui est des Juifs, un fossé profond les a toujours séparés du reste de la cité.

Cette physionomie du territoire de la ville paraît devoir recéler aussi l'image du groupe social. Les grandes divisions de ce domaine sont essentiellement à base ethnique et religieuse; la population est agglutinée sur le même espace, mais

chaque groupe de même confession et de même origine, vit d'une existence nettement distincte. On habite côte à côte, sans se pénétrer : on se regarde et on s'observe d'un air de défiance. Cette situation réciproque tend à unifier chaque groupe, pour mieux lutter; les divisions intestines disparaissent pour faire pièce au noyau rival qui se dresse, en face. C'est du moins l'observation que suggère le groupe des Mdabih' et celui des Juifs. Leur organisation interne est tout à fait rudimentaire : les Mdabih' ont des *chioukh*, vieillards respectables auxquels ils obéissent; les Juifs tiennent en très grande estime leurs rabbins, qu'ils nomment en faisant précéder leurs noms du mot *rebbi*. Chioukh et rabbins sont à la dévotion d'un *cheikh* ou d'un rabbin plus influent, qui constitue la tête de tout le groupe.

Le groupement des Abadhites présente au contraire une contexture plus compliquée. Il est l'objet d'une double division. La première est à base religieuse, la seconde constitue ce qu'on appelle les çoffs.

Les Mzabites sont, disions-nous, divisés en classes à base religieuse. Ici, on peut employer avec raison le mot de classe. On distingue, en effet, parmi eux, les Tolba et les Aouâms.

Les Tolba sont les clercs, ce sont même plus spécialement les clercs majeurs, mais leur appellation a été étendue au groupement entier. *T'olba* comme on le sait, est le pluriel de *t'âleb*, qui signifie lettré, savant. Les clercs se sont toujours groupés autour de la mosquée; cette habitude a même imprimé au quartier supérieur de la ville mzabite, un caractère ecclésiastique et religieux, alors que la base de la colline conservait dans ses rues un aspect plus laïque et moins sevère.

La classe religieuse comprend une hiérarchie dont les clercs majeurs occupent le faîte avec leur conseil ou *h'alga* (1). La halga est formée de *iâzzaben*, elle obéit à un règlement intérieur précis (2) ; son esprit se caractérise par un rigorisme outrancier et un très grand exclusivisme religieux. Les clercs mineurs sont eux aussi divisés en *ikhouan*, *imesorda* et *guenadiz*. Les ikhouan sont des frères lecteurs ; les autres, des aspirants formés sous l'œil des tolba. Les imesorda « balbutient » le Coran (balbutiants, imesorda) (3).

Ce groupe des Tolba forme bien une classe sociale distincte dans l'agglomération abadhite. Nous verrons qu'elle détenait autrefois des pouvoirs propres et exclusifs au point de vue du gouvernement de la ville, c'était également auprès d'elle que les autres trouvaient justice, et, fait caractéristique, les populations agrégées et surtout celles juives, restaient ses justiciables. Les clercs jouissaient de privilèges véritables qui, par leur ensemble, constituent un phénomène *juridique* de classe. Ils étaient, par exemple, dispensés de contribuer à la récep-

(1) Sur la *h'alga* et sa composition, voir supra.

La *h'alga* n'est d'ailleurs pas fermée, les hommes pieux et savants peuvent, s'ils suivent la filière, y être admis par les *'azzaba*. (Morand, p. 434, N. 4).

(2) Voir celui-ci dans Motylinski, Guerrara N. de la page 24.

Le *'azzabi*, pl. *i'azzaban*, est un reclus (Formation p. 216). Le verbe *'azzaba* signifie être célibataire, garder le célibat.

Fagnan donne à cette racine (in additions aux dictionnaires) la référence d'une *milice égyptienne* dont les membres étaient voués au célibat. C'est peut-être à retenir. (L. M.).

Les *i'azzaban* sont aussi appelés *el meçabih'* (les lampes, les lumières).

(3) Formation, p. 209; Zakaria, p. 252, N. 1.

L'ancienne expression chère à Masqueray est rappelée ici, pourtant le terme « balbutier » est impropre. On « psalmodie » le Koran selon sept lectures, dix lectures au maximum, lesquelles ne diffèrent que par des caractéristiques très ténues et constituent des écoles, en dehors desquelles personne n'oserait se risquer. Balbutier implique une prononciation hésitante qui serait, là moins qu'ailleurs, de mise. Au surplus, *imesorda* paraît dérivé de la racine *s'aradda* ou plutôt *sarrada* dont le *sin* initial s'est altéré en dialecte et qui signifie précisément réciter le Koran (L. M.). Les *guenadiz* sont des élèves.

tion, on ne pouvait les astreindre à monter la garde, il était interdit de les réquisitionner pour des travaux urgents. Enfin, dans leurs habitations, dans leur vie de tous les jours, ils se distinguaient, comme ils se distinguent encore. Il n'est pas jusqu'à l'appellation des clercs majeurs, *iâzzaban*, qui n'indique une vie à part, une existence de reclus, de célibataires.

Sous l'appellation de *'aouâmm*, on englobe les non-*t'olba*, toute la foule amorphe mal initiée aux livres sacrés : c'est la classe vulgaire des illettrés. *'Aouâmm* est le pluriel de *âmm* qui signifie commun (1). Les *'aouâmm* comprennent tous ceux qui ne sont pas clercs.

Indépendamment de cette division, il en existe une autre se superposant à celle-ci : c'est celle des çoffs.

Ghardaïa a été constitué comme on le sait, par deux groupes de fractions. Ces deux groupes, au lieu de se fondre intimement l'un dans l'autre, comme, territorialement, leurs quartiers se sont confondus, sont restés, au point de vue social, tout à fait antagonistes (2).

Bien plus, dans chaque groupe — et c'est ce qui indique jusqu'à quel point ce vieil esprit de division berbère est accentué chez les Abadhites du Mzab — on ne rencontre pas un noyau unique. Les individus composant les 'achaïr, sachant tous de qui ils descendent et à quel moment précis ils ont été incorporés dans la cité, entendent au besoin tirer

(1) Voir l'étude précitée de M. Morand sur les *Kanoun du Mzab*, p. 440

(2) Formation, p. 209. Zakaria, p. 252 N. 1. Et surtout voir l'étude précitée de M. Morand sur les « Kanoun du Mzab », p. 423 et suiv.

avantage de leur origine. C'est ainsi qu'ils se divisent eux-mêmes en *acil* et *nazil* (1). Les *acil* (2) sont ceux dont les ancêtres remontent jusqu'à la naissance même de la cité dont ils ont été le principe et les fondateurs. Ils comptent parmi les gens de haut lignage, *cherîf el acel*, germe d'une véritable *noblesse* abadhite; toute noblesse, en effet, se fonde sur l'ancienneté et se calcule par « quartiers », c'est-à-dire par *générations*.

Les *nazil*, au contraire, ne sont venus qu'après, ils ont été admis par les premiers comme des hôtes, des étrangers que l'on daigne recevoir (3).

Mais cette dernière distinction n'a, en fait, qu'une importance relative, elle disparaît bien vite devant celle des çoffs. Le mot çoff signifie ordre, série, rang, classe dans son sens classique. Il évoque aussi l'idée d'hommes rangés sur la même ligne pour un combat (4). Or, à Ghardaïa, les deux groupes des fractions fondatrices et des autres fractions, jointes à celles-ci par la suite, constituent deux çoffs.

Ces çoffs, connus sous le nom de çoff de l'Est et çoff de l'Ouest, *Eç çoff ech chergui* et *eç çoff el gharbi*, peut-être à cause de leur situation territoriale respective à l'origine (5), remontent à la fondation même de la cité. Le premier groupe se dénomme Aoulad ba Sliman (6), encore ap-

(1) *Guerara*, p. 6, N. 2..

(2) *Acel* signifie origine, race, principe, racine. *Acil* est traduit par l'expression originaire, de race, d'origine, par opposition à *nazil*.

(3) *Nazala* signifie faire halte chez quelqu'un. *Nazil*, pl. *Nouzalâ*, signifie en effet un étranger qui arrive, un hôte.

(4) *Çaffa* signifie se ranger en ordre, en bataille, *taçâffa* à la VIe forme exprime l'idée de se mettre en rang face à face (*Dict. Ar. Français* du R. P. Belot).

(5) Sur ce point voir Masqueray, Formation p. 212.

(6) Les Aoulad ba Sliman sont des *acils* par rapport aux Aoulad ba el Hadj qui sont des *nazils*.

pelés Aoulad Ba El Hadj, et le second, de beaucoup le plus puissant, Aoulad Ammi Aïssa.

Est-ce à dire, comme on l'écrit si souvent, que les çoffs soient des partis politiques ? (1) Ils peuvent le devenir en fait, mais leur origine démontre qu'il n'en a pas toujours été ainsi. Leur nature se lie à la formation même des villes; par un accord tacite, des groupes s'unissent sans se fusionner complètement et dans ce rapprochement incomplet, dans cette nuance, se trouve le germe de l'équilibre de la future cité. Le çoff apparaît dès lors comme un groupement infiniment complexe où la communauté d'origine, de tradition, les morts eux-mêmes, révérés et connus comme des ancêtres, tendent à rapprocher les individus grâce à des liens de plus en plus puissants. En face, se dresse le même groupe antagoniste qui a aussi les mêmes raisons d'exister, et cette opposition (2), entretenue par mille incidents : procès, compétitions, rivalités, tend à renforcer à la fois les deux clans au lieu de les affaiblir et de les rapprocher pour les confondre. Ainsi s'explique la persistance des conditions mêmes de formation des villes; ainsi se perpétue le souvenir de ces

(1) Cette idée vient de Renan; elle apparaît assez inexacte. Beaucoup l'ont adoptée par la suite.

Voir par exemple un article de Huguet, *Les Soffs*. Revue de l'*Ecole d'Anthropologie* de Paris XIII 1903 p. 94, cinq pages.

(2) On comprend combien cette contexture même du groupe social devait être favorable aux luttes intérieures. Cette loi de division est fatale à l'existence des *qçour* toujours déchirés par de nouveaux troubles. Les annales des Mzabites sont remplies de ces récits de guerre civile que les populations agrégées (les Mdabih à Ghardaïa) ne faisaient qu'aggraver en favorisant l'un ou l'autre des deux groupements. Les *Mekharidj* ou abadhite expulsés des qçour venaient ajouter leurs intrigues en avivant les haines et en entretenant l'agitation.

Enfin en plus de ces discordes et indépendamment d'elles existait l'hégémonie toujours grandissante et oppressive des *Tolba* sur les *Aouam*.

On se rend compte de l'état d'incertitude et de turbulence dans lequel devaient vivre autrefois les cités Mzabites.

Voir *Formation des cités* pp. 217 à 219 et *Guerara depuis sa fondation*, étude précitée.

combinaisons sociales autrefois à la base de la cité; en dépit du temps, on en reste toujours au premier stade de l'évolution sociale. Les coffs dérivent donc de groupements originels de parents et non d'associations volontaires, à entrée libre, fondées sur un principe nouveau.

RAPPORTS ENTRE CES GROUPEMENTS : GOUVERNEMENT ET POLICE (1)

L'administration de chaque ville du Mzab se partageait autrefois entre deux djemaâs : la h'alga des 'Azzabas ou djemaâ des Tolba, et la djemaâ des 'Aouam. La première, présidée par le cheikh des Tolba, avait surtout pour fonction de préciser dans des *ittifaqat* ou conventions des règlements de police ,exécutés par les soins de la djemaâ des 'Aouam. Cette dernière avait à sa tête le *h'âkem,* elle administrait au sens propre du mot : c'est elle qui prenait soin du temporel de la cité (2), parfois aussi il lui était possible d'élaborer des *ittifaqat.* si les *t'olba* lui en donnait l'autorisation.

Ces *ittifaqat* (3) élaborées par les djemaâs pouvaient être

(1) Il n'est question, sous cette rubrique, que de l'organisation *indigène.* On sait que la loi du 24 déc 1902 a créé les Territoires du Sud qui comprennent 4 territoires : d'Aïn Sefra, des Oasis, de Ghardaïa et de Touggourt. Le territoire de Ghardaïa, commandé par un Colonel, en résidence à Laghouat, est constitué par les trois annexes de Djelfa, de Laghouat et de Ghardaïa. Il apparaît comme la clef de voûte de ce système administratif. Le Mzab est devenu tributaire de la France le 24 Janvier 1853 et a été occupé puis annexé le 21 Décembre 1882.

(2) L'ancienne organisation est décrite par M Masqueray dans *Formation des cités,* p. 43.

(3) « Ces décisions sont appelées *ittifaqat* (pluriel du mot *ittifâq,* nom « d'action de la huitième forme de *ouafaqa: ittafaqa;* dont le sens est: tomber « d'accord, convenir de quelque chose). Nous avons exactement traduit ce mot « par celui de conventions. »

Watin 3e Note, p. 16.

Sur ces *ittifaqat* voir aussi l'art. précité de M Morand, pp. 425-26.

Voir la thèse de M. H. Basset, pp. 97-99.

Pour M. L. Milliot (v. bibl. 1930) les *tifâqât* expriment le consentement *coutumier* et non le consentement conventionnel (p. 220). Elles confirment un usage et lui donnent la valeur d'une loi.

modifiées suivant les besoins, elles n'avaient donc pas la fixité relative des *qânoun* oraux de Kabylie, par exemple. Les *i'azzâban* restaient toujours juges, en dernier appel, du caractère dogmatique de ces décisions : il les appréciaient en les comparant à leurs ouvrages ou commentaires de jurisprudence religieuse (1).

La formule rituelle, usitée pour ces règlements, commençait par la phrase : « Les clercs et les laïcs ont décidé... » ; ce, sans préjuger de l'originalité du règlement qui, le plus souvent, mettait par écrit une ancienne prescription orale ou modifiait le taux d'une amende, fixée antérieurement.

La djemaâ des tolba n'a plus maintenant de pouvoirs réels d'approbation ou d'improbation, puisque les *ittifaqat* sont soumises à notre autorité depuis l'annexion; elle a seulement conservé son importance du fait de l'influence morale qu'elle exerce sur les esprits. Elle élisait autrefois un chef ou *cheikh el h'alga.* Il fut supprimé par extinction à cause des troubles que cette élection provoquait. Le dernier cheikh, celui de Beni Sgen, répondait au nom de *cheikh at'fiech;* il a laissé une œuvre énorme d'exégèse et de commentaires coraniques (2).

L'organisation qui régissait les populations du Mzab a été peu modifiée, en droit, après l'annexion.

L'ancienne djemaâ des *'Aouâmm* tend à supplanter

(1) Voir la liste de ces ouvrages dans l'*Aqida populaire des Abadhites Algériens*, de M. de C. Motylinski, pp. 42-43.

On appelle *aqaïd*, des symboles de foi résumant le dogme et qui sont la base de l'enseignement religieux.

Voir aussi la *Bibliographie du Mzab* de M. Motylinski.

Voir Locat, *Recueils de décisions et d'épitres des cheikhs vénérés du Mzab.*

Qânoun, pl. *qaouânin* : règlements, canons du droit coutumier, particulièrement en Kabylie Ces règlements traditionnels ont une fixité toute *relative* et bien infirmée par le si intéressant travail de M. Louis Milliot, sur les nouveaux *qanoun* kabyles (Hespéris, 1926, 4e trim.).

(2) Sur le Cheikh *at'fiech*, et autres docteurs, lire notre Etude sur le Waqf, p. 29 et seq.

la *h'alga* des *t'olba*. Depuis notre occupation c'est elle qui est maintenant l'organe essentiel de l'administration urbaine, avec le caïd. Le caïd (1) est, en principe, l'exécuteur des décisions de la djemaâ, suivant l'organisation municipale des villes du Mzab; en fait, c'est l'agent de notre administration.

En ce qui concerne le mode d'élection des membres de la djemaâ, chaque fraction élit un ou deux représentants dans son sein (2). Les élections ont lieu tous les trois ans et doivent être approuvées par le Gouverneur général.

Dans la djemaâ, les caïds sont présidents de droit; ils sont, de plus, les représentants de leurs fractions. L'obligation de la réélection triennale ne s'impose pas à eux. Leurs pouvoirs sont chaque fois prorogés, si l'autorité le juge utile. La djemaâ désigne un de ses membres pour remplir les fonctions de khalifat du caïd : le caïd étant pris dans un çoff, le khalifat doit nécessairement appartenir à l'autre çoff, pour qu'il y ait compensation.

Les djemaâs sont chargées du recensement et de la perception de l'impôt (3) ; le caïd devient même en cette matière,

(1) Il est nommé par le Gouverneur qui s'inspire des désirs des membres de la djemaâ.

A propos des *t'olba*, M. L. Milliot, en s'appuyant sur des textes probants, démontre cependant que les clercs n'ont rien perdu de leur influence et que la vieille armature, politique et sociale, subsiste dans le cadre nouveau de l'organisation française (Recueil, p. 229).

(2) Autrefois le nombre des membres de la djemaâ était variable; il a été fixé d'une façon définitive.

« Les fractions des Arabes agrégés sont représentées à la djemaâ par des membres désignés par l'autorité. Ces membres ne prennent part aux délibérations que lorsqu'il s'agit de questions intéressant leur fraction ». (Etude précitée de M. Watin). C'est à elle aussi que nous empruntons certains des détails qui suivent, touchant les attributions de la djemaâ.

(3) « En outre, les djemaâs sont appelées à délibérer sur toutes les questions prévues à l'art. 14 de l'arr. de M. le Gouv. général du 11 sept. 1895. Les comptes de caisse et les délibérations prises à cet égard par les djemaâs sont soumis, chaque mois, à l'approbation du Commandant supérieur du Cercle » Watin, même Etude, p. 9 N.

le chef collecteur de la tribu. En outre, la djemaâ possède un pouvoir délibératif, relativement à certaines dépenses ou participations laissées à sa charge. Elles ont trait : à l'entretien et au nettoiement de la ville (mur d'enceinte, travaux d'irrigation intéressant la collectivité, barrages), au traitement des employés communaux (secrétaire de la djemaâ, chaouch, gardien de nuit, frais de bureau), ou concernent le bâtiment communal.

La djemaâ constitue une institution nettement démocratique et représentative, d'ailleurs tout à fait indigène : nous n'avons fait que la cristalliser lors de notre arrivée au Mzab. Les fractions désignent toujours leurs notables; on les appelle selon une expression populaire : « les yeux du groupe » : *el' ayâne*. Le caïd possède encore la plupart des attributions de l'ancien *h'akem* (1) dont il est le véritable remplaçant.

La police des villes du Mzab présente une organisation propre. Autrefois, il existait une djemaâ spéciale, celle des *Mekaris*, chargée du maintien de l'ordre. Elle comprenait la totalité des adultes en état de porter les armes. C'étaient des agents d'exécution : la djemaâ ne possédant, comme pouvoirs, que ceux qui lui étaient délégués par la djemaâ des *t'olba* et celle des *'aouâmm*. Cette institution si curieuse (2) ne se maintint d'ailleurs pas dans son esprit originaire. Les *Mekaris* formèrent vite une garde prétorienne qui jetait le trouble et le désordre dans les villes, au lieu de les faire cesser; ils étaient toujours à la solde du dernier

(1) Sur les attributions de ce personnage, voir *Guerara*, Motylinski, p. 32 N.
(2) La djemaâ des Mekaris bénéficiait des amendes infligées lors des corvées générales dont elle avait la surveillance. On dit aussi *mekâryin*.
Guerara, de Motylinski, p. 35 N.

enchérisseur (1). Cet embryon de classe militaire, sans esprit militaire, reste, en tout état de cause, assez curieux (2).

Les deux djemaâs des clercs et des laïcs précisaient dans leurs *ittifaqat* les peines à infliger en raison d'une infraction commise. La bastonnade était le principal mode de répression; pour certains délits, les t'olba prévoyaient seulement l'amende. Si le délinquant était dans l'impossibilité de la payer, il recevait dix coups de bâton pour chaque réal (2 fr. 50) (3). D'autres délits étaient punis du bannissement pour une durée déterminée : le coupable ne pouvait rentrer dans son pays qu'après avoir vu la mer (4).

Nous savons déjà que les peines se divisaient en *'adeb* (moins de 20 coups de bâton et de 20 jours de prison), *taâzîr* (moins de 40 coups et de 40 jours) et peines *Nekal* (5) qui étaient le plus souvent laissées dans leur application à la discrétion de la djemaâ laïque. Les conventions prévoyaient d'une façon précise le traitement des prisonniers, la façon d'appliquer les coups (6), voire même le fouet à employer. Le *h'akem*, c'est-à-dire *le juge*, celui chargé de la justice, avait donc en main tous les pouvoirs pour la répression des crimes et des délits. La peine de mort était très rarement appliquée; en cas d'homicide volontaire on bâtonnait indéfi-

(1) Morand, op. cit., p. 423.

(2) Lire les remarques originales du Ct Peyronnet sur la vie militaire du mzabite. Le Mzab a horreur du service militaire qui lui a été étendu avec des atténuations en 1920 (Ouvrage cité dans Bibliogr., p. 437).

(3) Morand, Eod. loc., pp. 427 et 429.

(4) Eod. loc. p. 431.

(5) Sur ces peines voir *Guerara*, p. 35 N 1, Morand, p. 427 et N et p. 439.

(6) « L'exécuteur ne doit rien épargner de ses forces, il devra les employer toutes, sinon, il pourra être remplacé par un exécuteur frappant fort et bien ». Ittifaqat de Ghardaïa, citée par M. Watin.

niment le coupable ou bien on l'incarcérait pendant un laps de temps à la discrétion de la djemaâ. Les parents de la victime pouvaient seuls, par contre, tuer l'assassin ou accepter la *diya* ou prix du sang (1).

La police des rues était l'objet d'une attention vigilante. Le *h'akem* devait éviter les attroupements (2). Le soir, la circulation était interdite, les portes de la ville fermées. C'est d'ailleurs une habitude, conservée dans la plupart des petites villes : à Beni-Sgen, on ferme soigneusement les portes, la nuit, et un gardien veille auprès de chacune d'elles (3). Pendant le jour, on doit laisser ses bêtes à la porte de la ville; si on est monté, on ne doit pas rentrer à cheval dans la petite cité religieuse (4).

L'attitude des habitants dans les rues était soigneusement observée, le h'akem possédait des *oumana,* véritables espions, venant lui rendre compte des faits et gestes de chacun (5). Enfin, le mur de la vie privée n'arrêtait même pas

(1) Les peines visées dans ce paragraphe possèdent un caractère rigoureusement koranique ou de *sunna* et ce n'est que dans la fixation du nombre de coups de fouet ou les détails d'exécution que les Mzabites ont pu s'octroyer une part d'initiative. Le meurtre légal ou la composition en nature ou espèces, *diya,* laissés au choix des parents de la victime sont le *qiçaç* légal ou talion, tout aussi koranique (L. M.).

(2) « Il (le Hakem) interdira, chassera et dispersera par tous les moyens dont il disposera, ainsi que la djemaâ des musulmans, soit par paroles, soit par coups, tous ceux qui chercheront à divertir le public, musiciens et pleureurs, et ceux qui feront cercle autour d'eux à ce moment, majeurs et mineurs ».

Cité par M. Watin 3e étude, p. 35.

On comprend le pharisaïsme d'une pareille disposition qui devait permettre de tuer dans l'œuf tout mouvement insurrectionnel.

(3) Cf. Ispahan : Dans cette cité persane les portes de la ville sont fermées toutes les nuits, des gardiens veillent auprès d'elles. Bien plus, les quartier urbains sont séparés par des portes également verrouillées. A Fez, il en était de même juqu'en 1912.

(4) *Formation des cités,* p. 244.

(5) Adresser la parole à une femme dans la rue constituait un délit puni de 25 réaux d'amende et d'un exil de deux ans.

Voir M. Morand op. cité p. 428. Chobaut (bibl.) p. 63.

le pouvoir de censure des *t'olba*. Les *ittifaqat* prévoient que le h'akem doit empêcher les hommes de se mêler aux femmes dans les noces; en outre, ces conventions contiennent toute une réglementation somptuaire, à nos yeux bien anodine, mais cependant observée à la lettre comme s'il devait résulter de son inobservance, des manquements aux lois démocratiques de la cité (1). Le luxe des réjouissances était prohibé et surtout il était défendu de faire usage de n'importe quel instrument de musique (2).

Depuis notre arrivée, ce puritanisme s'est atténué. La poursuite et la répression des délits, tombant sous le coup de la loi française, appartiennent dorénavant à nos autorités judiciaires. Pour le reste, les djemaâs ont adouci leurs exigences.

« La police des villes est assurée par le caïd, secondé par « la djemaâ, chaque membre étant chargé de son quartier. « Le personnel mis à sa disposition comprend un ou deux « cavaliers rétribués par le budget communal et reçoit, dans « certaines villes, un supplément de la caisse de la djemaâ. » (3).

En outre, un nègre est attaché à la djemaâ, c'est l'*oucif*

(1) Voir *Formation* pp. 59 et 61, qanoun de Mélika, 1108 de l'Hégire : « In cas de noces, deux esclaves seulement dans la maison du mari, et deux seulment dans la maison de la mariée, peuvent être employés aux préparatifs. » Voir aussi l'ouvrage de Mlle Goichon (Bibl.).

(2) Voir *Formation, Qanoun*, p. 102. M. Morand eod. loc. p. 449. Henri Basset *Thèse*, p. 93.
On lit aussi dans l'*Ittifaq* cité par M. Watin. « Il (le Hakem) interdira l'usage des tambours et tous autres instruments de musique ».

(3) 3e étude de M. Watin, p. 8. N.

el djemaâ, sorte d'huissier chargé de recouvrer les amendes, que l'on a pu comparer au *servus publicus* romain (1).

Le caïd possédait aussi certains pouvoirs, en ce qui concerne la fixation du prix des denrées; il devait surveiller les marchands et constater les capacités professionnelles des artisans (2). On sait qu'il a conservé le contrôle des marchés.

Autrefois, les i'azzâbân devaient également concourir au maintien de l'ordre dans la ville. A Ghardaïa, ils conservent des démembrements d'attributions qu'ils assument gratuitement : concurremment avec les membres de la djemaâ, quarante t'olba choisis parmi les clercs mineurs remplissent l'office de gardiens de nuit. Ils ont un chef qui est le *kebîr el aâssa*. Il existe un roulement : chacun doit travailler quatre nuits par mois et rendre compte au caïd après chaque exercice (3). A ces gardiens revient le soin de tendre les chaînes fermant la place.

(1) Cette comparaison est de M. Masqueray in *Formation* 35. Sur cet exécuteur qui autrefois était un affranchi, voir aussi Morand eod. loc. p. 445.

(2) « Le H'akem n'a pas le droit de fixer le prix de ce qui appartient aux gens, d'après les paroles rapportées du Prophète qui avait été interrogé sur la canonicité de cette question. Le Prophète n'ayant pas voulu se prononcer avait répondu : « Les prix sont fixés par l'offre et la demande, mais adressez-vous à Dieu ».

« Les commerçants des boutiques qui entourent un marché connu pour être bien organisé, doivent ramener leurs prix à ceux du marché ».

« Les habitants d'une ville dans laquelle sera arrivée une caravane impor-« tante, n'auront pas le droit, sous prétexte d'éviter une hausse, d'empêcher « qu'on ne vende à ceux qui composent la caravane, mais ils seront libres de « vendre leurs marchandises au prix qu'ils voudront ». Ittifaq de Ghardaïa.

On pourra faire des rapprochements avec la police des anciens marchés et foires. Voir la Thèse précitée de Huvelin, pp. 383-392-393.

Le *h'akem* des villes du Mzab a toutes les attributions du *moh'tasib* des cités musulmanes, en général. Là encore, les Mzabi n'ont rien innové et s'en tiennent aux plus anciennes traditions de l'espèce, mais avec un rigorisme plus strict. (L. M.).

(3) Pendant l'été quarante gardiens assurent de la même façon la police de l'oasis.

L'éclairage de la ville de Ghardaïa est très sommaire. Une lampe est placée sur la mçolla de la place, et une autre est suspendue devant la maison du caïd. Autrefois ce rudiment de luminaire n'existait même pas.

Il nous reste encore à signaler deux pratiques susceptibles d'être rattachées à ces notes touchant la police de la ville. La première a trait aux objets perdus. Tous ces objets sont rapportés fidèlement, dans chaque ville, au même endroit, ordinairement à une porte urbaine (1) où ils sont accrochés. Ceux qui les ont égarés les retrouvent presque à coup sûr grâce à cette pratique.

La seconde observation concerne le problème de l'indigence. A Ghardaïa, il n'y a pas de miséreux parmi la population abadhite; tous les individus nécessiteux arrivent à vivre, entretenus par les habitants de leurs quartiers respectifs. Le quartier nous apparaît ici comme un organe véritable d'assistance.

(1) A Beni Sgen ils sont accrochés à une porte, on y trouve des burnous, des haïks, des clés en bois, des cordes, des poulies. A Ghardaïa autrefois, c'est dans la mosquée elle-même, qu'on les entreposait.

DEUXIÈME PARTIE

LA MAISON

CHAPITRE PREMIER

Etude d'ensemble de la maison urbaine

Caractères généraux : types et formes

Différents genres de maisons, trouvées au Mzab. — Le Mzab offre les principaux types de l'habitation saharienne; on y rencontre des tentes, des huttes en *djerid*, des maisons de *t'oub* et enfin une maison spéciale : la maison mzabite.

C'est surtout celle-là que nous envisagerons, parce que c'est elle qui est originale. Cependant, nous parlerons aussi accessoirement des autres, et même si des rapprochements peuvent être utiles, nous rappellerons la construction de Laghouat et de l'Oued-Rir', que nous avons pu observer nous-même, ou encore, celle de toute autre région, pour laquelle une étude analogue aurait été entreprise.

La *tente* est l'habitation du nomade (1) : aujourd'hui ici, demain là-bas. On la trouve parfois dans des cuvettes isolées de la Chebka, là où le cours souterrain d'un oued autorise la présence d'une maigre végétation saharienne; mais le plus souvent elle est aux abords immédiats des villes. Son habitant s'occupe de transports ou bien loue ses services. A Metlili cependant la tente est dressée dans les jardins eux-mêmes, car, dans cette oasis, le nomade est propriétaire du sol qu'il cultive.

Comme type, c'est la grande tente de *felidj* (2), irrégulière, à plusieurs supports, propre au Sud algérien (3). Dans le Mzab, elle est noire pour les Larba et noire rayée de bandes rouges pour les Ouled Nayl; chez les Chaamba Berezga, de Metlili, sa teinte est indifféremment brune. L'aspect général est misérable : l'existence devenant de plus en plus rude, pour celui qui ne sait pas se fixer.

La *hutte* en *djerid* ou *zeriba* est une demeure temporaire, le plus souvent cubique, faite des stipes de l'arbre du Sud assemblés par des liens. On la trouve surtout à Metlili. Elle indique bien cette étape de transition caractéristique des Chaamba Berezga : nomades semi-sédentaires, ne dédaignant pas de revenir, temporairement il est vrai, à la charrue. Le chaambi d'Hamich, près d'El-Oued, dans le Souf,

(1) On appelle souvent les nomades *guit't'ana*, parce qu'ils habitent la tente, la guittoun (ce mot est passé dans notre langage courant), mais cette appellation possède un caractère péjoratif et la guittoun est une petite tente de toile (ou de coton... comme la racine l'indique *qot'an*) qui sert surtout au voyageur isolé, au colporteur. Les nomades (*'arab* ou *a'rab* et si l'on veut préciser *rah'h'ala*) habitent la *khima*, pl. *khiâm*, tente en poils et laine qui est décrite plus loin (L. M.).

(2) Pièce d'étoffe de poil tissée en longueur, et cousue par les côtés.

(3) Voir la tente marocaine ronde et à piquet central, in E. F. Gautier, *Sahara* I.

présente aussi cette particularité et l'auteur de la « Géographie Humaine » l'a fort bien mise en lumière (1).

Quant à la *maison de t'oub,* on la retrouve à l'état spôradique à peu près dans toutes les agglomérations du Mzab, plus cependant encore, dans celles des Chaamba Berezga. Elle est d'une élévation rapide aussi; mais si sa structure est moins compliquée que pour la maison de pierre, sa résistance ne peut lui être comparée. Le nomade qui a quitté la tente et qui veut avoir mieux que ce mauvais abri constitué par la *zeriba,* devait tout naturellement passer par ce stade et l'adopter. Nous reparlerons de ce type de maison en pisé (2), dont l'aire d'expansion se développe indéfiniment, à travers les pays chauds.

Le problème de l'habitation se présente sous les mêmes aspects au Mzab dans son entier. Il convient seulement de faire une situation à part à Metlili.

Metlili, groupement ethnique, est constituée par trois fractions. Chacune d'elles a son caïd, son cimetière, ses traditions distinctes; Beni-Merzoug, Chorfa et Chaamba vivent côte à côte, mais sans se confondre cependant, quoique leur importance numérique totale ne soit pas bien considérable : huit a neuf mille individus en tout. Au point de vue de l'habitat, ces fractions présentent une différenciation assez nette. A Metlili-Qçar, habité presque exclusivement par les Beni-Merzoug et les Chorfa, les habitations sont en pierre. Quant aux Chaamba, disséminés dans les jardins, ils occupent des tentes, des *zeraïb* et des maisons de terre.

Au Mzab, point de semblables contradictions : tous les Mza-

(1) Brunhes, *Géo. Hum.*, p. 333.
(2) C'est plutôt torchis que nous devrions dire car le pisé se fait à la caisse.

bites ont adopté le même type d'habitation. C'est celui que nous allons décrire, on conservant pour base d'observation la ville de Ghardaïa.

Nombre des maisons et de leurs habitants; appellation de la maison. — Les documents statistiques du bureau arabe de Ghardaïa donnent, pour cette ville, un chiffre de 1.815 maisons. Comparé à sa population, le nombre d'habitants par maison, ressort à peu près à six. C'est, en effet, ce qu'il faut réellement compter, le Mzabite étant monogame, sauf de très rares exceptions (1). Le nombre de ses enfants est en moyenne de trois ou quatre. Ceux qui naissent sont bien plus nombreux, beaucoup de pères ont huit à dix enfants au cours de leur existence, mais la mortalité infantile est très élevée (2). Autour des feux des pays d'Islam, il se groupe plus d'individus à l'ordinaire; les maisons de cinq ou six personnes sont rares, chaque toit abrite des familles entières et on entend par famille la *gens* ancienne, le groupement agnatique. Au Mzab, l'évolution urbaine a amené une contraction de la famille; celle-ci est réduite comme la nôtre à la cellule sociale élémentaire, au groupe formé par les époux et leurs enfants célibataires. Il n'en a pas été toujours ainsi. A l'origine, cha-

(1) Certains personnages riches et quelques clercs tenant à faire honneur aux enseignements du Prophète.

Au sujet de la polygamie d[e] clercs, voir *Zakaria*, p. 79 N.

(2) Sur la naissance, l'enfance, le mariage des Abadhites et particulièrement des femmes, le livre de Mlle Goichon (v. bibl.) fourmille de détails piquants. Lire particulièrement le chap. 3 relatif à l'Enfance; voir aussi le C. R. que nous avons donné de ce précieux ouvrage d'ethnographie dans la Revue Africaine, N° 334, 1er trim. 1928 (à propos de la page 34).

Sur la famille agnatique kabyle, lire la Leçon d'ouverture d'un cours de Sociologie Algérienne, in Hespéris, 1922, 1er et 2e trim. p. 101, de M. René Maunier.

que demeure abritait la souche mère entourée de ses enfants et de leurs ménages. Puis on en vint à habiter des maisons distinctes, mais mitoyennes, et donnant sur un passage commun, en cul de sac. Et maintenant chaque individu pubère s'établit à l'âge de quinze ans environ et veut une maison, à lui propre. Il n'est fait exception à cette règle que lors du séjour dans l'oasis, temporairement et pour la villégiature d'été; alors seulement se reforme la famille patriarcale ancienne. Nous insistons plus loin sur ce véritable *rythme social*, se traduisant par une concentration et une dispersion alternées des cellules ou familles. C'est là un fait essentiel; peut-on en démêler les causes ? Dans l'oasis, les familles se groupent parce que chacune ne peut pas avoir son jardin. Mais il y a là aussi un souvenir de l'ancienne organisation, souvenir qui apparaît également dans ce fait que les familles issues d'une même souche quoique séparées, continuent à obéir en principe à un même chef, le père (ou l'aîné des frères); il reste malgré tout le chef, c'est à son conseil que l'on devra recourir dans les occasions importantes.

La maison porte toujours le nom patronymique de son habitant, précédé de l'appellation qui lui est propre pour la distinguer des autres demeures de la même famille. On dira par exemple *taddert* (1) *Ah'med Itbiren*, la maison d'Ahmed Itbiren, ou *taddert Aïssa Maârad*, la maison d'Aïssa Maarad.

Aspect et orientation de la maison. — Sa hauteur. — L'as-

(1) Il est à remarquer que *taddert* en berbère kabyle veut dire village (pl. tiddar).

Dans l'Atlas marocain cette expression désigne le gourbi du pauvre par opposition à l'habitation du riche ou *tighremt*. V. Laoust, *Mots et choses Berbères*, p. 19.

pect des maisons en groupe nous est déjà connu. Dans les rues, elles se présentent sous l'apparence de murs uniformes percés de très rares ouvertures, en dehors des portes. Ces murs sont blanchis et ils laissent apercevoir leurs soudures, délimitant la façade propre à chaque maison. Par contre, il y a beaucoup de tambours à encorbellement et c'est à eux qu'il faut attribuer la note d'élégance et la physionomie extérieure propre, des habitations. Tous ces *moucharabieh* de maçonnerie, varient leurs profils. Les Mzabites aiment beaucoup les moucharabieh.

L'orientation des maisons est tout à fait curieuse et originale. Mais, dans la rue, rien ne décèle quoi que ce soit à ce sujet : le tracé des voies urbaines paraît fixer seul leur alignement. Au contraire, en étudiant l'étage et sa structure intérieure, on observe nettement des particularités que nous retrouverons tout à l'heure.

La hauteur de la maison dépasse 8 mètres (16 coudées) dans l'oasis (1) ; par contre, dans la ville, il est interdit d'aller au delà de 7 mètres (14 coudées) ; dans le centre, au quartier d'*Ammas n Ar'rem*, ce chiffre est même réduit à 6. Cette règlementation a été édictée pour qu'aucune maison ne puisse gêner, par son ombre portée, les demeures voisines. Dans le haut de la ville, comme les architectes bénéficient déjà de la forte déclivité du sol qui étage naturellement les constructions, la hauteur de ce réglement coutumier est légèrement moindre. Ces défenses furent jusqu'à présent scrupuleusement observées. D'ailleurs, bien triste serait la situation morale du Beni-Mzab qui verrait ses voisins plonger

(1) C'est le maximum pour ceux qui n'ont aucun voisin.

dans sa cour ! Un litige s'ensuivrait aussitôt. L'observance de ces coutumes est en outre quelque peu renforcée d'un sentiment superstitieux, « celui qui élèverait un bordj plus élevé, nous disait-on, ne tarderait pas à mourir ».

Dans un pays où le soleil est tellement ardent, il est remarquable de trouver une limitation de la hauteur des maisons. Celle-ci rappelle exactement les règlements de voirie de nos villes modernes, mais elle repose sur de tout autres motifs.

Le plan

De tout temps, dans les pays chauds, on a opposé à la chaleur ennemie, le rempart de murs continus et la disposition d'une cour centrale, concentrant l'aération et l'éclairage de la maison. Les plans orientaux s'inspirent le plus souvent de cette préoccupation (1). Là où il n'y a pas de cour, il n'y a pas, à vrai dire, de tradition orientale. Ce pourrait être déjà l'embryon d'une classification des maisons africaines.

La maison ancienne. — Or, la maison du Mzab possède une cour, elle n'a même qu'une cour si on veut la synthétiser ; les chambres ne venant qu'à titre de phénomène secondaire s'adjoindre à cette cour essentielle. C'est là le prototype ancien, qui convenait « au temps de la simplicité », *fi ouaqt enniya,* comme disent les Mzabites.

Ghardaïa possède, en effet, ses vieilles maisons tout comme nos villes de France ; elles sont groupées plutôt vers le

(1) Voir Guadet, *Traité d'Architecture*, t. I, p. 237.

haut, dans l'ancienne ville. On sent qu'elles furent construites à la hâte, dans une période de lutte et de guerre. Il est difficile de parler pour elles d'une ordonnance interne des chambres, parce que leur technique reste encore très archaïque et pourtant on retrouve déjà les dispositions essentielles de la maison actuelle. D'abord règne la salle hypèthre, aux multiples usages ; autour se groupent des chambres sans communication entre elles, sauf par la cour. Une de ces chambres surélevée de plusieurs marches, forme un réduit obscur tenant lieu de chambre à coucher, les autres constituent des pièces de service et de provisions. Une plus vaste sert de chambre de travail à l'usage des femmes, face à l'entrée. De ci de là, des niches, des réduits possèdent une affectation propre ; certains, absolument minuscules, servent de logement à des chèvres et des chevreaux ; d'autres doivent recevoir la laine, les dattes. Et tout cet ensemble répond dans la langue berbère locale, à deux mots seulement, d'une part la cour ou centre de la maison (*ammas n taddert*) et, d'autre part, les chambres (*tikhamim* pluriel de *takhamt*).

Puis il y a l'étage, on y accède par un escalier donnant dans la cour. L'étage comprend une partie couverte et voûtée et une partie en terrasse, il possède une disposition originale qui sera étudiée et qui existe toujours, voire dans les plus anciennes maisons.

Les murs sont nus et gris, la cheminée, inconnue ; c'est évidemment le type de la maison primitive, mais renfermant déjà les dispositions générales de l'habitation actuelle. Nous allons, par l'examen du plan d'une de ces maisons modernes, nous en rendre compte aisément.

La maison actuelle. — L'habitation moderne de Ghardaïa choisie pour cette étude, représente bien la maison-type abadhite, aisée (1). Elle se trouve dans une rue sans nom, adjacente à la zgag Zerga et appartient à Si Yah'ia Bou-djenah'. Sa construction remonte à environ quinze ou vingt ans.

On pénètre par une porte à baïonnette et c'est dire que le visiteur s'y heurte à un mur, suivant l'usage des pays d'Islam. Le couloir d'entrée contourne une petite pièce à l'usage d'esclaves ou de servantes. Cette pièce accotée au mur de façade, est encadrée du corridor d'entrée et d'une pièce utilisée comme écurie par le propriétaire actuel, mais dont l'affectation première était différente, pusqu'il s'y trouve un escalier, accédant à l'étage supérieur. Le corridor *a* et cette stalle *c* se relient de la sorte par le passage *d*, où donne le logement des serviteurs.

L'escalier permet d'accéder à une pièce élégante ou Ali, surmontée d'une petite qoubba à quatre pans et possédant une fenêtre minuscule sur la rue.

Toute cette partie de l'habitation se trouve en marge de la demeure proprement dite : le maître de la maison n'y vit jamais avec sa famille. Une ouverture en voûte *v* (2), fermée ici par une portière, mais la plupart du temps verrouillée

(1) Voir les croquis du rez-de-chaussée et de l'étage.

Dans les descriptions qui suivent, nous avons pris pour objet principal d'étude la maison dont il est question ici et aussi celle de Fakkhar, située Zgag Zerga, que l'on construisait. Nous avons en outre visité la maison d'El Hadj Ahmed Boudjenah, type de maison ancienne, la maison de Hadboun sise près du marché aux légumes, etc.

(2) Voir le plan d'une maison sedratienne donné par M. Tarry (art. précité fig. 4, p. 11). Comme ici, une des chambres communique avec la cour par une voûte en plein cintre.

Dans le plan d'une autre maison (fig. 3, p. 9) le rapprochement fait avec notre croquis de la maison Boudjenah' est encore plus symptomatique.

grâce à une solide porte, autorise alors seulement d'entrer dans la maison elle-même.

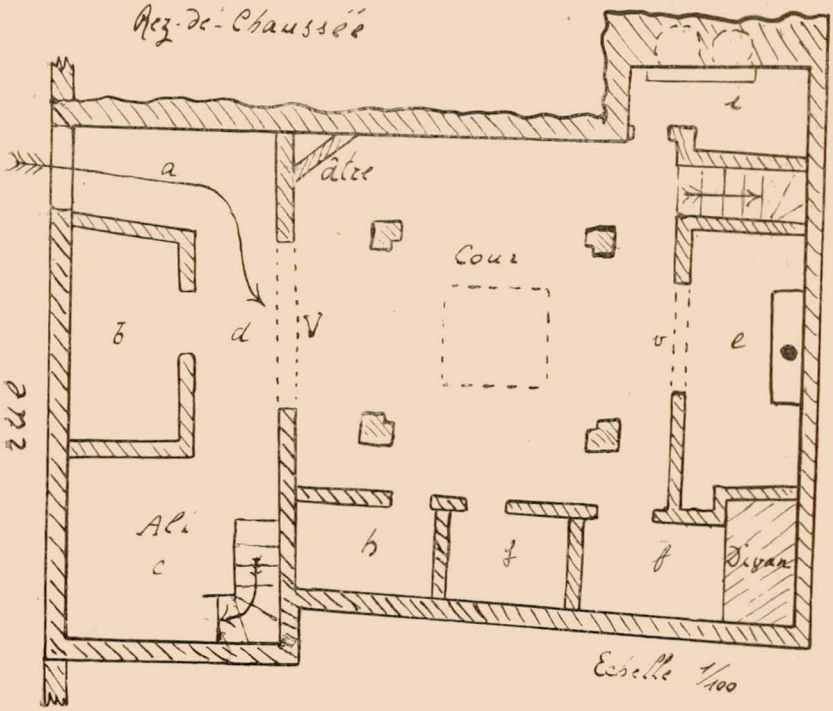
Là, nous reconnaissons immédiatement la cour ancienne. Le toit, tout à fait particulier, est soutenu par quatre piliers; face à nous se trouve la chambre de travail des femmes. A sa droite, la chambre à coucher du maître (*f*) ; plus loin (*g* et *h*), deux chambres à l'usage des enfants ou des parents très proches ; à sa gauche, l'escalier de l'étage et à côté une chambre à provisions garnie de récipients spéciaux. Toutes ces pièces, fort petites en somme, semblent faire saillie autour de la cour, élément central (1).

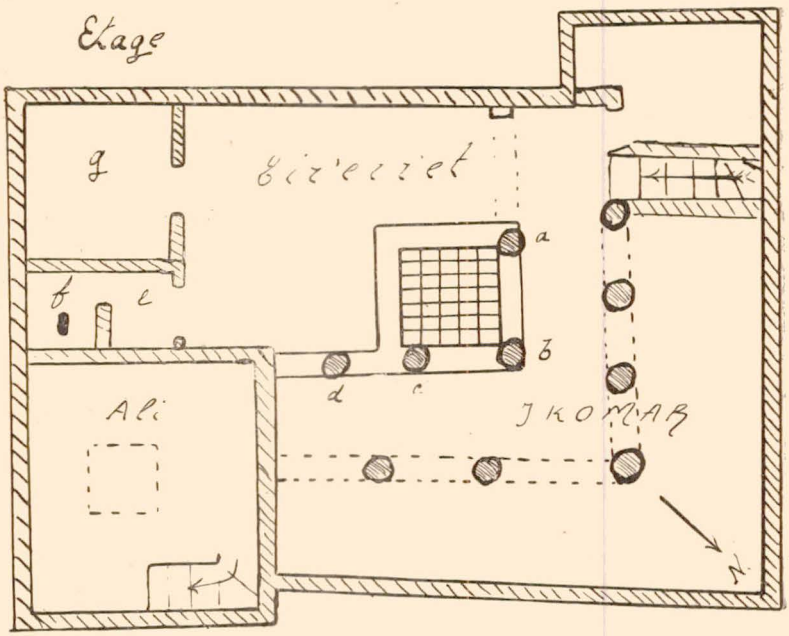
Au-dessus de cette salle hypostile, règne un étage semi-couvert dont le toit est supporté par une colonnade irrégulière, délimitant une partie légèrement en contre-bas de celle à ciel ouvert. Les fûts *a b c d* reposent sur l'encadrement maçonné d'une ouverture aérant le rez-de-chaussée. Des réduits *e f g h* servent de latrines (*f*), de chambre d'ablutions (*e*) et encore de chambres à provisions. Aucune ouverture ne permet de communiquer de cet étage dans l'*ali*, que nous voyons tout à l'heure.

Telles sont les dispositions générales de la maison du Mzab. Celle-ci reste, comme il a été dit, un exemple d'habitation aisée, mais dans les villes de la confédération, les habitations répondent aux deux types, ancien ou évolué, que nous venons d'esquisser. A Metlili, dans les ruines du qçar qui domine l'agglomération, nous avons reconnu, parmi les

(1) Sur le plan on remarquera la petitesse de ces chambres. Leur longueur souvent exagérée par rapport à leur largeur les fait paraître très étroites.

Les chambres des maisons de Sedrata, d'Ouargla avaient aussi les mêmes dimensions. « Ces pièces étaient très petites; elles n'avaient guère que un mètre « et demi de large sur trois mètres de long ». (Tarry, art. cité p. 8).


Rez-de-Chaussée
a
Porte
Cour
b
d
V
g
e
rue
Alc
c
h
f
g
Divan
Echelle 1/100


Etage
g
Kinderzimmer
a
b
c
d
e
f
Alk
JKOMAR
N

murs écroulés, le plan très net et la disposition originale de la maison mzabite. Cette observation vient justement corroborer une phase de l'histoire de ce bourg chaambi qui, jusqu'à présent, ne nous était connue que par la tradition ou les textes (1). Elle prouve aussi que c'est au contact des Mzabites constructeurs que les nomades de Metlili ont appris leurs faibles connaissances architecturales.

Comment pouvons-nous caractériser le plan général de cette habitation ? Les maisons des oasis s'étalent sur un espace beaucoup plus grand. A Laghouat ou à Touggourt, des pièces en nombre variable formant autant de logements distincts, donnent sur une cour irrégulière complètement à ciel ouvert. La maison manque d'unité, elle est formée d'éléments juxtaposés. Celle du Mzab, au contraire, se présente comme plus ramassée sur elle-même, avec des dimensions fort inférieures : si la cour a des proportions moyennes, les pièces qui y donnent sont étroites et étriquées. La surface du terrain bâti, pour chaque maison, excède rarement cent mètres carrés; on peut donc dire que c'est la maison urbaine en *ordre serré* (2). Elle ne peut convenir qu'à une vie de fa-

(1) « Il y a cinq cents an environ au temps du Cheikh Ba Saïd, quinze ou vingt chefs de famille furent consignées à Melika pour se rendre à Metlili et s'y installer avec leurs familles. Autant de familles partirent de Metlili et vinrent s'installer à Melika. Cet échange avait été arrêté pour amener une trêve durable entre les deux qçour. Depuis, dix familles ont réintégré Melika, le reste a été absorbé par le bloc nomade à Metlili et s'est fondu parmi les Chaamba. A Melika, au contraire, on compte encore plus de 80 familles de Chaamba, agrégées mais non absorbées par les Mzabites de la petite ville ». Récit de Si El Hadj, Cadi de Melika, 1921.

Voir aussi une allusion à cet échange, dans Masqueray, *Formation des Cités*, p. 205.

(2) Voir l'article précité de Demangeon.

Les dimensions des maisons de Sedrata sont du même ordre de grandeur. (Tarry, p. 12 et 13).

mille très étroite, et en effet, la famille est fortement constituée au Mzab. Enfin, elle ne peut convenir qu'à une seule famille, car dans le plan de la demeure proprement dite, toutes les pièces se commandent et aucune ne peut servir de corps de logis indépendant de la cour (1).

(1) Au Mzab, la maison se loue en totalité à la même personne et, partant, pour une seule famille.
Dans le Tell, à Constantine, par exemple: li y a très souvent cohabitation de plusieurs familles dans la même cour.

CHAPITRE II

Ses ouvertures extérieures

I. — La Porte et l'Entrée

La porte. — L'entrée de la maison (*outouf n taddert*) appartient toujours au type connu sous le nom de porte à baïonnette. Un mur d'arrêt empêche les regards du passant de pénétrer à l'intérieur (1), même si la porte est ouverte. C'est la règle dans tout l'Orient, par exemple en Egypte.

Dans la construction saharienne, l'encadrement d'une ouverture est chose peu compliquée. Un linteau encastré au-dessus de l'entrée supporte la portée du mur directement au-dessus. Il en est ainsi à Laghouat, par exemple. A Ghardaïa, au-dessus de ce linteau, fait en bois de palmier, existe un arc de décharge ménagé dans l'épaisseur du mur. Cette voûte, en plein cintre, soulage le linteau, permet aussi de réduire sa largeur et, avec ses retombées, constitue pour l'ouverture un encadrement naturel donnant à l'ensemble moins de rigidité. Parfois sa courbure donne un tracé surbaissé et irrégulier tout à fait symptomatique : c'est l'armature interne de *djerid* qui a été utilisée sans en modifier aucunement la forme. L'intrados est découpé en dents de scie pour plus

(1) Voir le plan que nous donnons de la maison mzabite (rez-de-chausée, a).

d'élégance (1) ou bien sa partie centrale est unie et seules les extrémités sont découpées.

L'ouverture de la porte inscrite dans cet encadrement a l'aspect d'un rectangle; le linteau est crépi; le seuil (*imi*) (2) est un petit mur de 20 ou 25 cent. de haut barrant en bas l'entrée et les parements intérieurs de la muraille figurent ses deux grands côtés ou chambranles (touourt). La porte bâtarde est toujours lourde et massive : simple vantail (3) de planches grossières de dattier, posées debout et réunies par une pièce de bois transversale, la plupart du temps incisée. On appelle la porte *taourt*, pl. *tiouira*. Une de ces planches verticales forme gond à ses extrémités : c'est sur ces gonds que tourne le battant. Celui supérieur s'introduit dans un évidement circulaire pratiqué dans le linteau ; celui inférieur s'engage dans un trou du seuil ; du bois amortit le frottement pour empêcher l'usure. Cette charnière à broche emprunte un dispositif très ancien (4).

Le vantail porte intérieurement le système de fermeture invisible du dehors, et extérieurement un anneau, servant à tirer la porte à soi, avant de la bloquer. Un frappoir complète l'ensemble.

Il y a deux traverses intérieures et seulement une seule du côté de la façade ; celle-ci divise naturellement le battant en deux parties ; ces deux zones, si elles sont décorées, portent des dessins identiques. Ceux-ci sont exécutés au mi-

(1) Voir une maison Zgag Khedra, à gauche en partant du marché.

(2) Le seuil est généralement appelé du même mot servant à désigner l'entrée. On dit aussi *imi n taourt* ou *foum el bab*. Le mot *imi* signifie proprement bouche dans les divers dialectes berbères.

(3) Ses dimensions sont en général de 1,40 sur 2.

(4) Saladin parle d'une origine occidentale, romaine. (*Manuel des Arts musulmans*, p. 41). Les Etrusques avaient déjà dû l'emprunter aux orientaux.

nium : grandes raies se coupant entre elles et délimitant des carrés occupés par des rosaces. Ces rosaces, maintenant, se dessinent au compas ; sur certaines vieilles portes, plus frustes, leurs pétales arrondis manquent de régularité, ils sont enfermés ou non dans un cercle. C'est là une vieille figure, datant de fort loin, représentation déformée de l'étoile ou de l'astre solaire. On la rencontre déjà en Assyrie, puis chez les Carthaginois (1) ; c'est aussi un motif de décoration des lampes romaines (2). Maintenant on la retrouve également sur les portes de Kabylie, dans l'Aurès et sur les pentes de l'Atlas Marocain (3).

La traverse centrale porte une rangée de motifs incisés au couteau, entourée d'une bande méplate formant encadrement. Les incisions représentent des chapelets de losanges ou une ligne de losanges flanquée en haut et en bas d'une ligne de triangles aplatis, ou bien encore un décor linéaire composé de zones de lignes verticales alternant avec des X barrés dans le sens de la hauteur. Les premiers motifs sont plus fréquents ; on les retrouve parmi les dessins des tapis où ils portent des noms spéciaux (4).

(1) Voir l'*Histoire Ancienne de l'A. N.* de M. Gsell, T. IV, page 360, voir aussi page 199.

Voir aussi au Louvre, salle des Inscriptions puniques, stèle n° 230, trouvée à Constantine

(2) Lampe trouvée dans un sacrum de Théveste. Art. d'Abel Farges. Rec. de Constantine. *Soc. Archéologique*, année 1884, p. 135.

(3) Lybian, Notes, Plate VI, fig. 4.

Sur l'Aurès, on lira l'ouvrage documentaire de Franz Stuhlman, Ein Kulturgeschichtlicher Ausflug in den Aures, Hambourg, 206 pp. avec bibl. complète (1912) et surtout la récente et intéressante étude de Mlle M. Gaudry, sur la Femme Chaouia de l'Aurès, 316 pp., 42 pl., 65 fig., Geuthner, 1929. C'est le digne pendant de l'ouvrage écrit par Mlle Goichon sur le Mzab.

(4) Suivant que le losange est plus ou moins aplati, c'est un œil *tit* ou une fève *ibaouen*. Ces figures entrent dans la composition du dessin *tichermin* (dos). On trouve aussi sur les portes les éléments du dessin *djerid*.

Le *khecheb* se laisse facilement tailler. Mais les portes se font maintenant avec du pin d'Alep venant de Djelfa. Les ouvriers continuent cependant à les ouvrager des mêmes dessins traditionnels.

La serrure. — Est-ce bien serrure que l'on doit dire ? L'appareil de fermeture de la porte mzabite est, en effet, scellé dans le mur au lieu d'être fixé sur la porte. Celle-ci s'ouvre toujours à l'intérieur ; en sortant, on la tire à soi avec l'anneau, et son vantail vient buter au seuil et au linteau ; pour l'immobiliser, il suffit alors de l'arrêter par un coin, du côté de la maison, et c'est le rôle joué par notre verrou.

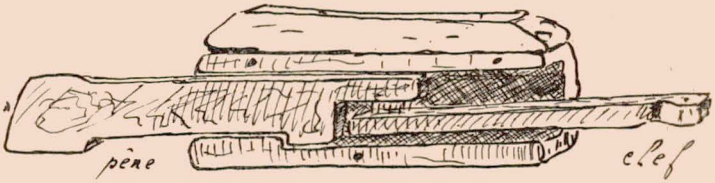
Ce verrou n'emprunte pas, pour sa confection, une autre matière que le bois. C'est une preuve de sa très grande antiquité et un indice de l'adaptation intelligente de l'homme.

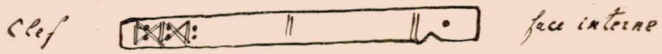
Les Mzabites l'appellent *ennas ;* on l'oppose à la *douira* que nous connaîtrons. Il se compose de trois parties : deux pièces maîtresses : une boîte évidée et un pêne qui joue dedans, une troisième, la clef.

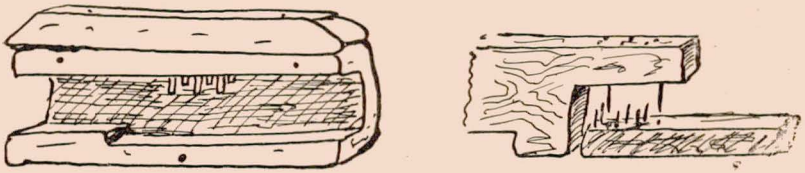
La boîte doit être taillée dans toute l'épaisseur du tronc de palmier. Elle a trois faces, celle supérieure est munie de chevilles à talon, en général sept, qui glissent verticalement dans des encoches. Pour protéger ces petites chevilles de bois dur et les empêcher de sortir, une pièce de bois grossièrement équarrie, coiffe notre verrou fixe. Cette planche y est assujettie par des chevilles dormantes; c'est d'ailleurs le mode d'assemblage courant : les menuisiers mzabites semblant ignorer les mortaises. La face intérieure forme un plan



Serrure complète







Boîte ouverte

de glissement pour le pêne, dont la course est limitée par une butte d'arrêt. Ce pêne porte des alvéoles à une de ses extrémités et celles-ci correspondent justement aux chevilles du verrou qui tombent naturellement dans ces encoches (lors de la position de sortie du pêne) pour l'immobiliser.

Dès lors, pour le libérer, une clef de bois ornée d'autant de dents qu'il y a de chevilles est introduite dans le verrou ; elle est poussée dans un redent ménagé dans le pêne, redent qui permet de la placer juste au-dessous des trous qui le percent de part en part : deux chevilles fixes portées par le pêne guident même la clef dans ce mouvement. A ce moment, un mouvement ascensionnel étant imprimé à la clef, ses dents pénètrent dans les trous du pêne et en chassent les chevilles mobiles vers le haut. Il suffit de la tirer alors à soi, pour entraîner le pêne jusque dans sa position de rentrée.

Une planche permet de compléter le verrou en lui rajoutant son quatrième côté (1).

La clef porte souvent un clou d'arrêt destiné à la guider pour la recherche de sa bonne position. Pour la même raison, elle a aussi deux trous où s'engagent les deux chevilles fixes du pêne. C'est en somme un morceau de bois de section carrée et assez long pour le manœuvrer sans difficultés ; certaines atteignent 40 centimètres. La face interne, c'est-à-dire celle qui porte les dents, est souvent ornementée d'un dessin linéaire simple.

(1) Voici quelles sont les dénominations techniques du verrou à chevilles: la la boîte fixe s'appelle *r'erm*, les chevilles mobiles *djra* et en mzabite *tichâbin*, la planche complétant la boîte *louh'mtâ elr'et'a* (ar. mot à mot planche de couverture). La clef se nomme *ennas* comme la serrure, ses dents *senin*, en m. *isinan*. Les clous du pêne servant à guider la clef: *mchâr'el*, celui de la clef *mechr'el ouah'dou*, car il est seul. Le pêne lui-même s'appelle langue, *lesane*.

Le verrou lui-même est en proportion : son empâtement, le pêne étant rentré, varie de 0,25 à 0,50; il est cellé au mur, dans le chambranle de la porte opposé à ses gonds. La langue du pêne, arasée dans sa position de rentrée, permet au vantail de jouer librement. Pour mouvoir le pêne, une excavation courbe, pratiquée dans le mur, à 30 ou 40 centimètres du bord du chambranle, à l'extérieur, permet d'introduire du dehors le bras armé de la clef. En sortant, on poussera celle-ci après l'avoir engagée et le pêne bloquera le battant de la porte ; pour entrer, il faudra faire le mouvement inverse. Pour fermer la porte de l'intérieur, il conviendra donc qu'une petite galerie, de direction divergente à celle de la première, ait été pratiquée dans le mur, du côté de la paroi de la maison.

Dans les serrures récentes des Ghardaïens les dents de bois dur (noyer, citronnier) font peu à peu place aux clous de fer. D'autre part, le verrou de bois perd tous les jours du terrain devant l'importation des serrures étrangères. A Laghouat, nous avons retrouvé à grand peine deux ou trois serrures à chevilles dans les maisons de l'oasis. Il n'y a plus que les jardiniers qui en possèdent, et encore les montrent-ils presque toujours déjà descellées. En 1852 cependant, lors de la prise du qçar, les portes ne fermaient exclusivement qu'avec cet appareil. A Metlili les Chaamba les utilisent davantage.

C'est d'ailleurs un procédé de fermeture assez répandu dans l'Afrique du Nord et dans les oasis du Sud. Pour Figuig, on en possède une description détaillée (1) ; le prin-

(1) Pariel, La maison à Figuig, art. cité, in *Revue d'Ethnographie*

cipe est exactement le même, mais l'exécution présente des variantes ; ainsi, la serrure est fixée au vantail, son assemblage moins fruste rappelle que le Maroc, centre de civilisation avancée, est proche. Mais, par contre, le verrou ne présente pas l'avantage de pouvoir être manié des deux côtés. Pour fermer la porte du dehors et du dedans, il faut deux serrures.

Il a été fait un essai de classification des serrures à chevilles (1) ; deux types généraux ont été discriminés : le type marocain auquel se rattache celui de Figuig et le type arménien dans lequel la clef tourne pour soulever les chevilles.

On a aussi étudié la répartition de ces serrures qu'on retrouve non seulement au Maroc, mais dans la région de Nédroma, voisine de Tlemcen, dans le Sud algérien (Djebel Amour, Tiout, Aïn-Sefra, Touggourt, Ouargla, Tidikelt), dans l'Aurès, dans la Tunisie méridionale (2). Il conviendra d'ajouter le Mzab à ces contrées. Ce type de serrure appartient même à l'Afrique occidentale, à l'Afrique du Sud ; on le retrouve chez les MaKondes de l'Afrique orientale, à Zanzibar, où les Persans du Chiraz l'auraient importé (3). On peut dire que son aire de répartition est immense et s'étend sur une grande partie de l'Afrique et en Orient.

(1) Voir l'étude si documentée de M. Van Gennep. Les systèmes de fermeture in *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, janvier, février 1914.

C'est d'elle que nous empruntons ces notes de classification et de répartition.

L'auteur cite en note un ouvrage anglais, *Pitt Rivers, On the dévelopment and distribution of primitive locks and Keys*, 1883, 10 planches.

(2) La serrure à chevilles existe en effet dans les curieux *qçour* des Troglodytes de la Tunisie. Voir *Ksour et Troglodytes de la Tunisie*, par M. le docteur Carton, in *Magasin Pittoresque*, 1891, p. 123.

(3) Il est remarquable d'ajouter qu'une colonie abadhite se trouve établie à Zanzibar.

Quelle est l'origine de ce mode de fermeture ? Pour M. Van Gennep, il aurait été importé de l'Arabie (1) par les Arabes. L'Extrême-Orient ne l'ignore pas, puisque les ethnographes l'ont retrouvé jusque dans le *Khotan* (Turkestan oriental) ; ce serait même un des types les plus anciens connus.

Il est curieux de remarquer que les populations Zenètes aurasienne et mzabite l'aient justement adopté. Ne devrait-on pas dès lors lui attribuer une origine antérieure à l'Islam, dans notre Afrique ? Les Romains se servaient de serrures bien différentes (2), mais avant eux il y avait les Carthaginois. On ne peut que se livrer à des conjectures, les élèments d'appréciation faisant défaut ! La matière exclusivement employée à la fabrication du verrou plaide pour sa très grande ancienneté. Peut-on le faire remonter à une époque antérieure à l'âge du fer ? Ce serait un très remarquable exemple de conservation (3).

L'usage de cette serrure satisfait entièrement les Mzabites. Elle plaît à leurs sentiments particularistes et surtout c'est une garantie supplémentaire apportée à la réclusion de la femme au gynécée. Les Grecs, du temps de Périclès, n'omettaient jamais de cadenasser leurs portes ; les plus soupçonneux les scellaient même de bandes de toile fixées par deux cachets : ce désir de sécurité est aussi vieux que l'humanité.

(1) Il existe en effet à *Djedda* et à peu près dans toute l'Arabie (voir Huber *Arabie*), voire même en Syrie.

(2) Voir Daremberg, *pessulus*.

(3) Il existe au Musée d'Alger des clefs de fer, à dents, d'une provenance inconnue, rappelant notre clef mzabite.

Elles appartiendraient à un type de serrure en métal, de transition, empruntant encore son principe à notre modèle.

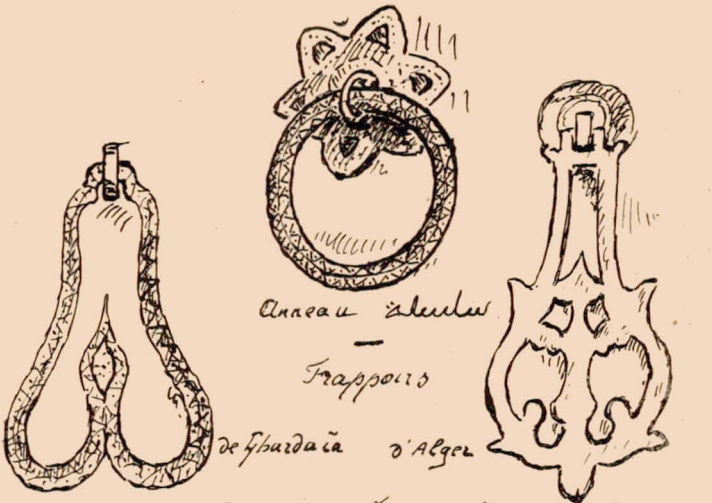
En outre, la clef abadhite, énorme, pesante, constitue une arme véritable, cloutée dangereusement. Beaucoup de rixes au Mzab, de luttes fratricides, ont trouvé leur germe dans les coups de cette terrible matraque. Les récits des chroniqueurs l'attestent à maintes reprises (1).

Dans les autres oasis sahariennes, la porte d'entrée se clôt intérieurement ; l'ouverture d'une porte donne lieu chaque fois à un dialogue interminable entre les arrivants et ceux de l'intérieur ; on se reconnait en termes convenus. Au Mzab un seul, le maître, a le pouvoir d'ouvrir la porte : après avoir fait pénétrer son bras parfois jusqu'à l'aisselle, sa main experte armée de la clef libère le battant. Une fois le seuil passé, son premier soin est de refermer le lourd vantail de la même manière.

Malgré ces avantages qui, à vrai dire, ne peuvent être goûtés qu'au Mzab, malgré la tradition, la serrure de fer tend à supplanter la serrure de bois. C'est une grosse serrure en harmonie avec les lourds battants. Sa clef est encore fort encombrante et compliquée. Elle est d'importation et de fabrication tunisienne.

Les portes intérieures des habitations se ferment grâce à des loqueteaux de bois d'une fabrication beaucoup plus simple. On les nomme *douira* (2). La douira est un verrou ordinaire glissant dans des embrasses clouées au vantail et s'insérant dans les montants. La partie mobile présente le plus souvent trois découpures en redents : deux qui se font face et qui servent de butées, limitant sa course, une troisième utilisée comme un manche pour la mouvoir. Souvent l'em-

(1) Voir Motylinski, *Guerara depuis sa fondation*, p. 57 N.
(2) A Laghouat *ferkhat*.



Traverse de porte incisée

brasse est munie d'un crayon introduit verticalement et pénétrant dans le loquet ; son effet est alors de l'immobiliser.

Anneaux et frappoirs. — Les anneaux reçoivent indifféremment la dénomination arabe de *selsela,* en mzabite *tiselsel* ou encore l'appellation arabe de *h'alga.* Les forgerons les fabriquent ; c'est même le seul objet en fer rencontré dans la maison. Très souvent simples et sans caractères, on les rencontre parfois accrochés à une ganse de fer, sortant d'une cocarde ouvragée. Cette cocarde, aussi en fer, imite l'étoile, ou figure des triangles entrelacés et finement ciselés (sceau de Salomon) ou des carrés superposés et dont les angles forment autant de pointes. L'anneau est lui-même à section carrée (carré légèrement aplati), et sur ses quatre faces, des torsades de lignes brisées alternent avec des points. La forme ou le décor rappellent ces anneaux de bras, soudanais et touareg, de la collection ethnographique du Musée du Trocadéro (1).

Le frappoir indigène, toujours en fer, emprunte la forme schématisée et simplifiée du frappoir d'Alger. Le premier paraît être une déformation du second, pourtant il lui est à coup sûr antérieur car le même type à deux anneaux se retrouve chez les nomades de Metlili et dans d'autres oasis. On a voulu voir dans ces deux anneaux, ouverts et conjugués, un souvenir d'emblème phallique (2), pourtant à y regarder de près, les deux courbures permettent de placer na-

(1) Voir aussi les anneaux de bras touareg du musée d'Alger. A Ghardaïa, nous n'avons cependant trouvé sur aucun de caractères *tifinagh,* permettant d'authentifier ce rapprochement.

(2) Ct Raymond Peyronnet (*Le Problème Nord-Africain,* 2e édition, p. 443, n. 3).

turellement l'index et l'annulaire à l'effet de soulever le frappoir, pour le laisser retomber de son propre poids? Plus tard le frappoir s'est stylisé et dans le frappoir d'Alger, beaucoup plus évolué, les ciselures du métal obstruent complètement les courbures. Le décor des frappoirs ghardaïens ne différe pas de celui des anneaux de porte ; les deux branches peuvent se réunir, au centre, pour former une pointe de lance, d'un joli effet, agrémentée d'un décor linéaire simple.

Lignes et ornements des portes et frontons. — La porte s'agrèmente souvent d'un cadre à ornementation incisée dans le plâtre frais, puis blanchie ; au-dessus du linteau, des amulettes et objets prophylactiques sont suspendus. Enfin, le tympan de l'arc de décharge situé au-dessus de la baie peut être meublé de signes ornementaux et symboliques à la fois. Encadrements, amulettes, signes des frontons forment une classification naturelle dont nous allons passer en revue les objets.

Les musulmans affectionnent de placer des objets à signification magique au-dessus de leur seuil. Les Mzabites semblent tout aussi enclins à adopter cette habitude : c'est une bonne précaution contre le mauvais œil, les maléfices ou les esprits méchants.

A un clou planté dans le linteau ou légèrement au-dessus, ils suspendent volontiers une étoffe de couleur sombre et découpée sans aucun soin. Sur ce pan est fixé une pierre blanche de 7 ou 8 cent. de diamètre, peu épaisse et ronde. Cette pierre porte la figuration d'une croix noire à branches éga

les (1). « C'est une amulette », disent les Mzabites ; lorsqu'on les interroge sur la signification de cet objet, ils ne savent pas mieux en expliquer le signe. Comme il convient d'écarter toute influence chrétienne, on pourrait reconnaître dans ce préservatif l'initiale du nom de la déesse *Tanit*, le *tau* punique. On l'a aussi relevé à In-Salah sur des os de moutons rapprochés et encastrés dans la toub (2). Cette lettre très ancienne n'est plus maintenant qu'un talisman aux vertus magiques.

Les Mdabih' possèdent des amulettes encore plus complètes. C'est une vraie panoplie qu'ils suspendent au mur intérieur de leur maison ; le visiteur s'y heurte en entrant. Les objets les plus divers y sont rassemblés, mais, par contre, toujours disposés dans le même ordre. Cette diversité apparente n'exclut d'ailleurs point un choix judicieux des éléments prophylactiques.

Au centre est placée une paire de cornes de gazelle auquel adhère encore un morceau de peau ; leur longueur indique qu'elles doivent provenir d'un mâle ; ou bien ce sont des cornes de bouc, vieil emblème de fécondité, plus connu dans l'antiquité sous l'espèce de cornes de bélier (3). Au-dessus est suspendu un fer à cheval; le nombre de trous du fer sem-

(1) Sauf dans les tatouages et les peintures sur visage où la croix orne le plus souvent le front, il ne pous paraît pas que ce signe doive être compté parmi les éléments de décoration usités par les Mzabites. Ceux-ci ne lui donnent d'ailleurs pas de nom, en dehors de celui arabe *s'elib* qui est même assez peu connu; lorsqu'on les questionne, ils répondent: *t'ir* par un mot arabe ou bien *tikhenfoussen*, par un autre mot arabe berbérisé; c'est-à-dire: c'est un oiseau ou bien un petit cafard des sables (*khenfous*). Cette représentation ne leur suggère pas d'autres souvenirs.

(2) Huguet. Art. sur les *Touareg*, *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris* 1902, p. 616.

(3) On sait qu'elles étaient l'attribut du vieux dieu libyen *Ammon*.
Sur ce dieu, voir Gsell, index alphabétique de l'*Hist. Ancienne* et IV, p. 355.

ble n'avoir aucune influence. A droite, nous retrouvons le pan d'étoffe noire et la pierre blanche chers aux Mzabites, mais au-dessus de la pierre à croix se trouve un bouquet de coloquintes (1) desséchées. Pourquoi ce fruit amer du désert parmi ces signes cabalistiques ? On nous dit qu'il peut être à volonté remplacé par des grenades. C'est encore un vieux symbole, peut-être punique, tombé dans le domaine de la magie (2). La substitution est facile à comprendre : la coloquinte est moins rare que la grenade. L'une provient d'une plante sauvage ; l'autre, fruit du travail, possède une valeur marchande et pour être consommée, doit être brisée.

Enfin, pour terminer cet arsenal prophylactique, une main flanque à gauche la paire de cornes : c'est l'empreinte de la main droite, préalablement trempée dans du goudron (3).

Dans les jardins on trouve des cornes de bélier, des crânes de chameau et de bourriquot suspendus aux palmiers pour protéger les récoltes (4). On trouve aussi des fémurs de mouton blanchis et croisés, encastrés dans la toub des murs de

Voir Henri Basset. Les influences puniques chez les Berbères. *Rev. Africaine* 1921, p. 363.

M. Doutté voit dans les cornes un organe de défense de magie imitative. *Magie et Rel.*, p. 324.

(1) La coloquinte, *Cucumis Colocynthis* (Cucurbitacées) est employée comme plante médicinale et aussi dans la fabrication des teintures. Les Arabes l'appellent *handhal* et plus couramment encore *hajja* dans le Mzab. Les Mzabites la nomment *tajellet*.

La grenade (ar. *rommana;* mzab. *tarrommant*) est aussi une plante tinctoriale.

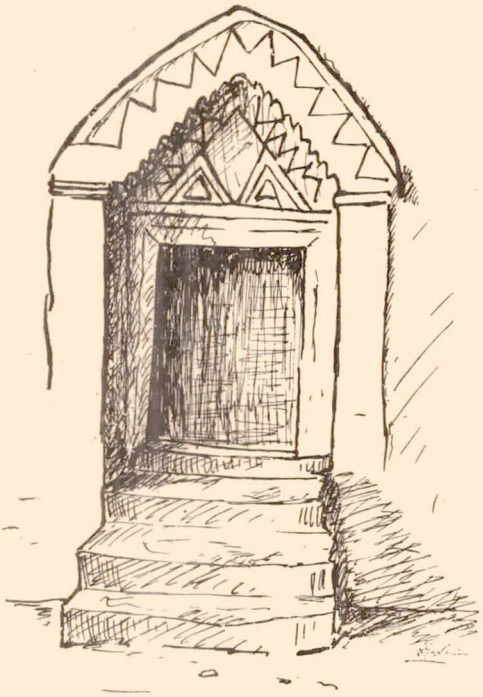
(2) Voir pour la grenade symbole punique, Gsell, *Hist. Ancienne de l'Afrique*, IV, pp. 369, 370 et index.

(3) Il s'agit du goudron saharien employé aussi dans les soins à donner aux chameaux. Il provient de la distillation indigène de certaines essences.

(4) Voir Doutté, *Magie et Religion de l'A. N.*, p. 323 et suivantes, et l'étude de MM. Pallary et Lefébure, « Le bucrâne, la main les amulettes, le sceau de Salomon: études sur les croyances indigènes de l'A. N. ».

Lire aussi l'étude de M. René Maunier sur le culte domestique en Kabylie (*Rev. d'Ethonographie* n° 23-24, ann. 1925, pp. 248-265), particulièrement les pages 254 et seq.

clôture, comme à In-Salah, ou bien un os unique de chameau ou d'âne. Enfin, dernière observation, on rencontre très souvent des boucles de chiffons ; elles paraissent renfermer une poussière impalpable : ce sont des sachets de sable pris à côté du tombeau d'un saint.



GHARDAÏA. — Zgag Ouassâ. Porte décorée.

Les portes, disions-nous, bénéficient parfois d'encadrements de stuc, ou bien elles portent au-dessus du linteau une

superposition de dessins incisés, comme cette curieuse baie d'une maison de *zgag ouassa'*.

Dans cet exemple, ce n'est pas une voûte en plein cintre qui surplombe le linteau, ce sont deux corniches obliques composant un fronton triangulaire, qui repose sur deux piliers à peine amorcés dans l'encadrement du mur ; l'intrados de ce fronton se trouve orné de grosses cannelures à arêtes ; quant à sa façade, elle est simplement décorée d'une ligne brisée continue, s'appuyant sur une autre ligne, parallèle au bord supérieur de la corniche (voir figure page 240).

Le tympan intérieur, situé à l'abri des cannelures, entre le fronton et le linteau s'orne, lui aussi, de dessins incisés, géométriques et triangulaires.

Telle quelle, on peut considérer cette porte comme le prototype de décoration mzabite architecturale. Le décor est purement linéaire et toutes les figures représentées peuvent se ramener à celle extrêmement simple du triangle. Voilà, certes, une ornementation peu compliquée !

Et, pourtant, ce fronton décoré représente déjà un type évolué et complexe en comparaison des autres. Ceux-ci ne possèdent, en général, qu'une simple ligne brisée, encadrée d'une marge rectangulaire, dont la base se confond avec le linteau. Ou bien ce sont de simples triangles en relief posés sur celui-ci, ou bien encore des séries de triangles superposés ou inscrits.

Lorsqu'on interroge les indigènes sur la signification de ces dessins, ils répondent indifféremment « *tezouîq* », mot arabe générique qui désigne tout ce qui est peinture, représentation figurée autre que les signes de l'écriture. C'est une décoration traditionnelle retrouvée d'autre part sur les tapis,

mais dont il ne connaissent pas l'origine. Il en existe une cependant, mais elle se perd dans la nuit des temps et les Mzabites ne peuvent en avoir conservé la mémoire.

Cette profusion de figures triangulaires serait susceptible d'évoquer le souvenir des stèles phéniciennes, de leurs formes habituelles et de leurs ornements terminaux. Le « signe de Tanit », par exemple, emprunte au triangle l'essentiel de sa figuration. C'est un triangle complet que surmonte un disque; entre ces deux figures, une barre horizontale rappelle grossièrement des bras, souvent redressés aux extrémités (1).

Ces attributs du symbole punique disparaissent les premiers dans une décoration simplifiée; on en retrouve cependant encore le dessin complet dans certaines oasis sahariennes. M. E.-F. Gautier a rapporté de Tabelbalat des empreintes, prises au plâtre reproduisant d'une façon surprenante le triangle et les lobes de l'insigne de la déesse et, non loin du Mzab, à Ouargla, près des ruines de l'ancienne Isedraten, on a relevé des ornements de fronton de porte qui ne sont pas moins significatifs (2). Au dire de l'auteur qui les a décrites, on se trouverait en présence de figures très répandues non seulement dans cette oasis, mais encore dans les autres centres peuplés de l'oued Mya.

Notre enquête ne nous a pas laissé découvrir, à Ghardaïa, de symboles à un aussi haut degré significatifs, mais l'esprit général de cette décoration archaïque, nous laisse pénétré de cette idée, qu'elle a dû puiser sa source dans une inspiration

(1) Gsell, *Hist. Anc.*, IV, 377-390 et index. Voir aussi Henri Basset, *Influences puniques chez les Berbères*. Rev. Africaine, 1921, p. 353.

(2) Voir les intéressantes figures de l'article de M. Pallary, in *Revue Tunisienne* de 1911, p. 135. On trouvera aussi une photographie de fronton.

fortement punicisée. Nous en aurons une autre confirmation, tout à l'heure, par les signes relevés sur les frontons.

Toujours dans la rue dite *zgag ouâssâ,* il existe un fronton digne d'être remarqué, au-dessus d'une porte encadrée de bandes méplates et flanquée à ses angles de croissants retournés, entourant une étoile. Ce fronton représente des poissons alternant avec des croissants et des étoiles. Les poissons sont au nombre de trois, repoussés sur le plâtre et figurés nageant de gauche à droite. Les croissants sont par deux, se faisant face, ou isolés, ils embrassent tous une étoile. Cette figuration des poissons répond à un même rite et comme elle ne heurte pas de front les prescriptions de l'Islam (1), elle a pu être acceptée par un Mzabite. Le culte du poisson, animal totem, est, en effet, encore très vivant chez les populations noires voisines du Niger (2). Dès l'antiquité, le poisson consacré à la déesse de la fécondité, bénéficiait d'une véritable vénération. Il est représenté sur des ex-voto carthaginois (3) et on peut y voir le symbole attardé d'une croyance qui, si elle n'était pas à son origine, indigène chez les Berbères (4), aurait été importée de Syrie et de Phénicie (5).

L'examen des signes ou ornements décorant les tympans de voûte ou le dessus des linteaux n'est pas moins instructif.

Les Mzabites aiment souvent orner leurs frontons d'un objet de faïence, qu'ils scellent dans le plâtre ; tantôt c'est une assiette vernie et décorée, tantôt un carreau polychro-

(1) Le Coran réprouve la représentation des sujets animés, mais celle des poissons se trouve en général tolérée.
(2) Desplagnes, *Le Plateau Nigérien.* Voir p. 110-114.
(3) Gsell. IV 356.
(4) René Basset ,art. cité, p. 369.
(5) Gsell, IV 359.

me : objets importés du Nord-algérien et, partant, sans grande originalité au point de vue qui nous occupe.

Il leur arrive, au contraire, de se livrer à une décoration de caractère plus local : les figures seront faites en relief sur du plâtre frais, ou peintes à la main, plus rarement au pochoir, à l'aide de couleurs bleues, rouges ou noires. Ces signes se ramènent à des symboles de magie et, dans l'esprit des indigènes, ne possèdent que la valeur d'ornements quelconques ou de porte-bonheur.

Si parfois nous avons reconnu l'existence d'inscriptions, celles-ci, rarement correctes, exprimaient soit la date de la construction, soit un verset du Coran, simple et court; celui-ci, par exemple, très souvent répété *naçrun min Allahi ua fath'un qaribun ua bachchir elmuninina* (1).

Les autres signes figurent des croissants, mains et étoiles ou des disques solaires.

La main, *fous*, semble indifféremment être la droite ou la gauche. Point de distinction entre la droite, réservée aux fonctions nobles, pour les sacrifices, les égorgements d'animaux, et l'autre.

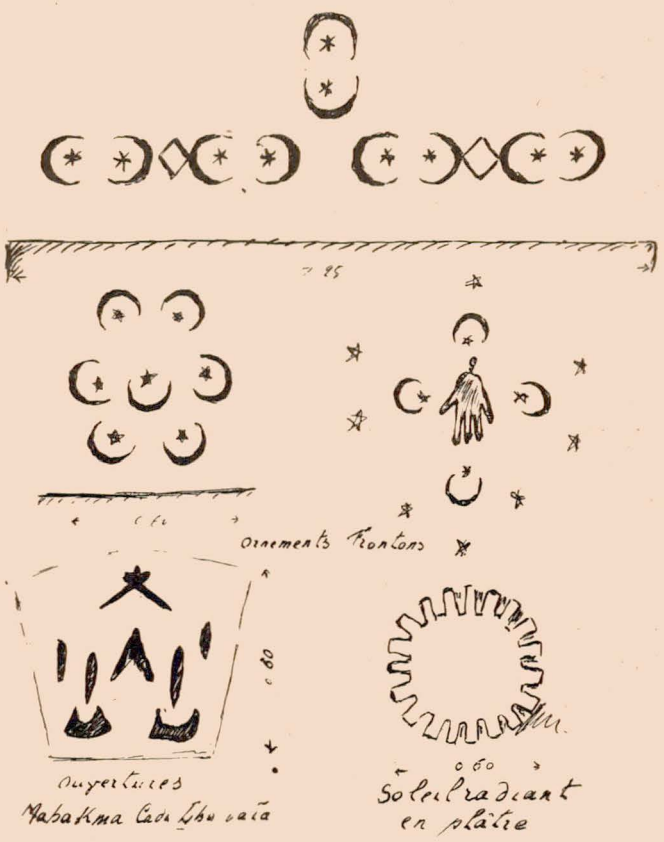
L'étoile, itri, paraît être le plus souvent à six pointes. Elle n'est pas figurée seule, mais toujours accompagnée du croissant. Parfois, c'en est un véritable pullulement au-dessus du linteau; ailleurs on ne retrouvera qu'un croissant et qu'une étoile.

(1) « L'assistance vient de Dieu et une victoire est proche; annonce aux croyants la bonne nouvelle ». Coran LVI, 13.

Peut-être les Mzabites préfèrent-ils ce verset parce qu'il fait allusion à leur état social. Il convient de dire cependant, que dans le Tell c'est un inscription fréquente. On la trouve aussi sur les frontons des portes; enfin elle est brodée sur les drapeaux et gravée sur les armes.

Cf. *Corpus des inscriptions Arabes et Turques de l'Algérie*, II, Département de Constantine, par G. Mercier, p. 17.

Le croissant, *tiziri* (lune) est, à la différence de l'étoile, plus souvent isolé. Il peut atteindre jusqu'à trente ou qua-



GHARDAÏA. — Motifs divers de décoration de portes ou de façades.

rante centimètres de dimension (les figures courantes n'en ont que dix ou quinze), tel ce croissant en relief surmontant la

porte de la maison du caïd des Ouled-Allouch, à Metlili. Cette figure semble même préférée, en dernière analyse; cependant, les édifices religieux n'en portent jamais, comme ils ne portent d'ailleurs aucune autre décoration.

Nous n'avons pas encore parlé des représentations du soleil. Celui-ci (*tfouit*, pl. *toufouia*), se présente sous la forme de disques ou sous l'espèce d'une figure radiante symptomatique.

Dans le premier cas, il existe des disques concentriques, tracés assez régulièrement, probablement au compas. Par exemple, il y en aura cinq, le plus grand d'un diamètre de trente centimètres en relief sur la façade, les autres disposés concentriquement au premier et à deux ou trois centimètres l'un de l'autre, l'espace central restant uni et vide (1). Le disque, primitivement, était l'image du soleil : c'est ce qu'il représente ici à n'en pas douter (2).

D'autres fois, l'image perd son imprécision : c'est un véritable soleil radiant, en plâtre, qui a été figuré; les rayons, lourds, presque rectangulaires, mesureront une longueur égale, par exemple, au quart du diamètre central du disque plein (3).

Cette figuration de l'astre solaire reste l'expression d'un culte, remontant aux temps les plus anciens. Le soleil, principe de toute vie, représente la lumière. Les premières traditions venues de l'Orient en ont importé le culte en Afrique : ce culte s'est développé sous la domination phénicienne et

(1) Fronton rue Badjri, Maison Hamoudi ben Ziani.
(2) Voir Doutté, *Magie et Religion*, p. 574.
(3) Soleil radiant de la maison de H'adboun à la D'aya ben Dah'oua.

s'est conservé sous la domination romaine. Le Mithriacisme a laissé dans ce pays d'innombrables témoignages (1).

Tous ces signes, placés au seuil de l'habitation, figurent d'ailleurs des symboles protecteurs remontant à une très haute antiquité. Leur aire d'extension semble englober de nombreux points de l'Afrique du Nord, sauvés par son conservatisme si utile à l'ethnographie.

C'est là un décor traditionnel, d'origine religieuse, bien antérieur à l'Islam ; la main symbolisait l'attitude de l'adoration (2). Ces images retrouvées si fréquemment sur les stèles puniques, semblent appeler naturellement cette paternité historique. Si des ressemblances risquent trop d'être des coïncidences, s'il faut se garder des généralisations hâtives, il semble cependant plus logique d'admettre une survivance de traditions, plutôt qu'une création toujours renouvelée. Or, ces signes multipliés à foison sur les ex-voto puniques, nulle part ailleurs, ne se retrouvent si nets et si nombreux : l'image de la main ouverte et levée, vue de face, existe sans cesse répétée (3). Celle du croissant aux cornes dressées ou

(1) Voir entre autres un art. concernant une stèle découverte à Tébessa, *dédicace romaine à Phosphorus dieu solaire*. Aug. Cherbonneau, *Annales Sté Arch.*, Constantine 1873-1874, p. 81. Voir aussi un compte-rendu sur l'*Ecriture Sacrée* de M. Soldi, Sté Anthropologie de Paris, 20 mai 1897, où il est question du disque employé comme représentation du soleil ainsi que de ces vieux signes, parvenus jusqu'à nos jours.

Le dieu Râ, chez les Egyptiens, était figuré par un disque; l'écriture tifinagh et l'écriture libyenne ont toutes deux pour figuration de la lettre R le disque.

Sur le culte solaire ancien au Maroc, voir la thèse complémentaire de M. H. Basset, *Le Culte des Grottes au Maroc*, 1920, ch. IV et particuièlrement pp. 44, 48 et 49. Le bélier égyptien était un dieu astral, celui phénicien aussi .

(2) Doutté, *Magie et Religion*, p. 325, admet une explication différente, la main est pour lui un symbole de puissance, de défense qui schématise le geste d'écarter quelque chose.

Voir aussi sur les figurations de la main, un art. de Paul Pallary, *La main dans les traditions juives et musulmanes de l'Afrique du Nord*. (Association française pour l'avancement des sciences, 1891, I p. 270, II p. 650, 4 figures).

(3) Gsell, IV, 352.

retournées n'est pas moins fréquente (1), il enserre souvent un disque et ce disque figure une étoile déformée, comme l'indiquent d'autres stèles où l'astre rayonnant est parfaitement sculpté (2). Les étoiles, elles aussi, mulipliées, forment des motifs usités de décoration, au même titre que les représentations du soleil rayonnant ou du disque simple et isolé (3).

Cette remarquable identité entre les ornements des stèles carthaginoises, d'une part, et la décoration des frontons de portes de nos maisons berbères, méritait de retenir l'attention du lecteur. Aucun Mzabite, si instruit soit-il n'en a évidemment conscience au plus faible degré, mais la survivance involontaire de ces très anciens décors qui ont traversé, comme attachés au sol, les vicissitudes de l'histoire, y gagne encore un intérêt accru.

Couloir d'entrée. — Le moulin. — Revenons maintenant à l'entrée de la maison; nous avons franchi le seuil et connaissons ses dispositions générales. Parfois, cependant, au lieu de rencontrer un mur comme nous y sommes habitués, le couloir se prolonge en un boyau d'une longueur tout à fait inaccoutumée (4); dans ce cas, la porte donne accès à une maison n'ayant pas de mur de façade sur la rue; elle est située derrière une autre demeure qu'il faut d'abord longer, d'où les dimensions de son couloir d'entrée.

(1) Gsell, IV, 70 et 361.
(2) Gsell, IV, 360 et 363.
(3) Gsell, IV, 359.
Voir les stèles puniques du Louvre, salle Judaïque et salle des Inscriptions puniques. Le visiteur reconnaitra à profusion tous ces éléments. Voir aussi les stèles du musée d'Alger. Le soleil est aussi représenté sur des monnaies de *Magom Shemesh*, la ville du Soleil (Gsell, IV, 360), maintenant encore le soleil répond chez les Arabes à l'appellation de *Chems*, certains disent même *Semch*.
(4) Maison Brahim ou Yabba, Zgag El Haddad.

Ce couloir, dans la vie de l'habitation, devient le théâtre d'une certaine activité : c'est ici qu'on moud le blé. Dans l'angle fait par le mur de refend avec la paroi de la maison, un moulin est toujours disposé, et c'est un bruit habituel pour le passant que ce ronronnement laborieux, entendu devant chaque entrée. Parfois, cependant, le ronronnement n'arrive point jusqu'à la rue; le maître, soupçonneux, aura fait placer son moulin derrière la seconde porte, celle de la maison intime. Pourtant, s'il est vrai de dire que les hommes ne connaissent point ce travail, il convient d'ajouter que seuls y sont employées des femmes très âgées, les aïeules de la maison, ou des servantes noires, anciennes esclaves.

Le moulin se place sur un socle de maçonnerie de 25 à 30 centimètres de haut, ou bien sur une sorte de console-étagère, à armature de bois, disposée en angle et sur laquelle on grimpe à l'aide d'une marche; l'espace inférieur sert dans ce cas au logement des chèvres (1).

Les moulins se fabriquent rue *Souq Dellala*, avec de la pierre meulière (*ar'aref*) importée de Tiaret. Ils rappellent identiquement le moulin romain, *mola manualis*, relativement léger et au besoin transportable, puisque les légions l'emportaient dans leurs campagnes (2). On l'appelle *tasirt* au Mzab et *Matah'na* en arabe, comme dans le Tell. La meule volante (3) possède une base cylindrique de quelques centimètres, surmontée d'un cône tronqué et évidé vers son sommet. La meule fixe (4) est constituée par une borne élevée de

(1) Disposition générale relevée dans beaucoup de maisons et par exemple à Melika *Zgag Erraï'*.
(2) Daremberg, *Mola*.
(3) *Catillus*, Meule volante.
(4) *Meta*, Meule fixe.

30 ou 40 centimètres et pourvue, à sa base, d'une auge circulaire destinée à recueillir la mouture. C'est surtout ce modèle qui rappelle la *mola manualis*, mais il est pénible à tourner et exige la présence de deux femmes qui le manœuvrent grâce à la même poignée (1).

Il en existe un autre plus petit et plus léger, plus fruste aussi. Les deux pierres meulières, plates, forment superposées, une sorte de gâteau rond (2). Celle du dessus, évidée au centre, s'engage dans un axe porté par la meule fixe, au milieu et au-dessus; elle possède une protubérance formant entonnoir. Un trou pratiqué vers son bord permet de placer une poignée en bois. L'axe, par contre, est en fer et scellé au ciment. Une seule personne suffit pour le mettre en activité; une quantité de grains équivalente à une poignée est versée au centre et il est mis en mouvement d'une seule main, alors que les pieds de la personne accroupie, enserrent la *meta* ou meule fixe, pour l'empêcher de remuer. Inutile de dire que la moulure obtenue est bien grossière, il faut la repasser bien souvent pour la rendre un peu fine. Et cependant, quel progrès et quelle rapidité, si l'on considère les mortiers en bois ou les meules dormantes encore employées au Sud du Sahara (3).

Les Mzabites sont restés très attachés au moulin, au contraire des Juifs et des Mdabih; cependant, ils ne font plus le pain à domicile : ils emploient encore le moulin, dans cha-

(1) Avec un moulin à deux femmes on moud une *hastia* (1/2 double) de grain en une heure et demie environ.

(2) M. Laoust dans *Mots et Choses berbères*, consacre deux pages accompagnées de dessins aux moulins marocains, pp. 44 et 45. Le moulin mzabite, petit modèle, se rapprocherait plutôt de celui type Zemmour, de la fig. 18; la pierre volante est cependant moins grossière, elle affecte une forme pyramidale.

(3) Desplagnes, *Plateau Nigérien*, pp. 37, 38.

que maison, pour la fabrication du *couscous* (*ouchou*), base de leur alimentation.

Usages et rites concernant le seuil et l'entrée. — Le vestibule d'entrée est, dans certaines contrées, le coin le plus habité de la maison (1). Au Mzab, sauf pour la servante affectée à la mouture du grain, ce n'est qu'un lieu de passage. Les pauvres du quartier viennent aussi y demander l'aumône; dans des niches affectées à cet usage , ils trouvent les aliments, à eux destinés.

On ne s'asseoit pas sur les seuils des portes, comme c'est l'usage chez certaines populations du Tell (2). Bien plus, il est admis pour les grandes personnes que cette pratique n'est pas bienséante et ne porte pas bonheur.

Dans le quartier des Beni-Merzoug, les maisons ont leurs corridors étendus de sable fin : c'est pour sécher les sabots des animaux revenant des jardins.

Lorsqu'il y a un mort dans une maison, l'usage, chez tous Mzabites et agrégés, consiste à disposer, sur le seuil, une ligne de sable blanc. On emploie le sable transporté et purifié par le vent; sa présence à l'orée de l'habitation prévient toute personne qu'un mort se trouve à l'intérieur.

(1) Pariel, *Figuig*, p. 275.

(2) Les femmes israélites à Constantine se tiennent souvent sur le seuil, particulièrement le samedi où elles s'y asseoient parées comme des châsses.

Ouverture autres que la porte

Archères. — Les ouvertures des habitations reçoivent le nom générique de « baies » ; au Mzab, il est difficile de les désigner par cette appellation, car en dehors des portes, elles sont d'une étroitesse extraordinaire. Il est de style, dans les agglomérations sahariennes, de ne trouver sur les façades d'autre ouverture que la porte. Il en est de même à Ghardaïa, avec cette différence cependant que les murs sont souvent percés d'archères. Celles-ci, soit isolées, soit groupées, bénéficient parfois d'un encadrement tout à fait disproportionné avec leur taille, mais qui n'est pas toujours dépourvu de cachet. Enfin, des avant-corps se détachent au devant des maisons, donnant à celles-ci une physionomie particulière.

Au rez-de-chaussée, par crainte des voleurs peut-être, mais surtout pour conserver à la maison son caractère claustral, il n'y a pas d'ouvertures : celles que nous appelons archères sont plutôt des trous d'aération que des fenêtres. Elle peuvent être disposées en ligne, par exemple, et affecter chacune la forme d'un triangle. C'est une forme indigène, retrouvée dans les villages chaouïas de l'Aurès (1). Il peut n'y avoir que deux triangles l'un sur l'autre, oposés par le sommet (2). Les Mzabites appellent ces trous de ventilation *alloun*, « petite fenêtre » (3).

(1) Lybian Notes p. 27.
Ouvertures à Menaa et à Chir.

(2) Maison *ar'lad n'tir'est*, c'est-à-dire rue du puits.

(3) C'est le même mot à Ghadamès.
Motylinski : *Dialecte berbère de R'edamès*, p. 121.

Parfois, ces ouvertures se grouperont dans un renfoncement intérieur du mur; ainsi rapprochées, elles rappellent les jours des maisons anciennes, romaines par exemple, constitués d'évidements tous pratiqués dans une des pierres d'assemblage. Elles ont, de plus, des formes et une disposition absolument curieuse. Ainsi dans un *alloun* de la mahakma de Ghardaïa (1), il y a huit ouvertures. Celle centrale a la forme d'une pointe de flèche, elle est surmontée d'une sorte de chapeau à trois glands, flanquée de chaque côté de deux ouvertures longues percées à des hauteurs inégales et possède du côté de sa base, deux autres ouvertures en forme de sébiles (voir figure 10).

Avant-corps en encorbellement. — Les avant-corps, en saillie sur les façades, semblent une superfétation ne faisant pas partie de la maison primitive. On ne les désigne pas de noms spéciaux, dans la Zenatia du Mzab : les Mzabites les dénomment par des périphrases ou des mots arabes; ainsi, il disent *kherjet elr'erfa* sortie, avant-corps de l'étage, ou *kherja min el bît,* avant-corps de la chambre, ou bien *maqs'oura* (2).

Ces *maqs'oura* constituent un article d'importation dans le Mzab; on en retrouve le principe dans les maisons d'Alger et de Constantine (3); elles procèdent de la même idée qui a donné naissance au moucharabieh égyptien, et bien avant au

(1) Mur de terrasse de la Mahakma du Cadi, rue *Souq dellaline.* C'est à la fois une sorte de fenêtre et aussi un motif de décoration.

(2) C'est le même mot en Orient.

Huber, *Arabie,* p. 114.

Dans les mosquées en général, une tribune est réservée aux femmes, on l'appelle aussi *maqs'oura.*

(3) G. Marçais, l'*Art en Algérie,* p. 126.

maemianum (1) italiote dont on a retrouvé des exemples à Pompeï. C'était une construction en saillie sur le devant de l'édifice, affectant souvent la forme d'un balcon à claire-voie. Que la mode en soit venue d'Orient ou d'Egypte, qu'elle ait existé bien avant, déjà chez les Romains, on peut toujours affirmer que l'Islam a su imprimer à la *maqs'oura* son caractère actuel, jaloux et renfermé.

Les avant-corps de Ghardaïa constituent le plus souvent un prolongement et un embellissement des chambres réservées à la réception des hôtes (2). Certains sont percés, au centre, d'une petite fenêtre entourée d'oves, mais le plus souvent ils ne bénéficient que d'une ou de deux ouvertures minuscules, pratiquées sur les côtés, à l'exclusion de la façade.

C'est surtout leurs assises et leurs ornements de faîte qui appellent l'attention. Le plancher de ces édicules est formé de *khecheb,* pénétrant dans la demeure, et de voûtelettes; comme ce ne serait pas, dans tous les cas, suffisant pour racheter le porte à faux, les maîtres-maçons confectionnent en outre des consoles.

En plus du support à redents, d'un type commun, ou de celui descendant jusqu'au sol en venant peu à peu se fondre avec le mur, on trouve des motifs à encorbellement très fouillés et du plus curieux effet .Coïncidant avec chaque *khecheba,* de minces corbeaux, allant en dégradant vers le sol, servent d'étais; leurs bords dessinent en profil une série de petits cercles ou de cannelures. En façade, la base de l'avant

(1) Voir Daremberg.

(2) En Arabie la *maqs'oura* prolonge le *rouchen,* c'est-à-dire la chambre où l'on boit le café avec ses invités. Huber, d°, p. 124.

Sur la maison des hôtes voir ci-après.

corps est, elle aussi, très découpée : les voûtelettes sont accentuées ou bien un renforcement plus considérable à intrados cannelé et surélevé a été ménagé. Cette disposition possède un aspect propre bien différent des moulures continues ou des béquilles de bois, rencontrées à la qaçba d'Alger.

Mais une note spéciale leur vient surtout des ornements terminaux qui les surmontent. Couronnements à redents et surélevés, pédoncules dressés élèvent vers le ciel leurs formes parfois mal assurées (1) et c'est à eux surtout qu'il faut imputer ce caractère nouveau, dentu, des rues ghardaïennes.

(1) Voir surtout la rue *Badjri*, près du souq des brodeurs de burnous. Ce sont les mêmes ornements que nous avons déjà étudiés.

CHAPITRE III

LES DIVISIONS INTERIEURES

La cour centrale

Nom et description de la cour. — Le patio constitue la partie essentielle de l'habitation. On l'appelle *ammas n taddert*, absolument comme les arabes disent *ouest' eddar*, le centre de la maison. Cette salle carrée ou rectangulaire, en général de 5 mètres sur 5 ou 6 (1), partant assez exiguë a son toit soutenu par quatre piliers. Ces piliers (*'ars'at*) délimitent des bas côtés et un espace central dont le sol est souvent surbaissé. Dans les maisons anciennes cet espace peut ne pas être complètement couvert, alors que les bas côtés forment des pièces profondes et obscures (2). Mais dans la majorité des cas, et c'est la grande originalité de notre patio, le plafond, percé dans son centre d'une *ouverture rectangulaire* de 1 m. 50 sur

(1) Dans les maisons mzabites les chambres et les cours quadrangulaires ne possèdent pas leurs côtés opposés égaux en longueur; par suite le plan des salles est irrégulier; les constructeurs ne se donnent pas la peine de prendre des mesures quelconques. Harold Tarry faisait la même remarque en ce qui concerne les construction de Sedrata, d'Ouargla (art. précité p. 12).

(2) On les appelle parfois *tiskifi;* ce mot signifie passage couvert et ici, par extension, chambre couverte.

2, par où pénètre l'air et la lumière, couvre entièrement la cour (1).

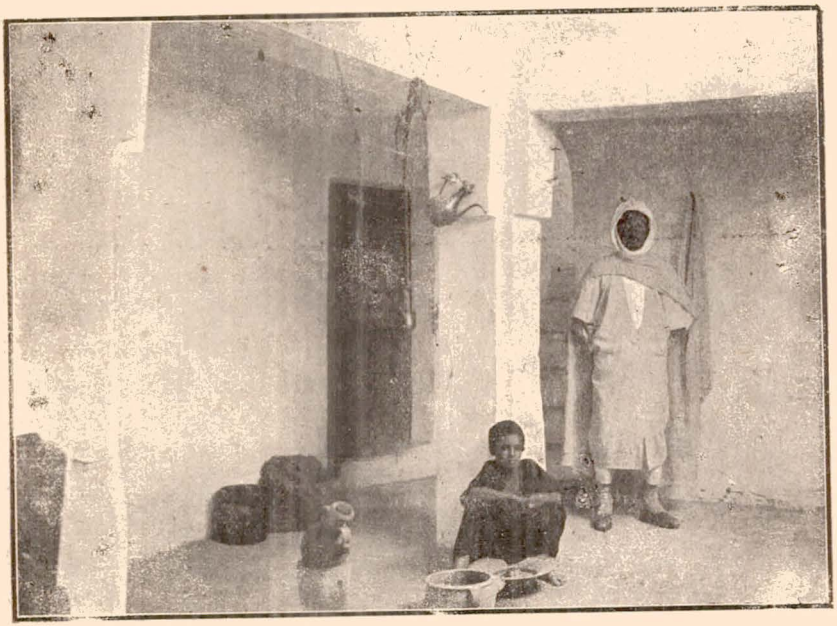
Sur chaque côté s'ouvrent les portes des pièces attenantes à la cour. Au fond, face à l'entrée, une porte plus large que les autres donne dans une pièce mieux aérée : c'est le tizefri ou salle de tissage; à gauche ou à droite du tizefri, un escalier permet d'accéder à l'étage supérieur. Les autres portes peuvent se clore. Dans un angle, et cela dans les maisons riches, un foyer est disposé; une cheminée maçonnée sert à l'expulsion des fumées : tout autour, sur les murs, des séries d'étagères ou des niches, sortes de nids de pigeon creusés dans la maçonnerie, ont pour but d'entreposer des objets divers.

Le trait le plus saillant de cette salle reste l'ouverture centrale supérieure perçant le toit. Cet ensemble transforme la cour et la distingue du patio, propre à la maison arabe. Celui-ci s'ouvre à l'air libre : la galerie rectangulaire, précédant les pièces, délimite un espace complètement à ciel ouvert. Ici, l'aspect est tout différent; est-ce là l'effet d'un déterminisme climatique ou, au contraire, celui d'influences historiques ?

Cette colonne centrale de lumière, attirant à elle les mouches de l'intérieur, ne laissant pénétrer que ce qu'il faut des rayons torrides du soleil, paraît être à première vue, le résultat d'un adaptation aux conditions locales d'existence ; de même que la cour, dite cour mauresque, serait le pro-

(1) Il y a là une analogie à signaler avec la cour couverte des maisons kabyles dans les tribus les plus rapprochées du Djurdjura (sauf que ladite ouverture y est circulaire).

Pourtant l'hiver est rigoureux sur les pentes de ce massif, mais l'extrême chaleur et l'extrême froid ont le même effet ici. (Cf. sur la maison kabyle, l'ouvrage de M. René Maunier, *La Construction collective de la maison en Kabylie* et les références des pp. 7 et suivantes, notamment les ouvrages de L. Frobenius et Aug. Bernard).



Cliché M. M.

GHARDAIA. — Maison Boudjenah, la cour centrale.

Devant l'escalier de l'étage se profile un des piliers ; à sa droite le tizefri ; à sa gauche, une porte de bois donne accès à la chambre aux provisions. La lumière descend du compluvium situé à droite et en haut. Au premier plan une aiguière et son support.

pre des pays chauds. Mais la disposition intérieure des maisons semble obéir à d'autres lois encore. La cour centrale n'est pas toujours concomitante de la chaleur du climat ; à Ghadamès (1), pour ne citer qu'un exemple, il n'y a pas de cour intérieure dans les habitations, et la région de Ghadamès, cependant, compte parmi les plus chaudes.

Notre ouverture rappellerait par contre, l'antique *compluvium*, et la salle qu'il aère prendrait dès lors, toute sa signification : c'est un *atrium*, pour être plus précis, un *atriolum* toscan.

Dans la maison de Yah'ia Boudjenah', ce compluvium possède à l'extérieur un rebord maçonné formant saillant ; il est muni, à l'intérieur, d'une *grille ou chebk* (2) dont l'utilité est d'empêcher l'intrusion nocturne des voleurs. Autrefois, à une époque de mœurs pures, cette grille n'existait pas ; on voit, d'autre part, qu'elle est, par sa fabrication, d'importation récente (3).

Si nous ne connaissons pas directement la maison étrusque, on a retrouvé des urnes funéraires qui la figurent ; et le compluvium de l'urne de Poggio Gajella, près de Chiusi (4), rappelle à s'y méprendre celui que nous venons de décrire. Notre atrium n'a pas encore son impluvium ou plu-

(1) Mission de Ghadamès, pp. 100-101.

(2) Même chose souvent au Maroc. A Alger les vestibules des maisons turques sont surmontés de grilles également; par ex. v. le Palais de Mustapha-Pacha, actuellement Bibliothèque Nationale.

(3) Elle est formée de barres de fer trouées, où s'engagent des tiges également de fer et placées transversalement. C'est un article de quincaillerie française, on n'a jamais su faire, dans le pays, les grilles nouées que l'on trouve dans les villas mauresques d'Alger ou dans la ville arabe de Constantine.

(4) Voir Daremberg, d° et Martha: *Archéologie Etrusque*, pp. 54 à 57, voir aussi une autre urne du Musée de Florence, fig. 26.

tôt il ne l'a plus : il ne subsiste qu'un semblant de renfoncement au centre de la cour ; à quoi pourrait d'ailleurs servir un bassin dans une contrée à pluies si rares ? C'est ici que les circonstances climatériques sont intervenues pour supprimer un attribut gênant.

Or, la maison étrusque possède une ancêtre orientale, et il n'est pas impossible que celle-ci soit également un prototype de la maison libyenne, après les points communs que l'on retrouve, maintenant encore, sur la terre d'Afrique. C'est bien le *cavædium toscan* que nous offre la maison de Ghardaïa, le génie latin ne l'a pas fait évoluer, il est resté dans sa simplicité archaïque (1).

Chambres attenantes : le « tizefri ». — Les chambres attenantes à la cour, semblent lui être accolées, faisant souvent saillie à l'exérieur. La plus grande, le « *tizefri* », possède un banc maçonné, face à l'entrée (2). Ce banc, de 20 ou 25 centimètres de haut seulement, porte en son centre, un trou plus profond. Au-dessus, à 2 mètres du sol, deux pièces de bois sont scellées dans le mur, à 1 m. 50 ou 2 m. d'écartement. Leur rôle est de soutenir le métier à tisser. Souvent, dans ce lieu, une *mçolla*, maçonnée elle aussi, facilite les exercices spirituels des habitants.

A côté du *tizefri* se trouve la chambre nuptiale, obscure

(1) Dans un C. R. de notre première édition, M. Henri Basset rappelait cette vieille tradition constructive révélée par nos cités indigènes (*Rev. Afr.* 1923, 3e et 4e trim., p. 547).

(2) Ce banc sert de siège aux tisseuses, voir ci-après ,et aussi le chapitre relatif au mobilier Sur le *tizefri* ou *tizfrit*. lire l'ouvrage de Mlle Goichon (v. bibl.), pp. 41, 50, 84 ,etc... Dans les humbles maisons, la chambre à coucher et le *tizefrit* se confondent en une seule chambre.

et profonde, dont la porte ouvre sur une autre face de la cour. Au fond, un divan de pierre, de 50 ou 60 centimètres de haut, a été construit pour être revêtu de tapis et servir de couche. Le lit a ainsi une place fixe (1). Cette chambre, avec le tizefri, forme les deux pièces essentielles, après le patio. Les autres réduits, pour la plupart des chambres à provisions, servent aux réserves de laine et de dattes.

Chez les riches, la pièce ménagée près de l'entrée est utilisée à l'usage d'écurie, mais, en général, des anneaux permettent d'attacher l'animal dans le patio même, entre un des piliers et le mur, dans une stalle donnant directement sur la cour ; son ouverture se clôt simplement par une chaîne accrochée transversalement. A l'intérieur, une auge maçonnée reçoit les rations ; des supports divers permettent de suspendre les harnais de la bête : un âne ou un mulet; il n'y a que très peu de chevaux : trois ou quatre pour toute la ville. Si c'est un chameau *naourî*, c'est-à-dire un chameau employé à tirer de l'eau, le plafond sera légèrement surélevé : cet animal, malgré sa taille, sachant se contenter de logements très exigus, pendant la période hivernale où il est ramené à la ville.

Caves, citernes. — La cour est très souvent construite sur caves. Celles-ci, dénommées *mat'moura* ou *dihliz* sont creusées dans le roc du *kef* (piton). Elles forment une salle, au maximum deux, de quelques mètres de côté : deux ou trois. Leur aération s'effectue au moyen de prises d'air : tuyaux de poterie ou trous ménagés dans l'épaisseur des

(1) Les maisons de Pompeï contiennent aussi des divans de ce genre. Ce sont les *tori* (*torus i, torum*) comme les appelaient les Romains.

murs qui naissent au plafond de la cave, et débouchent sur les terrasses. Ces prises d'air sont appelées *mnâfes*. L'éclairage provient d'une ouverture centrale ou *mad'ouïat*, qui perce le sol de la cour (1) et dispense une lumière bien suffisante. Dans l'encadrement de la porte, donnant accès à l'escalier de remontée, une branche unie, scellée parallèlement au linteau, permet de suspendre une portière pour mieux isoler la pièce. Tout autour, dans les murs, sont scellés des porte-manteaux de bois pour suspendre des effets.

La pratique de construire des citernes a un caractère exceptionnel ; il en existe cependant dans certaines maisons de la vieille ville : précaution presque illusoire, importée autrefois et qui tombe en désuétude en raison de la rareté des précipitations atmosphériques (2). Pourtant Melika possède des citernes banales, à l'orée de la ville : on vient y puiser une eau croupie, pour les gros lavages.

L'usage de construire des caves habitables prouve, par contre, une civilisation délicate. Cette habitude ne paraît point orientale. En Afrique du Nord, les Romains et les Byzantins la connaissaient ; leurs successeurs musulmans paraissent l'avoir oubliée! En fait d'excavation, ils n'utilisent

(1) Ces ouvertures dans les maisons récentes sont fermées par un gros verre opaque importé du Tell ; dans les anciennes maisons, des barreaux de bois placés en travers ferment le trou.

Nous décrivons la cave de la maison d'Aïssa ben S'alah Fakhar sise Zgag Zerga.

(2) A Djerba l'habitude de construire des citernes est au contraire très usitée. Il n'y a pas d'eau courante et l'eau des puits étant saumâtre les habitants de l'île tirent leur eau de boisson uniquement des citernes. Voir l'art. précité de M. de Motylinski, *Dialogue en Berbère de Djerba*, p. 7.

guère que les silos à grain des campagnes. La Chebka, moins arriérée, a conservé ces raffinements et la maison mzabite offre ainsi, d'une part une double division en surface : celle des chambres répondant à un usage distinct, et une division multiple en hauteur : la cave et, en toute hypothèse, l'étage et le rez-de-chaussée. Par surcroît, ces dernières parties font l'objet d'une division de fonctions, dans la vie de l'habitation.

Vie de la cour. — Utilisation des pièces attenantes. — Rapprochement avec d'autres habitations. — Au Mzab, le patio concentre la vie familiale ; son exiguïté est liée à la forme de la famille : la maison renfermant non un groupe agnatique, mais un simple groupe d'époux et d'enfants.

La mère de famille s'assied près du foyer et, faisant le moins de mouvements possible — elle est aidée en cela par la multitude d'étagères disposées à sa portée — prépare le repas. Les enfants s'ébattent dans la cour, on y cause et l'on y mange (1), lorsque le maître revient du travail. Déjà, dans

(1) Les Mzabites prennent en général trois repas : à 7 h., à 11 h. et au coucher du soleil. Nous savons que leur alimentation carnée est constituée par de la chèvre et du chameau, mais c'est là une nourriture coûteuse et exceptionnelle. Les dattes (*tini*), le lait aigre (*ar'i*) et le couscouss (*ouchou*) constituent l'essentiel des repas. On appelle *Kaâbouche* des boulettes de dattes pilées, de farine et de beurre. Le couscouss fait avec de la farine d'orge se nomme *Karnecha*.

Les noyaux de dattes, comme dans les autres oasis sahariennes sont soigneusement recueillis. Trempés, on les donne aux chèvres et aux chameaux. Parfois même les malheureux les mangent après les avoir pilés et mélangés avec des résidus de farine.

On ne relève pas de cynophagie, comme on l'a prétendu, sauf exceptionnellement au point de vue thérapeutique.

Contrairement à ce que dit Soleillet, les Mzabites gardent eux-mêmes leurs volailles : ils ne les donnent plus aux Juifs à garder.

Concernant la nourriture des Mzabites ,on trouvera des détails circonstanciés dans l'ouvrage précité de Mlle Goichon.

les temps anciens, la famille demeurait dans l'atrium, chez les premiers Romains, ou dans le megaron, chez les Grecs. La mère s'y tenait au milieu de ses filles et de ses servantes ; on y préparait le repas en commun et le père y sacrifiait aux dieux, à une époque où l'autel et le foyer étaient encore réunis. Plus tard, chez les Latins, la maison devait se dédoubler ; l'atrium étrusco-romain changea d'affectation à cause des exigences de la vie sociale et le peristylium devait rester réservé à la vie intime. C'est un stade plus évolué et pourtant nous verrons que la même nécessité, renforcée encore de sentiments nés de l'Islam, a fait adopter aux Mzabites une « maison des hôtes », répondant à la même évolution.

Mais, ce que l'animation de la cour réserve de plus curieux, c'est cette coutume, très ancienne, de conserver la bête de somme auprès de soi, dans la vie de tous les instants. Le Mzabite possède toujours un âne pour se rendre à l'oasis, ou un mulet pour l'irrigation de ses palmiers. Ces animaux restent constamment sous son regard, à sa portée ; ils bénéficient de soins, auxquels les bêtes arabes ne goûtent guère. En retour, ce degré de familiarité donne à l'animal une grande douceur : les enfants peuvent jouer sans crainte tout près de lui ; il est habitué à être entouré d'amis.

Cette pratique doit découler d'une idée de prix ; tout animal possède une valeur relativement grande et, pour mieux le conserver, on l'admet dans l'intimité de la vie. Les nomades déjà, dans les grands campements, ont l'habitude d'attacher les chevaux devant la tente du chef, à l'intérieur du

merah', espace circonscrit par les autres tentes. Les moutons aussi sont réunis pour la nuit à cet endroit ; quant aux poulains, choses très précieuses, on ne fait pas de difficultés pour les admettre jusque sous la tente (1).

Dans les maisons du Tell, par contre, les animaux ne figurent jamais dans le patio. En Orient, les maisons comprennent plusieurs cours; l'une d'elle, dite *el h'aouch el barrâni,* cour *extérieure,* reste exclusivement affectée aux animaux.

Cette habitude pourrait donc être relativement localisée (2). Et, pourtant, elle existe aussi en Europe. Des enquêtes conduites sur l'habitation en France, (3) nous apprennent que le paysan de Haute-Savoie vit littéralement avec ses animaux pendant toute la longueur de l'hiver (4), couchant à ses côtés; M. Demangeon, dans une étude semblable, retrouvait la même co-habitation dans les chaumières bretonnes (5). Les Latins, au contraire, paraissent avoir peu affectionné ce contact permanent ; le stabulum était toujours très distinct de la maison d'habitation campagnarde ; la vie urbaine des autres pays n'offre pas, à notre connaissance, l'exemple d'une promiscuité aussi symptomatique.

(1) Cité par Daumas « Les chevaux du Sahara ». Dans l'oasis marocaine de Figuig, un coin spécial est réservé au mulet sous une des vérandahs du rez-de-chaussée; voir : Pariel, La maison à Figuig, p. 280, *Revue d'eth. et de Sociologie,* n° 9 et 10, sept. et oct. 1912.

Sur les procédés équestres des Arabes et leur hippologie, on consultera avec fruit : La Parure des Cavaliers et l'Insigne des Preux, traduction française par M. Louis Mercier, 502 pages, 23 photographies et 11 dessins, Geuthner, 1924.

(2) On la retrouve aussi en Kabylie et dans certaines parties du Maroc.

(3) De Foville, Enquête sur l'habit. en France. Voir les enquêtes sur la Haute-Savoie, par exemple.

(4) Il est vrai de dire qu'il y a à cela une raison climatérique : l'animal entretenant une certaine chaleur pendant le dur hiver.

(5) Demangeon. L'habitation rurale en France, *Annales de Géo,* 1920, pp. 352 à 375.

Nous avons dit que le *tizefri* servait de salle de tissage. Le banc placé près du mur face à l'ouverture, est utilisé comme siège par les femmes ; son augette centrale permet d'y placer le peigne et les ciseaux. Le métier se monte devant les tisseuses, si bien que celles-ci peuvent voir, à travers les fils de trame tendus devant elles, le *compluvium* supérieur qui déverse sur leur ouvrage la lumière désirable ; pour diminuer l'intensité du jour, un *velum* jeté par dessus la grille sert à fermer partiellement l'ouverture. Le *tizefri* se trouve ainsi dans le grand axe de la cour, et le banc des tisseuses occupe exactement la même place que le *lectus adversus,* lit nuptial dressé face à l'entrée, dans la maison étrusco-romaine.

Dans la chambre à coucher *beït erregâd* (1) se groupent la plupart des tapis de la maison ; des couvertures sont empilées dans un coin. Chez les riches seulement, il y a un matelas sur le divan (2). Rarement, une glace est suspendue au mur ; cependant, on peut trouver sur le marché des glaces à encadrement de paille qui, à une époque indéterminée, ont dû être importées d'Espagne. Un coffre, même plusieurs coffres, contiennent les objets précieux et les vêtements, soigneusement enfermés à l'abri des insectes. Le Mzabite aime beaucoup serrer ses affaires dans un lieu sûr jouant le rôle

(1) C'est le mot arabe. En mzabite on l'appelle comme les autres chambres *takhamt.*

(2) Celui-ci s'appelle *archan.*

de l'*arca* antique. Ces coffres, très grossiers s'ils ont été fabriqués sur place, viennent le plus souvent de Tunisie (1).

Au-dessus du lit, de grosses boules de verre coloré, des courges décorées, des œufs d'autruche (2), des fruits (oranges, citrons) piqués de clous de girofle, sont suspendus à profusion. Ce sont là des ornements très recherchés et réservés pour la partie la plus intime de la demeure.

Les murs se hérissent d'une quantité de rondins de bois, (*khelkhâl* ou *cheddat*), scellés perpendiculairement à leur surface, et disposés en ligne, pour suspendre des vêtements (3). Souvent on y accroche des régimes entiers de dattes choisies, des *deglet ennour* par exemple. On les expose, en ornements à admirer, et aussi pour les conserver et y goûter à l'occasion (4).

Les caves aménagées pour y vivre et y dormir, sont utilisées l'été. Le Mzabite riche rappelé à la ville pour ses affaires, y fait la sieste ; le pauvre, qui ne possède pas de villa de plaisance à l'oasis, y passe une grande partie du jour et toute la nuit pendant les mois de canicule. Elles peuvent,

(1) Pour plus de détails sur l'ameublement, voir ci-après ce que nous disons du mobilier.

(2) Le goût des œufs d'autruche remonte fort loin, il était déjà très développé à Carthage (Gsell, IV, 102, 103).

Au Sahara soudanais, les nègres ornent encore le sommet de leurs paillotes à toit conique, d'œufs d'autruche. (Voir *Sahara de Chudeau*, p. 68).

(3) C'est là un fait relevé dans toute l'Afrique du Nord.

(4) « La datte *Kasba* porte en mzabite le nom de *taïssibi*, qui signifie femme « galante. Ce nom lui vient, dit-on, de ce que ses régimes sont généralement sus- « pendus dans les intérieurs mzabites, de façon qu'en entrant, visiteurs et visi- « teuses, puissent facilement s'offrir quelques fruits ». N. 2, p. 32, Charlet, *Les Palmiers du Mzab*.

Lire aussi l'ouvrage de Biarnay (v. bibl.) qui contient la nomenclature complète des dattes du Mzab, ainsi que des détails de culture puisés dans un texte berbère.

à l'occasion, servir à l'emmagasinement des denrées. Mais, en général, les salles réservées à cet usage sont au-dessus, au rez-de-chaussée. On les appelle *tazaka* et en arabe *Bîout El Khezîna* chambres des réserves précieuses, car les provisions représentent de véritables trésors dans cette contrée si avare et aux co-partageants si nombreux.

L'Étage et les Terrasses

L'étage de la maison. — Lorsque la ville est très resserrée, la maison tend naturellement à s'élever. Nous avons vu que des règlements d'urbanisme prescrivaient la hauteur maxima que les maisons pouvaient atteindre. En fait, toute maison, au Mzab, possède un étage et elle n'a qu'un étage fût-elle située à l'oasis (1).

L'étage est dénommé *seqifat, seqef, r'arf.* On y accède par un escalier (2) et cet escalier a son issue supérieure fermée par une porte, close du dedans. Cette particularité indique la possibilité d'isoler la cour et ses dépendances, du premier. Le premier bénéficie d'une disposition spéciale qui est une des originalités de la maison de la Chebka.

Lorsque de loin, considérant la ville, on aperçoit cette profusion de portiques et d'arcades, ce sont en réalité, les étages des maisons qui paraissent se superposer, tels les rayons d'une ruche. Chaque étage comprend en effet un portique,

(1) Touggourt, Biskra, Laghouat, les villes sahariennes n'ont pas, en principe, de maisons à étages. La terrasse en tient lieu.

(2) L'étage varie comme hauteur, au-dessus du rez-de-chaussée, autour de $2^{m}50$. Dans la maison considérée, le plafond du rez-de-chaussée était à $2^{m}30$ du sol.

soutenu par un nombre de colonnes variable, et une partie hypèthre qui lui fait face.

Le portique, en général en angle, s'il est simple, n'a que trois ou quatre fûts ou piliers ; s'il est double, comme dans la maison de Yah'ya Boudjenah', il en aura huit ou dix. Or ces arcatures sont d'un effet très agréable à l'œil ; elles embellissent considérablement l'habitation mzabite, et nos Abadhites paraissent y tenir beaucoup : c'est un élément essentiel de leurs demeures. Ce n'est pas seulement chez eux souci d'élégance, c'est aussi utilité : il importe de protéger, d'une part, la cour du soleil d'été et d'y laisser pénétrer les rayons du soleil d'hiver.

La partie voûtée s'appelle *ikomar* (1), de *kamour*, en mzabite, toit ; son opposé, la partie non protégée, recouvrant la cour intérieure, se nomme *tir'err'et*.

L'*ikomar* est toujours situé au Nord du *tir'err'et*, et c'est là une règle constamment suivie où se synthétise l'orientation de la maison tout entière. L'ouverture pratiquée dans le plafond de la cour, le compluvium, se trouve à l'angle formé par le portique et à l'extérieur de celui-ci ; souvent même, la base de deux ou trois fûts ou piliers, repose sur l'encadrement, légèrement surélevé, de l'ouverture. Cet encadrement empêche les eaux pluviales de ruissellement, de tomber à l'intérieur de l'habitat et, d'autre part, il maintient la grille solidement en place. Cette grille reste un instrument

(1) Ce nom vient de ce qu'elle est couverte.
L'*ikomar* abritait autrefois une balançoire rudimentaire, fabriquée en corde. C'était un jeu bien innocent que les femmes affectionnaient, mais les *t'olba* l'ont proscrit depuis 1910 (Information du R. P. Foca).

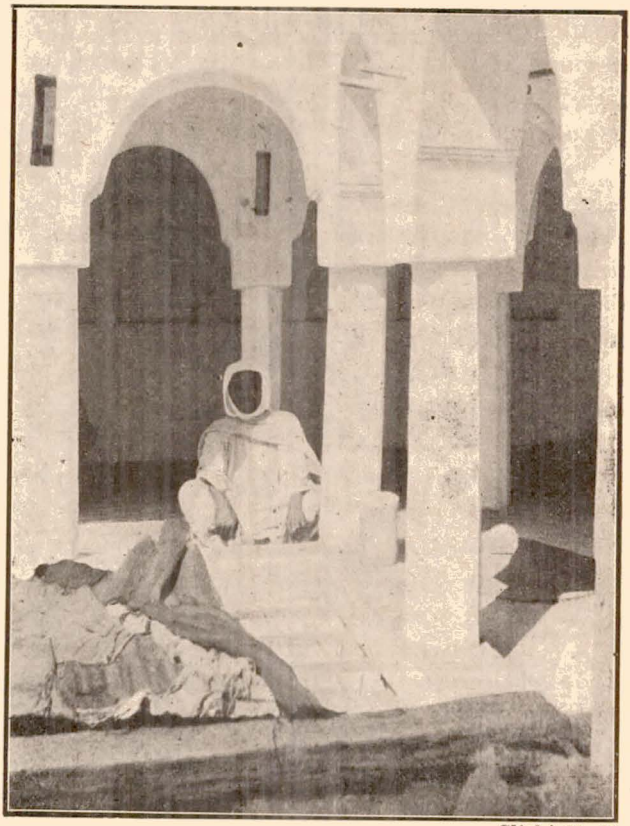
de défiance à l'égard des habitants du dehors et aussi de ceux du dedans, pour les empêcher au besoin de sortir.

La disposition respective du portique, du compluvium et du toit de la cour inférieure offre un avantage évident et témoigne d'une adaptation savante au climat ghardaïen. L'hiver, les rayons obliques du soleil, bas sur l'écliptique, pénétreront par le Sud de la demeure. Ils assainiront celle-ci, inonderont de clarté l'intérieur du portique voûté (*ikomar*) et tiédiront les chambres en s'introduisant par l'ouverture de la cour. On sacrifiera même à cette chaleur désirée (*timsi*), les sentiments jaloux qui feraient monter très haut les murs autour de la maison : du côté du midi, les murs resteront toujours peu élevés (1).

Pendant l'été, au contraire, alors qu'un soleil implacable écrase et mortifie tout être vivant, l'*ikomar*, fermé au Nord, jouera le rôle d'amortisseur. Les rayons solaires ne pénètreront d'ailleurs que fort peu dans ses voûtes, au lever seulement, et, par son ombre portée, il protègera la cour que le velum garantirait insuffisamment. On pourra, de la sorte, jouir d'une température relativement supportable dans les chambres inférieures et à fortiori dans les caves.

Le sol de l'*okomar* est en renfoncement de dix on quinze centimètres, par rapport au restant du plancher. Cette dénivellation délimite une ou deux cuvettes plates, plus longues que larges, où l'on met à sécher des fruits, des dattes le plus souvent. Le premier sert surtout de dégagement pour

(1) Les maisons exposées au soleil, et surtout au soleil d'hiver sont beaucoup plus recherchées, leur prix de location est plus élevé. Les mzabites, quoique cela puisse paraître contradictoire dans le Sud, recherchent le soleil : *itba'ou echchems*, « elles suivent le soleil » disent-ils en parlant des maisons.



Cliché M. M.

GHARDAIA. — Maison Boudjenah, l'étage.

L'étage vu de l'angle du portique supérieur ; les colonnes et les arcades laissent saisir leur profil si caractéristique. Le mur du fond est percé de niches disposées en série. Au premier plan l'ouverture barraudée du *compluvium* incomplètement recouverte par le *velum*.

tous les menus travaux domestiques ; on y étend le linge, on y met les viandes à boucaner, l'eau à chauffer au soleil.

Certaines pièces y donnent aussi : des chambres à provisions que l'on peut solidement verrouiller, des latrines, des chambres d'ablution. Pendant les nuits d'été on peut y dormir ; d'ailleurs, nous retrouverons ces traits de mœurs à propos des terrasses proprement dites. A Ghadamès, l'étage avec jour rectangulaire dans la couverture joue le rôle de cour. On y vit, c'est aussi le logement du chef de famille, de sa femme et de ses enfants (1).

Au Mzab, on ne peut pas dire qu'il fasse sur tous ces points, double emploi avec le patio. La vie normale de l'habitation reste de préférence circonscrite à la cour et à ses chambres attenantes ; il existe une certaine division des fonctions selon les étages.

L'ikomar apparaît donc bien comme une originalité de la maison mzabite. En dehors de nos habitations du Mzab et de quelques rares maisons de Metlili, nous ne croyons pas qu'on puisse le retrouver ailleurs, dans les constructions de l'Afrique du Nord. Dans l'antiquité, les *pergulae* étaient souvent élevées sur le faîte des maisons. Les demeures des Romains d'Afrique telles que nous les restituent les mosaïques, en possédaient. Certaines même formaient une arcature sur l'étage (2). A Rome, encore à l'heure actuelle, on trouve beaucoup de belvédères ; nombreuses sont les villes où l'on ren-

(1) *Mission de Ghadamès*, pp. 100-101.

(2) « Une partie du toit était plate: cette surface découverte, formant une « terrasse exposée aux rayons du soleil, s'appelait *solarium* » Daremberg, *suburbanum*. Cette description peut aussi convenir à la maison romaine d'Afrique. (Cf. Mosaïque romaine découverte en 1928, rue Nationale, à Constantine et étudiée par M. Alquier).

contre des terrasses couvertes sur les habitations (1). Mais nulle part, semble-t-il, on ne trouve cette disposition typique d'un portique en angle. Elle doit être l'œuvre originale de l'esprit inventif des Abadhites de la Chebka, aux prises, dans leurs villes sans végétation et sans ombre, avec des difficultés climatiques particulièrement redoutables.

Les terrasses. — On appelle ainsi les toitures découvertes qui ne bénéficient pas de la protection d'un portique ou encore les toitures de ces portiques eux-mêmes, accessibles, grâce à un escalier. Elles contribuent à donner à l'ensemble des constructions cette physionomie étagée et régulière, bien différente de celle des villages kabyles et des villes barbaresques de l'Afrique du Nord. Nous verrons comment le problème du toit est résolu au Mzab, quelle est la technique de cette partie de l'habitat humain. Bornons-nous maintenant à l'utilisation de la terrasse proprement dite.

La terrasse est un lieu d'habitation, préféré pendant les nuits d'été, dans presque toutes les oasis sahariennes. On y prépare souvent les repas pendant l'hiver, le souper pendant l'été, alors que le soleil décline. Les fruits y sont mis à sécher, le linge aussi. D'ailleurs, pour faciliter ces travaux, la terrasse possède un aménagement particulier, elle a même un mobilier spécial.

Pour la femme, la terrasse revêt une importance primordiale ; elle y passe les instants que la température lui permet de vivre hors de sa chambre obscure. Pour qu'elle puisse y évoluer à l'abri des regards des passants ou des voisins,

(1) Dans le Midi de la France par exemple.

de hautes murettes exhaussent les murs extérieurs de la maison et enclavent sa couverture.

A Touggourt et à Temacine, la terrasse est aussi le logement normal des petits animaux, surtout des chèvres. Elles y vivent en permanence, ne sortant qu'exceptionnellement au moment où l'herbe pousse dans l'oasis. Pendant le jour, l'ombre courte des murs et de médiocres auvents en palmes de dattier les abritent ; c'est là que les femmes leur apportent leur nourriture.

Pendant la saison chaude, les habitants dorment sur la terrasse. Comme il convient de s'isoler du contact du sol brûlant ,on emploie pour s'étendre de grandes cages de *djerid* hautes de 40 ou 50 centimètres et couvertes d'arceaux sur lesquels on peut tendre des couvertures. Ces lits spéciaux qui permettent à l'air de circuler sous les dormeurs, se nomment *aqfas'* (plur. de *qfes'*, m. à m. : cages). Les terrasses ont d'ailleurs de vastes proportions : on y entrepose les objets et les provisions encombrantes ; c'est l'emplacement rêvé pour le bois à brûler, pour tous les déchets du dattier, précieusement recueillis et conservés (1).

Enfin, dernière utilisation, dans certaines agglomérations sahariennes : elles servent de passage aux femmes qui se rendent visite ; en cela, les rues couvertes complètent admirablement ce réseau de voies aériennes (2).

(1) C'est aussi la coutume en Egypte de charger les terrasses de combustibles (V. Brunhes, *Géo. Humaine*, fig. 36 et 40).

A Nezla près de Touggourt les ouled Nayl qui viennent séjourner dans le village, ont chacune, au-dessus de leur abri rudimentaire, l'armature du *bassour* qui doit les aider à s'enfermer, pour le retour à chameau vers leur région. Ce sont des bois légers sur lesquels ont tendra des pièces de laine et qui serviront à dissimuler les voyageuses accroupies sur leurs montures.

(2) Voir: Pariel, p. 279; Mission à Ghadamès, p. 163. Les terrasses ont la même utilité à Fès.

Au Mzab, la terrasse, nommée *ennej* dans le dialecte local (1), offre à l'observation la plupart de ces remarques. Néanmoins, on y dort peu pendant les nuits d'été, les Mzabites étant à l'oasis et préférant, dans leurs villas rustiques, le séjour des cours à celui des terrasses. Partant, les cages ou *aqfas* sont peu utilisées ; nous en avons cependant rencontré à Ghardaïa. Comme voie de passage, la terrasse n'est jamais empruntée : ce serait le comble de la mauvaise éducation, que de circuler sur les terrasses de plusieurs habitations ; nous savons, d'autre part, que les rues couvertes sont peu nombreuses. Les chèvres sont plutôt enfermées dans le bas des maisons. Mais ces restrictions semblent réduire beaucoup leur utilité ! Elles conservent cependant leur importance, surtout l'hiver où on les utilise comme *solarium*. Le Mzabite aime beaucoup, nous l'avons appris, le soleil d'hiver. Pendant cette saison, les femmes peuvent en toute tranquillité vaquer à leurs occupations sur leurs toits. Pour ne pas les déranger ou les surprendre, on s'abstient d'y faire des réparations, toujours accomplies en été ; et si, par impossible, un homme veut monter sur sa terrasse pendant le jour, il devra, pour ne pas troubler la quiétude de ses voisins, faire connaître son intention en criant d'une façon intelligible et en répétant trois fois sa volonté (2) : alors seulement, il pourra accéder sur le faîte de sa maison. L'inobservation de cette règle, sanctionnée d'ailleurs par une amende,

(1) Dans le dialecte de Ghadamès la terrasse s'appelle innidji. Voir Motylinski, « Le dialecte berbère de R'edamès », p. 163.

(2) Il crie très fort ,en liant les mots, ces paroles: *ajted abrid* ou bien *ajted abrid adalir ennej* (laissez le chemin libre, je monte sur la terrasse).

En Orient on sait que c'est par des frappements de main que l'on prévient les femmes, de l'entrée d'un visiteur dans la maison.

suffirait pour accuser le coupable de curiosité malsaine et grossière.

Les dépendances de la maison

Au Mzab, les dépendances de la maison sont étroitement incorporées à celle-ci, une exception est à faire cependant pour la partie réservée aux hôtes.

Maison des hôtes. — C'est une vieille habitude de l'Orient et des peuples méditerranéens, de consacrer aux étrangers un logement à part dans l'habitation. L'Islam ne pouvait que la favoriser. Avant l'Islam les Grecs d'abord, les Romains ensuite, avaient la même coutume.

Au Maroc, cette partie de l'habitation s'appelle la *maçriya* (de *macer*, Egypte) : ce mot trahit son origine orientale. C'est probablement de l'Egypte et de la Syrie que cette habitude est venue. Toute demeure, en effet, comprend dans ces pays des dépendances publiques qui reçoivent les noms les plus divers (1).

Dans les habitations turques d'Alger, à côté de la maison proprement dite, se trouve souvent une petite cour élégante, presque indépendante de la grande cour centrale et formant une habitation distincte : c'est la *douîra* (2) (diminutif de

(1) *Qahoua, Medhif, Maquaâd, diwan, Menzoul; qahoua* est un nom générique, le second est employé à Maân, les deux derniers à Damas. Le *maquaâd* est l'expression qui convient pour la tente.
Voir Huber, *Arabie*, p. 121.
Au Caire c'est le *Salemlik* opposé au *Haremlik* dans les maisons turques.

(2) Voir G. Marçais, l'*Art en Algérie*, 1906, p. 130 et Manuel, pp. 806 à 810.

dar, maison). Au Mzab, la maison des hôtes porte justement le même nom, on l'appelle *douïra*.

Suivant la fortune du propriétaire, c'est une chambre indépendante, un corps de logis spécial ou même une maison à part. Dans les deux premiers cas, la *douïra* est nettement séparée de la maison intime. La porte de l'extérieur franchie, on accède à un vestibule étroit *sqîfa* où donnent encore deux autres portes : au fond, face à l'entrée, se trouve celle de la demeure proprement dite ; à droite ou à gauche s'ouvre celle de la *douïra*.

On pénètre grâce à cette porte dans une salle obscure où prend un escalier donnant accès à une chambre plus éclairée, dotée parfois de petites fenêtres et munie d'un âtre pour allumer du feu (1). Le plafond est souvent percé d'une qoubba.

Si c'est une maison distincte, la douïra reproduit le plan traditionnel (2), mais la cour est plafonnée et son ouverture centrale bordée d'une galerie et de colonnettes supportant quatre voûtes et une coupole. Ce lanternon est d'un effet fort aimable ; la lumière y pénètre, en petite quantité, par des jours ménagés dans la base circulaire de la coupolette. La grande salle du bas garnie de tapis, sert aux festins ; les chambres du haut, disposées autour de la galerie, conviennent plus particulièrement au coucher des invités.

(1) Parfois une porte dérobée permet au maître de passer directement chez lui, mais le plus souvent il doit, pour y pénétrer, redescendre dans le vestibule.

(2) Voir par exemple la *douïra* du Caïd de Beni Sgen.

A Mélika un propriétaire Si Bakir, possède près de la place, deux maisons accotées qui communiquent par leurs cours. Cette succession de deux cours rappelle étrangement la maison romaine évoluée.

Les dimensions de la *douïra* sont celles de la maison-type.

La construction ne diffère pas non plus de la technique des maisons courantes, sauf quelques détails : murs mieux stuqués (1), recouverts d'un enduit de plâtre fin, ou chaulés avec un lait légèrement coloré d'ocre.

L'ameublement est moins sobre que dans les maisons : matelas, coussins, nattes, tapis sont répandus à profusion. Des étagères et des coffres serrent les livres de comptabilité du maître ; il use de ce lieu comme d'un bureau, y traite ses affaires, y reçoit ses amis Beni-Mzab venus du Tell. Mais c'est surtout la partie de la maison réservée aux fêtes et aux cérémonies. Celles-ci se passent entre hommes, c'est d'ailleurs la raison d'être de la douïra : permettre de recevoir des étrangers, des amis sans leur donner accès dans sa propre demeure, où il n'entre que le père ou le mari, les hommes apparentés en ligne directe et les frères à la rigueur.

Une fête se célèbre à l'occasion d'un mariage, de la naissance d'un enfant mâle, d'une circoncision. Il y a aussi les fêtes de l'Islam ; au Mzab, on tient compte strictement de celles prévues par le Coran et, en outre, on en célèbre d'autres qui puisent leur origine dans des traditions préislamiques.

Une réjouissance est toujours accompagnée d'un repas. Certains Mzabites se procurent à cette occasion des chanteuses *R'annaïat ;* des négresses accompagnent leurs « youyou » sur des *derboukas* (2) ; il y a aussi des joueurs de flû-

(1) Pariel, *La maison à Figuig*, même remarque concernant les chambres d'hôtes.

(2) Tube de résonance en argile, muni d'une peau à l'une de ses extrémités. Les *r'annaïat* sont rarement mzabites.

te... Mais les vrais croyants réprouvent ces mœurs légères (1) et la *douïra* reste l'objet d'un certain mépris dans leur pensée : la maison primitive, construite selon la mode ancienne, est seule digne de l'attachement des *T'olba* (2) et si une maison de *t'aleb* connaît un jour de fête, ses habitants se vêtent exclusivement de laine et, au lieu d'être bruyants, les hommes lisent à haute voix des vers (*abiât*).

Cabinets d'ablutions, latrines. — Les cabinets d'ablutions, petits réduits ou *mr'asel*, de moins d'un mètre au carré possèdent une ouverture susceptible de se clore d'une portière (*aïdoul*). Une barre de bois scellée dans l'un des angles, permet de suspendre une aiguière de terre au-dessus de celui qui veut s'ablutionner. L'aiguière y reçoit l'inclinaison voulue pour laisser échapper par son goulot, spécialement façonné, un très mince filet d'eau ; ce mince filet d'eau permet de se frotter le corps avec de la terre en guise de savon.

Les latrines font l'objet d'un soin particulier. Les Beni-

(1) A Beni-Sgen, des manifestations semblables sont interdites; à Melika, un *qanoun* interdisait aussi de jouer de la flûte (Masqueray, *Formation*, p. 69). Ghardaïa, plus commerçante, partant moins stricte, tolère des fêtes accompagnées de musique; de là, sa réputation, chez les Mzabites, de ville profane.

Certains jours on doit s'abstenir de toute manifestation de joie, par exemple les jours néfastes (nehâr el mounker) où l'on commémore le meurtre d'un saint ou ouali.

(2) Au Maroc, la *Maçria* est considérée aussi comme en dehors de la maison. A Fez, les notables permettent à leurs fils de s'y livrer à des excès qu'ils ne tolèreraient pas sous leur toit.

A Ghardaïa, un homme pieux, Si El Hadj Ah'med Boudjenah', ne voulant pas avoir sa maison de réception dans sa demeure, et se trouvant, d'autre part, dans la nécessité de recevoir souvent, a trouvé le moyen terme suivant : sa douïra est en face de sa maison, de l'autre côté de la rue, et un passage souterrain fait communiquer les deux édifices.

Mzab possèdent d'abord un sens assez développé de la propreté et surtout ils ont un besoin intense d'engrais pour leurs jardins. Aussi les latrines sont-elles surtout multipliées dans l'oasis ; il y en a également dans les rues des villes et dans les maisons où on les trouve généralement à chaque étage (1). On les nomme *gouma*. Dans la maison, elles se superposent et communiquent à un tuyau de décharge, en poterie, qui aboutit à une fosse à laquelle donne accès une ouverture fermée de pierres brutes. Les interstices des pierres sont lutés avec de l'argile. C'est là que s'écoulent les eaux ménagères de la maison ; l'eau est tellement rare et l'atmosphère si sèche que celles-ci sont bien vite évaporées.

La vidange des fosses s'effectue périodiquement ; des nègres en font le métier et transportent l'engrais au jardin du propriétaire.

Chambres à provisions. — L'homme éprouve naturellement le désir d'emmagasiner les denrées nécessaires à sa maisonnée. Les anciens pratiquaient cette coutume ; certaines habitations de Timgad possèdent leurs réservoirs à blé. Les maisons actuelles de Kabylie ont presque toutes leurs *akoufi*, très grandes et très curieuses jarres à grains (2).

(1) On remarque dans les latrines des boules d'argile ou toubettes qui servent à se purifier de l'urine, souillure majeure.

A Berrian, les égouts sont souvent extérieurs, dans les rues. Les cinq villes de l'oued Mzab, quoique plus anciennes, possèdent donc des latrines perfectionnées; c'est un progrès véritable qui les différencie des autres oasis sahariennes !

(2) Van Gennep, *Les Poteries Kabyles*, p. 37. Certaines maisons turques d'Alger possèdent de grandes jarres à provisions scellées dans les murs comme les *akoufi*. On en a retrouvé de semblables dans les ruines de la qalaâ des Beni-H'ammad, la ville berbère dont nous avons déjà parlé. Dans les Zibans, près de Biskra, on emploie des amphores de terre pour la conservation des dattes.

Au Mzab, la denrée primordiale, base de l'alimentation et des transactions, est la datte, aussi lui est-il consacré un réservoir spécial dans chaque demeure: on l'appelle *bagou* (1). Plus rarement on y entrepose des grains. Nous négligerons les petits réduits de toutes sortes, minuscules chambres à provisions multipliées dans tous les recoins, pour ne parler que de l'emmagasinement des dattes.

Il y a deux types de *bagou*, tous deux construits en maçonnerie et ne différant que par leur forme et leur contenance. On les dispose au plus profond des maisons pour mieux les garder.

Le premier, haute et profonde cuve ménagée dans la cave, se remplit grâce à une ouverture pratiquée dans le plancher de la cour, comme les réservoirs à grains de Timgad. Les parois sont crépies avec soin de plâtre blanc ou, plus couramment encore, de *timchemt*.

Le second type a des dimensions moindres. Dans l'épaisseur d'un large mur, le maçon a ménagé une excavation de section à peu près carrée (0, 50 de côté) et de 2 m.50 de haut (1). Une ouverture aux deux tiers de cette hauteur permet à un homme d'y pénétrer ; un mur à hauteur d'appui, joue le rôle de marche pour faciliter l'accès. Une porte complète ou non l'appareil.

(1) Les maisons de Sedrata d'Ouargla possédaient des magasins à dattes se rapprochant plutôt de ce type. « Ce sont deux grandes jarres encastrées dans un massif de maçonnerie qui avance au milieu de la pièce; la plus grande jarre a quatre-vingts centimètres d'ouverture, la plus petite soixante ».
Tarry, art. cité, p. 12, v. aussi p. 13.

(1) Voir Charlet, *Les Palmiers du Mzab*. L'auteur de cette intéressante étude sur la culture et les variétés de palmiers du Mzab, décrit un *bagou* de grandes dimensions (voir p. 81). Il l'appelle bajou, les mzabites prononcent plutôt *bagou*.
Sur les récipients fixes employés en Egypte en guise de greniers et d'armoires, voir Brunhes, *Géo. Hum.* 1910, p. 144.

Les dattes aussitôt cueillies sont séchées et nettoyées sur la terrasse ; cette opération, pratiquée par les femmes, dure cinq jours. Pour les aérer et aussi ne pas trop les faire griller au soleil, on les épand sous les arcades, dans le retrait du plancher de l'*ikomar*. Ensuite, ordinairement vers la fin octobre, ces dattes sont placées dans le *bagou* où un homme les écrase en s'aidant de ses pieds. Si le bagou est du petit modèle, un adolescent remplit cet office. Sous l'effet des chaleurs et du temps, les dattes se transforment dans leurs réservoirs ; celles du dessus, moins recherchées, servent à la consommation familiale courante, celles du dessous, plus mielleuses, son conservées pour les grandes occasions (1).

Les Mzabites, comme les Kabyles, comme les Aurasiens, aiment beaucoup avoir des provisions à leur portée. Pour les Mzabites, c'est une nécessité, dans la Chebka aride ; cela leur donne aussi un sentiment de sécurité qui les enchante (2). Enfin c'est une vieille habitude berbère, du berbère prudent et économe, le même qui construit les *quelaâ*, ces énormes magasins à provisions de l'Aurès.

(1) Le miel recueilli dans le fond du bagou peut fermenter; il devient alors du vin de datte ou *nebid*. Les *t'olba* n'en boivent pas; autrefois la peine du *taâzir* était appliquée à celui qui en buvait.

Avant de mettre les dattes dans le bagou on enduit souvent les parois de ce dernier « d'une sorte de confiture nommée *robb* faite de dattes cuites, qui, paraît-il, assure la bonne conservation » (p. 86, Charlet).

Les dattes peuvent se conserver plusieurs années, dans le bagou, sans se gâter.

(2) Voir leur réponse, aux menaces d'Abd-el-Kader, où ils se sentent forts de leurs provisions de dattes et de blé (Coyne, *Le Mzab*, p. 33).

Dans la *Chronique d'Abou Zakaria*, il est souvent question de silos remplis de grain; à cette époque reculée les Abadhites habitaient le Tell et n'usaient pas de réservoirs à dattes.

CHAPITRE IV

LA VILLA ET L'OASIS

Le Sahara possède un climat sain, mais l'oasis en général, est un lieu empesté de fièvre et impropre à l'établissement d'une habitation permanente. Les vents la balayent insuffisamment, les miasmes pullulent dans ses canaux, à l'ombre de la végétation ; l'homme doit la fuir : il n'y va que par nécessité, pour le soin de ses cultures. En temps ordinaire, sa demeure s'élève sur la lisière des plantations, dans un village nu mais sec ; ainsi, Tozeur égrène ses sept agglomérations à la marge de son oasis, Touggourt paraît formée de taches de verdure, séparées par de grands espaces, où les maisons se groupent en îlots distincts (1). L'oasis est alors

(1) Nous avons déjà dit un mot de cette disposition des agglomérations sahariennes. On compte plus de six points de concentration des habitations à Touggourt : Nezla, Sidi Mohammed, Sidi ben Djenan, Beni Essoued, Tebesbest, Zaouïa.

Cf. Féraud, le Sahara de la province de Constantine. *Ann. Soc. Arch. de Constantine*, année 1868, p. 192.

complètement inhabitée : le *fellah'* rentre à la tombée de la nuit, ramenant sa bête de travail et ses outils légers.

A Ghardaïa, le Mzabite aurait pu, au contraire, s'établir complètement dans ses jardins, comme font certains habitants de Metlili. L'oasis y est très saine et cela tient à ce qu'elle est uniquement irriguée par l'eau de puisage absorbée très rapidement par le sol. Il n'y a pas de puits artésiens ou de sources continues.

Cependant, des nécessités de défense, de cohésion religieuse, d'urbanisme aussi, ont déterminé les Abadhites à construire des *qçour* distincts. Les villes se sont constituées à part, comme pour mieux satisfaire à leurs fonctions. Les jardins ne pouvant être créés que dans les bas-fonds, là où se trouvent des atterrissements et près de la couche aqueuse, la dualité actuelle, entre la ville d'une part et l'oasis de l'autre, en est résultée.

Mais à la différence du qçar gris et monotone, de ses abords froids et vides, l'oasis donne l'impression d'un jardin luxuriant et frais ; elle possède une végétation d'un effet incomparable au milieu du cadre désolé, c'est un lieu de délices que cette *r'aba* (1), cette forêt, comme l'appellent les Abadhites.

Anciennement les Mzabites ne possédaient aucune habitation fixe dans l'oasis. On n'y rencontrait que quelques tours de guet où des veilleurs, armés, montaient la garde pour prévenir la population en cas de danger et la faire refluer vers les qçour. Puis on en vint à construire de simples *zraîb* (2) en

(1) Voir ce que M. Brunhes dit des oasis du Mzab, p. 549 et suivantes.
(2) Pl. de *zeriba*, hutte.

djerid, recouvertes de branchages, puis on fit des maisons de torchis (1) et, depuis une cinquantaine d'années, au dire des Mzabites, on y construit des habitations semblables à celles de la ville.

En effet, pendant l'été, les *qçour* sont presque inhabitables tant le soleil surchauffe ces pitons pierreux. Les bêtes et les mouches pullulent, les maladies augmentent et les hommes se terrent au plus profond de leurs demeures. Ces raisons expliquent suffisamment l'exode annuel des populations vers l'oasis. La famille abadhite a, en effet, un double séjour : six mois, elle reste à la ville, puis, de mai à novembre, elle habite la *r'aba*.

La période s'écoulant de mai à novembre est par surcroît celle de la fructification, particulièrement vers la fin de l'été et au début de l'automne (2) ; alors, plus que jamais, il importe de séjourner dans les jardins pour mieux conserver une récolte chèrement acquise et se trouver plus près du travail quotidien (3).

(1) Dans l'oasis de Ghardaïa on montre la maison du Cheikh Baba qui fut la première construite de la sorte, il y a environ un siècle. Les fondations seules sont en pierre, les murs sont en briques d'argile crue, et revêtus d'une couche de boue et de paille qui permet de les blanchir à la chaux. « Mais le Cheikh Baba ne veut pas mourir » disaient les Mzabites pour marquer l'étonnement que provoquait chez eux cette innovation. Les Mzabites dénomment *sacho* ces habitations primitives de l'oasis.

Nous avons vu que les Abadhites de Tiaret possédaient déjà des villas de plaisance près de la ville.

(2) En septembre-octobre a lieu la récolte des dattes, c'est l'événement capital de la campagne agricole. Le nombre des palmiers de l'annexe de Ghardaïa est plutôt stationnaire en oscillant autour de 200.000. La répartition dans les villes du Mzab s'établit ainsi : Ghardaïa, 60.000 ; Melika, 4.000 ; Beni-Sgen, 26.000 ; Bou-Noura, 10.000 ; El-Ateuf, 15.000 ; Guerara, 24.000 ; Berrian, 26.000.

(3) C'est la même raison qui fait que les campagnes du Midi de la France sont peuplées de *mas* et de *bastides*. Lire par exemple A. Dumazet, *Voyage en* France (1909) XIII, pp. 134-135. (Roquevaire) : « Cette culture (du câprier) et celle « de l'abricot nécessitent des soins de tous les instants ; pour l'entretien des plan-

Les Abadhites possèdent de la sorte, résidence d'été et résidence d'hiver. Dans le Sud tunisien, les *douiri* bâtissent des maisons de campagne, mais ce sont des maisons rudimentaires : quatre murs sans même un toit (1). Au Mzab, au contraire, il s'agit de maisons complètes et finies, peut-être même plus évoluées que la maison urbaine ; elles ne remontent pas à une haute ancienneté, mais n'en sont pas moins significatives.

L'habitation construite au milieu des jardins, la *villa*, comme nous l'appellerons, peut affecter, par rapport aux jardins eux-mêmes, des dispositions variées. A Djerba, c'est une sorte de ferme fortifiée, flanquée de tours carrées, et construite n'importe où, au milieu des plantations d'oliviers (2). Au Maroc, un type plus discipliné prévaut; tantôt le jardin ne forme qu'un ornement central du plan de la maison : la cour, plus spacieuse, contenant des plates-bandes en contre-bas des allées disposées en croix : c'est ce qu'on appelle le *Rîad'*. Tantôt, un long et vaste jardin, relie deux corps de logis et se trouve clos de murs sur ses deux grands côtés, comme dans le *ârsat*. Mais le Maroc des villes et des jardins, est déjà un pays d'Islam très évolué.

A Ghardaïa, les maisons et les plantations sont beaucoup plus enchevêtrées. On ne trouve d'abord aucun de ces jardins d'agréments, venus de la Perse à travers la Syrie, l'Egypte et l'Afrique du Nord, jusqu'aux pays occidentaux de

« tations et la cueillette, les cultivateurs ont construit leurs demeures dans les « jardins et les champs. De petites maisons claires, des *bastidons*, remplissent la « plaine, couvrent les pentes, coiffent des roches isolées ».

(1) Blanchet, *Le Djebel Demmeur*, Ann. de Géo., 1897, p. 245. Cité aussi par Brunhes,, p. 559.

(2) Bertholon, *Djerba*, art. cité 581.

la Méditerrannée (1). Les jardins de Ghardaïa sont conçus pour l'exploitation d'abord, subsidiairement pour l'agrément : clos de hautes murailles, ce type de *hortus conclusus* leur donne une physionomie propre.

L'oasis de Ghardaïa, à 1 kilom. 500 au Nord-Ouest de la ville, s'étend sur plus de 3 kilomètres de long, dans la gouttière de l'oued Mzab. Elle est percée d'une multitude de voies (2), presque toutes tracées dans le sens de la rivière. Les chemins bordés par les murs de clôture doivent, en effet, les jours de crue, servir de canaux où les eaux circulent. Celles-ci stockées, en amont de l'oasis, au barrage de *Bouchen*, s'écoulent, par des vannes, dans des canaux souterrains réunis par une série de puits ou *foggara* et sont ensuite distribuées par les chemins. A la base des murs des jardins, et dans ces chemins, s'ouvrent d'autres conduits (3) dont la lar-

(1) Cf. Forestier, *Les Jardins arabes*, France-Maroc, n° 3, 15 mars 1918, pp. 69 à 77.

(2) Ces voies se nomment aussi *zeqâq* ou *sekka*. L'oasis est coupée dans sa longueur p. une artère plus longue et qui parfois se dédouble, on la nomme alors *châra'*, (avenue). A Laghouat, l'avenue percée par les Français à travers l'oasis Nord-Ouest est appelée *qât'a'* (coupant) par les indigènes.

(3) On trouvera tous renseignements concernant ces canalisations ainsi que leurs noms dans l'ouvrage de M. Féliu, *Etude sur la législation des eaux dans la Chebka du Mzab*. Cette étude contient de nombreux renseignements d'ethnographie ainsi qu'un schéma du puits mzabite appelé en ar. *h'âssi* ou *khot't'ara* (pl. *khot't'ar*) et en m. *tir'est*.

Les travaux faits au Mzab pour tirer partie de l'eau de pluies sont véritablement surprenants. L'oasis de Ghardaïa et le qçar bénéficient de plus de six barrages de retenue. Ce qui frappe le plus, ce sont tous les petits barrages disposés sur les versants de la Chebka pour retenir les eaux de ruissellement et que l'on aperçoit en arrivant.

Les grands barrages (sur les barrages lire Ville, p. 53 et suivantes), établis en travers de l'oued ne sont pas moins intéressants. Ils sont constitués principalement par des tas d'immondices reliés par des ponts à arcades, construits en maçonnerie. Les habitants viennent déposer sur le barrage tous leurs détritus pour le consolider; quant aux ponts à arcades, ils constituent des solutions de continuité par où doit s'échapper la crue. A Ghardaïa, pour rompre le flot, lui enlever sa force et retenir les troncs de palmiers entraînés, des lignes de pierres levées, scellées dans des murettes, précèdent les piles des arcades.

geur et la hauteur sont méticuleusement délimitées par des dalles de pierre à section tranchante. Ces conduits se nomment *tissenbot*. Dans l'oasis, il y a un homme qui sait les dimensions à leur attribuer, c'est le *cheikh tissenbot*. Lui seul connaît les règles précises qui font varier la grandeur de l'ouverture avec la situation du jardin et sa superficie. Ces règles sont édictées depuis fort longtemps. Lorsqu'on construit une de ces prises d'eau, on fait toujours appel à l'autorité du cheikh. Les vannes de Bouchen, par contre, sont ouvertes par des *oumana*. Il y a un *amine* pour chaque séguia importante; objet d'une protection spéciale, ils jouissent d'une grande considération (1); ce sont eux aussi qui fixent à chacun le concours effectif à fournir pour la réparation d'un barrage ou d'un canal.

Cette étroite subordination de tous les exploitants, à une crue toujours espérée (2), crée entre eux une solidarité profonde ; grands et petits propriétaires, se trouvent unis par cette espérance et prévoient à l'avance une répartition équitable du bienfait. La division en çoffs et en classes semble un instant affaiblie par cette commune sujétion (3) ; souvent on sacrifie au barrage de Bouchen ; il s'y célèbre des *mârouf* généraux pour demander la pluie.

Nous avons déjà dit que l'oasis tendait à fuir de plus en

(1) Celui qui les invective est assimilé à un voleur de part d'eau. Féliu, op. cité, p. 124.

(2) Il y a de petites crues tous les trois ou quatre ans et une grande crue tous les treize ans. Grande Géographie Bong illustrée, publiée sous la direction d'O. Reclus. *Les Pays et les Peuples*, IV, 62.

(3) A Calcutta aussi, la nécessité de construire des canalisations d'eau communes aux diverses castes, y a affaibli le sentiment de caste si développé par ailleurs.
V. la thèse de M. Maunier, p. 9.

plus vers l'amont et à s'éloigner de la ville, les puits tendant à se tarir à mesure que l'oued descend. Les Abadhites instruits de cette situation préjudiciable aux propriétaires anciens installés en aval, s'étaient volontairement limités. La djemaâ de Ghardaïa, gardienne des intérêts de cette communauté hydraulique de fait, avait racheté tous les terrains vagues situés au Nord de l'oasis. Puis, dans un *ittifaq* daté de 1073 de l'hégire (1662-1663), il fut arrêté que dorénavant il y aurait interdiction de créer une palmeraie, d'édifier une maison ou de creuser un puits dans lesdits terrains « jusqu'à la fin des siècles » (1). Curieuse limitation imposée en vue du bien commun et qui prouve combien ces petites cités savaient gérer sagement leurs intérêts.

Les Mzabites observaient strictement cette défense depuis le XVII[e] siècle, lorsqu'une intervention administrative vint bouleverser leur équilibre. Pour des raisons politiques, la création d'une oasis à quelques kilomètres, en amont de celle existante fut décidée (2). Cette oasis prospéra sans difficultés vu sa situation privilégiée, mais l'harmonie naturelle que les indigènes avaient su rencontrer était dorénavant foncièrement troublée. Les palmiers de la *dayet ben Dah'oua* — c'est le nom du nouveau centre — ont déterminé et activent

(1) Voir cette pièce intéressante que Féliu a publiée dans son étude p. 130. Lire aussi les pp. 45 et 135.

(2) En 1868 un ordre du général de Sonis prescrivit aux Mdabih' de Ghardaïa de s'établir à la Daya ben Dah'oua. L'idée était bonne si les Mdabih' s'étaient réellement transportés et avaient quitté la ville de Ghardaïa qu'ils troublaient sans cesse de leurs intrigues et de leurs menaces. Mais ils défrichèrent la daya et se refusèrent à quitter le Qçar. Les troubles continuèrent jusqu'en 82, date de notre entrée au Mzab. (V. Féliu, p. 135).

tous les jours par leur croissance, la ruine des oasis inférieures (1). C'est du moins ce qu'affirment les Ghardaïens.

Les murs de clôture des jardins mzabites reposent sur une infrastructure construite en pierre, de telle sorte que leur base puisse résister à la poussée et au séjour de l'eau en cas de crue. Le haut des murs est bâti en pierre ou en briques d'argile mêlées de paille. Il existe aussi des murs de pierre dont le sommet dessine de larges créneaux eux-mêmes remplis de briques de terre.

A Metlili, les murs sont percés de trous béants permettant de rejeter le sable, par pelletées, lorsque l'eau de l'oued a colmaté les jardins. Cette crue désirée amène avec elle de gros inconvénients; lorsqu'elle est forte, elle couvre les jardins de plus d'un demi-mètre de gravats et d'éboulis qui nécessitent ensuite des travaux énormes de déblaiement. A Metlili, chacun rejette sur le chemin ces terres stériles. A Ghardaïa, c'est absolument interdit, on doit les transporter à des tas spéciaux, constitués à la naissance de la grande et large artère qui coupe l'oasis. D'ailleurs, la crue suivante

(1) Les Mzabites ont obtenu récemment encore, qu'il soit interdit de creuser de nouveaux puits dans la dayet ben Dah'oua.

Le puits des Beni Mzab, si curieux, a été décrit déjà dans maints ouvrages. Les canaux d'irrigation ont fait aussi l'objet d'observations suffisantes.

Voir l'ouvrage précité de M. Féliu. L'étude de M. Brunhes et sa thèse sur l'irrigation, consacrent également de longs développements à cet objet.

Voir aussi Laoust *Mots et Choses berbères*, pp. 436-437 et fig. 100 (*tirest* ou puits de Ghardaïa), dessin accompagné des noms mzabites du puits.

Au Mzab un palmier ne se vend jamais sans la part d'eau correspondante. Les parts d'eau se nomment *kharruba*. La *kharruba* est égale au 16e du débit d'un puits qui ne tarit pas. Ces derniers puits sont appelés *ouarouara*. On trouvera d'autres détails in Charlet, *Les Palmiers du Mzab*. Voir aussi Ct Cauvet, *La Culture du Palmier* in *Bulletin de l'Afrique Française*, novembre 1902 et le livre de M. D. Moulias (bibl.).

aura tôt fait de les démolir et ce sera chose à refaire, dans cette contrée du perpétuel recommencement.

Au-dessus des murs, à travers la forêt des arbres fruitiers, dominés par les groupes plus puissants et mieux répartis des palmiers, apparaissent les villas : murs unis et blanchis ne décelant rien de la vie intime intérieure. Ou bien comme à Beni Sgen (1) on surprend, au détour du chemin l'arcature des portiques, écran blanc et ajouré, dépassant la grisaille des murailles.

Ce spectacle évoque les banlieues des villes anciennes de l'Afrique : celle quasi-légendaire de Mégara, à Carthage, plus récemment, les abords des villes berbères du X[e] siècle, où les demeures d'une aristocratie jalouse s'élevaient au milieu des vergers.

Si l'on pénètre dans ces jardins, après les lourdes portes de bois rappelant celles des villes, on accède à des parcelles spacieuses, ne révélant en rien l'état de division où se trouve la propriété. Chaque palmier peut, en effet, constituer l'objet d'un droit d'appropriation spécial : et une simple parcelle compter une dizaine de propriétaires, alors que ses dépendances, puits et canaux d'irrigation, enceintes et bassins, resteront dans l'indivision entre tous. Les arbres sont entourés de cuvettes maçonnées, dans le but de retenir les engrais et l'eau d'irrigation au-dessus des racines (2). Objet d'un soin religieux, ils ne doivent jamais être coupés, même si l'on construit là où ils croissent; en pareil cas, il est jugé préférable

(1) Villas situées au Sud de la ville, à l'entrée de l'oasis.

(2) Ces petits bassins entourant la base des palmiers se nomment *h'oud* (bassin) en arabe, et *ajedlou* pl. *ijedlaouïne* en m.; ils sont parfois surélevés de plus d'un mètre.

de les laisser se développer entre les murs et de bâtir autour, en leur permettant au besoin d'encombrer les chambres habitables (1).

Les lianes des vignes, sous les palmiers, courent de l'un à l'autre des fûts élevés; lors de la vendange, on les descend doucement à terre, car elles sont suspendues par des cordes.

On sent un travail énorme d'entretien, sous l'anarchie apparente de cette végétation.

La villa de ces minuscules exploitants aligne ses portiques superposés, à travers la verdure. Son plan, moins étriqué comme proportions que celui de la maison urbaine, s'étale avec moins de parcimonie. Dans les maisons riches, en plus de la maison privée, du *thalamos* des Grecs, on trouve une autre cour plus spacieuse qui la précède. Ces proportions plus vastes s'expliquent aussi par la raison que la *villa* groupe la plupart du temps, la famille agnatique à la différence de la maison urbaine.

On rencontre ainsi, une première cour assez mal définie où donnent les appartements de réception, parfois, plus simplement, un portique (*sabat*) destiné à réunir quelques hôtes (2); là se trouve le box du mulet ou du cheval précédé de l'aire garnie de sable où se couchent et s'ébattent les montu-

(1) Le palmier est considéré comme un arbre sacré, surtout en raison de ses productions multiples, si appréciées dans ce pays désolé. Un Européen coupant un palmier s'attirerait une inimitié farouche. D'ailleurs la taille des arbres fruitiers est rarement pratiquée : « Il ne nous appartient pas de modifier l'œuvre de Dieu » disent les Mzabites.

Sur le culte du palmier, voir Gognalons, in *Bull. Soc. Géo. Oran*, XXXII, 1912.

(2) Villa de Si Yahya Boudjenah à *Taydit*, pointe Nord de l'oasis.

res, au dessellé (1). Puis, vient la maison particulière avec la cour des femmes, dont le ciel est le plus souvent grillagé comme celui de la ville (2), et qui groupe les chambres intimes.

Cette succession de deux cours, les portiques des étages, rappellent la *villa suburbana* de l'*hortus* romain (3). Ce n'est point le faste des habitations de plaisance orientales, avec leurs logements multiples, leur asymétrie insouciante; on sent un esprit plus précis, plus démocratique aussi. Pourtant c'est le luxe le plus dispendieux des Beni-Mzab; ces jardins, sources de dépenses toujours renouvelées, arrivent à coûter beaucoup plus cher qu'ils ne rapportent.

La construction de ces demeures ne motive pas d'observations spéciales (4). Seule, l'infrastructure des maisons diffère des fondations urbaines. Comme le sol est mouvant, puisqu'il est formé d'une très épaisse couche de sable, on creuse d'abord des tranchées dans lesquelles un lit de mortier est coulé pour supporter les matériaux du mur (5). Souvent, le plancher du rez-de-chaussée, pour ne pas être humide et gêner l'irrigation des palmiers proches des bâtisses, est légèrement surélevé sur voûtelettes.

En plus des villas, l'oasis de Ghardaïa possède des cha-

(1) Jardin de Si Bakir à la daya.

(2) Maison de H'adboun à la daya.

(3) Voir la villa rustica de Boscoréale à Pompeï avec sa première cour et sa cour secondaire, toutes deux entourées de bâtiments. Voir aussi le plan de la maison de Salluste de la même ville, fig. 3899 (Daremberg, villa).

Le rapprochement ne vaut que pour les plans : la couverture des *villae rusticae* comportait la plupart du temps des toitures à pignons.

(4) Voir ci-après, la construction.

(5) A Laghouat, dans l'oasis, il existe, à un mètre environ du sol, une couche d'argile noire qui facilite beaucoup la pose des fondations: cette précaution est donc inutile.

pelles. Ces chapelles, au nombre de quatre, sont construites de la même façon que les oratoires des cimetières (1).

Les quartiers s'individualisent par des noms, tout comme les *séguias*. De même que l'on trouve la séguia *Bousemdjane* et la séguia *Naâlif*, il y a le quartier de *Touzouz* et celui de *Tagdit* (2).

La vie de tous ces quartiers est assez saisonnière. Pendant l'hiver, ce sont des allées et venues perpétuelles, imposées aux exploitants qui séjournent à la ville. Ils circulent sur de petits ânes gris-roux, marqués d'une croix sur le dos et les épaules. Les Mzabites disent que ces petits animaux, très vifs, viennent du Soudan; on les trouve, en effet, à l'état sauvage dans le Tidikelt et au Kordofan (Soudan égyptien). Ils viennent de ces contrées, par caravanes, jusqu'aux marchés des villes mzabites (3).

Pendant l'été, au contraire, les familles séjournent dans l'oasis et c'est l'inverse qui se produit; on ne va au qçar que pour ses affaires et les jours de marché. L'exode des habitants se fait en une seule nuit. Pour ce déménagement général, les *t'olba* et la djemaâ doivent choisir une époque sans

(1) Notamment Djamaâ ras el r'aba, la mosquée de la tête de la forêt.

(2) Le quartier emprunte d'ailleurs son nom à la *séguia* qui le traverse ou inversement.

Les propriétaires construisent souvent au bord des ruelles de l'oasis des latrines qu'ils offrent à l'usage de tous pour avoir de l'engrais humain. Celles-ci rappellent les *gouma* de la ville; elles sont drôlement construites avec une barre d'appui, placée en travers.

(3) Sur ces ânes sauvages, voir *Le Sahara* de M. E.-F. Gautier, pp. 317-318.

A Ghardaïa il existe, au Nord de la ville, un ravin adjacent à l'oued Mzab où les habitants traînent les cadavres de leurs ânes. On y amène aussi les autres bêtes mortes *djifa*, c'est-à-dire celles que l'on n'a pu égorger suivant le rite, et qui, partant, sont impropres à la consommation. Ce charnier rempli d'ossements et de carcasses desséchées par le soleil, se trouve dominé par les bords pierreux de la Chebka.

lune, et en une seule fois, les Abadhites transportent leurs gynécées, aidés de leurs montures. Le groupe entier se déplace en vertu d'une décision réglée et publique : acte rempli de conséquences touchant l'économie domestique et familiale et qui, au point de vue plus abstrait du rythme social, constitue véritablement un phénomène capital.

A l'oasis, les femmes retrouvent la même existence claustrale; il leur est cependant permis de circuler dans les jardins clos de murs. Comme les voisins pourraient les apercevoir en grimpant sur leurs palmiers, ne serait-ce que pour couper les régimes lors de la récolte, on doit, avant de monter sur les arbres, observer le cérémonial prévu pour les terrasses, il faut crier trois fois la formule consacrée : « *Ajted abrid* ».

Toute l'année, c'est à l'oasis un travail sans relâche. Celui de la terre, se double de celui beaucoup plus pénible du puisage de l'eau ; c'est chose sur laquelle on a déjà insisté, que ce crissement perpétuel de poulies (1), ne cessant même pas avec la nuit et qui rappelle constamment le dur labeur humain.

(1) V. Brunhes, *Géo. Hum.*, p. 542 et seq. Voir aussi les ouvrages déjà cités touchant les puits mzabites. Ce type de puits à plan incliné où courent la bête et son conducteur pour élever de l'intérieur, l'outre gonflée d'eau, paraît se retrouver aux Indes. On y emploie des buffles accouplés, pour la traction (V. *The National Géographic Magazine Washington*, nov. 21, plate VII).

Dans les villes des Abadhites, on utilise des ânes, des mulets et des chameaux. A Metlili, l'usage des chameaux est beaucoup plus généralisé, mais les hommes et les enfants sont souvent seuls aussi, pour ce pénible travail ! Ils s'attellent à la place des animaux et, sans se lasser, accomplissent leur dure besogne.

Il serait intéressant de savoir d'où provient le modèle du puits mzabite. Il existe disions-nous aux Indes; peut-être est-il originaire d'Asie! Toujours est-il qu'on le retrouve en Tripolitaine, au Fezzan et jusqu'à Ghedamès (Cf. Missions de Ghedamès 1862 et la thèse de Schirmer, p. 292) ; puis il existe à Djerba (Brunhes, *L'Irrigation*, p. 298), au Mzab et à Laghouat. Les Laghouati l'ont emprunté aux Mzabites.

Il est curieux de remarquer que les établissements abadhites actuels de l'Afrique, possèdent tous ce système élévatoire; les conditions d'irrigation ne sont cependant pas les mêmes pour les contrées qu'ils exploitent. M. Brunhes écrit

CHAPITRE V

Les Matériaux et la Construction

Le choix des matériaux donne aux habitations leur physionomie originale. Selon les lieux, la pierre sèche, la maçonnerie, le pisé impriment leurs caractères propres aux constructions. Souvent, il est facile de localiser tel ou tel emploi dans chaque région, parfois même les caractères géologiques du pays semblent tyranniques. En Egypte, la maison de pierre est limitée aux parties rocheuses de l'Egypte pétrée, voisinant avec le roc qu'elle emprunte. La maison de boue, au contraire, édifiée grâce à l'argile même charriée par le Nil, s'étend sur l'immense zone limoneuse du delta (1).

Dans les villes modernes, les transports (2) nous libèrent

« mais il serait absurde d'expliquer uniquement par ces raisons ethniques ou religieuses, l'analogie des procédés de culture entre les Djerbiens et les Mozabites » (*L'Irrigation*, p. 298 et note). Pourtant les relations réciproques qui ont toujours existé entre les divers établissements peuplés d'Abadhites kharedjites peuvent être de nature à avoir favorisé une interpénétration de traditions non pas seulement religieuses, mais à caractère plus pratique aussi: voire de méthodes culturales et d'irrigation.

(1) Brunhes, *La Maison de terre et la Maison de pierre*, Géo. Humaine, p. 129 à 144.

(2) Demangeon, art. cité, p. 354.

de cette tyrannie, inéluctable pour les populations arriérées. La brique, la pierre sont amenées de fort loin s'il le faut et les édifices urbains arrivent à ne plus se différencier, prenant partout le même aspect. Les contrées où le constructeur n'a pas le choix sont, en somme, assez rares; beaucoup de matières s'offrent à lui en général, et, comme l'usage a consacré l'une d'elles, il continue à en user de préférence aux autres. C'est ici que la tradition intervient.

En Algérie et dans le Sud particulièrement, l'uniformité est loin d'être réalisée ; chaque région possède ses matériaux spéciaux et si ce choix est parfois dicté, il reste plus souvent l'effet de coutumes historiques et ancestrales.

Le pisé, employé jadis par les Carthaginois sur les côtes tunisienne et algérienne, dans leurs comptoirs d'Espagne, a encore une aire d'extension énorme en Afrique du Nord (1) et au Sahara. Dans le Sud du département d'Oran, au Touat, il supplante, même à notre époque, la pierre sèche ; c'est là l'effet d'une « substitution étrange par sa généralité » (2) et qui frappe vivement le voyageur.

Les matériaux dans le Mzab. — Le Mzab, au contraire de ce que l'on pourrait croire, est riche en éléments architectoniques. Sa stérilité proverbiale n'est pas de mise pour une fois. On y trouve naturellement de la pierre en quantité : la Chebka n'étant qu'un vaste plateau pierreux. Puis, comme les agglomérations avoisinent les atterrissements, il y a possibilité pour l'habitant de fabriquer des briques de terre. Mais c'est surtout dans les agglutinants, pour les matières de liaison, que

(1) Saladin, *Manuel d'art musulman*, t. 1, p. 40.
(2) Gautier, *Le Sahara*, t. I. p. 258.

la contrée offre le plus de variété: le plâtre, la chaux et un ciment spécial, le *timchemt*, abondent, à l'état pierreux bien entendu, facilement exploitables.

Nous allons passer rapidement en revue ces matériaux et leur préparation éventuelle. Ajoutant un mot sur le bois de construction, nous connaîtrons ainsi toutes les matières premières employées à l'édification de la maison.

Pierre à bâtir. — La pierre (*adr'ar*), se trouve partout. On ne prend cependant pas n'importe laquelle : la pierre à bâtir se choisit parmi les strates régulières de calcaire. Les grandes plaques (*ablat*) s'emploient pour les carrelages et les seuils, celles plus petites constituent l'élément de base de la construction de pierre, on les appelle *madoun* (1).

Brique. — C'est la brique crue de terre, la *t'oub* (2), ce que nous sommes aussi convenu d'appeler torchis. La brique cuite n'est pas employée au Mzab, alors qu'à Laghouat les gens du pays savent la préparer. C'est surtout à Metlili que la brique crue est usitée; chacun la prépare autour de sa maison ou dans son jardin avec de la terre argileuse (*t'in*). La pâte, une fois pétrie, est façonnée en gâteaux semi-sphériques et pleins (*quelba* ou *gâleb*), qu'on fait sécher au soleil en les alignant sur une aire plane. A Ghardaïa et dans les villes mzabites les briques de *t'oub* ont aussi la forme carrée ou polygonale. On met parfois de la paille ou du fumier dans la pâte pour lui donner plus de cohésion.

(1) Elles ont 20 ou 25 cent. d'empâtement et 7 à 8 cent. d'épaisseur. Ces pierres reviennent à 10 fr. le mille rendues sur place (1921).

(2) *T'oub*, ar. boule, sphère.

Matières de liaison. — C'est surtout le *timchemt* qui a de l'intérêt. Le *timchemt* est une spécialité des villes du Mzab. Ouargla, El-Goléa, même pour une faible mesure Laghouat, possèdent aussi ce plâtre précieux ; mais, ce qui caractérise celui de la *Chebka,* c'est sa coloration rouge violacée tout à fait *sui generis,* coloration qu'il communique aux constructions lorsque celles-ci ne sont pas crépies (1).

Il existe des gisements de timchemt tout autour de Ghardaïa ; beaucoup ont été anciennement exploités jusqu'à épuisement. Les indigènes appellent *kaddan* la pierre qu'on en extrait et, mieux encore, tout simplement *Hadjâr min el Kef,* la pierre du Kef. C'est un gypse hydraté particulier. Il existe en taches isolées au milieu des calcaires (2), ou bien il constitue un amas à forme lenticulaire, s'étendant en couches horizontales à un mètre de profondeur environ. Dans ce dernier cas, on doit être en présence de dépôts de *chotts* minuscules qui se seraient formés anciennement, dans les dépressions, et qui, depuis leur formation, aurait été recouverts par du calcaire venu se redéposer par-dessus (3).

(1) Cette coloration est caractéristique des pointements triasiques dans l'Afrique du Nord.

(2) Voir Ville, *Exploration du Beni-Mzab et du Sahara,* 1872. L'auteur en donne la composition chimique, p. 6.

Nous avons fait analyser à la Faculté des Sciences, par M. Maurice Laborde, un échantillon de *timchemt* cuit, rapporté de Ghardaïa. L'analyse a donné les résultats suivants :

Carbonate de chaux, CO_3Ca, 88 %.

Argile: silicate d'aluminium, 11 %.

Impuretés (fluorure de calcium), 1 %.

L'intérêt de l'échantillon réside en ce que le silicate d'aluminium et le carbonate de chaux se trouvent, dans le produit, avec les proportions du *ciment usuel.* Le timchemt mériterait donc plus spécialement l'appellation de ciment.

(3) C'est l'avis de M. Ficheur, doyen de la Faculté des Sciences d'Alger. On peut aussi supposer, comme nous le disions, que les amas de timchemt proviennent de pointements triasiques sous-jacents remaniés par les eaux.

Un échantillon examiné de près apparaît blanc quelquefois brun ; la pierre possède une structure vacuolaire, fruit de l'érosion des eaux d'infiltration, ses interstices sont remplis de sable et de débris calcaires. Cuite, elle forme un magma pigmenté blanc et rouge, peu pondéreux, qui se pulvérise au toucher.

La cuisson s'opère industriellement dans des fours nommés *achebour*. Ceux-ci enterrés dans le sol, possèdent à leur base une ouverture pour aérer le foyer. Des touffes de plantes sahariennes, mauvais fagots de *retem* (1), sont amoncelés dans le fond; puis, les pierres, épaulées à une galerie circulaire, sont disposées en voûte, par-dessus, sur une hauteur d'un mètre cinquante. Le four reste plus d'un jour allumé; au bout de 24 heures, le bois s'est entièrement consumé et les pierres, étagées avec soin avant la cuisson, s'écroulent en mottes friables dans le culot du four. Il n'y a plus, dès lors, qu'à séparer l'ingrédient des résidus de fabrication, pierres et charbon, mélangés avec lui.

Il existe aussi du plâtre ordinaire (*djibs*), semblable au nôtre et de la chaux (*djir*). La calcination du plâtre et de la chaux se fait dans des conditions analogues à celles du *timchemt*. Les carbonates extrêmement abondants, sont extraits un peu de tous les côtés. Leur exploitation se distingue grâce à la présence de trous, sortes de creutes horizontales, rencontrées sur le rebord du plateau.

Les fours à chaux mesurent deux mètres de haut (2) ; ils sont plus élevés que ceux à *timchemt*, on les appelle *forn* (de

(1) Genêt épineux; retama Duriœi.

(2) Ils sont comme les autres en pierre maçonnée. L'ouverture de la base est lutée avec de l'argile. On les recouvre de branchages.

Parfois ils sont revêtus à l'intérieur de briques cuites. La brique cuite n'est même employée au Mzab, exclusivement que pour cet objet.

l'italien forno). On les trouve presque tous rassemblés en contre-bas de la ville de Melika et on les allume ensemble lors de la fabrication. Le gros effort reste toujours l'achat du bois à brûler ; il n'y a pas contrée plus pauvre à ce point de vue. On brûle du *chih'*, du *metnen* et de l'*arfedj* (1).

Bois de construction. — Comme dans toutes les villes sahariennes, le palmier, véritable providence de ces contrées, est mis à contribution; exceptionnellement, on emploie le bois d'arbres fruitiers (pêcher, citronnier) (2). C'est toujours du bois mort; il importe de ne pas modifier l'œuvre d'Allah, aussi rarement un arbre est-il coupé.

On sait jusqu'à quel point les indigènes du Sud savent tirer parti du palmier. Ils utilisent toutes les parties de l'arbre ; au point de vue de la construction, celui-ci reste encore un élément essentiel. Pourtant, c'est un bien mauvais élément ; on sait que, placé en travers d'une rue, d'un mur à l'autre, il ne tarde pas à fléchir sous son propre poids (3).

Dans le tronc du dattier (*akerchouch*), on découpe des poutres (*ar'rour*), appelées encore plus volontiers du mot arabe *khecheb*. Cette expression revient perpétuellement dans la

(1) *Chih'*, Thym, *Artemisia Herba-alba;* m. *azzéré - metnen, Passerina hirsuta* des Thymélacées également —*'arfedj, Rhantherium adpressum*, des composées (Voir Catalogue des plantes de Foureau, Challamel, 1896).

Il faut cent charges de fagots pesant 70 kilogs, à 7 ou 8 francs la charge, pour avoir 60 quintaux de chaux à 15 francs (1921).

Le stockage de ces quantités de bois nécessite plusieurs mois, avant d'allumer les 7 ou 8 fours de Melika. Le bois est amené sur des bourriquots de plus de 20 kilomètres.

Pour le timchent l'opération est beaucoup plus simple, il faut cinq ou six fois moins de bois. Le ravitaillement en bois s'opère toujours la nuit.

(2) Les Mzabites de plus en plus, avec les progrès des moyens de transport, font venir des madriers du Tell, ou du pin de Djelfa. C'est encore une originalité de leurs méthodes qui disparaît.

(3) Voir Gautier, *Sahara*, T. I. Pl. XLI, fig. 77.

conversation. Le khecheb a des faces planes de 10 ou 15 cent. de côté ; il ne dépasse jamais deux ou trois mètres. Son prix est élevé (1).

Les Mzabites, mieux que les autres qçouriens, ont su en tirer tout le parti désirable grâce à une utilisation rationnelle. C'est sa longueur maxima d'utilisation qui limite à deux mètres la largeur des chambres couvertes. On le dispose le cœur en dessous, ses autres faces étant ordinairement noyées dans de la maçonnerie. Les parties restées nues sont fibreuses et sonnent creux. Malgré cela, les Beni-Mzab ne cessent de vanter ses qualités. Ils disent souvent : « *El khechba ou el-lefaâ elf 'am* », le *khecheb* et la vipère atteignent mille ans. En fait, cet adage se vérifie, puisqu'à la mosquée de Ghardaïa et dans celle de Mélika, des *khecheb* de Sedrata d'Ouargla, incorporés dans la construction de la salle de prières, bénéficient du pieux attachement des *t'olba* abadhites.

Transport et élaboration des matériaux. — Lorqu'un propriétaire fait construire, il n'y a pas l'analogue d'une *touiza* kabyle, c'est-à-dire la coopération momentanée d'un groupe entier, pour l'accomplissement du travail. Il reçoit cependant l'aide de ses proches et de ses parents. Les enfants sont surtout mis à contribution ; ils transportent l'eau et les matériaux (lorsque ceux-ci ne sont pas achetés sur place), à l'aide des ânes et des mulets de la famille.

On réunit à pied d'œuvre ces matériaux, en les entassant dans la rue, devant la future maison. Les pierres plates se

(1) Khecheb de 3 m. : 6 francs (1921).
Dans l'épaisseur du palmier on en taille trois ou quatre suivant le diamètre du tronc.

transportent sur les bourriquots harnachés de *mh'amel* : assemblage de bois permettant d'entasser celles-ci sur le *berdaâ*.

La préparation du timchemt mérite seule une rapide mention. Après avoir pratiqué un trou dans la terre à même la chaussée, on place sur ses parois un linge humecté à l'effet d'isoler le *timchemt* pulvérisé qu'il doit recevoir. Avec de l'eau, on fait une pâte de laquelle on retire soigneusement toutes les impuretés ; cette pâte est ensuite malaxée et épaissie par le maçon qui y plonge les mains et l'écrase entre les paumes. Le mortier est alors prêt pour l'emploi.

Fêtes et rites sacrificiels. — Au moment où les fondations commencent, un mouton, parfois un bouc, est égorgé par le propriétaire. La victime est tout entière donnée aux pauvres, c'est comme un sacrifice propitiatoire que le maître accomplit pour commencer (1) l'édification de sa maison. De même qu'à la terminaison de la maison, au moment de l'aménagement du chef de famille, une fête aussi brillante que possible réunit les amis du mari, d'une part, et les connaissances et parents de la femme de l'autre. Pour un homme riche, il y a des *méchouis* (2) de mouton et tout l'appareil ordinaire des réceptions ; les pauvres y sont conviés, mais seulement pour partager les restes des invités. Ce sont là des pratiques très anciennes, relevées encore dans toute l'Afrique du Nord. Dans le Tell, lorsque la victime est égorgée, au début de la construction, il est d'usage de la manger avec les ouvriers (3). Au

(1) C'est là une tradition préislamique.

(2) Le méchoui suppose l'égorgement sacrificiel préalable.

(3) Doutté, *Magie et Religion de l'Afrique du Nord*, p. 488.

Mzab, les ouvriers en ont aussi leur part, mais le rite lui-même ne semble pas obliger le maître à la leur donner : les pauvres paraissent devoir être satisfaits d'abord.

Outils employés. — Le timchemt se pulvérise sur une aire durcie, grâce à un pilon ou *âmoud*, grosse pièce de bois armée de fer à son extrémité. Le maçon a à sa disposition une truelle (*tilmeskelt ;* ar. *djerma*), un niveau d'eau (*mîzân el ma ;* mesure, balance à eau), un cordeau (*khit'*), un fil à plomb (*mîzân el h'adjer*, mesure à pierre, simple corde portant un caillou lié à son extrémité).

Les ouvriers travaillent avec des pioches (*fâs*, pl. *fisan*), une pelle (*fâla*) pour creuser les fondations, un crible (*r'erbel*) pour purifier la chaux vive et le *timcheml*.

C'est à peu près tout le matériel spécial nécessaire. Les outres, *delou*, servant à transporter l'eau, etc., font partie des objets courants du mobilier.

Personnel employé à la construction. — Son rôle. — L'édification d'une maison exige la présence de sept ou huit individus : un maître-maçon figure le personnage essentiel, les ouvriers ne sont que des manœuvres, des comparses tout à fait secondaires.

Le maître-maçon répond au nom de *maâllem*, (maître instruit). Il n'y a que quatre ou cinq *maâllmîn* pour tout Ghardaïa; ils doivent être retenus longtemps à l'avance pour chaque construction. Leur petit nombre les empêche probablement de constituer une corporation comme celle des puisa-

tiers. Tous mzabites (1), ils jouissent de la considération et gagnent un salaire très élevé pour l'endroit (2).

Autrefois, chacun devait être son propre constructeur. Les textes nous font connaître qu'au temps glorieux de la Tiaret Rostémide, l'Imam, la plus haute autorité, ne dédaignait pas de réparer sa maison et de la blanchir (3). Il est resté de ces traditions un certain respect pour tout ce qui touche les fonctions architectoniques.

Si le maître-maçon en bénéficie, ce n'est que justice, étant la véritable cheville ouvrière. Le propriétaire confère d'abord longuement avec lui, lui donne toutes explications utiles, lui détaille ses désirs. Il s'ensuit des perfectionnements nouveaux qui viendront compliquer l'édification courante, mais qui faciliteront la vie de tous les jours, la rendront plus confortable. Le Mzabite a un certain sens du confort. Il dira l'importance qu'il veut donner à son habitation, le nombre de pièces à disposer autour de la cour, les caves qu'il sera nécessaire d'aménager. De tout cela, le maître-maçon concevra un plan suffisant, sinon très précis, et ce plan il le portera désormais « dans son cœur » (*fi quelbouh*), pendant le temps nécessaire à son ouvrage.

Les manœuvres (4) possèdent dans la construction, un rôle

(1) Un ou deux Arabes du Tell se sont glissés cependant parmi eux. C'est à ces étrangers qu'il faut attribuer les innovations malheureuses et de mauvais goût, qui, de plus en plus, s'introduisent dans la construction.

(2) Six francs par jour (1921). On traite quelquefois à forfait, mais c'est exceptionnel, le travail étant mal fait.

(3) M. Masqueray y fait une allusion dans sa thèse *Formation des Cités*, p. 189. Voir aussi supra à propos des constructions de Tiaret.

(4) Ce sont des gens pauvres, leur salaire est bien peu élevé, il varie entre 1 franc et 1 franc cinquante (1921). A la fin de la construction ils bénéficient d'une gratification variable qu'ils se partagent. Les Arabes agrégés (*mdabih'*), parfois des nègres, anciens esclaves, s'emploient comme manœuvres.

secondaire, mais non moins bien défini. Un d'entre eux est affecté au ravitaillement de l'eau ; il veille à ce que les enfants s'échelonnent entre les différents puits voisins (1) et le chantier. Cette nécessité d'avoir de l'eau est fort épineuse dans les années sèches. Le même individu s'occupe aussi du transport du sable.

Trois autres manœuvres s'emploient uniquement au *timchemt*. Un le pilonne et le crible, un autre l'apprête et constitue la pâte prenante, avec de l'eau, le troisième l'apporte sur des plateaux de bois au maître-maçon. Cette préparation a lieu, comme on le sait, dans la rue. Enfin, les deux derniers aides se consacrent aux pierres, arrivées à pied d'œuvre toutes débitées, mais qu'il faut fignoler et passer, au fur et à mesure, au maître-maçon.

Les femmes n'ont aucun rôle dans la construction. Les voisins et les parents prêtent leurs bêtes pour le transport, leur aide effective se borne là.

Il n'y a pas d'ouvriers spéciaux non plus. Le maître-maçon en tient lieu : il fait tout, de ses mains, les objets de menuiserie mis à part ; encore est-ce lui qui les met en place, lorsqu'ils lui sont apportés.

Durée et époque de la construction. — La nécessité d'avoir de l'eau pour la préparation du mortier et pour humecter les matériaux fait que l'on ne choisira jamais, à moins de nécessité absolue, la période des grandes sécheresses de l'été. Mais comme d'autre part, il importe d'avoir des jours longs pour

(1) Ce sont en général les puits du barrage situé près de la ville (le barrage d'Ahbas). Pour user de l'eau des puits urbains, il faudrait une autorisation du Caïd.

en finir vite, l'époque de la construction se trouve tomber aux environs du printemps. La durée d'une construction n'excède jamais quatre ou cinq mois pour les plus grandes maisons ; elle est même, en général, bien inférieure : un ou deux mois, parfois moins encore. Les petites demeures très simples peuvent être élevées en une quinzaine de jours (1).

Terrains à bâtir. — Dans les villes mzabites, on ne trouve pas à acheter de terrains à bâtir. Celui qui veut se loger répare une vieille maison devenue inhabitable ou démolit pour reconstruire (2). Chaque ville, étroitement enfermée dans sa ceinture de murs, se trouve circonscrite par cette limite intangible, comme l'a démontré cette lamentable affaire, qu'avait voulu traiter un spéculateur mzabite (3).

(1) Certains Mzabites prétendent que des maisons ont été élevées en un jour!

(2) La location aussi est de plus en plus pratiquée, les maisons se louent à l'année, en totalité, et pour des sommes dérisoires bien inférieures à l'intérêt des capitaux consacrés à leur construction. Une maison de huit mille francs se louera, par exemple, soixante francs par an (1921), à peine de quoi acquitter l'impôt et les charges; aussi les propriétaires peuvent-ils se débarrasser facilement des mauvaises pratiques :

« Les habitants d'une ville peuvent renvoyer les locataires de leurs immeubles « si ces derniers leur causent du tort ou des dommages ». *Qanoun de Ghardaïa*, cité par Watin, 3e Note, page 32.

A Figuig, tout le monde est propriétaire, « les matériaux ne coûtent rien que la peine de les préparer et de les porter à pied-d'œuvre, l'emplacement ne se paie pas et la main-d'œuvre est à peu près gratuite ». Pariel, art. cité, p. 259. On voit et on verra surtout, combien les condition sont différentes au Mzab. Nos agglomérations mzabites possèdent un urbanisme beaucoup plus accentué.

« Dans la ville abadhite, le droit d'être propriétaire n'est reconnu qu'aux « Abadhites. Eux seuls peuvent y posséder une maison, un magasin, un palmier, « un arbre quelconque ou une terre. »

Autrefois lorsqu'un étranger héritait d'un immeuble, la valeur de cet immeuble lui était remboursée.

Ces dispositions très curieuses qui prouvent l'exclusivisme des Mzabites, étaient d'ailleurs précisées dans les conventions.

Lire par exemple, « Les Ittifaqat de Beni-Sgen », publiées par M. Morand, étude précitée sur « Les Kanouns du Mzab », p. 442.

(3) Voir ci-dessus : Les remparts.

C'est aussi le pays du souvenir : il convient d'habiter à l'endroit précis où les ancêtres ont vécu. Autant d'éléments donnant au problème de l'habitation une allure complexe. On comprendra dès lors qu'il n'y ait point de terrains sans maisons ; ceux-là valent toujours ce que valent celles-ci. Leur superficie, assez restreinte, affecte ordinairement la forme d'un rectangle en raison du plan des demeures. Ils mesurent, dans les cas ordinaires, quinze mètres sur sept de façade. Une centaine de mètres carrés, tout au plus (1).

L'invraisemblable quadrillage des constructions, si serrées les unes à côté des autres apparaît clairement du haut du minaret. Une photographie aérienne que nous donnons d'autre part, procurera au lecteur cette impression de ruche aux rayons entr'ouverts.

Par contre les nomades de Metlili, citadins par influence, c'est-à-dire par imitation des Beni-Mzab, n'ont point égard aux mêmes soucis. Point de rempart chez eux pour enserrer leurs demeures. Une de leur maison menace-t-elle ruine, au lieu de la réparer et de continuer à y demeurer, ils l'abandonnent et construisent à côté. Aussi leur agglomération se trouve-t-elle jonchée de maisons mortes à jamais abandonnées;

(1) Une maison attenante à celle de Boudjenah' que nous avons étudiée, est bâtie sur un terrain de 88 m2 de surface. Sa construction, en mauvais état, du type ancien, a été cédée pour le prix de 12.000 francs en août 1921. L'acheteur l'a acquise pour le terrain seulement, il a donc payé celui-ci aux environs de 136 francs le mètre!

Soleillet, en 1877, prétend que le terrain à bâtir se payait 600 francs le mètre à Beni-Sgen, (*l'Afrique Occidentale*, p. 160).

Si l'on ajoute à ces prix les dépenses de construction, on arrive parfois à des sommes considérables. Dans la rue *Zerga*, cependant, le terrain d'une maison vaut de trois à quatre mille francs et c'est là un prix moyen pour le quartier (1921).

Etant donné le prix moyen de location de 10 francs par mois, construire au Mzab constitue une très mauvaise opération, de toutes façons !

quant aux anciens quartiers mzabites, quoique d'une architecture supérieure, ils sont depuis longtemps et pour toujours délaissés. Le nomade, seigneur de l'espace, ne compte pas avec le terrain ou les ruines !

Fondations et construction des murs. — Choix des matériaux. — Les fondations (*sîsân*, pl. de *sâs*, ar.) affectent une profondeur très variable. On peut poser le principe qu'elles atteignent toujours le roc, aussi sont-elles beaucoup moins profondes sur la butte, déjà désagrégée par l'érosion et qui a laissé son ossature à nu. Dans le qçar de Laghouat, où des pitons se trouvent englobés dans le plan de l'agglomération, on rencontre aussi des maisons agrippées aux flancs d'un rocher (1). Mais là, les *qçouriens* constructeurs se sont simplement contentés de creuser superficiellement la roche de deux ou trois centimètres, puis ils ont littéralement « posé » les murs dans la faible entaille pratiquée. Tranquille insouciance des *Laghouati !* Leurs maisons témoignent, malgré cela, d'une vétusté respectable. Les Ghardaïens moins imprudents, s'attaquent au calcaire corps à corps, y ménagent souvent des sous-sol à la mine (2) et, en toute occasion, enterrent la base de leurs murs de trente ou quarante centimètres au moins (3) : sage précaution pour les asseoir suffisamment.

Dans le Mzab, l'infrastructure des murs se construit en pierre. On choisit les p[illegible] gros blocs, pour les agglomérer avec

(1) Voir notamment rue Costa, près des bureaux du Commandant militaire du Territoire.

(2) Les Mzabites ont, de tout temps, su fabriquer de la poudre. Voir Masqueray, *Formation*, p. 208, le *Mzab de Coyne*, p. 33.

(3) Dans la partie basse de la ville, de 60 ou 70 cent.

du *timchemt*. C'est l'application d'un principe général et élémentaire de construction. Les intempéries et l'eau de ruissellement auraient vite fait, sans cette précaution, de déliter les murs par la base. Les Sahariens adoptent généralement cette pratique même dans les oasis aux murs de *t'oub* (1).

La construction des murs eux-mêmes, pose la question du choix des matériaux généralement adoptés. Leurs caractères physiques de dureté, de résistance et de forme influent seuls (2). En fait, au Sahara, le choix se pose entre deux catégories seulement : la *t'oub* et la pierre. Laghouat, le centre le moins lointain, a ses maisons et clôtures en *t'oub*. Les habitants du Mzab ont, au contraire, adopté la pierre parce que, de vieille date, ils furent un peuple constructeur et que rien de durable et de solide ne se fait sans elle.

La *t'oub*, employée exceptionnellement, demande beaucoup d'eau pour sa fabrication et, de plus, sa résistance ne compte pas. Au point de vue de l'habitabilité, d'autre part, les murailles de *t'oub*, très épaisses, emmagasinent la chaleur du jour pour la restituer pendant la nuit : gros inconvénient pour les pays chauds. Malgré cela, la *t'oub*, encore très en honneur dans les bourgades du désert, obtient son succès à cause de son emploi facile et de sa fabrication peu compliquée. La loi du moindre effort fait que les nomades de Metlili lui conservent leur attachement dans beaucoup de cas. Les Mzabites ont de meilleures traditions.

(1) Laghouat, Touggourt, Figuig. Pour cette dernière, voir Pariel, op. cité, p. 183. Même si le mur est en toub, les fondations sont faites en pierre; malgré cette précaution une pluie persistante suffit pour les faire fondre. Voir un article sur les maisons du Djerid tunisien et particulièrement de Tozeur (*Maisons qui fondent au pays sec*, par L. V., *l'Illustration*, 24 décembre 1921, p. 619, photographies).

(2) Brunhes, *Géog. Humaine*. Edition 1910, p. 126.

Les murs des habitations (*marou*, pl. imouran) (1) possèdent une largeur différente suivant qu'ils sont extérieurs ou intérieurs. Les premiers ont 45 à 50 centimètres, les autres, appelés demi-murs, ne possèdent que la moitié de cette largeur. Les murs mitoyens, toujours composés de deux murs accotés, empruntent la force d'un demi-mur.

La construction d'un mur s'effectue avec une grande rapidité. Le maître-maçon, avec une dextérité remarquable, dispose les pierres et le *timchemt;* son équipe s'agitant autour de lui, ne le laisse jamais les mains vides. Pour les murettes sans importance il place même les *madoun* en hauteur et il est surprenant de voir la cloison s'élever et le *timchemt* prendre aussi vivement.

Dans certains cas, et c'est à Metlili que nous avons vu le plus d'exemples, on dispose les pierres d'une façon spéciale, pour arriver à une stricte économie du liant (2). Le maître-maçon pose les pierres plates face contre face, verticalement, à la façon d'une rangée de livres; puis il penche légèrement cet alignement. Ensuite il place le mortier, mais sur

(1) A Ouargla, *mourou* pl. *imouran:* peut-être du latin *murus*, acc. *murum*, mur.

(2) Lorsque le maître-maçon travaille à l'élévation des murs, son équipe consomme, en effet, beaucoup de matériaux. Le blocage demande surtout du *timchemt* et on cherche à l'économiser le plus possible.

L'équipe absorbe par jour: 100 couffins de timchemt à 13 k. chacun et lu coût total de 35 francs; 6 mètres de pierre à 7 francs le mètre cube, et pour enduire les murs ainsi élevés: 130 kgs de chaux à 20 francs le quintal. Ces prix sont de 1921. Avant la guerre ils étaient beaucoup moins élevés: le timchemt coûtait 13 frs les 100 couffins, la pierre 2,25 le mètre cube et la chaux 5 frs le quintal. La crise du prix de la construction atteint, comme on le voit, même le Mzab.

Le prix de vente des maisons est très variable, dans le vieux quartier elles sont moins chères (1.500 à 3.000); en contre-bas de la butte *Zgag Haouech, Zgag Balellou, Zgag Zerga* elles *atteignent* des prix beaucoup plus élevés, mais rarement en rapport avec celui qu'elles ont coûté. Leur prix de construction est toujours supérieur.

les crêtes des pierres seulement et, sur le lit formé, il aligne de nouveau une seconde rangée de pierres, inclinées cette fois dans l'autre sens. Comme le mur, ainsi constitué, offrirait de nombreuses solutions de continuité dans son épaisseur et que le froid et le chaud le transperceraient, on l'enduit ensuite, intérieurement seulement, d'une couche de plâtre.

Le crépissage des murs s'opère avec un mélange de sable et de chaux. Le lit de l'oued Mzab est tout entier revêtu d'un bon sable, fort pur, employé à cet effet. La proportion du mélange s'établit à un kilo de chaux pour dix kilos de sable. On crépit le mur devenu sec. A Laghouat, au contraire, cette opération est l'objet d'une attention toute spéciale. Le maçon craint que la construction ne travaille et par suite ne fendille le revêtement. Aussi s'abstient-il d'enduire les murs au moment des gelées et des grandes chaleurs. A Ghardaïa, les murs sont crépis d'une épaisse couche, intérieurement et extérieurement, puis blanchis à la chaux pour être toujours propres (1).

Sur la face interne des murs, les Mzabites aiment beaucoup ménager des étagères et des niches de toutes sortes. Celles-ci, appelées *t'aqa*, pl. *t'ouaqi*, *merf'a*, pl. *mrafa'*, étagères ou *tizelri* dans la Zenatia du Mzab, servent à déposer les menus objets nécessaires à l'existence. Il y en a de toutes les formes, isolées ou en série; certaines, profondes, ont leur partie supérieure hémisphérique, d'autres, étroites mais hautes, sem-

(1) Les maisons des gens aisés sont blanchies une fois par an, celles des pauvres beaucoup moins souvent. Chaque année, sans jour fixe, le nettoyage de l'habitation, quelle qu'elle soit, se fait en grand; c'est une précaution souvent insuffisante.

blent préparées pour recevoir des ollules funéraires (1). Ces renforcements, dans les parois des chambres et des cours, rappellent les *columbaria* antiques, ainsi que les niches si fréquentes dans les maisons étrusques et romaines (2).

Procédant de la même idée, on trouve aussi l'équivalent des anciens *podia*, petites murettes élevées jusqu'à hauteur d'appui à la base des murs et qui servent à déposer des objets ou tiennent lieu de sièges à l'occasion.

Le maître-maçon ménage très souvent des vides dans les murs intérieurs. Ces ouvertures, à un mètre un quart du sol, servent à aérer les chambres, on y tend des stores ou des draperies (*aïdoul*). Par contre, les gros murs extérieurs toujours pleins, la porte du logis mise à part, n'offrent aucune solution de continuité.

Escaliers. — On les nomme *tasent*, pl. *tisounan*. Ils se rencontrent à l'intérieur pour accéder au premier étage (3). Le mode d'existence de la famille mzabite ne saurait s'accommoder d'escaliers extérieurs obligeant les femmes à se montrer. Ceux-ci pourraient être nécessaires si les étages se louaient

(1) Les maisons de Sedrata, d'Ouargla possèdent aussi des niches rondes ou carrées dans leurs parois. (Tarry, art. cité, p. 12).

(2) C'est là une habitude très ancienne, les niches étaient multipliées dans les maisons et les constructions funéraires de l'antiquité.
Les tombeaux de Phénicie, par exemple, étaient abondamment munis de niches intérieures. Voir des croquis dans les *Missions* de Renan (Planches XVIII, XXX, LXIII, etc...). On trouve aussi des niches dans les chambres funéraires du tombeau de la Chrétienne, près de Tipaza.

(3) A Touggourt, Temacine et dans les oasis de l'oued R'ir en général, l'escalier de l'étage est situé dans la cour et se trouve extérieur aux chambres. Au Mzab, l'escalier est ordinairement placé entre deux chambres, c'est-à-dire le long d'un mur de refend.

indépendamment des cours, mais il n'en est rien. Quant à ceux donnant accès aux terrasses, ils se voient le plus souvent protégés par les voûtes des portiques.

Leur technique de construction assez grossière, tient à leur forme droite, grande simplification due à l'inexistence d'une colonne centrale. Ce noyau aurait été difficile à constituer avec les matériaux légers employés. Le même escalier ne dessert jamais en même temps l'étage et les terrasses. Si la maison possède des terrasses accessibles au-dessus du premier, celles-ci sont munies d'un escalier distinct.

Trois types ont été reconnus : l'escalier plein, le plus lourd: masse de blocage formant des marches. Le second est plus pratique à construire : entre deux murettes espacées d'un mètre environ, on scelle de larges pierres plates, en gradins successifs, portant comme des linteaux. Le troisième type, plus élégant, est un escalier sur berceau, construit aussi entre deux murs. Le berceau supporte des gradins légers et la voûte qu'il forme résulte d'un procédé que nous allons étudier.

Les escaliers se replient en général sur eux-mêmes au milieu de leur hauteur. Au coude, quelques marches forment grossièrement la vis, il n'y a pas de paliers d'angle. La ligne de foulée est toujours très élevée et irrégulière, elle dépasse parfois quarante centimètres (1).

Planchers et plafonds. — Dans les vieilles maisons, le sol du rez-de-chaussée est de terre battue : mélange d'argile et de sable que l'on doit quand même apporter de l'oasis et de

(1) A Sédrata d'Ouargla, les escaliers des terrasses avaient des marches très hautes (Tarry, art. cité, p. 13).

l'oued. Dans les demeures plus confortables, on trouve, surtout dans les cours, des parties carrelées; c'est-à-dire qu'un sol factice a été constitué avec du gravier et que par-dessus on a placé des strates de pierres irrégulières. Ce pavage des cours donne un air plus propre à l'habitation. Quant aux chambres, un mortier léger étendu de beaucoup de sable, puis blanchi à la chaux, leur constitue un plancher solide et suffisant.

Les plafonds représentent une construction assez laborieuse, l'architecte se trouvant limité par la force de résistance du *khecheb*, seul bois qu'il ait à sa disposition. Cette raison explique la longueur exagérée des chambres par rapport à leur largeur; celle-ci ne peut, obligatoirement, être supérieure à deux mètres.

Les cours, plus vastes, possèdent toujours quatre piliers qui reçoivent les retombées des voûtes ou servent de points d'appui à la charpente s'il n'y a pas d'arcades. C'est une nécessité s'imposant dans les oasis : lorsqu'une salle plus large que celles habituelles est élevée, on la munit dans son axe de piliers centraux. Cette particularité peut donner lieu à des appellations spéciales, comme à Figuig, où les chambres se distinguent en « *maghzen* » et en « *qçar* » selon qu'elles ont ou n'ont pas une rangée de piliers au milieu, pour doubler leur largeur. A Ghardaia, les chambres avec piliers centraux se comptent; elles ne font pas partie de l'habitat courant. A Metlili, il existe dans certaines maisons des entrepôts à dattes ou des chambres d'hôtes plus grandes que de coutume. La charpente possède alors une disposition un peu différente : deux murs de refend d'un mètre environ forment

(1) Pariel, art. cité, p. 277.

saillie sur les grands côtés. Ils supportent deux demi-troncs de palmier adossés par leurs faces convexes et liés ensemble par un mortier. Ces solides traverses de trois mètres de long servent de point d'appui aux *khecheb*, disposés perpendiculairement à eux et qui, d'autre part, reposent déjà sur les deux murs opposés de la largeur. Le plan de la chambre peut de cette façon développer 5 m. 25 sur cinq. Le toit des caves mzabites est agencé de la même façon. Les plafonds non voûtés (*seqef*) empruntent un procédé identique. Les *khecheb* transversaux s'espacent de 60 à 70 centimètres. Tels quels, ils jouent le rôle des solives de nos planchers de bois. Pour combler les vides par des matériaux suffisants, les Mzabites disposent le long de la fente et formant une surface convexe, des planches de pin d'Alep qu'ils étayent par en dessous. Sur ce gabarit, ils construisent des voûtelettes, formées de rangées successives de *madoun* placées face contre face et noyées dans un mortier vigoureux de *timchemt*. Lorsque l'ensemble est bien sec, les planches sont retirées et l'on a un plafond solide, analogue aux voûtelettes de briques sur fers à T que nos maçons construisent. Sur l'extrados, afin d'avoir une surface plane à l'étage, on forme un sol factice, grâce à un mélange de *timchemt* et de sable.

Dans les anciennes habitations, les plafonds en voûtelettes sont moins fréquents. On retrouve alors la méthode plus fruste, propre aux constructions sahariennes des oasis. Les *khecheb*, plus rapprochés, supportent des stipes de palmes de dattier (*djerîd*) alignés en rangs serrés transversalement. On les aperçoit du dessous entre les solives, où elles se détachent d'un ton jaune beaucoup plus clair. Comme des interstices pourraient encore subsister, le maçon étale par-dessus une

bonne épaisseur de feuilles de palmier (*saâf*). Et, dès lors, l'ensemble constitue une assiette suffisante pour supporter un sol factice de terre ou de sable. C'est là le prototype du plafond du Sud : le palmier en fait encore uniquement les frais.

Piliers, voûtes et arcades. — Les supports verticaux s'appellent indifféremment *'arsa, 'amoud* ou *s'arîa,* sans distinguer entre les colonnes ou les piliers ordinaires.

Les piliers, construits à chaque coin des cours, empruntent une coupe carrée à leur base. Ce carré, de 30 ou 40 centimètres de côté, présente un rentrant régulier, au lieu et place d'une arête, à l'angle situé vers l'intérieur de la cour; si bien que chaque support, construit cependant d'une seule pièce, paraît être formé de deux piliers soudés. Ils s'évasent vers le haut, formant console, et c'est sur cette espèce de tailloir grossier que s'asseoient les poutres transversales. Les matériaux sont identiques à ceux des murs; on choisit des pierres plus petites cependant.

Dans les portiques d'*ikomar,* on trouve des fûts; leur régularité indique tout de suite si le maçon s'est servi de moules. Dans ce dernier cas, il coule dans un cylindre de bois (1), souvent orné de cannelures, une pâte épaisse de *timchemt* et de pierrailles et, après dessiccation, il découvre un fût, généralement très court (de un mètre à un mètre cinquante), mais présentant toute garantie de solidité.

Les piliers et les colonnes sont souvent percés de loget-

(1) Ce cylindre reçoit l'appellation de *qâleb,* moule. Parfois, le maçon n'emploie que du *timchemt* malaxé avec de l'eau, sans y mélanger des pierres.

tes (1) dont on ne comprend pas à première vue l'utilité; elles servent actuellement à placer des objets domestiques. Certains prétendent qu'elles sont ménagées dans les arcades des cours pour attirer les oiseaux qui y établissent leurs nids (2). Il semble qu'on soit en face des logements de tirants destinés à relier entre elles les impostes des voussures. Bien que les tirants ne soient pas usités, les maçons reproduiraient, depuis leur disparition, ces logements par routine.

Les voûtes (*qous, aqouâs* au pl.), caractéristique de la maison mzabite, se trouvent, nous le savons, surtout dans les portiques supérieurs. Si l'on veut leur appliquer des dénominations architecturales, elles sont presque toutes à employer : plein cintre, arc outrepassé, arc surbaissé... Un type domine cependant, c'est l'arc lobé; il existe aussi, dans la salle de prière de la mosquée et c'est le même retrouvé encore dans les ruines des villes berbères du X^e^ siècle (qal'a des Beni-Hammâd), ou à la mosquée mzabite d'Ouargla.

Les arceaux naissent directement sur le fût (3) sans aucune transition ni chapiteau. Nous avons déjà eu l'occasion de faire cette remarque à propos des portiques de la place du marché. Cette disposition est l'indice sûr d'un style archaïque. Souvent aussi, les retombées des voûtes forment des cannelures horizontales à l'emplacement normal des som-

(1) Voir une colonne numidico-punique, dont on a retrouvé un fragment et qui est percée de niches dont on ne sait pas la destination; in d^r^ Judas. *Seconde addition au mémoire sur 19 inscriptions numidico-puniques*, p. 268. *Rec. Soc. Arch. de Constantine*, 1866.

(2) Il existe au Mzab un petit passereau familier, que les indigène appellent *Bou'oud* et aussi *bachir*, porteur de bonne nouvelle. Il voisine dans les jardins avec la tourterelle et s'aventure parfois dans les maisons.

(3) Rapprocher cette technique de celle des arcades des maisons sédratiennes dessinées par Tarry dans son art. précité, p. 16, fig. 9. C'est le même profil.

On sait qu'à Ouargla les Mzabites ont encore leur mosquée. Elle est construite suivant la même technique traditionnelle. Cf. Georges Rozet. *Le Grand Désert et la route du Niger*, 1930, p. 21. Cet auteur, au style si agréable, a consacré dans la même collection magnifiquement illustrée, un volume aux oasis du Mzab (Publications du Centenaire de l'Algérie. *Horizons de France*).

miers. Ces découpures donnent un air d'élégance que les Mzabites affectionnent beaucoup (1). Si ces dentelures se multiplient, en retrait les unes sur les autres, elles tendent à rapprocher les bases de l'intrados de la voûte et à accentuer le lobe surélevé. L'arc outrepassé semble ne pas avoir d'autre origine, à Ghardaïa.

L'arc en fer à cheval brisé, si fréquent dans les édifices algérois de la domination turque, ne se rencontre pas. En somme, toutes les formes d'arcades possèdent des profils simples, dérivant directement du plein cintre (2). L'arc en anse de panier serait celui s'en écartant le plus, mais son tracé est encore bien élémentaire.

Si les colonnes n'ont pas de chapiteaux, elles ne sont pas davantage pourvues de base. Lors de la construction au coffrage, le maçon s'est tout simplement assuré que la pâte qu'il coulait, allait bien faire corps avec le sol factice sur lequel elles devaient reposer.

Les tympans séparant deux arcades sont toujours percés d'une ouverture oblongue, disposée dans le sens de la hauteur et dans l'axe de la colonne ou du pilier. C'est là aussi une réminiscence architecturale que les Mzabites ne savent d'ailleurs pas expliquer, mais ils ne l'omettent jamais.

La construction des voûtes au Mzab (1) a déjà donné lieu

(4) Nous avons vu que les arcades de Sedrata comportaient aussi des découpures à la base des arceaux; mais elles étaient plus larges et moins multipliées (Tarry, fig. 7, p. 14).

(5) Une médaille du musée de Constantine, n° 1996, a sur son revers, une porte de ville à deux entrées. Celles-ci sont en arcades et rappellent nos voûtes mzabites surhaussées. Les mêmes types se reproduisent à travers le temps. La monnaie porte sur l'avers une légende punique. (Voir A. Cat musée de Constantine, Ann. de la *Soc. Arch. de Constantine*, 1876-77. Gravure dans le volume de l'année 79-80).

(1) Pour la construction des voûtes en Egypte, voir Brunhes, *Géo Hum.* p. 131,

à quelques observations. On a dit que les maçons y procédaient sans faire usage de cintres (2). C'est une performance qu'ils pourraient peut-être accomplir : le *timchemt* prend assez vite et les matériaux sont assez légers pour que l'opération soit possible. Mais une simplification évidente résulte de l'emploi d'un support externe. Le maître-maçon choisit quatre ou cinq lattes de même longueur qu'il courbe entre les deux piliers, ou bien il se sert de *djerid* soigneusement taillés et liés, placés de la même façon. Ce sommaire appareil paraît même plus traditionnel que l'autre. Il a ainsi un cintre, cintre fort léger, mais qui lui servira cependant pour disposer peu à peu ses matériaux. Il arrivera facilement à compléter l'arc. Une des originalités de la méthode consiste dans l'intercalation, au sein de la maçonnerie, d'autres *djerid* dont la courbure est parallèle à celle de la forme. Celle-ci ôtée, ils n'apparaissent pas à l'intrados de la voûte, mais ils constituent une ossature interne qui l'empêchera de se déliter ou de trop pousser.

On conçoit que cette armature invisible puisse suffire à l'occasion pour édifier une voûte sans cintre. Les anciennes arcades ont été construites probablement de cette façon. L'antique simplicité de cette technique serait fort remarquable, si l'artifice du maçon ne consistait pas justement, à substituer au gabarit, un cintre intérieur.

Il est des voûtes pour la construction desquelles il faut à coup sûr un cintre : ce sont celles édifiées en briques de terre rectangulaires. Les maçons sahariens savent en effet faire des voûtes avec ces piètres matériaux; ils disposent les briques

(2) Amat. *Le Mzab et les Mzabites*, p. 130, *Géo. Humaine*, p. 552.

crues, lutées avec de l'argile, en les couchant régulièrement sur le cintre, l'une d'elles sert de clef. L'arc achevé forme un système architectural très lourd et comme il est surbaissé, la poussée de la voûte est considérable; on doit la neutraliser en intercalant l'arcade dans des murs solides ou en l'épaulant spécialement. Cette méthode constructive n'est point usitée des Mzabites; on ne la trouve qu'à l'état sporadique à Metlili, alors qu'on l'emploie fréquemment à Biskra et dans l'oued Rir' (1).

Coupoles. — Certaines maisons possèdent une coupolette émergeant de leur couverture. C'est l'ornement plutôt récent des logements destinés à la réception. Il ne paraît pas proprement mzabite, mais semble résulter d'un emprunt par imitation. Au Souf, la coupole forme l'élément normal de couverture (2). A Touggourt et à Témacine elle paraît surtout réservée aux édifices religieux; à Ghardaïa, on ne la trouve plus que dans les maisons aisées.

La méthode d'édification employée est assez instructive. Le maître-maçon ménage dans la toiture une ouverture circulaire du diamètre voulu (1 m. à 1 m. 50 ordinairement) et à l'extérieur de la maison, autour de cette ouverture, il construit une margelle de quelques centimètres de haut. Les choses en restent là. Une fois la maison terminée, il revient alors à la coupole à édifier : au-dessus de la margelle, il place d'abord un premier rang de pierres amalgamées avec du plâtre, puis sur celui-ci une seconde assise formant un cercle un

(1) Dans ces contrées la construction de t'oub forme la règle; celle de pierre est réservée pour les édifices du culte ou les riches demeures.

(2) Voir une description détaillée dans Brunhes. *Géo. Humaine*, 1910, p. 531.

peu plus petit. Il continue de la même façon jusqu'au moment où il n'a plus qu'un trou pouvant être obstrué avec une dernière pierre plate. Dès lors, le maître-maçon a terminé une coupolette haute et profonde, sans s'aider d'aucune mesure particulière. La méthode rappelle étonnamment la construction d'un *trullo* dans les Pouilles italiennes (1); ici et là-bas, c'est la même simplicité archaïque.

On exécute aussi des modèles pyramidaux à quatre pans, construits sur une forme de bois. Mais ces types récents, œuvre de la fantaisie des maçons, aidés par les qualités du plâtre, n'ont plus guère d'originalité (2).

Terrasses. — Le problème du toit, un des plus âpres de la construction, permet souvent de juger des capacités architecturales d'un peuple. Au point de vue ethnique, il n'est pas moins évocateur et si le milieu conditionne le choix des matériaux, l'agencement de ceux-ci reste l'expression d'une tradition certaine.

Quelle leçon vivante et instructive offre l'Algérie à ce point de vue ! Depuis les *mapalia* (3) de Salluste retrouvés dans les gourbis de la campagne, depuis les toits en tuiles de la Kabylie et de Constantine jusqu'aux toits en terrasses si étran-

(1) Voir E. Bertaux. Trulli, Caselle et Specchié des Pouilles, *Ann. de Géo.* 1899, pp. 209, 210.

Les *trulli* sont construits en pierre sèche; ici le plâtre renforce beaucoup la coupole en en faisant un monolithe très solide après achèvement.

(2) Ces coupoles sont parfois surmontées d'ornements, rappelant vaguement la forme d'une croix.

Un de ces exemples se trouve *Zgag khedra* : 4 briques ou pierres plates ont été disposées en saillie sur les côtés d'un petit pilier.

(3) Pour les mapalia, voir l'*Hist. Anc. de l'Afrique du Nord* de M. Gsell, pp. 313, 330 et 334 du tome 1 et p. 17 du tome 2.

gement disséminés à Tlemcen, dans le Gouraya, dans l'Aurès et enfin dans les agglomérations du Sud, quelle curieuse diversité (1).

Pour M. E.-F. Gautier, on pourrait reconnaître une architecture, proprement africaine, appelée *zénète* par l'auteur, et un autre type, à caractères plus complexes, ayant subi des influences sinon andalouses, en tous cas d'origine occidentale. Ce dernier type serait celui de la couverture de tuiles; le premier s'identifiant avec le toit en terrasse, mode de couverture de nos maisons mzabites.

En descendant du Tell (2) sur Ghardaïa, on abandonne les dernières toitures de tuiles à Boghari. Ce petit qçar, à caractère semi-saharien, perché au seuil du pays nomade, domine encore de ses pignons et de ses toits inclinés, la plaine immense du Sud. Après, l'habitation humaine du sédentaire n'emprunte plus que les terrasses linéaires.

Les terrasses de Ghardaïa, *anejj* (3), comme toutes les couvertures de ce genre, résultent d'une combinaison de plans faiblement inclinés: sur les voûtelettes de *madoun*, le maçon égalise une couche épaisse de pierres minuscules, résidu de la fabrication du *timchemt*. Par dessus, il coule un mélange de sable et de chaux appelé *h'as'ba* (gravier), formé de deux parties de sable pour une partie de chaux. C'est cette pâte assez ferme qu'il aplanit soigneusement et sur laquelle il mé-

(1) On trouvera une carte de répartition des modes de couverture, dans l'article de MM. Aug. Bernard et Edm. Doutté sur l'Habitation rurale des indigènes de l'Algérie, *Ann. de Geo*, tome XXVI 1917, texte pp. 219 à 228. Lire aussi l'ouvrage, cité dans la bibl. de M. Augustin Bernard sur l'*Habitation Rurale des Indigènes de l'Algérie*, 1921 150 pp. nombreuses photographies.

(2) Les arabes du Sud entendent par *Tell* tout le pays de l'Algérie du Nord sans autrement distinguer. Pour eux c'est la région qui s'oppose au Sahara. Pour nous, le Tell constitue, en Algérie, la bande côtière, opposée aux Hauts Plateaux.

(3) A R'adamès la terrasse se dit *innidji*. Motylinki, op. cité, p. 163.

nage des faces légèrement déclives pour le partage et l'écoulement facile des eaux. Cette dernière opération demande un coup de main spécial; elle est faite simplement avec la base d'une palme de dattier ou *karnâf* dont on fait usage comme d'un battoir. Lorsque le mélange a séché, la terrasse est blanchie de plusieurs couches de lait de chaux.

La terrasse mzabite, bien que fabriquée uniquement avec des matériaux locaux, possède des qualités de force et de solidité; elle ne rappelle en rien ces mauvaises toitures des *qçour* que l'on crève en tapant du pied (1).

Les terrasses de Metlili seraient plutôt apparentées à ce dernier type, quoique certains *Chaamba* aient aussi adopté la technique mzabite. La terrasse, assise sur un plafond de *khecheb*, de stipes et de feuilles de palmiers, est revêtue d'un damage de terre ou d'un mélange de terre et de chaux. Depuis toujours, c'est le toit grossier des habitations sahariennes; les oasis de l'Orient n'en auraient point d'autre et les maisons de l'Egypte ancienne ou de Babylone furent couvertes de la même façon (2).

Aux terrasses ghardaïennes s'ajoutent des dispositifs spé-

(1) Voir, par exemple, une description des toitures en terrasses du Sud oranais dans *Le Sahara*, de M. E. F. Gautier, I. 267. Les terrasses de l'Aurès sont supportées par tout un luxe de charpente, rendu nécessaire par la mauvaise qualité du liant employé par les Chaouïas. Voir des détails et des croquis sur la construction de leurs terrasses dans Randall, Maciver et Anthony Wilkin, *Lybian Notes*, p. 26. *La Monographie de l'Aurès*, de de Lartigue, contient aussi quelques lignes sur la question. Mais celles-ci ne font que reproduire les développements de *Lybian Notes*.

(2) Voir Daremberg et Saglio : *Tectum*.

A Laghouat, des roseaux remplacent souvent les *djerid;* par dessus on étale des feuilles de palmier ou bien du sennoug ou feuilles d'alfa mâle. Sur ce lit, le maçon dispose alors 20 cent. d'argile noir humide, puis une autre couche de 10 cent. de sable purifié par le vent (*s'afi*). C'est la couche inférieure d'argile qui imperméabilise ce toit.

ciaux pour assurer l'écoulement des eaux pluviales, ainsi que des éléments de décoration. Le bord de la terrasse, lorsque celle-ci n'est pas clôturée, est limité par une bordure maçonnée, de quinze centimètres de haut environ, appelée *lesâs* (1). Son rôle consiste à empêcher l'eau de se déverser par dessus le mur et de l'humidifier; elle doit aussi la canaliser vers les gouttières.

Les gouttières ont la forme de gargouilles, allongées en dehors de l'alignement des façades, pour projeter l'eau au milieu de la rue. Elles se nomment toutes *senfir* ou *soufir;* ou bien on trouve des tubes de poterie noyés ou non dans du plâtre, ou des troncs de palmier soigneusement évidés à l'intérieur. Les pluies, très peu fréquentes au Mzab, atteignent cependant un tel prix que chaque maison dispose de l'appareil nécessaire pour les recevoir et les canaliser vers des citernes et, à défaut, vers les rues où elles sont encore utilement dirigées.

Les cheminées et les trous d'aération des caves débouchent aussi sur les terrasses; on distingue difficilement les premières des seconds (2). Leurs ouvertures terminales sont protégées de pierres plates ou de poteries souvent surmontées de boules de terre disposées en chapelet. Ces boules de terre, au nombre de deux ou trois ordinairement, se nomment *imzargen*. D'autres fois, un croissant décore la partie terminale.

(1) Dans le Tell, *sas* désigne les fondations. *Lesas* est une prononciation locale pour le classique *Asâs*, de même que *sisan*, indiqué plus haut, n'est qu'un pluriel insolite de *asâs*.

(2) A Laghouat, les défoncements des cheminées mesurent près de 1 m. 50 de long. Ce sont de longues échancrures, couvertes de tuiles placées par deux en chapeau. Les habitants font brûler leur feu au milieu de leurs chambres et comme ils emploient du mauvais bois, le moindre foyer dégage une intense fumée qu'une cheminée ordinaire ne saurait évacuer.

Les Mzabites, comme on sait, affectionnent beaucoup ces sortes d'ornements dressés.

Les *lesas* ou bordure des terrasses, se relèvent également dans les angles et affectent des formes dentelées. Ces dentelures souvent triangulaires constituent l'un des éléments les plus répandus de l'ornementation saharienne. On les retrouve non seulement sur les maisons de l'oued Rir' et à Ouargla, mais aussi jusqu'au fond de la Saoura et du Touat (1). D'autres fois, ces ornements revêtent la forme de pédoncules ou de redents, semblables à ceux couronnant les édifices religieux.

(1) Voir les photographies des habitations de Kerzaz dans la Saoura et de Timimoun dans le Touat. E. F. Gautier, *Sahara*, I, P. XXXV, fig. 66; Pl. XLI, fig. 78.

CHAPITRE VI

Le Contenu Mobilier

Les objets domestiques usuels

La nomenclature des meubles familiers aux Mzabites est bien mince, il faut l'avouer. La femme, en se mariant, devra apporter à son mari tous les ustensiles utiles à la vie commune; ses parents et sa famille se chargent de les lui donner. Chez les *Mdabih'*, le père doit, en outre, faire don à sa fille d'un tapis, en général de fabrication du djebel 'Amour. Nous allons passer en revue les objets originaux (1) rencontrés dans une maison du Mzab. A cette occasion, parlons d'abord des poteries.

Poteries

Quoique le nom de *fakhkhar*, potier, en arabe, soit souvent usité chez les Abadhites du Mzab, on est étonné de l'état arriéré où se trouve cette industrie. Certes, il n'y a pas ici, motif

(1) Les objets communs tels que coffres, tables rondes et basses, sièges, sont les mêmes que dans le Tell et ne seront pas décrits. Pour les lits, voir supra.

aussi fourni que celui offert par la Kabylie (1). Et pourtant ces patronymiques sembleraient indiquer le contraire. Les Djerbiens, autres sectateurs du Kharedjisme et fort habiles potiers, approvisionnent de leurs articles les localités de la Tunisie du Sud; leurs manufactures sont florissantes (2). Pour les cinq villes de l'oued Mzab, au contraire, il n'est fabriqué de poteries qu'à un seul endroit, en contre-bas de Melika : là où nous avons déjà rencontré des fours à chaux (3). Les Mzabites, grands voyageurs, rapportent le plus souvent leur céramique du Tell et, pourtant, il existe chez eux des formes originales, prouvant une industrie ancienne.

Le potier (*amellas*) pétrit l'argile humide sur une aire plane, en s'aidant de ses pieds, puis il continue à la travailler de ses mains. Lorsque la pâte atteint un état suffisamment plastique, il la place sur son tour et la façonne, après y avoir mêlé du sable en guise de dégraissant. Ce tour, d'un modèle conforme à ceux trouvés dans l'Afrique du Nord (4), est formé essentiellement d'un double plateau, dont l'un moteur, grâce aux pieds. Le potier l'appelle *djerrâra* (l'entraîneuse) ou *nâ'oûra* (roue), comme chez les Beni-Snous, au Sud de Tlemcen. Après avoir tourné et façonné l'objet, il le lisse à peine avec ses doigts humides et sans se soucier de le décorer ou

(1) Voir le si intéressant ouvrage d'ethnographie écrit sur les poteries kabyles par M. Van Gennep. Voir aussi comme complément à ce travail, G. Marçais, Notice sur deux vases kabyles trouvés à Constantine. In Recueil des Notices et Mémoires de la *Soc. Arch. de Constantine.* Année 1914.

(2) On compte 129 ateliers de poteries à Djerba, *Exploration anthropolagique de Djerba,* p. 579.

(3) Il y a vingt ans cet atelier n'existait même pas, le Mzab alors était contraint d'importer ou recourait à la manufacture à domicile.

(4) Van Gennep, op. cité p. 28 : le problème du tour à potier.
Ce tour employé au Mzab est aussi du même modèle que celui employé au Maroc et décrit par Laoust, *Mots et choses berbères,* p. 65.

de l'inciser pour y disposer des dessins, il le met en réserve avec d'autres, pour attendre la cuisson (1). On ne fabrique pas davantage de poteries vernissées (2); en somme, nous ne trouverons que des articles de bas prix et d'une technique fort simple.

Le potier fabrique d'abord des objets entrant dans la construction des maisons ou des bassins : tubes longs de 40 centimètres et servant de gouttières (*soufir*), petits manchons, tenant lieu de tuyaux d'écoulement pour les réservoirs à eau des jardins. Puis, il confectionne des aiguières en terre (*ibrîq*) (3), sortes d'alcarazas à anse, munies d'un tube effilé pour la sortie de l'eau en un jet très mince. Il fait aussi toutes sortes de récipients.

Les plus gros (*qaçria*), servant aux provisions d'eau, sont formés de deux parties soudées à froid et au pouce; celle inférieure, à large panse, reçoit verticalement un simple manchon rond. On les appelle aussi *meh'bes* (4) ainsi que leurs diminutifs de toutes tailles (*meh'bissa*) (5), petits vases à anses dont certains possèdent un goulot; il existe aussi des

(1) A Djerba, il existe des fours spéciaux (voir Bertholon, art. cité p. 579), leurs murs sont complétés par de grandes jarres pour empêcher les déperditions de chaleur. Au Mzab la cuisson s'opère dans les mêmes fours que ceux à chaux. Les objets sont disposés en cercle sur un renforcement ou sur les pierres; cette cuisson dure trois jours complets.

(2) Dans les déblais, jetés au bas des remparts de Melika, on trouve beaucoup d'éclats de poteries vernies. « On en fabriquait autrefois », disent les Mzabites. Ils prétendent que maintenant ce serait trop coûteux, surtout comme cuisson.

(3) Ce mot désigne les aiguières, en terre ou en métal, dans toute l'Algérie; au Maroc, il a un sens différent. Voir sur ce point un art. très complet : L. Brunot. Noms de récipients à Rabat (dessins) in *Revue Hesperis*, pp. 111 à 140 et particulièrement la p. 113.

(4) Ils rappellent les *dolia* romains.

(5) Ces petites jarres se nomment *barbara* en mzabite.

écuelles, *ajeddo*, des vases, *oujera*. Enfin, le potier fabrique de petits pots à fards (1) pour les femmes, qui servent à l'occasion d'encriers, et enfin il fabrique des lampes.

Les lampes à huile que nous avons vu confectionner (2) appartiennent à un modèle bien primitif. Dans l'échelle de l'évolution historique de la lampe, elles pourraient occuper le plus bas degré : ce sont des écuelles profondes, munies au

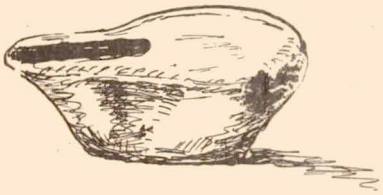


Fig. 11

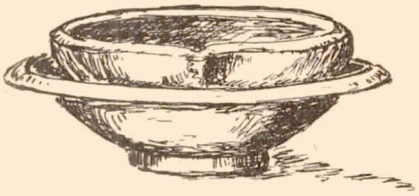


Fig. 12

bord d'une encoche, faite au pouce, où l'on place la mèche. On les vend toujours accompagnées d'une cupule, placée au dessous et retenant l'huile qui peut s'échapper des flancs

(1) Ces petits pots rappellent singulièrement ceux que les Romains fabriquaient pour le même usage. Les femmes usent largement de la peinture mais jamais des tatouages.

(2) Elles avaient été commandées au nombre de trente pour la Mosquée de Beni Sgen. Le potier nous en a cédé une, v. fig. 12; la lampe a 12 cent. de diamètre, la coupe du dessous 16, la hauteur des deux pièces est de 10 cent. L'épaisseur moyenne est de 1 cent.

poreux du récipient (1). Elles se nomment *inir* (2). Il y en a de plus petites, revêtues intérieurement d'un engobe d'argile rouge; elles ont aussi la même forme; cette forme qui nous ramène à l'aurore de l'industrie céramique.

Dans les rues et les mosquées, il existe de petits autels ou oratoires (3) dédiés à un saint ou à un personnage religieux et constitués par une simple niche noircie par la fumée des lampes. Ces lampes, que nous avons examinées, s'intercalent dans une véritable évolution, rappelant celle établie par l'archéologie, depuis la lampe la plus primitive, jusqu'à la forme classique de la lampe romaine. Quatre modèles différents ont pu être dénombrés.



Fig. 13

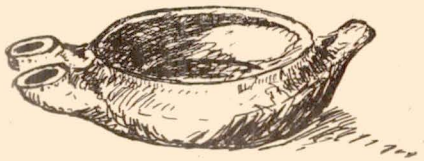


Fig. 14

Le premier épousait la forme d'une coupe aplatie, aux bords légèrement rentrés; l'encoche en saillie, refermée par

(1) Cette soucoupe est appelée *mr'et't'a*. La lampe complète s'appelle aussi *mesbah'*. *Mesbah'* est également un nom d'homme, dans les acceptions morales de ce mot.

(2) Les lampes à huile en poterie ou en fer blanc, celles-ci importées du Tell, sont de beaucoup les plus nombreuses. L'huile à brûler *tenni* forme encore la base du luminaire. Les riches emploient le pétrole et le carbure : ils se servent évidemment des lampes modernes; pour les chambres à coucher ils préfèrent cependant les bougies de cire. Certains puristes prétendent qu'il ne faut point employer les bougies de Marseille, fabriquées avec de la graisse (*oudi*) d'animaux non tués suivant le rite ! !

(3) Niches de la Mosquée de Melika et de Ghardaïa : passage couvert au Sud-Ouest de la Mosquée de Ghardaïa ou Tiskifi *Mamma Ali*.

dessus formait une sorte de goulot pour le logement de la mèche; à son opposé existait une queue pour la saisir. La seconde lampe présentait des caractères identiques, mais avec deux trous à mèche, la troisième en avait trois, mais pas d'oreillon (1). Enfin, la quatrième reproduisait sensiblement la lampe romaine; les bords du récipient s'étaient soudés sur la lampe pour couvrir le liquide, et un mince couvercle, percé d'une fente, large d'un doigt, recevait la mèche.

La co-existence de ces lampes actuelles, représentant chacune un âge différent, montre la persistance des formes archaïques à côté des formes évoluées. Bien plus, le type le plus archaïque reste encore le plus courant. Pourquoi semblable contradiction ? Très certainement en raison de la simplicité. En toute occurrence, nous pouvons dire que les lampes modernes de poterie mzabite représentent une des techniques les plus anciennement connues (2); elles nous font remonter à plusieurs millénaires en arrière.

(1) Lampes situées dans des niches de la Mosquée de Melika. Nous n'avons pu que les dessiner vu leur caractère sacré v. fig. 13 et 14. Du genre de la quatrième nous en avons vu au Tiskifi Mamma Ali et à la Mosquée de Ghardaïa. Le potier sur notre edmande, nous en a fait une reproduction exacte et assez rapidement, prouvant, par là, qu'il savait aussi en fabriquer de ce modèle, fig. 11.

(2) Dans les fouilles de la Kalaa des Beni Hammad on a trouvé des lampes rappelant celles antiques. Voir les beaux albums de M. G. Marçais « Poteries et faïences de la Qal'a des Beni Hammad », pl. 14 et pl. V.

La lampe sans couvercle, se retrouve à l'aurore de toutes les civilisations. On en a trouvé à Tyr de cette forme.

V. Renan, *Missions de Phénicie*, pl. XXXI, fig. 10, lampe de Gebeil. Le Musée de Carthage en possède aussi. On retrouve parmi elles les modèles ayant cours au Mzab à l'heure actuelle. Les lampes découvertes sont toujours accompagnées d'une petite assiette qui recevait le suintement de l'huile. Voir Gsell, IV, pp. 60 et 61.

Le foyer, les ustensiles de cuisine, le four les autres objets

La cuisine se fait dans la cour où est établi le foyer; rarement, elle est installée dans un local distinct. Il semble qu'aucune croyance ou usage ne s'attachent au foyer; si celui-ci ne bénéficie pas d'une cheminée et d'un âtre ménagés dans un angle de la cour, il se trouve simplement constitué par un *kanoun* ou même par trois pierres, suffisantes pour élever le récipient au-dessus du feu (1). Si un chaudron doit être chauffé, on le suspend par un crochet au-dessus du feu; ces crochets pendent en permanence au bout d'une corde, fixée au plafond de la cour, sur le bord.

Le coin où se fait la cuisine se nomme *doukhkhna* (de fumée), *doukhkhan* ou *mt'ebkha*, comme dans le Nord. En mzabite on l'appelle *inni*. Il s'en dégage en effet une âcre fumée due au combustible employé. Nous retrouvons ici cette question épineuse du ravitaillement en bois. On fait venir du *retem* de très loin et il est fort coûteux (2). Les pauvres se contentent le plus souvent d'aliments non cuits, pour éviter les grosses dépenses entraînées par la cuisson. Le foyer pourtant,

(1) Les *Kanouns*, fourneau d'argile commun chez les Arabes, ne sont jamais décorés. Kanoun est le nom le plus répandu dans la région de Constantine et d'Alger. On les appelle *Mejmar* à Nédroma et *bou jouâl* à Tlemcen (G. Marçais, art. cité sur *Les Poteries*, avant-dernière note).

Les trois pierres du Mzab se nomment *innain*, c'est le pluriel de inni qui signifie âtre, foyer (Voir la *Zenatia du Mzab*, de M. Basset, p. 59).

(2) La construction du bordj français en 1882, a aggravé le problème. Pour approvisionner les fours à chaux « on dût faire couper tout le retem du pays dans un rayon de 25 à 30 km. ». Robin, *Le Mzab*, p. 50 d° Chobaut, p. 67. On appelle *retem* le genêt épineux du Sahara.

apporte un noyau de vie dans la maison : on fait groupe autour de lui; c'est aussi le seul brasero permettant de se réchauffer l'hiver.

Dans certaines habitations, on trouve des fours, surtout chez les Juifs. Les Mzabites, plus pratiques, préfèrent aujourd'hui acheter le pain tout cuit, mais, de la sorte, l'économie domestique voit son autonomie entamée quant à la satisfaction d'un besoin essentiel. On les appelle *koucha* ou *tabounet* (m.). La plupart n'ont qu'un mètre de haut, en comptant un socle de terre mesurant à lui seul, la moitié de cette hauteur. Le four est constitué par une calotte d'argile hémisphérique et creuse. Une ouverture circulaire permet d'introduire des pains d'une livre au nombre de quatre ou cinq. Avant de les placer à l'intérieur, on fait brûler les *ouqid* (1), en soufflant beaucoup, puisqu'il n'y a pas d'appel d'air. Le four, très vite chaud, une fois l'ouverture bouchée, permet une cuisson satisfaisante des « pains de four » alignés sur les cendres.

Pour faire sa cuisine, nous avons déjà dit que la femme mzabite ne bouge pas. Accroupie devant le foyer, grâce à la multitude des niches qui l'entourent, elle a tout à sa portée. Pour faire le *couscouss* (*ouchou*), elle se sert de la marmite arabe à bords étroits (*bourma*, ar.), sur laquelle elle place le *keskess* (*igouni*, m.) qui contient la semoule où celle-ci cuit à la vapeur. Elle a aussi à sa disposition un grand plat de bois, deux cribles, un chaudron, un plateau *tajera*, un autre plat plus petit, des vases (*oujera*) et c'est à peu près tout.

(1) *Oupid :* en Algérie, ce sont des gâteaux de fiente de vache, plats et ronds, que les femmes fabriquent pour s'en servir de combustible. Au Mzab et dans le Sud, ce sont des crottes de chameau desséchées.
Le four que nous décrivons est situé maison Boualla, rue Badjri.

Nous ne parlons pas évidemment du mobilier des hauts personnages qui font venir leurs articles du Nord.

Le plat de bois, la *gueçaâ, arabe,* s'appelle *tzioua* en mozabite. Il sert à de multiples usages : fabrication du *couscouss,* lavage des petits meubles et des effets, etc.

Il y a deux cribles (*r'erbâl,* ar., *ar'erbel,* m.) : l'un sert à la confection de la semoule et l'autre pour purifier le blé et l'orge, battus aux sabots des bêtes.

Le chaudron de cuivre (*t'enjra* ar., *taïdourt* m.) sert à faire cuire les légumes, à faire chauffer de l'eau. Il est noirci par la fumée. C'est un objet coûteux que l'on se prête de maison à maison (1).

Lors des repas, les hommes mangent au plat commun, en s'aidant de cuillers en bois (*mer'erfa* ar., *ar'erdjaï* m.) pour le couscouss.

Le *metred,* sorte de compotier en paille, où l'on met la semoule ou tout met sec, a un usage répandu, au même titre que les objets de vaisselle, fabriqués en matière végétale. Leur avantage consiste à être légers et à ne jamais se briser. Ce sont de petites assiettes confectionnées grâce à des cercles de *diss* (2) reliés par des feuilles de palmier humectées (*saâf*) (3). Elles sont liées très serré et parfois décorées de menus carrés de feuilles teintes. Les cercles concentriques peuvent aussi être taillés dans un stipe de régime à dattes (*'arjoun*), c'est même le cas le plus fréquent, le *diss* ne poussant pas à Ghar-

(1) On rencontre souvent des femmes en transportant; elles les portent sur la tête mais le fond par dessus; aussi leur figure disparaît-elle complètement et elles ne peuvent progresser qu'en jugeant de l'endroit où elles se trouvent, d'après le sol.

(2) Ampelodesmas tenax.

(3) Ces récipients sont répandus aussi au Maroc et à Rabat particulièrement (article précité de Brunot, p. 127).

daïa. Pour les imperméabiliser, on met à tremper ces cupules dans du goudron; leur nom est *guennîna* et, entre autres utilités, elles servent de récipient à traire les chèvres.

Il existe aussi des modèles plus grands du diamètre d'une *gueçaa*, on les appelle *t'bague*, en mzabite *tendount*; on y met du grain ou des dattes sèches (1).

Certains aliments se conservent dans des jarres en terre cuite; ainsi le *guedid* (2) ou viande boucanée, est mis à l'abri dans des jarres nommées *zir* ou *khabîa* de près d'un mètre cinquante de haut sur 30 ou 40 centimètres de diamètre. Ces jarres rappellent les amphores antiques. On y conserve aussi du beurre et de la graisse fondus (3).

L'eau à boire des maisons s'emmagasine dans des outres (*guerba*, m. *ajeddid*), suspendues dans la cour domestique, à de curieux crochets de bois brut. L'été, on met l'eau dans des *delou* pour la faire rafraîchir; ce sont des récipients constitués par une poche, aussi en peau de bouc, et maintenue ouverte par un cercle. Les poils de la peau étant en dehors font refroidir le liquide grâce à l'évaporation. Sous *guerba* et *delou* se trouve toujours une écuelle à l'effet de recueillir les trop précieuses gouttes d'eau qui pourraient se perdre.

Il existe aussi, dans les maisons, des socles ronds en pierre de calcaire. Leur partie supérieure est incurvée en demi-sphère. Ces socles, appelés *sâjel*, ont pour utilité de maintenir

(1) Mentionnons encore de petits mortiers en bois *ar Mehres* m. *tar'ouri*, très longs, creusés dans un tronc à faible diamètre, et qui servent à piler les épices.

(2) La fabrication du *guedid*, appelé aussi *Khelîâ*, permet de conserver indéfiniment la viande de mouton. La carcasse du mouton, lacérée au couteau, est salée dans les fentes, puis on la fait se dessécher au soleil de midi. On l'entoure ensuite de sa peau, pour l'enfermer dans les jarres.

(3) Pour le beurre et la graisse, les habitants de Figuig emploient des jarres qu'ils nomment aussi *Khabia*. (Pariel, art. cité).

un vase à fond rond, placé sur eux, en équilibre. Les Mzabites s'en servent surtout pour leurs aiguières de poterie; en penchant celles-ci, elles conservent leur aplomb et l'eau s'échappe de leur goulot; on peut alors se laver en ayant les deux mains libres. Ces pieds, hauts de 30 ou 40 centimètres, ont une origine ancienne indiscutable (1).

Les tapis du Mzab

Il est difficile de passer sous silence les tapis, alors que, donnant aux intérieurs la couleur et la vie, ce sont à proprement parler les seuls meubles de l'habitation.

Les tapis du Mzab, comme beaucoup d'autres, n'ont fait l'objet d'aucune étude (2); pourtant, quelle variété extraordinaire dans cette production de l'Afrique du Nord ! Depuis les tapis de Mascara, du djebel Amour, de Sétif, jusqu'à ceux à haute laine du Souf ou aux *dokkali des Chaamba* (3), quelle multiplicité admirable dans la technique, la décoration et les coloris ! Combien d'enquêtes locales et méthodiques faudra-t-il tenter pour délimiter exactement les tradi-

(1) La maison possède aussi des pierres plates avec trou au milieu. Elles servent à écraser les noyaux, surtout ceux de dattes on les nomme *medegga*.

(2) Mlle Goichon dans son étude précitée, dit un mot des tapis du Mzab, p. 118; mais c'est surtout aux vêtements (aux gandouras) et aux broderies qu'elle consacre d'utiles développements (p. 110 et suiv.).

(3) Il existe un livre sur les industries indigènes d'Algérie. Cet ouvrage de M. Vachon a surtout trait à l'enseignement professionnel et à son développement.

Nous citons d'après lui (Marius Vachon, *Les industries d'art indigènes en Algérie*, Jourdan, 1902, pp. 17 à 20) les centres producteurs de tapis : Aflou, Alger, Aumale, Biskra, Batna, Bou-Saâda, Canrobert, Chellala, Djelfa, El-Oued, Kabylie (Guergour, Amoucha, Takitount), Kalaa, Kremcha, Mekerra, El-Oued-Souf, Richa, Sétif, Saïda, Tiaret, Tlemcen. On peut dire que tous ces centres fabriquent des produits différents et l'on pourrait en ajouter bien d'autres, à commencer par Laghouat et Ghardaïa.

tions, reconnaître les emprunts. De ces rapprochements ethnographiques, pourront naître des constatations de nature à éclairer les origines. Déjà le travail est commencé (1), mais il faudra attendre longtemps avant de tenter une synthèse complète.

Place qu'occupent les tapis dans l'activité humaine locale.

Au Mzab, l'industrie des tapis occupe une place prépondérante dans l'industrie humaine locale; tandis que le travail des burnous (taille et broderies), comme dans le Nord, fait partie du domaine de l'homme, la confection des tapis appartient exclusivement à celui de la femme mzabite. En Algérie, l'homme intervient dans cette fabrication, tout au moins sous l'espèce du *maâllem* qui conçoit et fait exécuter les dessins; dans d'autres régions, c'est lui qui tisse et qui teint (2). Au Mzab, il se contente d'assurer l'écoulement des produits et de ravitailler la maison en matières premières.

(1) Pour les couvertures de Tlemcen, les étoffes kabyles, voir Van Gennep, op. cité. Une monographie très complète (Jourdan, 1913, 360 pp. et fig.) a été consacrée au travail de la laine à Tlemcen par MM. Bel et Ricard. Pour les *dokkali* de l'extrême Sud, voir Lt Gautier, « Industrie des tentures dites *dokkali* au Gourara Touat », in *Exposé de la Situation générale des Territoires du Sud de l'Algérie*, 1912, pp. 97 à 120.

Le livre de M. Gaston Migeon (IIe vol. du Manuel d'Art Musulman : *Les Arts plastiques et industriels*) se cantonne à la partie, déjà très riche, des tapis de l'Orient; une courte bibliographie touchant ceux-ci y est indiquée. Le Maroc, à cet égard, a bénéficié déjà d'études très complètes, telles que *Les industries de la laine*, par Ricard et, du même, « *Corpus des tapis marocains* ».

(2) Desplagnes, *Plateau Nigérien*, p. 369 : le tissage des étoffes de laine ou de coton est réservé aux hommes chez les montagnards Habbès. Les chefs eux-mêmes tissent leurs vêtements. Les hommes teignent aussi les échevaux filés par les femmes.

Plus loin, p. 370, l'auteur parle de draperies semblables à celles kabyles.

L'habitation apparaît sous le jour d'un véritable atelier familial. Les groupements en ateliers n'existent pas dans l'élément indigène, et il semble qu'ils n'y ont jamais existé, comme, en général, dans l'Algérie tout entière (1). En Tunisie, au contraire, à Kairouan et surtout à Djerba, le groupement par ateliers est très uisté. Dans cette petite île abadhite la construction des ateliers de tissage donne même lieu à de curieux spécimens d'architecture (2). Mais si le Mzab n'a point adopté ce mode plus évolué, on peut dire, par contre, que tout intérieur y est un atelier en réduction. L'activité des femmes, en dehors des soins domestiques, se porte uniquement sur le métier à tisser. Ses productions variées, éléments de richesses considérables, ne donnent pas lieu à beaucoup d'échanges apparents, mais n'en constituent pas moins une ressource familiale importante. L'organisation économique des Beni-Mzab assure un écoulement certain des produits; les boutiques du Tell s'approvisionnent d'abord, à la demeure que le commerçant possède dans un des centres de la Chebka. Chez lui, des doigts alertes travaillent sans cesse pour satisfaire à la demande de son commerce.

Il est difficile d'exprimer cette production par des chiffres, de même qu'il est absolument vain d'évaluer le nombre d'ou-

(1) Voir l'Exposition d'Art Musulman par M. G. Marçais, in *Revue Africaine*, 3e et 4e trimestre 1905, p. 392.

A Ghardaïa, il existe par contre un atelier français de tapis, à l'établissement des Sœurs Blanches. Ces religieuses le dirigent avec une inlassable activité, s'attachant surtout à conserver dans les objets qu'elles préparent pour la vente, tout ce qui fait l'originalité des productions textiles mzabites. Non seulement on reçoit dans cet établissement le meilleur accueil mais encore une documentation des plus utiles est mise à votre disposition.

(2) Bertholon. *Exploration anthropologique de Gerba*, p. 566. *L'Anthropologie*, 1897.

vrières qui s'y consacrent; les gynécées du Mzab sont encore trop fermés pour permettre de tabler sur des précisions (1). On peut dire que cette contrée absorbe non seulement toute la laine de ses moutons, mais qu'elle en importe. Cette laine s'utilise pour fabriquer burnous et tapis uniquement. Beaucoup de transactions se traitent sur place pour satisfaire à la demande locale, d'autant qu'il y a peu de populations aimant autant la laine que celle-là; les *'azzaba* ne sont vêtus exclusivement que de laine; la pureté de leurs vêtements révèle, comme un symbole, leur état d'hommes consacrés à la religion. Beaucoup d'échanges aussi se font dans le Tell et, à ce point de vue, des essais d'industrialisation pourraient être tentés pour développer ce soutien de l'économie domestique (2).

Mais il ne faut pas croire que la femme mzabite puisse trouver dans ce travail, un salaire d'appoint lui permettant de se constituer un pécule propre; comme chez les Mdabih' d'ailleurs, elle n'a droit à rien sur les produits de son travail. Le maître de la maison en possède le bénéfice exclusif; il a fourni les matières brutes, retire l'objet fabriqué et conserve pour lui seul, la valeur de la besogne énorme accomplie.

(1) *Le Pays du Mouton*, édité par le Gouvernement général de l'Algérie, évalue en 93 à 6.000 le nombre d'ouvriers et de femmes employées aux tapis, dans le Mzab (p. 171).

Chobaut, dans son voyage chez les Beni Mzab, cite une évaluation de 750.000 francs pour les produits du tissage en 1898.

(2) Un essai avait été tenté vers 1898, sous l'initiative du capitaine Massoutier alors chef de l'annexe à Ghardaïa. Les grands magasins, le Louvre, par exemple, assuraient l'écoulement. Malgré la réussite des premiers efforts, l'expérience fut par la suite abandonnée.

Or, ce travail est fort long et délicat (1); le *tizefri* demeure en permanence le siège d'une activité inlassable; mais, malgré l'ardeur déployée, une femme habile emploiera près de deux mois pour terminer la moindre *zerbia* (2). Cette durée s'entend en comptant, il est vrai, le travail de la laine, car la confection d'un tapis exige le recommencement, depuis l'origine, de toutes les opérations. On part chaque fois de la laine brute qu'il faut laver, filer, teindre, etc., et la courte vue de cette économie traditionnelle empêche de comprendre qu'il existe dans la prévision une simplification.

Mécanisme de la production; travail de la laine et tissage; le métier

Nous possédons un texte berbère, en dialecte de l'Atlas marocain, traitant avec détail du travail de la laine et des opérations du tissage (3). Cette description due à un habitant de Demnat, petite ville des *imazir'en,* située au pied même du grand Atlas, semble écrite par un Mzabite; elle convient entièrement, presque sans retouches, à toutes les opérations qui nous occupent. Des faits et gestes paraissant futiles sont, au contraire, réglés par de vieilles habitudes ancestrales qui leur accordent une signification précise et déterminée; à des

(1) Toutes les femmes y sont astreintes. Cependant, dans certaines familles très riches, la femme du maître ne tisse pas, mais alors elle vit dans une oisiveté complète que rien ne vient remplir.

(2) Voir infra.

(3) Textes berbères en dialecte de l'*Atlas Marocain* par Saïd Boulifa. Publication de l'Ecole des Lettres d'Alger, 1909. *De la laine,* p. 175 à 199. Lire ce texte d'une précision très instructive.

Voir aussi : Joly, *L'Industrie à Tétouan,* Arch. Maroc. XV, 1909, p. 80-140; le livre cité de Bel et Ricard et Stuhlmann, *Aurès,* p. 113-121 (et fig.).

milliers de kilomètres de distance, exécutés de la même manière, ils semblent, chez ces populations libyennes, découler de coutumes autrefois communes, comme si ces peuples, maintenant dispersés, avaient été fondus au même creuset. Curieuse constatation de l'ethnographie ne faisant d'ailleurs que corroborer les conclusions générales de la linguistique berbère (1).

En ce qui concerne le travail de la laine et des tapis, il ne sera exposé que les traits apparaissant comme une originalité chez les Mzabites.

La laine (*tadouft*), après avoir été lavée à l'eau chaude, ne peut pas être mise faute d'eau courante dans les *segguia* et les ruisseaux, comme on le fait ailleurs; elle est placée dans un panier à claire-voie, au milieu d'un des bassins où se déverse l'eau des puits. Il faut évidemment plus de temps pour la rincer; une fois retirée et égouttée, on la transporte à la ville pour la faire sécher sur les terrasses des étages.

Le peignage s'effectue grâce à de petites cardes à main rectangulaires (2); le filage, au moyen d'un fuseau (*mer'zel*), simple baguette munie à son extrémité d'une rondelle de bois. Le filage du fil de trame et du fil de chaîne n'est pas identique pour les vêtements, les couvertures et les tentures; il devait en être de même autrefois pour les tapis, mais maintenant leur chaîne se fait en coton, il n'y a donc plus que le fil

(1) Lire l'introduction à l'ouvrage de M. Basset, *Etudes sur les Dialectes Berbères*, Leroux, 1894. Publication de l'Ecole des Lettres, T. XIV.
Voir aussi Gustave Mercier, *Le Chaouïa de l'Aurès*, Introduction, p. II. Publication de l'Ecole des Lettres d'Alger, T. XVII, 1896.

(2) Saïd Boulifa, op. cité p. 189. Voir pour le filage p. 190 et surtout lire à ce sujet : *Les rites du travail de la laine à Rabat*, par Henri Basset (Hespéris, 1922. 1er et 2e trim.).

de trame qui soit filé en laine. Les écheveaux ainsi formés trempent dans des chaudrons de cuivre où chauffent des bains spéciaux.

L'application d'un mordant sur la laine, permettant de fixer la matière colorante, se fait toujours grâce à un bain d'alun (*chebb*) (1) et de tartre. Lorsque les fils en écheveau deviennent mordancés, on les rince, puis on les plonge dans la teinture. Le beau rouge profond (*azzougar'*, rouge) s'obtient avec des racines de garance (*troubia*) broyées au pilon; le jaune (*aourar'*) grâce à la gaude ou réséda sauvage; le noir (*aberchan*) se fait de mille façons. Le tanin sert à le fixer, on l'extrait de la noix de galle ou de beaucoup de plantes sauvages, le lentisque, par exemple (*fadis*, ar. *dherou*) (2); la teinture noire elle-même se fabrique grâce aussi à la noix de galle ou bien aux écorces de grenade avec mordançage au sulfate de fer. C'est la noix de galle ou la grenade qui permettent ces noirs intenses ou ces gris-bleus (*azizaou*). La laine bien triée et lavée donne les blancs (*amellal*). Les vieilles femmes des tribus agrégées connaissent ces recettes, elles savent discriminer entre les pierres de la Chebka, les petites pousses sauvages procurant les tons désirés; elles savent que les excroissances de *betoum* (3), pilées, donnent des teintes

(1) L'alun se nomme aussi *azrif*, on en trouve dit-on dans la Chebka.

(2) V. le nom des plantes en dialecte chaouia de l'Aurès par Gustave Mercier. Extrait du T. II des actes du XIV[e] Congrès des Orientalistes, p. 86.

Ici nous pouvons noter la connaissance et l'utilisation très complètes des maigres ressources de la flore régionale de la Chebka. Les femmes, beaucoup plus que les hommes, sont surtout instruites dans cet art.

(3) Pistachier-térébinthe, pistacia terebinthus.

Doutté (Figuig, Notes et impressions *La Géo*, 1903, p. 201) indique aussi cette utilisation du pistachier dans le Sud oranais. Son étude contient des renseignements nombreux sur les tentures et les tapis de la région.

d'orange, que le bleu s'extrait de l'indigo (*nila*) et, grâce à cette science tinctoriale, si précieuse, les voilà en mesure de métamorphoser en écheveaux flamboyants et divers, la laine tout à l'heure uniformément grise et sale.

Le métier employé dans les intérieurs mzabites n'est point cet instrument primitif que l'on trouve, fiché en terre, devant les tentes des nomades; le même, à la chaîne tenue horizontalement, qui sert à tisser les longues pièces de *felidj* (1), ou les tellis grossiers. C'est un métier urbain, dressé verticalement et rappelant les appareils employés dans l'ancienne France pour les tapisseries de haute lice. On le retrouve d'ailleurs avec quelques variantes dans presque toute l'Algérie; une description précise peut seule permettre de distinguer les particularités locales.

Pour Ghardaïa, nous avons déjà vu les dispositions permanentes que le métier nécessite dans le tizefri. Les deux pièces de bois scellées dans le mur maintiennent en place deux montants fixés perpendiculairement sur le sol (*tiirselts*, pl. *tiirsal* (2), ar. *rekîza*, pl. *rekaïz*). Dans le plan vertical, délimité par ces deux montants, deux ensouples horizontales s'emboîtent dans ceux-ci : la première, celle du haut, ou *zeradj*, liée au faîte des poteaux, la seconde, celle du bas,

Dans le Mzab malheureusement, les couleurs d'aniline gagnent de plus en plus du terrain au détriment des teintures végétales traditionnelles. C'est très regrettable car les couleurs ainsi obtenues passent avec le temps, de plus, avec ces teintures chimiques s'introduisent des tonalités différentes et souvent malencontreuses comme ce rose qui envahit de plus en plus les tapis.

(1) Le *Felidj* a 8 m. de long sur 75 cent. de large ; ses pièces, cousues bords à bords, servent à constituer la tente; le *tellis* sert de couverture de *seridja*, c'est-à-dire de selle de mulet, de bassour (palanquin à chameau), ou de sac à grain.

(2) Voir l'ouvrage de M. René Basset sur *La Zenatia du Mzab*. Les expressions citées p. 73, mentionnent une partie de notre vocabulaire technologique.

constituant l'ensoupleau, tronc de palmier grossièrement équarri; on l'appelle *khecheb*. Le métier entier est d'ailleurs construit avec des matériaux locaux (bois de palmier ou roseau); on l'appelle *asetta* ou *adesete* en mzabite et *mensej* ou *nesîja* en arabe. Certains modèles plus forts, pour les grands tapis, se nomment *irgem zerbîat* (m.).

Le métier se trouve toujours monté sur poteaux verticaux. Chez les Mdabih', rien ne le lie au mur et comme il possède une base suffisante, il peut être déplacé. Chez les Mzabites, au contraire, les montants manquent parfois et les ensouples se fixent d'une part au sol, d'autre part aux pièces de bois scellées dans le mur; dans ce dernier cas, le métier est fixe : il appartient d'ailleurs à des citadins et n'a pas à répondre aux exigences de la vie nomade. Lorsque les Beni-Mzab villégiaturent à l'oasis, c'est encore une maison qu'ils habitent et leurs villas possèdent un *tizefri* aménagé tout comme ceux de la ville.

Les fils de la chaîne (*oustou*) sont tendus en une seule nappe entre les deux ensouples. Autrefois, étant en laine, ils étaient fort longs à régulariser; on appelait alors la chaîne *bâddadin*, maintenant celle-ci est en fils de coton. Aux murs sont fixés deux anneaux où passe une cordelette; celle-ci sert à tirer un bâton où sont enroulés des cotons (*nira*) permettant de croiser les fils de la chaîne; ce bâton appelé *djerîda*, provient, en effet, d'une nervure régulière de palme. Au dessus de la *djerîda* est intercalé, dans la nappe des fils de chaîne, un roseau (*maouel* m.) faisant croiser ceux-ci en sens inverse. La *djerida* sert en somme, au rentrage de la chaîne et c'est par son mouvement, combiné avec le mouvement de va et vient imprimé au roseau, que la tisseuse introduit d'abord

un fil de trame (*azetta*), puis un autre, puis un troisième séparés chacun par un croisement de fil de chaîne. Le tout constitue la trame (oullemane), tassée au moyen du peigne. On comprend la difficulté du travail, s'il se complique de dessins aussi fouillés que ceux formant l'ornementation des tapis mzabites.

La partie inférieure de la chaîne est retenue par un roseau, on la nomme *tihaffest;* ce roseau se fixe sur le *khecheb;* en tournant convenablement cet ensoupleau, puis en le calant grâce à ses extrémités en mortaise, la bande de tapis terminée s'enroule peu à peu dessus, alors que l'ensouple supérieur dévide la nappe de fil de chaîne encore vierge.

Le métier à tisser, de construction fort simple en somme, se monte et se démonte suivant les besoins. Une fois monté, les femmes s'asseoient derrière lui sur le banc *dukkana* pour entasser les duites; elles peuvent s'y installer au nombre de deux, plaçant au milieu, dans l'évidement central, leurs outils, dont elles font un usage constant et alterné. Ces outils sont doubles : le peigne de tisserand et les cisaux *timediaz,* (encore peut-on à la rigueur se passer de ceux-ci). Ce peigne (en m. *tacha,* en ar. *khelala*) constitue le seul objet indispensable où entre une matière étrangère au bois; il est en fer et on ne se souvient pas de l'avoir vu fait autrement; c'est aussi le seul instrument que l'industrie familiale ou le menuisier ne puissent fabriquer (1).

(1) Remarque analogue dans l'article de Pariel sur *Figuig,* p. 275.

Description des tapis eux-mêmes. Étude de leur décoration et Conclusion.

Les tapis du Mzab ne sont pas des tapis bouclés ou noués, à laines débordantes, égalisées au ciseau. Ceux-ci, connus plutôt sous le nom de tapis à haute laine, paraissent nous être venus, à une époque relativement récente, de l'Asie (1). Ce sont des tapis plus archaïques, simplement tissés comme une pièce d'étoffe ordinaire, mais dont les duites ont été tellement entassées sur la chaîne, qu'elles forment une trame serrée, d'une épaisseur moyenne d'un demi-centimètre.

Sur le métier à tisser, indépendemment des vêtements, confectionnés eux aussi sur un métier du même type, mais plus petit, se fabriquent plusieurs articles qu'on peut classer en deux groupes : les tapis proprement dits et les coussins.

Les premiers comprennent les *h'anbel* (2) (m. et ar.), grands tapis rayés rouge et noir avec quelques dessins, et les *zerbîa* (m. *zerbiet*), tapis longs et étroits (3), plus décorés que les premiers et convenant plus particulièrement aux chambres, qu'ils meublent dans leur longueur. De plus en plus, d'ailleurs, la *zerbîa* prend des proportions plus normales (4).

(1) V. Gaston Migeon, T. 2 du *Manuel d'Art Musulman; Les Arts plastiques et industriels : les Tapis*, p. 426.

(2) Les nomades nomment ainsi les tapis qui leur servent à constituer des séparations dans les tentes, ils atteignent chez eux de très grandes dimensions (Marius Vachon, op. cité p. 16).

(3) 2,78 sur 0,80 ou 2,40 sur 0,75.

(4) Les dimensions les plus diverses ont été relevées: 1,98 sur 1,01; 1,47 sur 2,42; 1,56 sur 2,83.

plus conformes au goût européen; elle se rapproche et se confond même avec le *h'anbel*, mais ses dimensions vraies et anciennes lui donnent l'aspect d'une pièce longue et étroite.

Une de ces *zerbiet* de l'ancienne mode pourrait, coupée au milieu, constituer deux petits tapis de prière comme on en trouve chez les Musulmans du Tell; mais les Mzabites ne fabriquent pas de tapis de prière : ils prient rarement sur de la laine, mais plutôt sur des nattes.

Ces nattes, nous pouvons en dire un mot en passant, se nomment *h'acîra*, pl. *h'ouçour* en ar. et *tah'çort* en mzabite. Elles ne se fabriquent pas dans la région, on s'en sert pour les interposer entre les tapis et le sol. Il en existe de plus fines (*ajertil*) ornées de dessins de couleur, tendues en plinthe sur les parois des chambres. Celles-ci viennent du Nord, des *Beni-Snous* (1) ou de Kabylie.

Le second groupe comprend des coussins ou des poches de cavalier, en général de menus objets. Les coussins *ousada* (ar. *ousâda*, pl. *ousaîd*, m. *tismet* ou *samou*) sont en général deux fois plus longs que larges. Ils se remplissent par une fente centrale au dos et servent à meubler les divans des chambres. Les poches de cavalier (*smati* ar. et m.) se fabriquent simples ou doubles. Dans ce dernier cas, une bande de trame fendue les relie, et c'est dans cette fente que l'on fait passer le dossier de la selle pour les mettre en place. Ces

(1) Voir Van Gennep, *Les Nattes des Beni-Snous* (tribu berbère au Sud de Tlemcen), in *Les Poteries Kabyles*, p. 90.

derniers objets possèdent des décors très variés, mais qui ne se différencient pas de ceux des tapis (1).

La décoration des tapis est bien spéciale; les motifs, disposés en bandes parallèles aux petits côtés, ne sauraient être vus que d'une face seulement : l'envers étant formé d'un fouillis de petits bouts de laine, extrémités des duites des dessins de l'endroit. L'allure générale rappelle celle de la mosaïque, c'est la même richesse de coloris, la même variété de décoration (2); les fonds sont rouge-garance et donnent à l'ensemble une teinte chaude symptomatique.

Si nous examinons de plus près les pièces, nous remarquons des dessins précis, très réguliers et tous exclusivement *rectilinéaires ;* aucune ligne courbe n'entre dans leur composition. On en reconnaît de tout petits, pas moins soignés que les grands, et cette profusion et cette régularité donnent à penser de la difficulté énorme exigée par ce travail. Il faut ajouter que cette difficulté se complique encore des changements de laine successifs, imposés à l'ouvrière : la variété du dessin n'existe qu'en fonction d'une variété égale dans les teintes.

(1) On voit aussi au Mzab des tapis grossiers faits avec toutes sortes de débris. Sur une trame de coton ou de laine on a entasse en guise de duites, des bouts de chiffon ou des détritus de fabrication de tapis. Les Mzabites nomment ces objets *sacho*, les Mdabih' les appellent tout simplement *tellis*. C'est sur ces *sacho* que, sur le marché, on entasse le grain ou la viande pour les empêcher d'être souillés. Dans les habitations, ils constituent surtout le mobilier du pauvre chez lequel on les utilise comme matelas; on les trouve aussi chez les riches qui, dans leur esprit d'ordre parfois exagéré, veulent tirer parti de tout.

(2) Nous prenons un tapis au hasard, parmi les grands (2,83 sur 1,56); il possède 10 bandes larges de 0,15 de moyenne, dont 7 formées de dessins différents. Ces bandes sont séparées par 11 bordures plus étroites et contenant aussi des motifs variés.

Considérant une seule bande, on observe à son extrémité un motif, reproduit un nombre variable de fois sur toute sa longueur.

L'examen de plusieurs tapis permet de reconnaître certains motifs, répétés à des échelles différentes. Ces figures proviennent en effet d'une tradition complètement figée. Reproduites chaque fois servilement, elles sont le fruit de la mémoire des vieilles femmes qui en connaissent le secret dans leur cœur (*fi quelbhoum*).

D'une ville à l'autre, cette décoration ne varie pas, elle reste identique pour les sept agglomérations mzabites. Pourtant, il existe des métropoles : Beni-Sgen, par son marché quotidien et le fini de son travail ; Ghardaïa, par l'importance de sa production et le nombre de ses métiers, se distinguent parmi les autres villes.

Le tapis commence et finit par des bandes en général noires et jaunes. Ces bandes terminales se nomment *tisserad*. Il est longé par d'autres bandes qui réunissent celles-ci ; on les appelle *aradou*. Dans cet encadrement se trouvent les larges bandes, proprement décoratives. Les fils de la chaîne ressortent aux extrémités ; il y a une dizaine d'années, ils formaient deux lignes de houpettes laineuses ; maintenant, ce sont des fils de coton noués d'un côté et simplement doublés de l'autre à l'endroit où le roseau les retenait sur le métier.

Les grandes lignes des dessins centraux se tracent toujours en biais par rapport aux côtés du tapis ; seules, les zones séparatives sont parallèles aux petits côtés ; celles-ci, noir ou vert olive, rehaussent les tons et donnent de la saveur à l'ensemble ; elles contiennent aussi des motifs plus petits, vers leur partie médiane.

En général, les motifs se trouvent individualisés ; ils portent des noms, de même qu'en matière céramique les ouvriers marocains, par exemple, attribuent des appellations à leurs

thèmes décoratifs (1). Ces noms répondent la plupart du temps à une idée suggérée par l'aspect général du motif ; ce motif, formé de beaucoup d'éléments différents, faciles d'ailleurs à discriminer, se décompose en figures relativement simples. Malgré ce caractère, il semble que, dans l'esprit des tisseuses, il y ait inaptitude à décomposer et à nommer ces éléments ; elles ne se représentent toujours que l'ensemble, et encore le voient-elles sous les traits d'une ressemblance conventionnelle et synthétique avec un objet naturel, ou avec un outil industriel, eux-mêmes choses complexes.

Ce n'est pas à dire qu'on ne puisse faire avec elles ce travail de décomposition ; il est surtout possible pour les figures rencontrées seules comme décoration de bordure, par exemple. Par la suite, si cette figure se trouve mêlée à un élément compliqué, il sera facile de l'individualiser ; mais si elle n'existe que dans un ensemble, la tradition ne lui aura point attribué d'appellation.

Passant en revue les principaux de ces thèmes décoratifs, nous allons tenter de les classer en allant, autant que faire se peut, du simple au complexe. Nous avons relevé leurs noms en mzabite, chaque fois qu'il nous a été possible de le faire.

Voici d'abord les éléments les plus simples :

La *fève* (*ibaouen* en mzabite (2); *foul* en arabe) très fré-

(1) G. Marçais « Les faïences de Fez », *Revue Africaine*, 1er et 2e trimestre 1920. Voir aussi les ouvrages de M. Van Gennep. Il y a là une habitude très usitée et concernant en général toute décoration. Lire aussi les monographies complètes de M. Bel, qui tant pour le travail de la laine que pour celui de la céramique au Maroc, constituent des modèles du genre.

(2) Faba vulgaris (*ibaoun*). G. Mercier. *Le nom des plantes en dialecte chaouia de l'Aurès*, p. 8.

Lorsqu'elle est rangée sur deux lignes, encadrant un motif central continu, elle prend le nom de *foul Tounes* ou de *ibaouen Tounes* (fève de Tunis).

En général nous n'avons pas indiqué la grandeur des motifs, car celle-ci est très variable. Les dessins restent toujours semblables à eux-mêmes quant à leurs dispositions générales, mais, suivant les besoins, ils sont plus ou moins développés.

quente et toujours synthétisée sous la forme d'un petit triangle équilatéral, se rencontre de tous côtés, dans les vides ou encore disposée par groupes. Dans ce dernier cas, les triangles réunis forment des pyramides, ou bien ils sont opposés par groupes de deux, formant autant de petits losanges bicolores. La réunion de ces losanges sert à constituer des bordures ; on groupe ceux qui ont les mêmes teintes de façon à figurer des lignes brisées de losanges dans l'épaisseur de la bordure.

Les grains, m. *imendi*, ar. *habba* se rencontrent sous l'aspect de petits points rangés par quatre ou par trois. Ils agrémentent souvent le dessin du sceau de Salomon. On appelle aussi *habba* de petits carrés.

Les *ciseaux*, m. *timediaz*, ar. *meqaçç* figurent un assemblage de deux traits en X ; parfois, une petite barre verticale les surmonte, parfois encore on rencontre sous ce vocable deux petites échelles, croisées aussi en X.

La *maison*, m. *taddert* ou *tadouret*, ar. *douïra* (1) est constituée par un carré aux bords épais, figurant une petite maison ; on la retrouve souvent meublée de trois ou quatre petits points vers le centre.

L'*œil*, m. *tit*, ar. *'aïn*, donne la même figure, mais écrasée, en forme de losange.

Les *portes*, m. *tiouïra*, ar. *bïban*, sont représentées par deux

(1) Le peintre fâsi, sur des vases à décorer, décompose ses surfaces en un certain nombre de trapèzes : *bit*, chambre. G. Marçais, op. cité p. 8.

A Ghardaïa, parfois, le carré porte une sorte d'x en son centre qui délimite quatre petits trapèzes, on appelle la figure m. *Mgahouza* ; a.*Hadadid*.

groupes de deux raies chacun, renfermés à l'intérieur d'un carré. Comme la *douira*, les *bibân* occupent souvent le centre d'un motif.

Cinq, m. *adlal* ou *fous*, ar. *khamsa* comprend quatre (1) carrés réunis, laissant un vide en forme de croix (2) au milieu d'eux; un de ces carrés est muni d'une queue.

Parmi les éléments de bordure, on rencontre :

Le *serpent*, m. *fir'ar*, ar. *h'enech*, figuré par une ligne brisée continue (3). S'il y a plusieurs lignes brisées parallèles, l'élément s'appelle *ifir'ran* ou *h'enouchet*, des serpents.

Dessin dit « *soltanî* », m. *asoltani*, ar. Dans une bordure, de petites bandes minuscules, placées verticalement, sont groupées par trois, deux traits verts encadrant un trait rouge. Parfois, c'est un gros trait ou un double trait, plus grand, qui sépare deux motifs.

Dessin dit *djerîd* (m. et ar.) : ce sont des zones figurant des chevrons sur une bande étroite et alternant comme coloris.

Dessin dit *taguercha*, m. *ouâelîf*, ar.: deux lignes brisées se faisant face et laissant entre elles un chapelet de carrés réunis par leurs angles opposés.

Les grillages, *mechbek* (ar. et m.), comme leur nom l'indi-

(1) Il y en a beaucoup plus souvent 4 plutôt que 5, mais leur appellation doit évidemment provenir de ce dernier nombre.

(2) La croix n'apparaît jamais parmi les motifs décoratifs que comme une sorte d'accident du dessin. Elle semble en somme peu fréquente et mal connue.

(3) Est figuré ainsi sur les poteries de Fez, s'appelle va et vient *mâchî wa jî*. G. Marçais op. cité, p. 13.

que, figurent de petits rectangles grillagés, rangés le plus souvent à la suite des uns et des autres, en ligne, avec, par exemple, des *soltani* intercalés.

Dessin dit *ouchema* m. *iloùchmnt :* deux hexagones réunis par un de leurs sommets s'agrémentent, sur les deux côtés opposés à leur point de jonction, de trois antennes d'égale longueur.

Nous signalerons encore deux éléments simples un peu plus évolués :

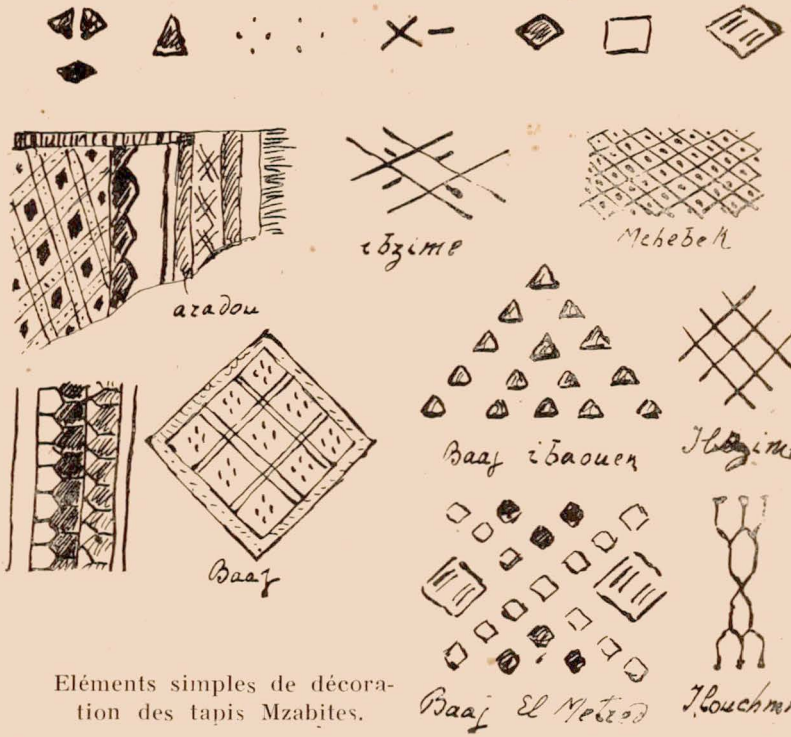
Le peigne (1), ar. *mecht'a,* m. *tamechet,* lourd motif rectangulaire portant trois larges dents extérieures, sur les petits côtés du rectangle. Les tisseuses le considèrent comme une représentation du peigne à tisser ! Parfois, plus mince, il forme deux petits tridents opposés à manche commun ; on l'appelle alors *mech'ta s'ghira,* m. *timejnit tamziant,* petit peigne.

Le *cierge* et le *chandelier, chemaà,* ar. et m. et *chandar,* m. *assas* (2), forment tous deux, une suite de losanges inégaux avec base en triangle. Ces motifs, ainsi que le peigne, se rencontrent plus fréquemment sur les gandouras que sur les tapis (3).

(1) On le retrouve aussi sur les Zerbiat de Laghouat, comme beaucoup d'autres dessins mzabites d'ailleurs. Il semble que la décoration de nos Abadhites ait très sérieusement influencé celle des Laghouati, mais la technique d'exécution usitée à Laghouat reste moins précise. On n'y sent pas la même tradition berbère, si sûre d'elle-même.

(2) Minaret se dit aussi assas.
Le *chandar* entre dans la composition d'un joli motif où, au nombre de quatre ou cinq il figure une sorte de pendentif ; ce motif se nomme *tibelbelt* ou *tiser'nest mbelloula.*

(3) A ce propos, nous citerons encore deux dessins : *Kas* pl. *Kisan,* figure plus longue que large et ornée sur ses quatre côtés de lignes à redents, partant du centre, pour décroître jusqu'aux extrémités ; ces lignes en escaliers (m. *tasent*) sont souvent au nombre de deux ou trois parallèles, elles entourent une simple barre centrale.



Eléments simples de décoration des tapis Mzabites.

La combinaison d'éléments simples donne déjà le sujet de motifs élémentaires :

Le *serpent des fèves*, ar. *h'enech el foul*, m. *fir'ar n ibaouen*, désigne une bordure, meublée d'une ligne brisée pleine, ainsi que de fèves, occupant les espaces intercalaires (1) ;

Le *ciseau de la maison*, *meqaçç eddouîrat*, m. *timediaz n taddert*, figure des *ciseaux* garnis de *grains* entre leurs branches et alternant avec une *douira* ;

Le *ciseau des portes*, *meques' elbîbân*, *timediaz n tiouïra*, emprunte l'aspect de barres en *x*, pleines, alternant avec le motif *bîbân* qu'elles enserrent.

Le *ciseau des grains*, *meqaçç el h'abba*, *timediaz n imendi*, est un motif identique, mais où quatre petits carrés rapprochés remplacent les *bîbân*.

Nous arrivons maintenant à des dessins linéaires un peu plus compliqués :

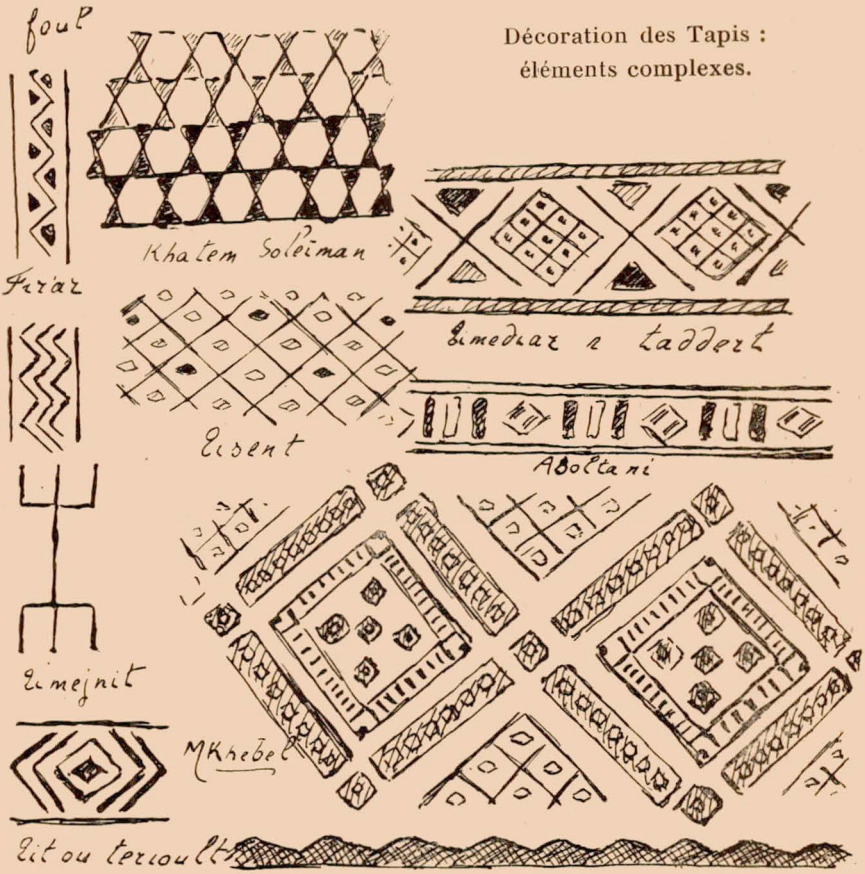
Dessin *mechert'a*, (ar. *mechert'a* : liée, tressée), dénommée en mzabite *tisent*, mot traduit en arabe par l'expression *memelleh'a*, c'est-à-dire salée ; *tisent*, sel en m. On le dit salé, pour exprimer son caractère original, relevé. Ce dessin propre à Beni-Sgen comprend un filet aux mailles en losanges et une fève (*ibaouen*), au milieu de chaque maille.

Le filet, au lieu d'être continu, peut être un grillage décou-

Koursi, on appelle ainsi en m. et en a. des motifs assez différents comportant tous la représentation d'une croisure analogue aux pieds des sièges curules vus de profil. Ces deux motifs sont rares sur les tapis ; ils sont beaucoup plus fréquents sur les gandouras (m. *tichert*).

(1) Le prototype de cette déclaration se retrouve dans les frises en lignes brisées qui décorent les façades des habitations soudanaises.
Voir Desplagnes, *Plateau Nigérien*, fig. 223, 224, 226, 227.

Décoration des Tapis :
éléments complexes.



pé en forme d'ovale ou de carré ; on place alors ces motifs côte à côte; parfois, ils n'ont qu'une seule maille, formée de quatre traits se traversant en biais deux par deux. Le nom générique est alors *mcharîf* m. *timecharefin ;* la figure éveille dans l'esprit de la tisseuse l'idée de ces grands anneaux-boucles d'oreille à tympan ajouré (*mechâref*).

Dessin *meh'assena rouh'h'a,* celle qui s'est enjolivée, m. *teseni iman es,* elle pare sa personne, elle se pare elle-même. C'est un motif découlé du sceau de Salomon (*khâtem Soleïmân*) ; tous les « sceaux » réunis par leurs sommets forment un réseau ajouré. La coloration, distribuée par bandes parallèles, fait perdre de vue l'image du sceau de Salomon, pour ne laisser apparaître que des rangées de petits sabliers superposés. C'est probablement pour cette raison que le nom primitif a été oublié.

Dessin *chemîcha,* m. *ibzim*; il forme un treillage aux mailles plus ou moins serrées et plus ou moins nombreuses — parfois il n'y a qu'une seule maille, mais toujours hérissée de dents sur son pourtour. Ce dessin rappelle aux femmes, les broches rondes à bordure d'oves, appelées *ibzim,* leur servant à réunir sur la poitrine les deux pans d'étoffe de leur peplum et qu'on trouvera étudiées dans l'ouvrage de Mlle Goichon.

Parfois la *chemîcha* donne un encadrement de quatre droites se coupant, et portant à l'extérieur, des petites dents perpendiculaires. Le motif ainsi formé peut encadrer une *douîra,* il est souvent disposé en séries : dans ce cas, chaque motif se lie aux autres par deux de ses angles opposés. Si les dents sont disposées à l'intérieur, dirigées vers la figure centrale, on a le motif *h'aloua,* douce, m. *halout.*

Dessin *baâj* (m. et ar.). Imaginons deux traits en croix et, dans les quatre angles ainsi délimités, une succession d'autres angles internes s'écartant plus ou moins de la croisure centrale des traits, et nous aurons une idée du *baâj* de Beni-Sgen. Le *baâj* dit d'Ouardjlan (d'Ouargla) forme une série de lignes en redents concentriques ; on le trouve aussi sur les gandouras où il forme de grands motifs réguliers. Il diffère, en somme complètement, de celui de Beni-Sgen.

Par ailleurs, l'appellation *baâj* nous paraît désigner une disposition particulière, plutôt qu'une figure nouvelle. Il s'agit, par exemple, d'une distribution en quinconce : c'est ce qu'on relève dans le *baâj el h'abba* m. *baâj n imendi,* où les petits grains, disposés à intervalles égaux, alternent d'une ligne à l'autre. D'autres fois, les petits carrés ou les grains tous groupés les uns à côté des autres, au centre d'un motif, auront des teintes différentes qui révèleront seules l'alternance.

On appelle *baâj el foul* ou *baâj n ibaouen,* la disposition de nos petits triangles, en pyramides ; celles-ci s'alignent sur une bordure formant base, ou occupent les faces extérieures d'un motif du type *chemicha.* Le *baâj el metred,* m. *baâj ahabi* désigne la même disposition concernant des carrés minuscules ; il comprend en outre deux pyramides opposées par le sommet (1). On sait que le *metred* est une sorte de compotier en paille tressée à double *évasement* du col et du pied

Nous arrivons maintenant à d'autres figures, dans l'ensemble un peu plus compliquées, et dont les appellations présen-

(1) Parfois on nomme aussi de ce nom des ornements à redents opposés deux par deux tout en étant séparés par une bande.

tent le caractère commun de désigner une partie du corps d'un animal.

L'*œil de la mule, âïn el ber'la* ar., m. *tit ou terioult* se compose de deux angles doubles et opposés délimitant un espace en losange, occupé par un grain *habba* ou une fève, *foul ;* Ou bien dans une bande uniforme, un évidement en forme de losange est ménagé de la même façon.

L'*épaule du chien, ketfat el kelb, tar'out ou ouïdi*, reproduit en quelque sorte, le dessin inverse ; la bande décorative, au lieu de dessiner un vide dans son épaisseur, se resserre vers son centre, laissant en haut et en bas un espace triagulaire qui pourra se meubler d'une *foul.* Si cette disposition au lieu d'être reproduite sur la longueur d'une bande est renouvelée plusieurs fois, dans le sens de la hauteur, les vides triangulaires deviennent des carrés par leurs jonctions. Ce motif orne fréquemment les anciennes *zerbiet* longues et étroites.

Dans les *oreilles d'âne, oudnîn el h'emâr, timesr'in ou erioul* (1), le milieu du motif est occupé par un carré placé en équilibre sur un de ses angles, alors que ses bords se festonnent en crénaux ; à droite et à gauche, d'autres carrés s'alignent de la même manière ; il reste donc entre eux des espaces triangulaires, remplis par une succession d'angles internes les uns par rapport aux autres. Le carré central figure aux yeux de la tisseuse une sorte de têtière entre les deux oreilles. Les triangles opposés qui le flanquent représentent les oreilles et ainsi de suite.

(1) Nous pouvons citer encore un motif, plus fréquent sur les gandouras, appelé dos, *d'har, tichermin.* C'est une succession de *douira* pleinees ,liées par leurs angles et entourées de deux *henech.*

Enfin, signalons encore quelques motifs complexes, c'est-à-dire formés d'un ensemble d'éléments simples, tels que : le dessin *mkhabbel,* ar. et m.: formé de carrés constitués eux-mêmes de larges bandes garnies de soltanis et réunis par leurs angles suivant la coutume. Le centre est occupé par le motif *adlal :* cinq petits carrés réunis aussi par leurs angles et rappelant une sorte de croix.

Dessin *memelleh'at ou zîn* ar., m. *zîn tissent* (belle et salée) ; même disposition générale, mais les figures quadrangulaires s'espacent légèrement, tandis qu'un trait ténu réunit leurs angles ; les côtés se garnissent de *h'abba* et entourent un *mechbek.*

Dessin *ragmet el mechârîf* dessin des mecharif, m. *ragemt timecharfin ;* au centre se trouvent cinq carrés, disposés comme dans le motif *mkhabbel,* et agrémentés de lignes parallèles aux côtés du carré central. Entourant cette décoration, on reconnait un triple encadrement, celui *h'aloua,* une ligne de *h'abba,* et l'encadrement *chemîcha* qui, à la différence du premier des trois, hérisse ses petites dents à l'extérieur. Enfin les espaces triangulaires séparant cet ensemble de l'élément identique situé à sa droite et à sa gauche, sont occupés par la moitié d'un carré, semblable au carré central intérieur.

Une bande, décorée grâce à ce type de dessin, forme une suite de motifs très meublants pour un tapis.

Alors que s'achève cette nomenclature sèche et fastidieuse nous voudrions dégager quelques idées générales en guise de conclusion.

Le matériel de tissage apparaît comme excessivement simple ; les femmes en connaissent à fond l'usage et leurs actes revêtent, dans ces opérations successives, une précision toujours identique à elle-même.

A des centaines de lieues de distance, au Mzab ou dans l'Atlas marocain, au fond des qaçbas féodales ou dans l'habitat démocratique du paysan, les gestes des fileuses semblent se rythmer sur le même thème traditionnel : comme si des ancêtres communs, unissant ces Berbères dans le passé, leur avaient autrefois enseigné ces leçons immuables de l'activité domestique.

Les dessins mzabites bénéficient de noms spéciaux ; en général, ces noms appellent des idées simples ou empruntent des appellations d'objets courants : le peigne, le chandelier, les grains. Ces représentations élémentaires retrouvées au Mzab comme en Kabylie et dans maintes autres régions, semblent naître spontanément. Les figures compliquées à appellations naturistes par exemple, déroutent davantage notre entendement. Nous ne saisissons pas toujours la ressemblance la plus lointaine ayant fait naître le rapprochement, et pourtant cette identité paraît s'imposer à l'esprit des tisseuses. Les images rappelées à leur mémoire, doivent certainement différer de celles qui nous sont familières.

Le vocabulaire technologique renferme des contradictions non moins incompréhensibles. Le point *baâj*, par exemple, ne saurait être défini d'une façon bien précise, il ne donne cependant lieu à aucune ambiguité auprès de celles qui le tissent ou le désignent.

Le décor des motifs, comme nous avons pu nous en rendre compte, dérive d'une base purement géométrique ; il est bien antérieur en cela, aux décors floraux qui paraissent nous être venus d'Orient. Dans son aspect géométrique, il possède même un caractère spécial *sui generis*, le faisant tout de suite reconnaître. Il n'emprunte pas les damiers ou les dessins s'emboîtant les uns dans les autres, comme on en trouve sur les *fréchias* de Gafça, ou les rayures multicolores des *batanias* de Djerba (1) : Il se révèle, dans son inspiration, comme tout à fait autonome. Et cependant, l'essentiel de sa décoration, à base de triangle et de losange, s'apparente, à n'en pas douter au fond du décor Nord-Africain (2). Ces vieilles figures élémentaires transmises depuis un temps immémorial, constituent bien le propre du décor berbère (3). Le Mzab est à rapprocher, encore à ce point de vue, de la Kabylie et de certaines régions de l'Atlas. Dans ces contrées si distantes les unes des autres, le tissage n'a pas évolué dans sa décoration, il est resté figé depuis des millénaires. Comme les Phéniciens de l'ancienne Carthage, les Mzabites de la Chebka copient toujours. Comme eux, ils ne cessent de reproduire servilement les modèles légués par leurs ancêtres. Le

(1) Voir Bertholon, op. cité, p. 567. Les *fréchias* et les *batanias* sont des couvertures.

(2) Voir Van Gennep : l'*Art ornemental*. V. *Rev. d'eth. et de sociologie*, 1912. Voir aussi les idées de Saladin sur les origines de ce décor. *Manuel d'art musulman*, T. I, p. 42.

(3) Marçais, l'*Exposition d'art musulman*, 399. Henri Basset, *Influences puniques chez les Berbères*, art. cité p. 354.

Il serait à souhaiter que l'ornementation géométrique africaine possédât l'équivalent de l'article si complet écrit sur l'ornementation spiraliforme de l'âge du bronze et du fer. (Article de Coutil, *Bull. de la Société préhistorique française*, T. XIII, sept. 1916, pp. 385-486; 153 planches et figures).

goût des couleurs vives et, en particulier du rouge (1), qui domine dans leurs productions textiles, doit avoir aussi une origine historique.

Malheureusement, nous connaissons peu les tapis des anciennes civilisations, et des rapprochements plus précis risqueraient d'être hypothétiques. Ces techniques anciennes encore pures d'emprunts paraissent cependant nous restituer un très vieux passé et il existe un intérêt indéniable à les pénétrer et à les fixer. Pour éclaicir ce problème des origines, les gynécées berbères, rempart de la tradition et du souvenir, recèlent encore maints secrets utiles à surprendre.

(1) Parlant des étoffes de laine des Berbères en général, M. Henri Basset écrit : « Si le goût des couleurs vives, du rouge surtout, demeuré très vif chez « les indigènes nord-africains, devait leur faire apprécier singulièrement la pourpre « punique, ils n'en ont pas connu, ou n'en ont pas retenu, plus que les autres « peuples les procédés de fabrication; car, avant l'introduction récente des produits « occidentaux, les femmes berbères, pour teindre la laine qu'elles tissaient, ne « connaissaient que les teintures tirées des végétaux. » Art. cité, 354.

Le murex ou coquillage utilisé pour la pourpre, se pêchait cependant à Djerba et sur le littoral de la Tunisie. Il est vrai de dire que si les Berbères n'ont pas conservé les procédés de la fabrication de la pourpre (cette préférence pour la teinte rouge reste bien symptomatique), c'est que les teintures végétales permettaient de satisfaire ce goût à moins de frais.

CONCLUSION

De l'étude qui précède, malgré la nécessité où nous étions de traiter sommairement certaines questions, on a pu tirer de multiples inductions.

Nous espérons avoir montré, par les faits, qu'il s'agit bien d'une civilisation urbaine propre. La ville mzabite dans sa fondation d'abord, dans sa morphologie ensuite reste l'œuvre d'individus à tendances nettement sédentaires. Parler d'un véritable urbanisme pour ces petites cités sahariennes, c'est peut-être employer une expression moderne trop précise dans sa signification. Néanmoins, nous avons pu réunir un faisceau d'observations ayant trait soit à la situation topographique de la ville, soit plus spécialement à son plan si symptomatique ou à ses remparts, et qui, par leur ensemble, montrent que s'est constitué chez les Abadhites un embryon de science urbaine.

La ville du Mzab, considérée comme société, apparaît surtout comme complexe. Non seulement ses procédés de formation ont encore laissé leur empreinte dans les groupes de la cité, mais la ville elle-même est constituée par un amalgame de noyaux, différents par leur origine et leur activité, et ainsi elle ressort bien comme un groupe social composé, d'ordre

supérieur. Ces noyaux, ces groupements divers possèdent rarement leur autonomie, mais plus souvent se trouvent solidaires les uns des autres ; il y a même entre eux un commencement de hiérarchie. C'est donc une société non seulement *composée*, mais *hiérarchisée*.

La maison, dans son plan aussi s'est révélée non moins instructive : les mœurs, le goût et les usages des habitants y laissent plus facilement encore que dans la ville, leur empreinte. La porte, les signes et ornements qui l'accompagnent, la serrure, les différentes pièces de l'habitation, les procédés de construction constituent autant d'objets où se manifestent des traditions plus parlantes, disions-nous, que celles écrites. Et puis, il y a les rites de la vie quotidienne : ses nécessités, renforcées de celles climatiques, ont engendré ce dédoublement de l'installation humaine en maison urbaine et rurale. On leur doit ce mouvement rythmique si curieux chez ces sédentaires, le même qui engendre cette différence entre la famille individuelle de l'hiver et la famille agnatique de l'été. A l'intérieur de chaque maison, le genre d'existence a amené cette séparation en appartements privés et publics. Enfin, la maison, par son exécution, par ses ouvertures, peut être l'objet de maintes observations. En somme, l'habitation mzabite s'impose comme sagement et simplement construite. Elle apparaît, en outre, comme le siège de vieilles industries familiales, dont le domaine se distingue avec netteté de celui de l'industrie professionnelle. Ce dernier englobe l'exercice des principaux métiers : menuiserie, travail des métaux, etc., la bijouterie étant plus spécialement abandonnée aux Juifs. Le domaine de l'industrie familiale, au contraire, comporte les menus travaux, apanage des femmes, particulièrement les

travaux touchant la laine et le tissage. L'homme n'intervient jamais dans cette exécution : il mène, chez lui, l'existence du seigneur fainéant.

La confection des tapis, leur décoration, nous ont ramenés à beaucoup de siècles en arrière ; nous y avons retrouvé un témoignage encore, de ce conservatisme qui veut que le berbère copie, copie toujours, et sur son propre acquis, sans le renouveler essentiellement.

Ce manque d'innovation se révèle également dans de nombreux domaines : dans la fabrication des lampes d'argile, dans celle des objets d'usage courant, les accessoires des puits, les poulies, demeurés ce qu'ils étaient à l'époque néolithique, le mobilier et les outils. C'est encore une répétition de même ordre qui fait placer une profusion de poteries sur les tombes, alors que plus personne n'a souvenance de la signification première de cette pratique funéraire.

Nous est-il possible de situer dans le temps cette civilisation, de la rattacher à une évolution plus générale, d'en préciser les caractères dominants ? L'installation humaine dans ses procédés constructifs, dans sa forme, dans sa décoration reproduit une image propre qui peut être l'expression d'un véritable style, c'est-à-dire d'une manière particulière, d'un mode spécial. C'est dans ce sens que l'on pourrait parler d'un *style mzabite*, sans rien préjuger de sa valeur intrinsèque.

Ce style se signale d'abord par son extrême simplicité. Ce caractère peut être rattaché à deux causes. A une cause religieuse, nous voulons parler du rigorisme de la doctrine kharedjite, de son horreur de toute innovation, du vif sentiment d'égalité qu'elle engendrait chez ses sectateurs : autant de principes qui ont eu et ont encore une grande répercussion

sur la vie des Abadhites ; ils combattent ou même neutralisent les mobiles de l'intérêt ou de l'égoïsme que l'Economie politique classique voulait seule prendre en considération. Ils expliquent aussi beaucoup de traits qui ont pu paraître déroutants, au cours de cette étude sur les traditions urbaines.

Mais, somme toute, la prospérité, l'abondance, ont tôt fait d'adoucir la morale la plus sévère ; les établissements de Tiaret et de Sedrata, ce dernier surtout, à nous mieux connu, n'ont pas tardé à être envahis par le luxe, indice certain d'une société progressive. Au Mzab, au contraire, le milieu physique, par son aridité et sa désolation, devait conserver leur rudesse primitive aux petites sociétés énergiques qui étaient venues s'y établir. C'est une de ces rares régions de l'Algérie dont on peut dire que l'indigène a su faire rendre toute sa mesure, qu'il a su exploiter au maximum. Mais que peut-il rester, après un tel effort, pour la satisfaction des arts, c'est-à-dire du superflu ?

Cet effort, donné par l'homme, revêt un caractère d'autant plus remarquable, que nous avons affaire à une contrée où la seule idée d'une installation humaine paraît être un défi aux conditions naturelles du sol et du climat. Ces difficultés inouïes, les Mzabites les ont vaincues à force d'opiniâtreté et de travail ; un labeur incessant, de nuit et de jour, pouvait seul permettre aux cités abadhites de se maintenir, et, aujourd'hui encore, leur existence implique que par toute l'Algérie, les fils du Mzab chercheront dans le commerce, dans le développement de leur activité, l'appoint nécessaire à la subsistance de leur établissement saharien.

L'habitat de telles populations ne pouvait être que peu évolué, et ainsi s'explique l'antinomie apparente, existant entre

les superbes parements de stuc ouvré, qui revêtaient les demeures des Abadhites sédratiens, et l'absence systématique de décorations constatée actuellement dans les villes de la Chebka; des recherches plus complètes feront peut-être la lumière sur la raison de cette opposition. A d'autres points de vue, au contraire, les méthodes constructives font partie de la même évolution, ici moins poussée qu'elle ne l'était là-bas : nous avons pu constater des analogies sur lesquelles nous ne reviendrons d'ailleurs pas.

Dans l'étude de toute civilisation, il convient de discriminer deux catégories d'influences et de traditions : celles locales proprement indigènes, et celles d'origine étrangère importées par de nouveaux occupants ou plus pacifiquement par le commerce. Ces dernières, dues aux échanges, commencent à pénétrer le Mzab, elles ne tarderont pas à tout transformer, mais on peut encore facilement en faire abstraction. Restent donc celles des nouveaux occupants ayant pu modifier le fond primitif et local. A ce point de vue, nous avons dit comment les Abadhites s'étaient retirés au désert avant l'arrivée des grandes invasions musulmanes du XI[e] siècle. Ils emportaient avec eux le ferment de l'Islam qui avait déjà bouleversé leur mentalité et leurs mœurs, mais à tous autres points de vue, leur civilisation restait intacte.

La conquête arabe du VII[e] siècle, en effet, « ne fut qu'une « conquête militaire, suivie d'une occupation de plus en plus « restreinte et précaire, laissant au X[e] siècle, le champ libre à « la race berbère affranchie et retrempée dans son sang. » (1). Au X[e] siècle, nos cités du Mzab se constituaient et depuis elles devaient rester isolées du monde, grâce à leur position

(1) Ernest Mercier, *Histoire de l'Afrique Septentrionale*, t. I, p. 2.

géographique ; voilà pourquoi, dans son inspiration même, le style mzabite nous apparaît comme ayant été puisé dans le vieux fond de la race berbère autochtone.

Aussi, au point de vue architectural, ne retrouve-t-on pas de traces d'arabisation chez nos Mzabites ; ils ne possèdent pas ces édifices religieux, construits sur une programme uniforme, ces palais de matériaux légers et friables qui duraient ce que duraient leurs maîtres (1). C'est une autre technique, combien plus fruste, mais plus ancienne aussi.

Depuis la guerre, on a voulu répandre dans la construction, des principes nouveaux chez les populations victimes de l'invasion allemande : on a constaté que ce que voulaient les paysans, c'était leur maison, leur antique maison, agrandie, embellie, assainie sans doute, mais construite selon les principes du passé (2). De même, les premiers colons du Mzab trouvèrent dans leur subconscient les principes, grâce auxquels ils construisirent leurs premières habitations et la maison-type actuelle apparaît comme possédant ainsi une antiquité très reculée. Nous sommes bien peu renseignés sur l'architecture africaine ancienne, mais on pourrait avec quelque vraisemblance, parler d'un style libyphénicien (3) pour caractériser les méthodes constructives de nos Mzabites. Car nous avons relevé des traces évidentes d'influences puniques dans les ornements des frontons, dans le profil général des décorations, peut-être aussi dans les ornements terminaux couronnant les édifices ; l'antique Libye a reçu très anciennement ces empreintes, encore perceptibles.

(1) Saladin, op. cité, p. 720.
(2) Demangeon, art. cité., p. 352.
(3) Sur les Libyphéniciens, voir. Gsell, op. cité., I, 342 et seq.

Certes, il faut se garder des généralisations hâtives. Il est souvent plus prudent de rester dans le domaine des faits. Qui dit civilisation d'ailleurs, dit emprunts multiples et non filiation unique.

Mais l'architecture mzabite est surtout remarquable en ce qu'elle révèle une adaptation fort ingénieuse au milieu physique d'abord et aussi aux besoins sociaux des habitants. Sur ce, on ne saurait trop insister ; la maison, dans ses dispositions, la ville dans l'aspect de ses rues, ses quartiers, ses places, l'oasis enfin, constituent, à ce point de vue, des sujets inépuisables de réflexions.

Il existe, en Afrique du Nord, d'autres contrées où des remarques analogues peuvent être faites ; à Djerba, par exemple, cette île peuplée aussi d'Abadhites, nous avons noté des ressemblances avec le style mzabite ; on pourrait certainement faire d'autres rapprochements, mais le manque de développement des enquêtes sociologiques et ethnographiques arrête les fructueuses comparaisons. Il faudrait que beaucoup d'études fussent entreprises dans cet ordre d'idées et que chaque région entrât dans le vaste ouvrage d'ensemble que serait ce tableau de l'ethnographie de l'Afrique française. Nous aurons accompli notre tâche, si nous avons pu apporter une modeste pierre à la construction de cet édifice.

Bibliographie Générale sur le Mzab [1]

1667. MARMOL-CARVAJAL. — *Prima parte de la descripcion général de Africa.* Trad. Perrot d'Ablancourt, in-4°.

1845. DAUMAS. — *Le Sahara Algérien.* Paris, in-8°.

1846. EL-AÏCHI et MOULEY AHMED. — *Voyages dans le Sud de l'Algérie.* Tr. Berbrugger. Paris, in-4°.

1847. IBN KHALDOUN. — *Histoire des Berbères,* texte arabe, publié par M. de Slane, 2 vol. in-4°.

1852-56. Même ouvrage, traduction française, par M. de Slane, 4 vol. in-8°.

1857. H. DUVEYRIER. — *Notice sur les Beni-Menasser, les Zouaoua, les Mzabite, les Touareg Azdjer* (Leitschrift den deutschen Margenlaüdischen Gesellschaft, t. XII, 1858, p. 176, 186).

1858. VILLE. — *Notice géologique sur le pays des Beni Mzab.*

1860. TRISTRAM. — *The great Sahara.* London.

1861. H. DUVEYRIER. — *Voyage dans le pays des Beni Mozab.* (Tour du Monde 1861, 2e semestre, p. 178, 192).

1863. COLONIEU. — *Voyage dans le Sahara algérien de Géryville à Ouargla.* (Tour du Monde, nos 193-195, ann. 1863).

1863. TRUMELET. — *Les Français dans le Désert,* in-8°, 440 pp. Paris.

1866. *De l'assimilation des Arabes suivie d'une étude sur les Touareg,* par un ancien curé de Laghouat, in-12, 242 pages.

1867. AUCAPITAINE. — *Les Beni Mzab* Paris, in-8°. (Ann. des voyages, 1867, II, 55, 96, 178, 220).

1871. NAPHEGYI. — *Ghardaya.* New-York, in-12.

1872. VILLE. — *Exploration géologique du Beni Mzab, du Sahara et de la région des steppes de la province d'Alger.* Paris, in-4°, Imprimerie Nationale, 540 cartes et vues.

(1) Pour ne pas augmenter démesurément cette liste, il n'a été fait mention que des livres publiés et *imprimés.* Beaucoup d'ouvrages arabes des docteurs de l'Abadhisme ont été lithographiés, d'autres simplement reproduits à la main. Motylinski, dans sa bibiographie de 1885, en a donné une liste complète. Nous devons les références d'El Baroûnî et de Strothmann à l'obligeance de M. William Marçais.

1875-81. Fournel. — *Les Berbères.* Paris, 2 vol. in-4°.

1876. Duveyrier. — *L'Oued Mzab et le chemin de Metlili.* Bull. de la Soc. de Géographie, 1876.

1877. Soleillet P. — *L'Afrique Occidental, Algérie, Mezab, Tidikelt,* in-12.

1878. Duveyrier. — *Notice sur le schisme ibâdhite.* Bull. de la Soc. de Géo., juillet 1878.

1878. Masqueray. — *Les chroniques du Mzab.* Bull. de la Soc. de Géogr., juillet 1878.

1879. Masqueray. — *Comparaison du dialecte des Zenaga du Sénégal avec les vocabulaires des Chaouïa et des Beni Mzab.* Paris, in-8°, et Archives des Missions, 1879, 3e série T. V.

1879. Masqueray. — *Chronique d'Abou Zakaria.* 410 pp. Alger, in-8°.

1879. Coyne. — *Le Mzab.* Alger, in-8°, 41 pp. Jourdan.

1880. Masqueray. — *Les Beni Mzab.* Bull. de la Soc. Normande de Géographie. Mars 1880.

1882. Hureaux. — *De la Tutuelle,* extraits du Nil, Alger.

1884. Robin. — *Le Mzab et son annexion à la France.* Alger, in-16, 57 pp. Jourdan.

1884. Ibrahim-el-Berradi. — *Le livre des pierreries* (*Kitab el-djaouâhar*). Chronique abadhite. Le Qaire, 1302 H, in-8°.

Ech-Chemakhi. — *Le livre des biographies* (*Kitab es-siyar*). Biographies abadhites. Le Qaire, in-8° s. d., etc.

s. d. Cheikh Moh'ammed At'fiyech. — *Charh' Kitab en-Nil wa chafâ el 'alîl.*

Commentaire de l'ouvrage de jurisprudence du Cheikh Abd el 'Aziz (Le Nil), imprimé en 8 volumes, in-4° à Tunis.

s. d. « Abd Allah ben Yah'ya el Baroûnî ». — *Soullam al-'amma.* — L'échelle du peuple », imp. au Qaire.

s. d. Slîman el Baroûnî. — *Kîtab izhar er-riyâdhiya fi aïmmati wa mulouk el-abâdhia.* — « La floraison des jardins: Les Imans et les Rois de l'Abadhisme », dont le tome II seul, a paru au Qaire.

1884. Rinn. — *Marabouts et Khouan.* Alger, in-8°.

1884. A. de Calassanti Motylinski. — *Guerara depuis sa fondation.* Alger, 66 pp. Jourdan, in-8°.

1884. Amat (Dr Ch.). — *Les Beni-Mzab, Rev. d'Anthrop.*, 1884, p. 617. Ce volume comprend, en outre, deux communications du même auteur sur l'anthropologie des Mzabites et l'esclavage au Mzab (pp. 587-600 et 689-698).

1884. Amat (Dr Ch.). — *Les eaux du Mzab*, Mém. de chir. milit., 13 pages.

1884. Amat (Dr Ch.). — *Le Mzab, Anthropologie, Géologie et Flore, Revue Scientifique*, 1885, (1er semestre, p. 33; 2e sem., p. 52, 1885 et 3e sem. p. 146, 1886). Ces art. sont réunis aussi en un volume : Amat, *Le Mzab et les Mzabites*, 1888. Paris, in-8°.

1885. René Basset. — *Lettre à M. Barbier de Meynard sur sa mission au Mzab* (*Journal Asiatique*).

1885. De Motylinski. — Bibliographie du Mzab. *Les Livres de la Secte abadhite*. Alger, Fontana, 1885, 62 pp. (Extrait du *Bulletin de Corresp. Africaine*, 1885, t. III).

1885. De Motylinski. — *Le Djebel Nefousa*, relation en arabe de Brahim ou Slimane Chemmakhi. Alger, in-4°.

1886. Masqueray. — *Formation des Cités chez les populations sédentaires de l'Algérie* (Kabyles du Djurjura, Chaouïa de l'Aourâs, Beni-Mezâb). Thèse-Lettres, in-8°, 326 pp. Paris. (Bibl.).

1886. Zeys. — *Législation mozabite*. Son origine, ses sources, son présent, son avenir. Alger, Jourdan, in-8°, 69 pp.

1887. René Basset. — *Contes populaires berbères*. Paris, in-18.

1888. René Basset. — *Notes de Lexicographie berbère*, IVe série. Paris, in-8°.

1889. Motylinski. — *Notes historiques sur le Mzab*. Alger, in-8°.

1890. René Basset. — *Loqman berbère*. Paris, in-12.

1891. Zeys. — Droit mozabite. *Le Nil; Du Mariage et de sa dissolution*, 1re Partie du Mariage; in-8°, Jourdan, 94 pp. (Du même auteur et sur le même sujet, v. un art. *Revue Alg. de Législation et de Jur.*, 1887-1888).

1893. René Basset. — *Etude sur la Zenatia du Mzab de Ouargla et de l'oued Rir'* (bibl.). Paris, Leroux, 1893, 275 pp.

1894. G. Rolland. — *Hydrologie du Sahara*. Paris, Imp. Nat.

1895. Schirmer. — *Le Sahara*, Thèse-Lettres. Paris, in-8°, 326 pp.

1895. Zeys. — *Voyage d'Alger au Mzab*, Tour du Monde, vol. LXI, p. 289.

1896. A. Kœnig. — *Reisen und Forschungen in Algerian*, Bernburg.

1897. De l'Eprevier. — *Un mois dans le Sahara.* — Impressions de voyage, vue photogr. in Soc. de Géog. d'Alger, t. II, 1897, pp. 147, 255, 389.

1898. Chobaut (Dr). — *Voyage chez les Beni-Mzab*, in Mémoire de l'Acad. de Vaucluse, 1898, t. XVII, p. 131. 235.

1898. Huguet (Dr). — *Le Mzab*, B. S. G. Alger, p. 169.

1899. René Basset. — *Les Sanctuaires du Djebel Nefousa.* Paris, in-8°.

1899. Idoux. — *A propos d'une grammaire mzabite*, in *Revue Bourguignonne de l'Enseig. sup.*, IX, 1899, n° 2.

1899. Huguet (Dr). — *Dans le Sud Algérien.* Cartes des ksour du Mzab. *Bull. de la Soc. de Géo.*, p. 285 à 303.

1899. De Motylinski. — *Le Djebel Nefoussa* (Transcription, traduction et notes sur le texte précité), Leroux. 2 fascicules de 157 pp. (1898-1899).

1900. Huguet (Dr). — *Le Mzab d'après les géographes et les voyageurs.* C. R. du XXe Congrès des Sociétés de Géographie, Alger, p. 281.

1902. Brunhes J. — *Les Oasis du Souf et du Mzab comme types d'établissements humains. La Géo.* 15 janv., 15 mars 1902, t. V, p. 5 à 20 et 175 à 195. Photog. (Art. repris par l'auteur dans sa *Géo. Humaine.* Edition 1910).

1902. Huguet (Dr). — *Les Juifs du Mzab. Bull. et mém. de la Soc. Antrop. de Paris*, Ve série III, 1902, p. 559 à 575 (1).

1902. (Père) Chenivesse. — *Etude sur l'état social des Mzabites, leur attitude envers les Pères Blancs*, in *Bull. des Pères Blancs*, n° 151, janv. et fév. 1902.

1903. Alfred Imbert. — *Le Droit Abadhite chez les Musulmans de Zanzibar et de l'Afrique orientale*, 24 pp., Alger, Jourdan.

(1) Le Dr Huguet, dans un de ses art. (*Les Soffs, Revue de l'Ecole d'Antrop.*, 1903, p. 96), cite un rapport de mission pour le Ministère de l'I. P., écrit sur l'histoire du Mzab. Ce rapport n'a pas été publié.

1905. Charlet. — *Les Palmiers du Mzab,* in *Bull. de la Soc. de Géo. d'Alger,* X, 1905, p. 11 à 87.

1905. De Motylinski. — *Le nom berbère de Dieu chez les Abadhites. Rev. Afric.,* 2e trim. 1905, p. 141 à 148 (1).

1905. De Motylinski. — *L'aqida populaire des Abadhites algériens,* texte, trad. et notes, 43 pages. Alger, Fontana..

1906. Aug. Bernard et Lacroix. — *Historique de la pénétration saharienne,* 1830-1906. Alger, Imp. Alg. Cartes.

1907. De Motylinski. — *Chronique d'Ibn Seghir sur les Imams Rostémides de Tahert* Actes du XIVe Congrès Int. des Orientalistes, 1905, 3e partie, p. 3 à 132.

1907. De Motylinski. — *Le Manuscrit arabo-berbère de Zouagha,* d° 2e partie, p. 68 à 78.

1909. Féliu. — *Etude sur la Législation des Eaux dans la Chebka du Mzab,* Blida, 162 pp.

1909. Imam Ar-rabi' b. Habib al-Farâhîdî de Boçra. — *Recueil de h'adiths abadhites.* Le Qaire, 1326 H.

1910. M. Morand. — *Les Kanouns du Mzab, in* Etudes de Droit musulman algérien, p. 419 à 453. Jourdan, 509 pp.

1910. Goldziher. — *Le Dogme et la Loi de l'Islam,* in-8°, Geuthner, Paris, trad. Arin.

1913. Cl. Huart. — *Histoire des Arabes,* 2 vol., 381 et 512 pp., carte, Geuthner.

1913. Watin. — 1. *Les Tolbas du Mzab* (origines); 2. *Organisation actuelle des Tolbas du Mzab* (leur influence et emploi des biens habous); 3. *Sources des Kanoun du Mzab et Itifaqat* (2).

1918. Enrico Insabato. — *Gli Abadite del Gebel Nefusa e la politica in Tripolitana,* Roma, 19 pp.

1919. X... — *Légendes du Mzab. Bull. de la Soc. de Géo. d'Alger,* 1919, p. 93 à 115.

(1) On pourra aussi consulter un art. de bibl. critique sur la même étude, de M. René Basset. *Bulletin de la Soc. Arch. de Sousse,* 2e sem. 1905 (4 pages).

(2) Ces trois études sont inédites; elles sont conservées aux archives de la Direction du personnel militaire des Territoires du Sud.

M. Watin, ancien interprète au Mzab, qui appartient maintenant à l'Administration marocaine, nous a autorisé à en faire état.

1920. Henri Basset. — *Essai sur la Littérature des Berbères.* Thèse de Lettres. Alger, 1920, 446 pages.

1921. M. Morand. — *Introduction à l'étude du Droit musulman algérien.* Jourdan, 216 pp.

1921. Aug. Bernard, Prof. à la Sorbonne. — *Enquête sur l'habitation rurale des indigènes de l'Algérie*, Alger, Fontana, in-8°, 150 pages, carte et photogr. (Ghardaïa, pp. 40-44).

1922. *Les Territoires du Sud de l'Algérie.* 1re partie: Ce qu'ils sont, pourquoi ils ont été créés; 2e partie: L'Œuvre accomplie, 1er janvier 1903-31 décembre 1921; 3e partie: Essai de Bibliographie; Annexe: cartes; 3 vol. et annexe, Alger, Carbonel, 1923.

1924. Gouvion. — *Le Mzab*, 1 fort vol., Casablanca (cartes et dessins).

1924. Ct Raymond Peyronnet. — *Le Problème nord-africain*, in-8°, Paris, 514 pp., carte, 2e édition (Les Mozabites, pp. 427-444).

1924. Biarnay. — *Notes d'Ethnographie et de Linguistique nord-africaines.* Notes posthumes publiées par MM. Brunot et Laoust. Paris, Leroux (Les dattiers dans l'oasis de Berrian, 170-205).

1925. Zygmunt Smogorzewski. — *Un poème abâdhite sur certaines divergences entre les Malékites et les Abadhites.* (Lemberg, *Revue Orientaliste*, tome II, 1919-1924, pp. 260-268).

1925. R. Lespès. — *Quelques documents sur la corporation des Mozabites dans les premiers temps de la conquête. Rev. Afr.* 2e et 3e trimestres 1925, pp. 197-219.

1926. Zygmunt Smogorzewski. — *Zrodla Abadyckie do Historji Islamu* (W. Zarysie), in-8°, Lwow, 27 pp. (Aperçu des écrits abadhites, composé en français, pp. 23-27).

1926. Villemonte de la Clergerie. — *Dix jours en mission ophtalmologique dans le Mzab*, in *Journal de Méd. et de Chirur. de l'A. N.*, nov. 1926.

1927. Marcel Mercier. — Etude sur le Waqf Abadhite et ses applications au Mzab, 191 pp., Carbonel, Alger.

1927. Cne Daniel Moulias. — *L'organisation Hydraulique des Oasis* sahariennes, Carbonel, Alger, 306 pp., photog. et carte (Le Mzab, pp. 183-212).

1927. André Chevrillon (de l'Acad. Fr.). — *Les Puritains du Désert* (sud-algérien), 274 pp., in-16, Plon, Paris.

1927. A.-M. Goichon. — *La Vie féminine au Mzab.* Etude de Sociologie musulmane. Préface de M. William Marçais, XIV et 235 pp. XIX pl., un vol. in-4°, Geuthner 1927.

1927. E.-F. Gautier. — *Les Siècles obscurs du Moghreb,* Paris, in-8°, 432 pp. photog., cartes dans le texte (Ch. sur le Kharedjisme, pp. 256-273).

1928. Marcel Mercier. — *Notes sur une architecture berbère saharienne,* 17 pp., in Hespéris, ann. 1928.

1929. Strothmann. — *Les Abâdhites nord-africains,* art. paru dans la rev. der Islam.

1930. G. Rozet. — « *L'Algérie* », Etudes touristiques éditées par le Commissariat du Centenaire de l'Algérie (l'un des 7 volumes, tous enrichis de photographies, est consacré aux oasis du Mzab).

1930. Milliot (L.), — *Recueil de Délibérations des djemâ'a du Mzab,* avec la collaboration de A. Giacobetti, (Extrait de la Revue des Etudes Islamiques, 1930).

1930. — *Les Territoires du Sud de l'Algérie;* 1er vol. Ce qu'ils sont, Pourquoi ils ont été créés; 2e vol. L'œuvre accomplie; 3e vol., Essai de bibliographie; 4e vol., Méthodes d'Administration; 5e vol., Programme d'action économique, pour une période de dix années à partir de 1930; annexes cartes. — 2e Edition revue et considérablement augmentée, publiée par le Commissariat Général du Centenaire; Alger, Soubiron, 1930.

Index Alphabétique [1]

Abadh (Addallah ben), 15.
Abadhites, 13 et passim.
Ablutions, 87 et seq.
Abords urbains, 122 et seq.
Adrar, 64, 113.
Aflou, 109.
Agadez, 97.
Agrégés (pop.), 176.
Agriculture, 60, 187.
Aïn-Sefra, 152.
Aïr, 97.
Aksum (Royaume d'), 154 (2).
Ali, 14 et seq.
Amat, 41, N. 1.
Ammon, 238, N. 3.
Amor (djebel), 175.
Animaux, 193 219, 207, 264, 360.
Appartements publics, 276, 264.
Arabesques, 26.
Arabie, 121 (2), 152 (1).
Arceaux, 24, 101 etc...
Archères, 252.
Architecture (Mzabite) pass. et 371.
Artisans, 109, 185.
Aspect de la ville, 61.
Assyrie, 227.
Atelier, 339.
Atlas Marocain, 341.
Atrium, 264.
Aurès, 92, 227 (3), 252, 282, 323, 324 (1), 342 (1).
Autels, 147.
Avant-corps, 252 et seq.
Babeau, 113 (2).
Babelon, 155 (3).
Babylone, 324.
Baghaï, 28 (2).
Bain rituel, 182.
Basset (René), 45 (4), 342 (1) et passim.
Basset (Henri), 22 (3), 239 (1), 247 (1), 260 (1), 342 (2)....
Bel, 338 (1), 341 (3), 351 (1).
Beni-Merzoug, 136, 177.
Beni-Sgen, 48, 52 (1) et passim.
Bérard (Victor), 45 (2).
Berbères, 15 et passim.
Berbrugger, 43 (1).
Bergers, 193.
Bernard (Aug.), 29 (1), 30. N. 3. 227 N. 1, 303 (1).
Berrian, 49 et passim.
Bertholon, 140 (4), 339 (2)...
Bétyles, 153.
Beylié (Général de), 28 (2), 122 (1).
Biarnay, 247 (4), 267 (4), Bibliothèque, 22.
Biskra, 280 (2), 321.
Blanchet, 24 (5) et seq., 286 (1).
Boulevards, 69.
Bou-Noura, 54, 58 (1) et passim.
Bourgades, 57, 58.
Boutiques, 103, 104.
Brentano, 74 (4).
Bresnier, 105 (1).
Brunhes, 35 (2), 58 (1), 290 (1), etc...
Brunot (L.), 329 (3), Canaux, 287.
Caravanes, 108 et seq., 209 (2).
Carthage, 81 (3), 90 (1), 148, 151 (4) et seq, 227, 297, 363, etc...
Cartier (Lt.) 65 (2).
Cauvet (Ct.), 270 (1).
Caves, 261 et seq.
Centre de la ville, 69 et seq.
Chaâmba, 58 (1), 136 et passim.
Chambres, 26, 219, 260, 266 et seq., 280.
Chameau *Baguì*, 113.
Charnier, 294 (3).
Charlet, 92 (3), 281 (1), et seq.
Chebka, 17, 30, 35 et passim.
Cherbonneau (Aug.), 247 (1).
Chobaut, 207 (5).
Chudeau, 37 (1), 97 (2).
Cimetières, 125 et seq.
Clan, 173.
Classes sociales, 195 et seq.
Circoncellions, 13.
Civilisations (Emprunts des) 371.
Clercs, 81 et (2), 198 et seq., 340.
Climats (théorie des), 36 et seq.
Clouzot, 50 (2),
Coffs, 200 et seq.
Cohen, 179 (3).
Colonisation, 23, 24, 45, et seq., 370.
Commerce, 23, 158, 185 et seq.,
Compluvium, 259, 266.
Conduites d'eau 24, 288.
Confrérie de fait ou *h'alga*, 15 (2), 53 et (2), etc..
Construction, 18 et seq., 309 et seq.
Coran (Récitation du), 145 (1), 146.
Corporations, 186 et seq., 195.
Couloir d'entrée, 248.
Coupoles, 321.
Cour intérieure, 24, 220, 256, 293.
Coyne, 37 (2).
Dah'oua (daya ben), 289 et (2)
Daremberg, 71 (3) et passim.
Dakol, 153.
Debdaba, 123.
Décors linéaires, 227, 240 et seq., 349 et seq.
Défense (des villes), 59 et seq., 119, etc. .
Delafosse, 98 (1).
Delattre (R.-P.) 134 (1).
Demangeon, 265.
Dépendances (de la maison), 276 et seq.
Depont (Octave), 15 (4), etc.
Desplagnes, 97 (3), etc.
Destruction (des villes), 28, 48.
Dienné, 141, 152.

(1) Pour faciliter les recherches, nous avons groupé ici les principaux noms propres et la plus grande partie des noms d'auteurs (se reporter aussi à la bibliographie).
L'index contient également des expressions ou concepts relatifs aux Sciences Sociales ou économiques, à l'Ethnographie, etc.

Différenciation (de la ville), 191.
Dimma, impôt, 180, req.
Dinet, 93 (2), 101 (2),.
Divisions (sociales), 172 et seq.
Djebel-Abad, 46 (1).
Djebel-'Amor, 175 et seq.
Donations perpétuelles 144 et (1), 147.
Doutté (Edm.) 65 (3), 95, 96 (1), etc...
Djerba, 23 et n., 25, 46, 78 (2), 89 (3), 140, 143 (1), 152 et seq, 175, 286, 262 (2).
Dunes, 31.
Duveyrier, 38 (2), 61 (1), etc.
Eau (alimentation en), 91 (2), 196.
Eaux (utilisation des), 52, 287 et seq. 336.
Echange, 74, 158 et seq.
Ecoles (coraniques), 83, 85 et seq.
Ediles, 109 (2).
Egypte, 62 (2), 97, 254, 276, 296, 319 (1), 324.
El-Goléa, 32 et seq., 109.
El-Ateuf, 48 et passim.
Emplacement (des villes), 17.
Entrepôts, 91 et seq.
Essaimage, 48, 51.
Escaliers, 313,
Etage, 219 et seq., 268, etc.
« Etat de gloire », 16 et N. 1.
Etrusques, 260.
Evaporation, 39.
Expulsion (des villes), 48.
Faits (observation des). 8.
Famille, 173 et seq., 214, 223-4, 263, 294 et seq.
Faubourgeois, 180.
Félix, 52 (2), 290 (1).
Féraud, 283 (1).
Fêtes, 277.
Fez, 192 (2)..
Ficheur, 299 (3)
Figuig, 63 (2), 89 (2), 119 (1), 232.
Flach (Jacques) 53 (1), 71 (3), etc...
Flamand (G.-B.) 43 (1).
Foca, (R. P.) 249 (1).
Foureau, 301 (1).
Fondations (des maisons), 309.
Fondation (des villes), 46, 50.
Foucauld (de), 121 (1)...
Fours (à chaux). 300.
Fours (à pain),. 334.
Foville (de) 70 (3), 265 (3).
Foyer, 257-333.
Frappoirs, 236 et seq.
Gaudry (M.), 210, n.
Gautier (E.-F.) 33 (2), (3), 13 (1), 63 2), etc...
Géologie (de la Chebka), 30 et seq.
Géryville, 109.
Ghadamès, 259, 323 (3).
Ghana, 23.
Ghardaïa, 53, 58 et passim.
Giacobetti (R.-P.), v. Bibl.
Gide (Charles), 74 (4).
Goichon (Mlle), 140 (1), 214 (2), 227 (3), 337 (2), 358.
Goldziher, 13 (3).
Gourara, 193, etc...
Gouvernement, 202 et seq.
Grecs, 233, 264, 276, 292, 173 (3).
Grenard, 31 (4).
Grilles (des cours), 259, 269.
Groupes sociaux, 202 et seq.
Gsell (Stéphane), 70 (2), 81 (3) et passim.
Guerara, 54 et passim.
Guadet, 217 (1).
Habitat primitif 45,
Hacquard (Mgr.), 95 (2).
Hammad (qal'a des beni), 28, 84 (1), 96, 318.
Hauteur (des maisons), 215.
Hanoteau, 161 (3).
Hauts-lieux, 148.
Histoire (du Kharedjisme), 13 et seq.
Histoire et observation des faits, 8.
Hospitium, 136.
Huart (Cl.), 13 (1), 87 (2).
Huber, 121 (2), 152 (1)...
Huguet (Dr), 32 (1), 180 (1), 201 (1) et passim.
Huttes, 212.
Huvelin, 209 (2).
Hygrométrie, 38.
Ibn Khaldoun, 17 (2), 44 (1), etc.
Ifren, 46 (1).
Ifriqiya, 15.
Imam, 16, 20, 305.
Impasses (urbains), 71, etc..
Indigence, 210, 251.
Industrie, 185 et seq.
In-Salah, 114 (1).
Ispahan, 207 (3).
Inscriptions (murales). 244.
Jacob. 28 N. 1. 34 (4), 41 (1).
Joly, 341 (3).
Jérusalem du Ouahbisme. 22.
Juifs, 136, 142, 178 et seq., 190.
Kabylie, 54, 89, 124 (2), 161, 203, 280, 282, 257 (1), 265 (2), 322, 328...
Kairouan,. 15 et seq. 97.
Kammerer, 154 (2).
Karlowa, 104 (3).
Kenadsa, 96.
Kerima, 46 (1).
Kerzaz, 96.
Kharedjisme, 13 et seq. 13 (1) et 14 (1).
Laborde (Mce), 299 (2).
Laghouat, 231, 309 et seq.
Laine, 340 et seq.
Lampes, 330 et seq.
Laoust, 250 (2), etc...
Largeau, 165 (2).
Lhassa, 81 (4).
Limites (du Mzab), 30 et seq. 46 (1), 50 et (1).
Limites (de la ville), 73 et seq.
Lits, 261, 267, 274.
Locat, 203 (1).
Lotophages (île des), 23 (2).
Luminaire 209 (3), 86, 330.
Libye, 370.
Libyphénicien (Style), pass. et 370.
Mo'aouiya, 14.
Maciver. 324 (1).
Madagascar, 15.
Magasins, 102.
Maghreb, 15 et passim.
Maison, 211 et seq., 233 et pass.
Maison de plaisance, 21, 283 et seq., 291 et seq.
Maison (des hôtes), 21. 103, 276 et seq.
Maître-maçon, 304.
Mansourah, 96.
Maraboutique (Culte), 128, seq., 129 (1)
Marçais (G.), 24 (6), 26 (4), 28 (1). et passim.
Marché, 73 et seq. 99 et seq., 187, 209 (2).
Marchands, 186.
Marché (à la viande). 104, 111.
Maroc, 57 (1). 175 et (2), 232, 276, 286, etc.
Marrakech, 96.
Martha, 249 (4), etc.
Mascate, 15.
Masqueray, 13 (3), 16 (1) et passim.
Massoutier. 320 (2)
Maunier (René), 11, 50 (2), 51 (1), 239 (4), 257 (1) et passim.
Matériaux, 297 et seq.

Mdabih', 68 (3), 149, 176 et seq., etc.
Mecque (*La*), 62, 84 (2).
Mégara, 291.
Melika, 16 N. 4 et passim, 223.
Mercier (*Ernest*), 13 (3), 44 (1), 64 (1), 97 (1), 129 (1).
Mercier (*Gustave*), 56 (2), 342 (1), 343 (2).
Mercier (*Louis*), 13 (1), 114 (2), 265 (1) et passim.
Mesures, 110 (1).
Méthode, 9 et seq.
Métiers, 185 et seq., 195 et seq.
Métier (à tisser), 260, 344.
Metlili, 49, 213, 223 et passim.
Meubles, 327.
Meynier (Ct.), 152 (3).
Migeon, 347 (1).
Milliot, 202 (3), 204 (1).
Minaret, 93.
Mithriacisme, 246-7.
Mobilier (funéraire), 136.
Mo'tazalites, 44 (1).
Morand (Marcel), 13 (3), 199 (1), 307 (2), et passim.
Morphologie (urbaine), 174, 184, etc...
Morts (culte des), 143 et seq. 251 et seq.
Mosquée, 18, 77 et seq., 127.
Mosquée (de Sedrata), 24.
Mosquées (de Tiaret), 18 et seq.
MotylinsKi (*A. de C.*), 15 (5), 17 (1), 19 (1) et passim.
Mosquées (emplacement des), 18, 67 et seq.
Moulias (D.), 112, 114 (1), 170 (1).
Moulin, 247 et seq.
Mzab, passim.
Mya (oued), 29, 49, 242.
Naturistes (appellations), 362.
Nefousa (Djebel), 15, 62 (1), 78 (2), 128 (4).
Nègres, 192.
Niches (dans les murs), 79, 219, 257, 313.
Niger, 98, 140, 243.
Nigritie, 157, 243, etc.
Nomades, 54, 162, 308, etc.
Noblesse, 200.
Notables, 205.
Oasis, 283 et seq.
Objets perdus, 210.
Oman, 15.
Orage saharien, 38 à 40.
Œufs d'autruche, 95.
Organisation (municipale), 203 et seq.
Orientation (des maisons), 215, 269.
Ornements d'angle, 104, 326.
Ornements (des portes), 237 et seq.
Ornements dressés, 151 et seq., 255, 326.
Ouahab (*Abdallah ben*), 14.
Ouahbites, 14.
Ouargla, 22 et seq., 115 (2), etc...
Oueds (de la Chebka), 32 et seq., 46.
Ouled Sidi Cheikh, 32, 100.
Outils, 304.
Ouvriers, 304.
Palais de Sedrata, 24.
Pallary, 239 (4), 242 (2), 247 (2).
Palmes (sur les tombes), 127 et 128, (1).
Palmiers, 285 et seq., 285 (2).
Paphos, 155 (1).
Pariel, 63 (2), et passi.,
Passages couverts, 165.
Peigne (de tisserand), 346.
Peines, 143 et (2), 206, 85 (3), 93 (3), 207 (1).
Perse, 232.
Peyronnet (Ct), 206 (2).
Phénicie, 153, 213, 247, etc..., 363.
Pierres (culte des), 152.
Pierres écrites, 43.
Plafonds, 315 et seq.
Piliers, 101, 317.
Pisé, 213 et (2).
Place (du marché), 67 et seq.
Planchers, 315.
Plan des (villes), 64 et seq.
Plan (de la maison), 217 et seq., 305.
Pluies, 38 et seq.
Points d'attraction (de la ville), 77 et seq.
Police, 112, 205.
Pompeï, 293 (3).
Population (des villes), 59.
Porte (à baïonnette), 219. 225
Porte (de la maison), 225.
Portes (de la ville), 162, 207.
Poteries, 138, 327 et seq.
Portiques, 66, 185, 62, 101, 268.
Préhistoire (de la Chebka), 43.
Prix, 209 (2).
Puits, 41 (1), 144 (1), 170 (1), 193 et (1), 287 et seq.
Purifications rituelles, 88, 167 (2).
Quartiers (urbains), 75, 172, 176 et seq., 191 seq., 294.
Ratzel, 36.
Reclus (*Elisée*). 32 (2), 142 (2).
Redevances perpétuelles, 90, 91.
Réglementation somptuaire, 207-8.
Remparts, 21, 113 seq.
Renan, 155 (2), 201 (1), 332 (2).
Repas, 193, 263 (1).
Reygasse (*Maurice*), 43 (1).
Rir' (oued), 23 seq., 62 (4).
Romains, 43 (1), 233, 250, 264, 276, 293, 331.
Revêtements (des murs en stuc ouvré), 26, 369.
Ricard, 318 (1), 338 (1).
Rites (funéraires), 141 seq.
Rites (sacrificiels), 303 seq.
Robert (*A.*), 70 (4).
Rolland, 33 (1).
Rousselet (*L.*) 30 (2).
Roustem (*Abd er Rah'mane ben*), 16 seq.
Routes, 45 et (2), 61, 158 seq.
Rozet G., 298 (3), et bibl.
Rues, 69 seq., 75, 106, 164,
Rythme social, 185, 214 seq., 294, 366.
Sacrifices, 151.
Sahara, 7 et pass.
Sahara soudanais, 57, 158 (1).
Saïd Boulifa, 341 (3).
Saladin, 24 (6), 36 (3), 61 (2), etc...
Salles de prière, 83.
Saoura, 96, 326.
Schirmer, 24 (4), 36 (3), 61 (2), etc...
Schismes, 13.
Sédentaires, 56 seq.
Sédrata d'Ouargla, 22 seq. et pass.
Segmentation (des villes), 50 et (4).
Semi-nomades, 50, 212.
Semi-sédentaires, 50, 212.
Seghir (*Ibn*), 19 (1) et pass.
Segou, 95 (2).
Serrure (en bois), 228 seq
Seuil (de la maison), 251, seq.
Sidi Oqba, 96.
Sidon, 155 (1).
Site (des villes), 59.
Situation du Mzab, 30 seq.

Sociologie et ethnographie, 8, etc..
Soffrites, 15.
Soleillet, 86 (3), 104 (2), etc.
Soudan, 23, 97 seq. 110 seq. 152 seq.
Soufflet-sac, 189 (1).
Sœurs Blanches, 319 (1).
Stuhlman, 227 (3).
Style mzabite, 370, seq., 95 seq.
Superficie (de la ville), 69.
Symboles (de magie), 237, seq.
Synœkisme, 124.
Syrie, 243, 276, 286.
Syrtes, 157 (3).
Tabelbalat, 242.
Tahert, 17.
Tambours à encorbellement, 215.
Tamesna, 175.
Tacite, 155.
Tanit, 238, seq., 242,
Taodeni, 65 (2).
Tapis, 337 seq., 367.
Tarry, 115 (2), 26 (3).
Technologie, 9.
Teinture (des tapis), 343 seq.
Température (de la Chebka), 36.
Tell, 51 pass.
Tentes, 212 seq.
Terrains (à bâtir), 304 seq.
Terrasses, 92, 273 seq. 322.
Territoires du Sud, 30 (1).
Tharaud (J. et J.) 182 (2).
Thévenet (A.), 36 seq.
Thibet, 81 (4).
Tiaret, 17 et seq.
Tidjis, 28 N. 2.
Tidikelt, 113, 111, etc.,
Timimoun, 101 (1).
Timmi, 114 (1).
Timchemt, 298, 299 seq., 304, etc.
Timgad, 280 seq.
Tissage, 111, 186, 257, 266, 341, seq., 366-7.
Tlemcen, 323.
Tobna, 28 (2), 122 (2).
Tombeaux, 89 seq., 128 seq.
Tombouctou, 65 (2), 97, 152.
Toponymie (du Mzab), 54, seq.
Totem, 243.
Touareg, 236.
Touat, 64, 111. 326.
Touggourt, 62 (3), 65 (3), 165 (1), 179 (3), 223, 274, 283, 310 (1), 321.
Tours (de défense), 93, 119, seq.
Transports, 161 seq.
Tripolitaine, 180, 157 (3).
Troc, 70 N. 3. 106 (3).
Troglodytes, 61.
Troupeau, 195.
Tunisie, 15 seq., 23 (2), 78 (1), 96, 286, 310 (1).
Types urbains, 70.
Tyr, 155, (3), 332 (2).
Ulysséide, 45 (2).
Vaisselle, 334.
Van Gennep, 8 (1 et 2), 9 (1), 280 (2), 348 (1).
Vents (de la Chebka), 39 seq.
Viande (marché à la), 104 et seq.
Vidal de la Blache, 40 (4).
Vides urbains, 73 et seq.
Villages aurasiens, 19 et pass.
Ville (étude de la), 43 seq. 299 (2), et pass.
Villes artificielles), 63.
Villes (ruinées), 29.
Ville, 33 (1), 34 (1) etc.
Vitruve, 71 (3), N. 3.
Vivien de Saint Martin, 30 (2).
Voûtes, 84, 317.
Watin, (voir bibliogr.), et 146, 147, 92 (4), etc.
Zakaria (Abou), 13 (2), seq. et pass.
Zanzibar, 15.
Zenatia, 57, 13 (1).
Zeys, 13 (3), etc.

Table des Matières

AVANT-PROPOS 7

INTRODUCTION HISTORIQUE 13

Le Kharedjisme et les Abadhites 13
La ville de Tiaret 17
Sedrata d'Ouargla 22

LE MILIEU EXTÉRIEUR 30

Le Terrain 30

Situation géographique, Configuration, Limites 30
Constitution géologique : Stratigraphie, tectonique, aspect général de la région 33

Le Climat 36

Température selon les saisons 36
Les pluies, leur fréquence, leurs époques. Hygrométrie et évaporation 38
Les vents; vents dominants selon les saisons, leur direction. 39
Conclusion 40

PREMIÈRE PARTIE

La Ville

CHAPITRE Ier

ETUDE D'ENSEMBLE 43

1. — *Fondation, situation et aspect* 43

Premiers établissements humains de la Chebka 43
Fondations des établissements actuels, leur position géographique 46
Toponomastique. Les agglomérations du Mzab méritent-elles l'appellation de villes ? 54
Situation topographique de la ville 59
Aspect de la ville mzabite 61

2. — *Le Plan de la ville* 64

Le plan des villes sahariennes et le plan de la ville mzabite. 64
Le centre de la ville 69
La périphérie 73

CHAPITRE II

Ses éléments matériels 77

1. — *Les points d'attraction* 77

La Mosquée:
Dénomination et aspect 77
Çahn 79
La salle de prière 83
Les Mehadher 85
Les Takerboust 86
Vie de la Mosquée 89
Le Minaret 93
Le style pyramidal abadhite 95

Le Marché:
Description de la place du marché 99
Les marchés adjacents 104
Le marché, siège de l'activité collective 106

2. — *Les contours extérieurs* 113

Les remparts et les constructions défensives:
Solutions diverses données au problème de la défense 113
Le mur d'enceinte 116
Les bordjs de défense 119
Les abords de la ville 122

Les cimetières, tombeaux et autels:
Cimetières 125
Tombeaux 128
Tombes et mobilier funéraire 133
Usages et rites funéraires 141
Autels ou maqam 147
Appendice. Les ornements dressés 151
3. — *Les voies de pénétration et de communication* 158
Les routes 158
Description 158
Activité des routes. Remarques touchant les transports ... 161
Les portes de la ville 162
Les rues de la ville 164

CHAPITRE III

Les divisions sociales de la ville 171
Familles et groupements analogues 172
Groupes locaux: quartiers 176
Groupes professionnels: métiers 185
Classes sociales 195
Rapports entre ces groupes: gouvernement et police 202

DEUXIEME PARTIE

La Maison

CHAPITRE I[er]

ETUDE D'ENSEMBLE DE LA MAISON URBAINE 211
Caractères généraux; types et formes:
Différents genres de maisons trouvées au Mzab 211

Nombre des maisons et de leurs habitants; appellation de la maison 214
Aspect et orientation de la maison, sa hauteur 215

Le plan :

La maison ancienne 217
La maison actuelle 219

CHAPITRE II

La porte et l'entrée:

La porte 225
La serrure 228
Anneaux et frappoirs 236
Signes et ornements des portes et frontons 237
Couloir d'entrée, le moulin 248
Usages et rites concernant le seuil et l'entrée 251

Ouvertures autres que la porte :

Archères 252
Avant-corps en encorbellement 253

CHAPITRE III

Les divisions intérieures 256

La cour centrale:

Nom et description de la cour 256
Chambres attenantes, le *tizefri* 260
Caves, citernes 261
Vie de la cour; utilisation des pièces attenantes 263

L'étage et les terrasses:

L'étage de la maison 268
Les terrasses 273

Les dépendances de la maison:
Maison des hôtes 276
Cabinets d'ablutions, latrines 279
Chambres à provisions 280

CHAPITRE IV

La villa et l'oasis 283

CHAPITRE V

Les matériaux et la construction 296
Les matériaux dans le Mzab (pierre, briques, matières de liaison, bois de construction) 297
Transport et élaboration des matériaux 302
Fêtes et rites sacrificiels 303
Outils employés 304
Personnel employé à la construction, son rôle 304
Durée et époque de la construction 306
Terrains à bâtir 307
Fondations et construction des murs. Choix des matériaux. 309
Escaliers 313
Planchers et plafonds 314
Piliers, voûtes et arcades 317
Coupoles 321
Terrasses 322

CHAPITRE VI

Le contenu mobilier 327
Les objets domestiques usuels:
Poteries 327
Le foyer, les ustensiles de cuisine 333

Les tapis du Mzab :

Place qu'occupent les tapis dans l'activité humaine locale. 338

Mécanisme de la production: travail de la laine et tissage; le métier 341

Description des tapis eux-mêmes. Etude de leur décoration. 347

CONCLUSION 365

TABLE DES MATIÈRES 376

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE SUR LE MZAB 381

INDEX ALPHABÉTIQUE 385